

PASSERELLE

www.ritimo.org N°22 03/2021



Démocraties
sous pression

Autoritarisme
Répression
Luttes

Démocraties sous pression
Autoritarisme
Répression
Luttes

PASSERELLE

www.ritimo.org

La collection Passerelle

La collection Passerelle est née dans le cadre de la Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale), un espace de partage de savoirs et de pratiques par et pour les acteurs du changement.

Elle a pour objectif de traiter des sujets d'actualité qui font débat, à travers des analyses, des réflexions et des propositions issues de travail de terrain et de recherche.

Chaque Passerelle rassemble et fait dialoguer des contributions d'associations, de mouvements sociaux, de militant-es, de chercheur-ses, de journalistes, de syndicats, etc.

Tous les numéros sont disponibles sur le site : www.ritimo.org
Et téléchargeables gratuitement sur le site : www.coredem.info

L'éditeur : ritimo

L'association **ritimo** est l'éditeur de la collection Passerelle. Ritimo est un réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et pour un monde plus juste et plus durable. Ritimo accueille et informe le public dans plus de 75 lieux en France, relaie des campagnes citoyennes, propose des animations et des formations. Son travail éditorial contribue à rendre une information plurielle et critique accessible aux publics, en privilégiant les sources associatives, alternatives et indépendantes.

Introduction

Le constat paraît unanime: depuis plusieurs dizaines d'années, les luttes et les solidarités sont en position de résistance plus que de progression ou de conquête de nouveaux droits. Même dans des régions du monde qui semblaient être une source d'espoir pour les droits et les libertés, les reculs sont amers: après la «vague rose» des années 2000 en Amérique latine, le sous-continent connaît une vague contraire, conservatrice et d'(extrême) droite; les printemps arabes n'ont pas apporté le progrès social espéré. Partout, la démocratie paraît reculer, être en danger, et ne pas tenir ses promesses d'égalité politique et de garantie des libertés. Au contraire, les gouvernements autoritaires, conservateurs, «populistes» ou d'extrême-droite se multiplient; pendant ce temps, celles et ceux qui se battent pour un monde plus juste subissent de plus en plus la violence de l'appareil répressif des États. Indéniablement, au niveau mondial, les démocraties sont sous pression.

La notion de démocratie a fait couler beaucoup d'encre. Comment la définir? Et sur quels critères définir qu'un régime est plus ou moins démocratique? Sans rentrer dans des débats que les sciences politiques ont largement déblayés, les démocraties dites «libérales» que nous connaissons à l'heure actuelle se caractérisent par quelques éléments centraux: la garantie des droits humains et des libertés fondamentales, un état de droit qui limite les pouvoirs des décideur-ses politiques, la recherche de l'intérêt général dans le cadre d'une règle de la majorité, une alternance dans l'exercice du pouvoir avec des représentant-es élu-es sur la principe d'un-e citoyen-ne / une voix. Ceci étant posé, les contradictions sont multiples, au niveau conceptuel même: démocratie représentative vs. démocratie directe, démocratie politique vs. démocratie économique, démocratie formelle vs. pratiques démocratiques informelles... À fortiori, les contradictions dans la mise en œuvre de l'idée de démocratie sont diverses et nombreuses. Dans ce contexte de plus en plus difficile pour les mouvements sociaux et écologiques, de nouveaux concepts tentent d'émerger pour nommer des situations collectivement insatisfaisantes: démocratie en crise, démocrature (cette démocratie d'apparence, à mi-chemin entre démocratie et dictature), dictamolle (dictature molle), rétrécissement des espaces démocratiques...

Ce numéro de la collection Passerelle n'a pas vocation à entrer dans les débats théoriques sur ce qu'est, ou n'est pas, la démocratie. Plutôt, il part du constat de la multiplication des mobilisations sociales depuis plusieurs années, de l'expression globale d'un réel malaise face à l'organisation de nos sociétés, et de la répression accrue à laquelle elles font face. Les droits humains fondamentaux et les libertés (d'expression, d'association, de manifestation, de la presse) sont de plus en plus attaquées, et les expressions collectives de plus en plus entravées, étouffées. Une mise au point s'impose sur les obstacles et les limites auxquelles se heurtent les mouvements: il s'agit ici de mieux les analyser pour mieux les dépasser, et pour mieux rouvrir des espaces depuis lesquels construire un monde plus juste et plus durable.

Le champ est vaste: pour cette publication, il aura fallu faire des choix quant aux sujets à traiter. Commencer par la question économique, en relation avec les processus démocratiques, semblait inévitable, tant cela a été au cœur des contestations sociales des dix dernières années. *Occupy Wall Street* contre le sauvetage des banques, Gilets Jaunes pour la justice fiscale, révoltes chiliennes partant de l'augmentation des tarifs de transport urbain pour terminer par l'annonce de la mort du néolibéralisme¹... La difficulté à influencer concrètement les politiques vers plus de redistribution et de justice sociale est palpable: ni les plaidoyers auprès des responsables politiques, ni les mobilisations de la société civile ne semblent à même d'influencer les décisions prises à la tête des États, comme si le pouvoir accru des multinationales avait supplanté le pouvoir politique, «dépossédé» de sa capacité de décision. Réfléchir à la démocratie en 2021 passe nécessairement par interroger le rapport entre intérêts privés et pouvoir politique: la caractéristique néolibérale, qui présente comme indépendante la dimension économique parce que «technique» et «non-politique», doit être fondamentalement remise en cause. Les diverses contributions à cette première partie de la publication tentent d'apporter quelques réponses à la question du rapport entre souveraineté politique et capitalisme globalisé.

Face à la contestation de plus en plus généralisée des orientations économiques qui ne répondent pas à l'intérêt général, on assiste à l'essor de la répression et de la surveillance afin de garantir le maintien de cet ordre de plus en plus injuste. L'autoritarisme prend de nombreux visages: criminalisation des mouvements sociaux et des activistes, voire des actes de solidarité, coups d'État constitutionnels, législation d'exception (antiterroriste ou sanitaire), expansion et diffusion des idées et méthodes d'extrême droite dans toutes les sociétés, surveillance et censure sur Internet, assassinats de défenseur·ses des droits humains... Si les capacités répressives de l'État ne datent pas d'aujourd'hui, elles sont de plus en plus largement déployées à mesure que l'agitation sociale grandit. Comment, par exemple, comprendre le recours accru à des technologies de surveillance dignes de la Stasi est-allemande

[1] Le slogan «le Chili a été le berceau du néolibéralisme, il en sera la tombe» a fleuri pendant les révoltes d'octobre 2019 dans la capitale chilienne.

dans des pays qui s'auto-définissent comme des démocraties? Comment se fait-il que ce soit dans des pays officiellement démocratiques que le plus de défenseur·ses des droits humains sont assassiné·es? De la Palestine à la Bolivie, du Canada au Brésil en passant par la France et la Tunisie, les auteur·rices des articles de cette deuxième partie offrent des éléments de compréhension pour mieux appréhender les mécanismes qui verrouillent les espaces démocratiques.

Mais face à la répression et à l'autoritarisme, les luttes ne faiblissent pas : elles se recomposent. La troisième partie de cette publication propose d'explorer les modes de résistance qui émergent dans ce contexte, asphyxiant à bien des égards. Quelles voies reste-t-il à construire pour inverser la tendance, se défendre face à la répression et riposter, s'organiser et progresser dans la conquête des droits, pour imposer le changement et la transformation sociale? Encore une fois, sans prétention d'exhaustivité, des militant·es, universitaires, représentant·es d'organisations sociales apportent dans la troisième partie quelques pistes de réponse. Autodéfense physique, numérique ou juridique, perspective d'abolition de la police, syndicat d'endetté·es, municipalisme pour reconstruire la démocratie par le bas... Autant de pratiques, d'initiatives, d'horizons politiques, de revendications, d'expérimentations qui sont source d'espoir et d'inspiration. Pour rouvrir des espaces démocratiques, pour reprendre l'offensive, pour récupérer des marges de manœuvre et d'action dans la construction du monde auquel nous aspirons...

La coordination de ce numéro de la collection Passerelle a eu lieu dans un contexte difficile, celui de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire du Covid-19, des restrictions importantes d'accès à l'espace public et à l'organisation collective en présentiel. La crise sociale et économique qui en découle risque d'aggraver encore les mécanismes de maintien d'un ordre injuste et violent envers la majorité des citoyen·nes. Il n'en est que plus urgent de mieux comprendre le monde dans lequel se développent les luttes, afin d'ajuster les stratégies individuelles et collectives pour gagner, à nouveau, des batailles.

Sommaire

Introduction	5
DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET RECULS DÉMOCRATIQUES	12
Repenser la démocratie ASTRA TAYLOR	13
L'austéritarisme traduit les limites du néolibéralisme GUSTAVE MASSIAH	19
Quand les accords de commerce minent la capacité des États de répondre aux urgences écologiques et sociales MATHILDE DUPRÉ – INSTITUT VEBLEN	26
Une passion contrariée : l'Égalité XAVIER RICARD LANATA	35
Le <i>business as usual</i> ne peut plus durer : État, droits humains et entreprises au temps du néolibéralisme autoritaire (et du coronavirus) ADORACIÓN GUAMÁN ET GUILLERMO MURCIA LÓPEZ	39
<i>Encadré : Les années 1970 et la contre-offensive du libéralisme autoritaire contre la démocratie. À propos de « La société ingouvernable » de Grégoire Chamayou</i>	49
Encadrer l'influence politique des entreprises sur l'opinion publique RENAUD FOSSARD – SPIM	51

Associations citoyennes dans le mouvement social : repandre l'offensive	61
JEAN-BAPTISTE JOBARD – CAC	
Le fascisme du XXI ^e siècle peut-il résoudre la crise du capitalisme mondial ?	70
WILLIAM I. ROBINSON	
ESSOR DE L'AUTORITARISME, ENTRE RÉPRESSION ET SURVEILLANCE 78	
La décennie 2010 ou l'essor des gouvernements autoritaires et ultraconservateurs	79
CAROLINE WEILL – RITIMO	
Triste banalité de l'exception antiterroriste	86
VANESSA CODACCIONI	
Maintien de l'ordre en France : entre violence coloniale et restructuration néolibérale	90
MATHIEU RIGOUSTE	
Pénalisation en France des appels au boycott des produits israéliens : comment et pourquoi ?	97
GHISLAIN POISSONNIER	
La montée de l'hypercapitalisme et de la politique autoritariste : une menace grandissante pour les défenseur·ses des droits humains	106
MICHELLE FOLEY – FRONT LINE DEFENDERS	
L'offensive putschiste sur notre continent	115
RICARDO GEBRIM	
Bolivie : une crise électorale qui cache des ruptures profondes. <i>Réflexions sur 14 années de gouvernement « progressiste », les mouvements sociaux, la conflictualité et le pouvoir</i>	120
SUZANNE KRUYT	
Capitalo-techno-craties : 50 nuances de surveillance	132
KHRYS – FDN	
Protéger les espaces civiques	142
PRIVACY INTERNATIONAL	

Répression policière et criminalisation de la résistance autochtone au Canada ANDREW CROSBY	150
Espaces démocratiques et infrastructures de télécommunications : penser les opérateurs comme des acteurs politiques ORIANE PIQUER-LOUIS – FÉDÉRATION DES FDN	160
Les libertés associatives menacées. Constat, résultat et ripostes ANTONIO DELFINI, ADRIEN ROUX ET JULIEN TALPIN – L.A. COALITION	167
COMMENT LUTTER DANS UN RAPPORT DE FORCE DÉFAVORABLE ?	175
Se défendre face aux répressions, du numérique au juridique CAROLINE WEILL – RITIMO	176
<i>Encadré : Lettre ouverte de la Primera Línea chilienne.</i> LA PESTE	182
Identités politiques et modes d'action : une invitation à réinventer nos communautés de lutte JULIETTE ROUSSEAU	185
Peut-on abolir la police ? La question fait débat aux États-Unis GWENOLA RICORDEAU, JOËL CHARBIT ET SHAÏN MORISSE	193
<i>Encadré : Féminisme et abolitionnisme</i> GWENOLA RICORDEAU	199
« Démocratie protestataire » : comment les mouvements sociaux africains constants redéfinissent la démocratie et (ré)inventent le futur ENTRETIEN AVEC ZACHARIAH MAMPILY	201
Combattre l'autoritarisme en Afrique : quels défis ? BRIGITTE AMEGANVI ET LAURENT DUARTE – TOURNONS LA PAGE	206
Un autre monde est-il encore possible ? NICOLAS HAERINGER	215

Endetté-es de tous les pays, unissez-vous ASTRA TAYLOR	222
Le municipalisme peut-il refonder et revitaliser le processus démocratique ? ELISABETH DAU ET CHARLOTTE MARCHANDISE	228
Les auteur-rices	238
Bibliographie	240
Sitographie	242
Filmographie	244
Les derniers numéros de la collection Passerelle	245

01

DYNAMIQUES
ÉCONOMIQUES
ET RECVLS
DÉMOCRATIQUES

Repenser la démocratie

ASTRA TAYLOR

Depuis la chute du mur de Berlin il y a plus de trente ans, la démocratie libérale règne en maîtresse. Fondée sur un certain nombre de principes (une personne = une voix, organisation de scrutins à intervalles réguliers, droits constitutionnels, économie de marché), la démocratie s'est diffusée à travers le monde.

De nos jours, la démocratie libérale et ses promesses semblent à bout de souffle: la démocratie serait en crise, nous dit-on. De récentes études soulignent que la démocratie, telle que définie par les attributs susmentionnés, a régressé dans le monde entier ces dix dernières années. D'après le rapport annuel de 2018 de Freedom House, «les droits politiques et les libertés civiles ont connu un net déclin dans soixante-et-onze pays» en 2017, conduisant ainsi à un recul global des libertés mondiales. Ce même rapport relève que durant la pandémie de Covid-19, la démocratie et les droits humains se sont érodés dans quatre-vingts pays, dont le Belarus, l'Égypte, la France, le Sri Lanka, les États-Unis, l'Ouganda et bien d'autres, «entérinant ainsi quatorze années consécutives de déclin des libertés» à travers le monde.

Toutefois, la démocratie ne recule ni de son propre fait, ni en raison d'un quelconque processus organique ou immuable. Elle est sapée, attaquée, laissée à l'abandon. Elle tombe en ruines et dans le discrédit, de par l'action ou l'inaction des êtres humains qui ont perdu de vue les principes, les responsabilités et les possibles propres à un système d'auto-gouvernance, et qui dans certains cas les sabotent.

Pour élaborer un projet progressiste à même de réparer et de redynamiser la démocratie, il nous faut d'abord comprendre ce qui a mal tourné. Malheureusement, les explications conventionnelles se trompent fréquemment de cible. Ainsi, on entend souvent que le populisme serait la cause de nos maux actuels. Nous vivons «à l'ère du populisme» nous disent les expert-es, comme Yascha Mounk. Le Brexit, l'essor des mouvements et partis ethno-nationalistes en Europe, en Inde et au Brésil, ou la situation aux États-Unis accréditent cette idée.

Dans cette optique, la crise de la démocratie serait due, concrètement, à un zèle démocratique. C'est ce qu'a soutenu Andrew Sullivan dans les colonnes du *New York magazine*, en 2016, arguant que nos sociétés «hyperdémocratiques» fragilisent les indispensables «barrières entre la volonté populaire et l'exercice du pouvoir». On ne peut faire confiance aux gens ordinaires pour prendre la pleine mesure des principes et des procédures démocratiques et pour les protéger, nous dit-on.

Les progressistes doivent battre en brèche cette thèse. Tandis qu'il y a près de deux siècles, Alexis de Tocqueville mettait en garde contre la «tyrannie de la majorité», la menace vient désormais d'une minorité tyrannique. Nos acquis démocratiques, obtenus de dure lutte, sont affaiblis par une élite arrogante et opulente, qui fait tout son possible pour entraver les réformes progressistes et étouffer les aspirations démocratiques partagées par le plus grand nombre.

Ce phénomène est d'ampleur mondiale. Depuis quelques années, les citoyen-nes de l'Europe toute entière s'organisent pour traduire en justice leurs gouvernements au titre de leur inaction face à l'urgence climatique. Au Pérou, lors des impressionnantes manifestations de novembre 2020, les jeunes ont réclamé la suppression de la constitution héritée de l'ère Fujimori, qui limite fortement la capacité de l'État à agir sur les secteurs stratégiques de l'économie. Aux États-Unis, des études soulignent qu'une majorité de la population a fait siennes des positions libérales sur tout un éventail de sujets (syndicats, contrôle des armes à feu, santé publique, catastrophe climatique et *New Deal* vert), et que plus les personnes sondées sont jeunes, plus elles se positionnent à gauche.

Et pourtant, la volonté de la majorité progressiste ne cesse d'être contournée. Comme le montrent des études menées aux États-Unis, l'agenda politique est formulé par des oligarques et des intérêts privés bien organisés. Le commun des mortels n'exerce, lui, pratiquement aucune influence sur les politiques publiques.

La démocratie libérale est en crise, non pas parce que les masses seraient devenues soudainement réactionnaires, comme on peut l'entendre, mais parce que les élites économiques ne font même plus semblant de se préoccuper du bien commun : la voilà, la véritable crise de la démocratie. Une crise profondément enracinée. Les inégalités qui affligent nos sociétés modernes ne sont ni une bizarrerie, ni fonction du parti au pouvoir : elles sont la conséquence logique de la conception originelle de nos systèmes politiques, dont le but était de profiter à une minorité de nanti-es. Pour que la démocratie subsiste et prospère, il nous faut mettre un terme pour de bon à ces inégalités fondamentales et globales qui existent entre les pays et en leur sein.

Pour cela, soyons clair-es : la principale menace qui pèse aujourd'hui sur la démocratie n'est pas le populisme, mais bien la ploutocratie. La solution : replacer l'égalité (politique et économique) au cœur du projet démocratique.



LORIE SHAULL (CC BY-SA 2.0)

À Washington DC, devant le Capitole, une pancarte déclare : « On ne peut pas acheter les élections ! »

Au fil des siècles, la démocratie a pris corps sous diverses formes, en bien des endroits et à différentes époques : assemblées citoyennes dans la ville mésopotamienne de Nippur, république collective de Tlaxcalla en Mésoamérique, conseils villageois en Afrique, Althing en Islande, cantons suisses, et ainsi de suite. Autrement dit, les Grecs de l'Antiquité n'ont pas inventé la pratique démocratique, mais ils nous ont donné le mot que nous employons aujourd'hui et qui se compose de deux éléments : *demos* et *kratos*. Le peuple détient le pouvoir.

Au V^e siècle avant notre ère, l'illustre homme d'État athénien Périclès a loué la structure politique d'Athènes dans cette phrase restée célèbre : « Notre Constitution est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du peuple tout entier ». Au regard des normes actuelles, Athènes serait recalée à l'examen, puisque les femmes étaient exclues de la vie démocratique et l'esclavage légal. Cependant, comme l'ont fait remarquer Platon et Aristote, l'écrasante majorité des citoyens qui composaient le *demos* athénien n'était pas riche. Les deux philosophes soulignent que, par définition, la loi du peuple implique la loi des pauvres, car les citoyen-nes aux humbles moyens sont forcément bien plus nombreux-ses que les riches.

De nos jours, cette évidence est remise en cause tandis que le capitalisme néolibéral, et les profondes inégalités financières qui en découlent, anéantissent les progrès démocratiques chèrement acquis. Comme l'a montré l'historien Quinn Slobodian, l'un des principaux objectifs du néolibéralisme est de supprimer tout droit de regard démocratique sur les questions économiques et les décisionnaires financier-es, afin de séparer l'économie de la politique. De ce fait, nous vivons dans un système où c'est le marché, et non le peuple, qui dirige, et dans lequel une poignée de nanti-es accumule des richesses inimaginables.

Selon Oxfam, les 26 personnes les plus riches au monde en 2018 possédaient une fortune nette équivalente à celle de la moitié la plus pauvre de l'humanité, soit quelque 3,8 milliards de personnes. Année après année, la grande majorité des revenus produits dans le monde finit dans les poches des 1 % les plus riches, tandis que les revenus des citoyen·nes ordinaires stagnent.

Si les cinquante dernières années nous ont appris une chose, c'est que l'égalité politique formelle, incarnée par le droit de vote, ne suffit pas à garantir la démocratie, car les nanti·es disposent de bien des moyens d'exercer une influence disproportionnée au sein d'un système en apparence démocratique. Dans un système juridique où l'argent est une manière de s'exprimer, à travers le lobbying et les dépenses électorales, les plus riches peuvent s'acheter un pouvoir tandis que le reste de la population peine à se faire entendre. Dans ce système où les privilégié·es peuvent transmettre leurs actifs à leur progéniture moyennant des impôts dérisoires, la fortune héritée entretient la création d'une classe aristocrate.



En octobre 2010, à Madrid, une pancarte réclame de la démocratie économique.

GAELX (CC BY-SA 2.0)

La grande priorité de tout projet démocratique progressiste doit être de renverser cette situation, et vite. Tandis que les générations précédentes ont œuvré à la généralisation du droit de vote, une entreprise sans doute plus colossale encore nous attend : sauver la démocratie de l'emprise du capitalisme. Compléter la démocratie politique par la démocratie économique : tel est le grand défi de notre temps, et notre seul moyen de protéger le système actuel de gouvernance représentative du pouvoir financier centralisé qui entraîne sa chute.

Tout système véritablement démocratique doit reposer sur une égalité politique, elle-même fondée sur une égalité économique. Malgré leurs lacunes, les Grecs l'avaient bien compris en instaurant toute une palette de mécanismes ingénieux pour empêcher les personnes fortunées de dominer les plus pauvres.

Ainsi, il était illégal de tirer profit de ses fonctions politiques à Athènes. Mieux encore, les citoyens pauvres étaient payés pour participer aux affaires publiques : ils recevaient l'équivalent d'une journée de revenus pour assister à l'Assemblée, ceci afin que les paysans et les artisans puissent se permettre de quitter leur champ ou leur atelier pour délibérer aux côtés des plus aisés.

Plus étonnant encore, les Athéniens tiraient au sort les citoyens devant occuper des postes-clés dans l'administration de la ville. Ils avaient en effet constaté, et à raison, que les riches et les gens de bonne famille remportaient plus souvent les élections. Aristote déclara d'ailleurs que les élections étaient aristocratiques, tandis que la loterie était démocratique. Pour les Grecs, la démocratie consistait à gouverner et à être gouverné à tour de rôle. Les citoyens travailleurs jouissaient ainsi d'une réelle occasion de s'impliquer dans la vie civique, notamment en pointant du doigt les profondes inégalités matérielles et en s'y attaquant.

Si les Athéniens pouvaient revenir aujourd'hui et contempler nos démocraties modernes, ils seraient sidérés de voir que la classe politique compte autant de millionnaires, qui alternent allègrement entre des postes dans les secteurs public et privé, tandis que leurs électeur-rices peinent à joindre les deux bouts. Ils se moqueraient à l'idée que les scrutins soient considérés comme le pinacle de la démocratie, et seraient effarés qu'une conception aussi étriquée de la démocratie puisse nous servir de boussole.

Incontestablement, nous sommes au carrefour de plusieurs crises : racisme et xénophobie, précarité et pauvreté, discrimination au travail, logements inabordables, entreprises échappant à tout contrôle, incarcération de masse, explosion de la dette étudiante, extinction de masse, hausse du niveau des mers... La liste est sans fin. D'une façon ou d'une autre, toutes ces problématiques sont liées au fait que dans notre système, la volonté populaire et démocratique ne se traduit pas par un changement politique effectif et concret.

Pour espérer remédier à cette déconnexion, il nous faut un programme qui relie les sphères politique et économique, ainsi qu'une stratégie de consolidation du pouvoir du peuple. Nous devons œuvrer à la démocratisation de notre système électoral et de notre économie et, ce faisant, à libérer nos vies et notre avenir de l'emprise des élites fortunées et des intérêts des entreprises.

Sur le plan électoral, nous pouvons nous inspirer du passé. Comme l'Athènes antique, nous devons protéger nos processus démocratiques face à l'incidence corrosive de la concentration financière.

Sur le plan économique, il est urgent de combler le fossé des inégalités. Pour cela, nous devons instaurer un revenu maximum. En Suisse, la gauche a défendu en 2013 l'initiative populaire «1:12 - Pour des salaires équitables», en vertu de quoi le salaire le plus élevé au sein d'une société n'aurait pas pu être plus de 12 fois supérieur au plus bas salaire. Bien que l'idée ait été rejetée, elle mérite que nous nous la réappropriions. Les jeunes activistes de gauche scandent souvent *Abolish billionaires* («Abolissons les milliardaires»); une maxime tout à fait viable.

Néanmoins, le comblement du fossé abyssal entre les riches et les pauvres n'est qu'une première étape. Nous devons également aborder les questions de la propriété et de l'investissement. Les classes laborieuses doivent, tout comme les nantie-es, posséder des parts dans les entreprises qui les emploient, et chacun-e doit pouvoir s'exprimer sur les investissements à réaliser. De fait, il s'agit bel et bien du seul moyen rationnel d'affecter des capitaux.

En ce moment-même, les PDG et les actionnaires des sociétés prônent sans relâche l'extraction de carburants fossiles nocifs pour les écosystèmes, ou la création de plateformes numériques alimentées par la publicité et qui portent atteinte à la vie privée, malgré leurs répercussions dévastatrices sur l'environnement et le débat public. En donnant véritablement la parole aux travailleur-ses et au grand public, la démocratisation de l'économie permettrait d'investir non plus dans l'enrichissement d'une poignée de privilégié-es, mais dans ce dont nous avons réellement besoin, comme l'énergie photovoltaïque ou le journalisme d'investigation.

La tâche qui nous attend est urgente. Il nous faut inverser un demi-siècle d'austérité néolibérale et rétablir les droits démocratiques qui ont été sapés. Cependant, nous devons aussi repenser la démocratie elle-même, en imaginant un système plus robuste, inclusif et égalitaire que jamais.

C'est exactement ce que fait un nombre croissant de personnes. Depuis 2019, des mouvements sociaux dynamiques se forment pour protester contre l'autoritarisme et l'exploitation : Hirak en Algérie, Primera Línea au Chili, Umbrella Movement à Hong Kong, Black Lives Matter aux États-Unis, Gilets jaunes en France, et d'autres encore. À travers le monde, des gens s'organisent pour réclamer plus de justice économique et des processus plus démocratiques. On entend de plus en plus cette nouvelle aspiration politique être qualifiée de «socialisme démocratique». Étonnamment, aux États-Unis, ce pays à qui l'on doit Coca-Cola, Walmart ou Facebook, une majorité de jeunes dit préférer le socialisme au capitalisme. Des socialistes traduisent leurs idéaux en actes et remportent des scrutins aux quatre coins du pays.

Ce soulèvement naissant est le plus bel espoir pour la démocratie. Ce n'est qu'en érigeant des mouvements sociaux de masse, et en menant des campagnes électorales impulsées depuis bas, aux échelons local et national, que nous aurons une chance de faire adopter le programme démocratique digne de ce nom : une société dans laquelle la loi des ploutocrates a cédé la place à la loi du peuple.

Ce texte est une version actualisée et adaptée d'un article publié en février 2017 dans la revue The Progressive : <https://progressive.org/magazine/reimagine-democracy-taylor/>

L'austéritarisme traduit les limites du néolibéralisme

GUSTAVE MASSIAH

Ce texte part de la situation actuelle et s'interroge sur les suites possibles du néolibéralisme en faisant l'hypothèse que son dépassement est d'actualité et que l'avenir n'est pas prédéterminé.

Deux chocs considérables ont eu lieu; ils auront des conséquences dramatiques. La crise financière, économique et sociale de 2008 a ébranlé le système mondial; la crise de la pandémie et du climat accentue les déséquilibres et ouvre un avenir contradictoire.

La crise financière et sociale de 2008 a montré les limites du néolibéralisme; la réponse qui a été apportée est une reprise en main avec une évolution austéritaïre, combinant austérité et autoritarisme. Elle a répondu aux révoltes et aux insurrections en cascade qui ont suivi cette crise, depuis 2011, dans plus de cinquante pays.

Le deuxième choc est celui de la pandémie et du climat qui a démontré la fragilité du système. Il modifie les perspectives. Il met en avant des impératifs, la question de la santé et l'urgence climatique et écologique. Il montre l'ampleur des contradictions économiques, sociales, géopolitiques, idéologiques. Il modifie le système des contradictions qui vont caractériser l'avenir.

L'austéritarisme qui a été imposé après la crise de 2008 est reconduit comme seule sortie possible de la crise actuelle. Cette proposition reste la stratégie dominante de la reprise en main par les forces dominantes. Elle est la première étape de l'avenir. L'austéritarisme est le point d'arrivée historique du néolibéralisme confronté à cette crise. Pour le comprendre, nous allons revenir sur l'histoire du néolibéralisme en gardant à l'esprit la question de sa crise et de son dépassement. Pour réfléchir sur les ave-

nirs possibles, nous allons examiner l'évolution des contradictions que provoque la crise du néolibéralisme.

Le court vingtième siècle, de 1914 à 1980, a été caractérisé par les deux guerres mondiales, les révolutions, soviétique en 1917 et chinoise en 1949, un monde bipolaire de 1945 à 1989. Il a vu se succéder plusieurs formes de capitalismes. La fin du XIX^e siècle est caractérisée par la structuration des grands groupes économiques et financiers et le passage du capitalisme concurrentiel au capitalisme monopoliste.

Pour répondre à la crise de 1929, Roosevelt fait adopter en 1934, sous le nom de New-Deal, un nouveau modèle de développement, fordiste et keynésien. Mais ce modèle ne sera appliqué qu'en 1945, après la guerre mondiale. Il implique des concessions sociales importantes. Après la guerre, il sera aussi adapté pour laisser une place aux pays nouvellement indépendants. À partir de la fin des années 1970, une nouvelle phase du capitalisme va s'imposer, le néolibéralisme.

Le néolibéralisme est une réponse à la décolonisation et aux concessions sociales du modèle keynésien et fordiste. À partir de la récession économique du milieu des années 1970, une nouvelle conception du développement va s'imposer dans les années 1980. Le modèle néolibéral définit les politiques de l'ajustement structurel. Il est d'abord imposé, à travers la crise de la dette, aux pays du Sud, avant d'être adapté et généralisé à toutes les sociétés.

Le modèle mis en place est celui de l'ajustement structurel : il s'agit d'ajuster structurellement chaque économie, chaque société, au marché mondial¹. Le libre-échange impose l'interdiction de freiner les importations et accentue la nécessité d'exporter. Les entreprises multinationales doivent pouvoir investir où et quand elles veulent, et peuvent sortir librement leurs bénéfices. La logique est assez simple, le marché se suffit à lui-même, plus besoin d'autre régulation et surtout pas de la régulation économique par les États. L'ajustement structurel impose une nouvelle pensée du développement. Il entraîne la réduction du rôle des États dans l'économie, la priorité donnée à l'exportation qui entraîne l'exploitation effrénée des ressources, l'ouverture internationale des échanges, la priorité à l'investissement international et aux privatisations, la flexibilité et la pression sur les salaires, la réduction des systèmes publics de protection sociale, la réduction des dépenses budgétaires considérées comme improductives (qui se traduit par la réduction des budgets de santé et d'éducation), la dévaluation des monnaies. L'appel à prêter aux pays du Sud a précédé la crise de la dette. La gestion de la crise de la dette et l'ajustement structurel servent d'arme politique pour la « remise au pas » des pays du Sud. Cette offensive économique ne néglige pas les interventions militaires. La crise de la décolonisation, de sa première phase, celle de l'indépendance des États, est ouverte.

[1] Les carnets de l'AITEC, «Le FMI ou comment s'en débarrasser», *Archimède et Léonard* N°1, 1985.

Cette poussée de la droite et de l'extrême droite a commencé, pendant quarante ans, par une bataille pour l'hégémonie culturelle autour de plusieurs offensives. La première offensive a porté contre les droits et particulièrement contre l'égalité; contre la solidarité en imposant le racisme et la xénophobie; en soutenant l'idéologie sécuritaire comme seule réponse possible à l'insécurité. Les autres offensives sont militaires, policières; avec la multiplication des guerres et l'instrumentalisation du terrorisme; la précarisation généralisée; la subordination du numérique à la logique de la financiarisation.

À partir de 1989, dans la bataille pour l'hégémonie culturelle, *La Fin de l'histoire*, de Francis Fukuyama, affirme que le capitalisme est indépassable, et que ceux qui s'y opposent sont des déviants; *Le Choc des civilisations* écrit par Samuel Huntington, se traduit par la recherche d'un nouvel ennemi nécessaire: ce sera l'Islam. Les attentats de New York, en septembre 2001, accélèrent le virage néoconservateur autour de l'idéologie sécuritaire et de la xénophobie.

La crise de 2008 et l'imposition de l'austéritarisme

Les chocs financiers de 2008 confirment l'hypothèse de l'épuisement du néolibéralisme et de la fragilité du capital financier. Les Nations unies ont mis en place une commission qui a proposé un Green New Deal. Dans la situation actuelle, c'est le durcissement du néolibéralisme qui l'a emporté.

Dès 2011, les réponses des peuples se déclinent sous la forme des insurrections populaires. Ce sont des dizaines de mouvements populaires qui mettent, dans des dizaines de pays, des millions de personnes sur les places. Ce sont les printemps



STUDIO INCENDO (CC BY 2.0)

À Hong Kong, les parapluies des manifestant-es font face aux gaz lacrymogènes et aux LBD de la police.

arabes à partir de Tunis et du Caire; les indigné-es en Europe du Sud, les Occupy à Londres et New York, les étudiant-es chilien-nes, le parc Taksim à Istanbul, les carrés rouges au Québec, les parapluies à Hong Kong, les «gens ordinaires» à New Delhi... On retrouve partout les mêmes mots d'ordre: le refus de la pauvreté et des inégalités, le rejet des discriminations, les libertés et le refus des répressions, la revendication d'une démocratie à réinventer, l'urgence écologique. Et partout, un nouvel enjeu, le refus de la corruption, le rejet de la fusion des classes politiques et des classes financières qui annule l'autonomie du politique et entraîne la méfiance des peuples par rapport aux instances du politique.

À partir de 2013, l'arrogance néolibérale reprend le dessus. Les politiques dominantes, d'austérité et d'ajustement structurel, sont réaffirmées. La déstabilisation, les guerres, les répressions violentes et l'instrumentalisation du terrorisme s'imposent dans toutes les régions. Des courants idéologiques réactionnaires et des populismes d'extrême-droite sont de plus en plus actifs. Les racismes et les nationalismes extrêmes alimentent les manifestations contre les étranger-es et les migrant-es. Ils prennent des formes spécifiques comme le néo-conservatisme libertarien et évangélique aux États-Unis, les extrêmes-droites et les diverses formes de national-socialisme en Europe, l'extrémisme djihadiste armé, les dictatures et les monarchies pétrolières, l'hindouisme extrême, etc. Dès 2013, commencent les contre-révolutions avec la montée des idéologies racistes, sécuritaires, xénophobes. Le néolibéralisme durcit sa domination et renforce son caractère sécuritaire appuyé sur les répressions et les coups d'état. Les mouvements sociaux et citoyens se retrouvent en position défensive².

Il nous faut prendre la mesure des conséquences d'une période de contre-révolutions. Actuellement nous vivons une période de plusieurs contre-révolutions conservatrices: la contre-révolution néolibérale, celle des anciennes et nouvelles dictatures, celle du conservatisme évangélique, celle du conservatisme islamiste, celle du conservatisme hindouiste. Mais, il y a aussi une autre raison à la situation, ce sont les angoisses liées à l'apparition d'un nouveau monde. Trump aux États-Unis, Bolsonaro au Brésil, Orbán en Hongrie, Modi en Inde et Duterte aux Philippines... en sont les visages grimaçants.

Il faut s'interroger sur les nouveaux monstres et les raisons de leur émergence. Ils s'appuient sur les peurs autour de deux vecteurs principaux et complémentaires: la xénophobie et la haine des étrangers; les racismes sous leurs différentes formes. Il faut souligner une offensive particulière qui prend les formes de l'islamophobie; après la chute du mur de Berlin, l'Islam a été institué comme l'ennemi principal dans *le choc des civilisations*. Cette situation résulte d'une offensive menée avec constance depuis quarante ans, par les droites extrêmes, pour conquérir l'hégémonie culturelle.

[2] Gustave Massiah, «Stratégie des mouvements et projet d'émancipation», *Le Monde Diplo Brésil*, mars 2016.

L'austérioritarisme s'est imposé. Le néolibéralisme ne cherche pas à convaincre; il revendique la conjonction de l'austérité et de l'autoritarisme. Il adopte la stratégie du choc très bien décrite par Naomi Klein; aller jusqu'au bout de la violence pour écraser les résistances. Près de vingt ans après la chute du mur de Berlin, le néolibéralisme abandonne ses références aux libertés. Il ne cherche plus à convaincre, il ne cherche plus qu'à imposer. L'austérioritarisme marque les limites du néolibéralisme en tant que système stable.



GIGI IBRAHIM (CC BY 2.0)

Place Tahrir, un graffiti urbain représente Samira, activiste et héroïne de la révolution égyptienne de 2011, contre l'armée.

La bataille pour l'hégémonie culturelle se poursuit. La situation ne se réduit pas à la montée des positions de droite extrême; elle est marquée par la permanence des contradictions. La crise structurelle articule cinq contradictions majeures: économiques et sociales, avec les inégalités sociales et les discriminations; écologiques avec la destruction des écosystèmes, la limitation de la biodiversité, le changement climatique et la mise en danger de l'écosystème planétaire; géopolitiques avec les guerres décentralisées et la tendance à un monde multipolaire; idéologiques avec l'interpellation de la démocratie, les poussées xénophobes et racistes; politiques avec la corruption née de la fusion du politique et du financier qui nourrit la méfiance par rapport au politique et abolit son autonomie, qui interpelle les formes de la démocratie représentative.

La crise de la pandémie et du climat

La crise de la pandémie n'est pas une parenthèse, c'est une rupture³. Il est clair que nous allons vivre avec des pandémies répétées. Celle que nous avons vécue n'est pas un accident. La pandémie n'est qu'une facette de la rupture. Le Covid-19 n'est pas seulement la cause de la rupture et des grandes discontinuités. C'est plus qu'un révélateur. Elle est liée à l'urgence écologique, à l'urgence climatique et à l'écroulement de la biodiversité; elle a accentué la prise de conscience de la rupture écologique. Le climat, la biodiversité, la cohabitation des espèces, interrogent le rapport entre l'espèce humaine et la Nature. Il s'agit d'une remise en cause philosophique.

Le climat et la pandémie impriment de manière indélébile plusieurs grandes contradictions. Ils remettent en cause la manière de penser toutes les dimensions de la

[3] Gustave Massiah, «Le rôle des pandémies et du climat dans la crise de civilisation», *Revue Les possibles*, juin 2020.

transformation des sociétés. Dans un premier temps, de confinements en surveillance, la réponse à la pandémie a confirmé l'austéritarisme : autoritarisme dans la gestion étatique sanitaire, austérité réaffirmée avec l'acceptation de l'explosion des inégalités sociales. La conjonction de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'urgence climatique est un révélateur de la perte de résilience du système mondial.

Il s'agit de prendre conscience que nous sommes au tout début d'une longue transition, qui connaîtra des accélérations et qui ne sera pas linéaire. La situation révélée par la pandémie nous conduit aussi à réfléchir sur les ruptures et les continuités historiques. L'hypothèse des discontinuités ne peut pas être écartée. Une crise de civilisation conduit à des bouleversements que certains peuvent qualifier d'effondrement, qui caractérise des processus et n'implique pas de tomber dans les peurs millénaristes. L'effondrement de l'empire romain n'a pas été la fin du monde. Ce que certains appellent aujourd'hui l'effondrement, peut aussi être la préparation d'une nouvelle civilisation. Ce n'est pas la fin du monde.

Les avenir possibles

Les avenir possibles comprennent, tout à la fois, le renforcement de l'austéritarisme, la généralisation des guerres, et des alternatives porteuses d'émancipation. Deux grandes possibilités vont donc cohabiter et s'affronter.

La première, c'est le renforcement de l'austéritarisme, la reprise en main à travers une stratégie du choc. Nous allons avoir un renforcement de ce que nous connaissons déjà, c'est-à-dire la montée de régimes qui s'appuient sur des idéologies racistes, xénophobes et sécuritaires soutenues par une partie des populations qui, face à la peur, acceptent les propositions conservatrices, réactionnaires. Nous allons probablement voir se renforcer un néolibéralisme austéritaire, qui risque d'aller plus loin : le risque est de voir s'imposer un néolibéralisme dictatorial.

Mais, en face, les résistances seront également puissantes. On va assister à une multiplication de protestations, de manifestations, de révoltes. En 2019, une étude a répertorié quarante-sept pays, soit un quart des pays du monde, qui ont connu des mouvements sociaux d'une grande ampleur et souvent insurrectionnels. L'Irak, l'Algérie, le Soudan, Hong-Kong... Ces mouvements s'appuient sur des changements qui étaient déjà en cours avant la pandémie. Les mouvements de 2011, porteurs d'espoir et de changement, ont été étouffés par les répressions à partir de 2013. Mais ils ont resurgi avec les nouveaux mouvements de type HIRAK (Algérie). Ils ont été freinés par la pandémie, mais ils n'ont pas disparu et attendent de resurgir.

On retrouve la phrase d'Antonio Gramsci. Dans ses *Carnets de prison*, il écrivait : «Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres». On y est : les monstres sont là, le vieux monde se meurt, où est donc le nouveau monde ?

On peut distinguer au moins cinq changements majeurs qui préparent le nouveau monde⁴. Le premier est la révolution des droits des femmes qui remet en cause des rapports sociaux millénaires. Comme toute révolution, celle-ci a produit des violences. Le deuxième grand changement est la rupture écologique qui dépasse largement la seule question du climat, mais englobe la biodiversité, l'existence des espèces menacées. C'est une révolution philosophique qui bouleverse toutes les représentations. Le troisième grand bouleversement, c'est le numérique et les biotechnologies. Avec le télé-monde, la question sanitaire, les biotechnologies, les nouvelles formes de domination et d'exploitation apparaissent, comme on le voit avec les GAFAM, les laboratoires pharmaceutiques; mais, c'est aussi une révolution du langage et de l'écriture. La quatrième révolution concerne le changement démographique de la planète qui pose le problème du vieillissement de la population et de la cohabitation entre les générations, de la scolarisation des sociétés et le rôle structurel des migrations.

Il faut insister sur la cinquième révolution, celle de la deuxième phase de la décolonisation, un des axes structurants de l'évolution à venir⁵. L'hypothèse déjà explicitée est que la décolonisation n'est pas terminée et que c'est une des questions majeures de l'avenir. À Bandung, en 1955, une affirmation avait été mise en avant: «les États veulent leur indépendance, les nations leur libération et les peuples la révolution!». La première phase de la décolonisation, celle de l'indépendance des États a réussi. On en a aussi vu les limites. La carte du monde se recompose, mais c'est l'évolution de la nature des États qui est en question. Le rapport entre les États et les nations est posé. Dans plusieurs pays la question des États plurinationaux a été posée. La question des identités multiples par rapport à l'identité nationale est interrogée. La question de la décolonisation inachevée reste centrale dans les questions des racismes et des discriminations. Elle interroge aussi la nature des États à travers le débat sur la décolonialité qui interpelle la permanence des formes des États anciennement coloniaux et la nature des sociétés à travers le débat sur l'intersectionnalité qui interroge la nature des relations entre classes, races et genres.

La bataille contre l'hégémonie culturelle du néolibéralisme, du capitalisme financier et de l'austéritarisme est engagée et avec elle la remise en cause de l'individualisme, des inégalités, des discriminations. Cette rupture ne sera pas facile. Les propositions vont prendre des formes différentes selon les régions. La conjonction de la pandémie et du climat confirme d'une certaine manière le mouvement altermondialiste; elle l'oblige aussi à se réinventer pour tenir compte de l'évolution de la situation. Le mouvement altermondialiste affirme que la réponse à la mondialisation néolibérale doit se déployer à toutes les échelles: locales, nationales, par grandes régions géoculturelles, mondiale. La réponse n'est pas le nationalisme. C'est l'internationalisme et l'altermondialisme. C'est la construction d'un autre monde possible et nécessaire, au sens plein du terme, qui doit faire l'objet d'une réflexion globale.

[4] Gustave Massiah, «Le nouveau monde qui tarde à apparaître», octobre 2016.

[5] Immanuel Wallerstein, *L'universalisme occidental, de la colonisation au droit d'ingérence*, Éditions Demopolis, 2008.

Quand les accords de commerce minent la capacité des États de répondre aux urgences écologiques et sociales

MATHILDE DUPRÉ, Institut Veblen

À travers les accords de commerce multilatéraux et bilatéraux, les États ont consenti à réduire de manière démesurée leurs capacités de régulation. L'élargissement progressif de l'agenda des négociations commerciales a eu pour effet de multiplier les règles de discipline auxquelles ils se sont soumis de leur plein gré. Et les accords dits « de nouvelle génération » risquent d'aggraver encore la situation. Non seulement ils introduisent des dispositions inédites qui les rendent « vivants », c'est-à-dire évolutifs après leur signature, mais nombre d'entre eux intègrent aussi un volet sur la protection de l'investissement garantissant des droits exorbitants aux entreprises transnationales. En ratifiant ces accords, les États consentent à limiter davantage leurs marges de manœuvre quand il faudrait au contraire chercher à les accroître pour faire face aux défis civilisationnels actuels, et imposer des règles qui garantissent l'intérêt général dans un cadre démocratique.

Les mouvements sociaux se multiplient pour exiger des réponses aux multiples crises écologiques, sociales et démocratiques auxquelles nous sommes aujourd'hui confronté-es et pour repenser notamment nos modes de production et de consommation. Mais nos modes d'échanges, et la politique commerciale qui les régit, constituent encore largement aujourd'hui un impensé de la transition écologique et sociale, comme en témoigne le projet de Green Deal européen.

Les règles commerciales jouent pourtant un rôle structurant dans l'organisation des activités économiques internationales. Faute d'intégrer efficacement la dimension sociale et écologique, elles encouragent un modèle insoutenable et favorisent le développement d'activités polluantes et qui portent atteinte aux droits humains. Plus grave encore, les règles de discipline auxquelles souscrivent les États à travers les accords de commerce viennent limiter leur capacité d'action pour répondre aux aspirations démocratiques et conduire les mutations économiques réclamées par des mouvements sociaux de plus en plus importants, et dont nos sociétés ont absolument besoin.

Autonomisation de la politique commerciale et inversion des priorités

La Charte de la Havane de 1948 visait à instaurer une organisation internationale du commerce en relation avec le Conseil économique et social de l'ONU et ayant pour mandat la promotion de l'emploi et du développement. Mais le refus des États-Unis de signer cet instrument a eu pour effet de promouvoir, à travers le GATT¹, l'autonomisation du commerce international des autres champs de la politique internationale, en particulier sociale et environnementale.

Pour faciliter les échanges et promouvoir les investissements, les États ont adopté des règles commerciales internationales contraignantes, définies dans des accords multilatéraux. Cela signifie concrètement que les États peuvent être sanctionnés s'ils adoptent par exemple des réglementations jugées incompatibles avec leurs engagements d'ouverture. Depuis la création de l'OMC, la multiplication des accords régionaux ou bilatéraux de commerce portant sur des domaines de plus en plus vastes² contribue à consolider et approfondir cet édifice juridique. Or, dans le même temps, les règles environnementales, sociales ou fiscales restent essentiellement définies à l'échelle nationale. Et les États rechignent à se doter de règles internationales ambitieuses et véritablement contraignantes dans ces domaines. C'est pourquoi le respect effectif de l'Accord de Paris sur le climat et des autres accords multilatéraux sur l'environnement, ou des standards internationaux de l'Organisation internationale du travail et des Nations unies, reste une gageure.

[1] *General Agreement on Tariffs and Trade* («Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce»), signé en 1947 pour promouvoir le commerce de marchandises, ancêtre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

[2] Par exemple aux services, à la protection des investissements, aux marchés publics ou aux droits de propriété intellectuelle.

En considérant que la croissance des activités économiques serait la condition *sine qua non* pour pouvoir lutter contre la pauvreté, promouvoir les droits humains et protéger l'environnement, les États en sont ainsi venus à construire une forme de hiérarchie inversée des règles. C'est pourquoi la communauté internationale a systématiquement cherché à limiter l'impact des normes sociales et environnementales sur l'activité économique. Ainsi les États, à commencer par ceux de l'Union européenne, se sont volontairement abstenus de prendre dans l'Accord de Paris toute forme d'engagement qui aurait pu avoir un effet négatif sur le commerce, par crainte des effets négatifs sur l'activité économique. Mireille Delmas-Marty évoque à ce sujet une « *dyschronie* »³ des différentes branches du droit international. Alain Supiot observe, quant à lui, un « *ordre juridique international schizophrène dont l'hémisphère économique incite à ne pas ratifier et appliquer des normes dont son hémisphère social ou écologique proclame la nécessité et l'universalité* »⁴. Cette asymétrie des instruments fait primer les règles commerciales sur les autres domaines du droit international.

La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique commerciale est aujourd'hui difficile, car les règles multilatérales ont précisément été élaborées de façon à les évacuer. Les biens échangés ne peuvent par exemple faire l'objet d'un traitement différent que s'ils présentent des caractéristiques distinctes. Invoquer des différences en matière de procédés ou méthodes de production invisibles sur le produit final relève presque de l'impossible. Cette règle limite fortement les marges de manœuvre des États pour imposer des normes spécifiques en matière d'empreinte écologique ou de cycle de vie des produits ou encore de conditions de travail, même si ces dernières font l'objet d'attentes démocratiques de plus en plus fortes. Certes, les règles du commerce international prévoient en théorie quelques dérogations aux engagements de libéralisation pour favoriser la protection de la santé, de la vie et des ressources naturelles épuisables. Mais les États qui ont essayé de les utiliser n'y sont presque jamais parvenus. Et les politiques publiques européennes basées sur le principe de précaution et attaquées par nos partenaires (telles que l'interdiction du bœuf aux hormones ou des OGM) ont été jugées contraires au droit du commerce.

[3] « *La dyschronie, ou asynchronie, repose sur des dysfonctionnements entre plusieurs espaces normatifs fonctionnant à des vitesses distinctes. Ainsi en est-il des espaces «droits de l'homme» et «commerce mondial»: l'espace «droits de l'homme» est plus ancien mais sa réception est lente, alors que l'espace «commerce mondial» est plus récent via la création de l'OMC en 1994, mais a progressé rapidement. Plusieurs éléments attestent ces dysfonctionnements: les droits de l'homme ne peuvent pas être invoqués devant l'OMC; les droits sociaux n'ont pas été mondialisés au contraire du commerce.»* Intervention de Mireille Delmas-Marty, Professeur honoraire de droit au Collège de France, sur le thème de «La justice environnementale», à la Chaire Gilles Deleuze, Université de Bordeaux, 2014. Disponible ici : <http://www.fondation.univ-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2016/09/2015-04-DELEUZE-syntheses-M-DELMAS-MARTY.pdf>

[4] « *Quelle justice sociale internationale au XXI^e siècle?* », Conférence d'ouverture du XXI^e Congrès de la Société internationale de droit du travail et de la Sécurité Sociale (Le Cap, 15-18 septembre 2015).

Face à ces écueils, non seulement l'UE n'a pas cherché à réformer les règles du commerce international dans un cadre multilatéral renforcé pour corriger les défauts d'origine et ainsi leurs impacts sur le développement et la planète. Mais elle a, au contraire, multiplié les négociations d'accords bilatéraux qui présentent les mêmes failles et érodent encore davantage le pouvoir des États, dans une forme de fuite en avant qui vise à libéraliser toujours davantage les échanges pour doper la croissance économique du continent.

Élargissement sans fin de la politique commerciale

La première caractéristique des accords dits «de nouvelle génération», négociés par l'UE depuis le milieu des années 2000, est d'aller bien au-delà des simples questions commerciales.

Les droits de douane, qui constituaient les principales barrières aux échanges dans le passé, ont été considérablement réduits, à l'exception de quelques secteurs, agricole notamment. Près de trois quarts des importations de l'UE sont ainsi déjà exonérées de droits de douane ou soumises à des droits réduits. C'est pourquoi les négociations commerciales visent désormais les autres types de réglementations qui sont présentées par les négociateur-rices comme des «barrières non tarifaires» au commerce, c'est-à-dire les normes de production mais également les normes de protection sanitaires, sociales ou environnementales. C'est ce que résumait Pascal Lamy, ancien directeur de l'OMC, au sujet des négociations gelées d'un partenariat commercial transatlantique: «*Le TTIP [ou TAFTA⁵] entreprend de s'attaquer aux barrières non tarifaires, c'est-à-dire aux différences qui existent entre les normes de précaution qui protègent les consommateurs contre divers types de risques. Elles constituent aujourd'hui 80 % des obstacles aux échanges entre les deux économies. [...] C'est bien parce que la protection des consommateurs est en jeu et non plus celle des producteurs que ces négociations provoquent autant de remous⁶*». Cet élargissement de l'agenda des négociations commerciales n'est pas sans poser de difficultés, car il tend à traiter les réglementations définies démocratiquement du point de vue de leur impact sur le commerce au détriment de leur rôle protecteur sur la santé, les conditions de travail ou l'environnement. Or si l'UE promet qu'il n'est pas question de toucher aux préférences collectives européennes et que ces accords, comme le CETA (accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE), n'engendreront pas un abaissement ou une paralysie de nos standards, c'est malheureusement loin d'être vrai.

[5] Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI; TTIP en anglais), également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique (TAFTA en anglais), est un projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis.

[6] Pascal Lamy et Elvire Fabry, TTIP, *Une négociation d'avant-garde, stratégique pour les PME*, CCE International, n°583, décembre 2015/janvier 2016.

Les réglementations européennes ou nationales que nos partenaires commerciaux ont dans le collimateur relèvent bien de sujets sensibles. Ainsi, le rapport annuel produit par les États-Unis désignait en 2020 par exemple les règles européennes sur les substances chimiques (REACH), les énergies renouvelables et la qualité des carburants, les OGM, les hormones de croissance et l'usage d'antibiotiques dans l'élevage, ou encore l'action menée par la Commission en matière de lutte contre l'évasion fiscale⁷. Ce marchandage sur les normes ne se fait évidemment pas à sens unique et l'UE a également un certain nombre d'attentes dans ces négociations. Mais, justement, le propre d'une négociation suppose d'accepter des concessions pour obtenir des avancées sur les sujets identifiés comme prioritaires. Et ces risques d'affaiblissement des règles de protection sont démultipliés avec le prolongement des négociations après la signature des accords.



© MATHILDE DUPRÉ

Devant le Parlement européen, des manifestant-es portent les lettres STOP CETA.

Opacité et capture de la politique commerciale

Cet élargissement du champ de la politique commerciale ne s'est en outre pas accompagné d'un réel mouvement de démocratisation. En dépit de quelques efforts limités de transparence, l'opacité qui entoure toujours les négociations prive les élu-es, les organisations de la société civile et les citoyen-nes de leur capacité à contribuer utilement à l'élaboration de ces accords. Tant pour le CETA que pour le JEFTA (l'accord avec le Japon) ou l'accord UE-Mercosur, les informations sur le contenu n'ont été mises à disposition qu'après la finalisation des négociations. Le public n'a pas eu accès aux mandats de négociation émis par les États membres, ni aux propositions intérimaires faites par l'UE et encore moins aux textes de négociation consolidés. Si les négociations commerciales ont été traditionnellement menées à huis clos pour des raisons stratégiques, une telle pratique semble de plus en plus difficile à justifier avec l'extension des sujets couverts par les accords.

[7] Enquêtes ouvertes pour requalifier en aides d'États illégaux un certain nombre d'accords sur les prix de transferts.

Sans compter qu'il existe un fort déséquilibre dans la consultation des parties prenantes. Les études publiées par Corporate Europe Observatory ont montré que les consultations menées par la Commission européenne, que ce soit pour l'accord transatlantique, celui avec le Japon ou le Brexit, privilégient les représentants des plus grandes entreprises au détriment de toutes les autres actrices (PME, agriculteur-rices, associations de consommateur-rices, syndicats, ONG, etc.)⁸. Sans surprise, l'inégalité d'accès des différents acteurs aux négociations se traduit par une inégale capacité à influencer sur leur contenu. Une partie des sujets couverts par les accords de commerce ne relèvent pas directement de mesures de libre-échange mais contribuent, au contraire, à accorder des rentes ou des droits supplémentaires à certains acteurs économiques, à travers des règles de protection des investissements ou l'allongement des droits de propriété intellectuelle, etc.

Accords « vivants »

L'impact réel des accords sur la capacité des États à réguler est d'autant plus difficile à évaluer qu'il n'est pas circonscrit dans le temps. Ces accords de nouvelle génération sont en effet désormais conçus pour être des accords « vivants ». Ils mettent en place des comités et des mécanismes de dialogue dont le rôle est de veiller à la bonne mise en œuvre de l'accord mais aussi de continuer à négocier.

Le CETA a ainsi créé un comité mixte et une dizaine de comités spécialisés sur les biotechnologies, les normes sanitaires et phytosanitaires, les services financiers, un forum de coopération réglementaire, etc. Leur pouvoir est important puisque certains peuvent même changer des parties de l'accord après sa signature, sans pour autant être soumis à de véritables mécanismes de contrôle démocratique, comme par exemple exiger un nouveau vote au Parlement européen en cas d'amendement des parties en question. L'objectif est de faciliter la convergence des normes et des réglementations et de réduire les coûts liés à leur respect pour les entreprises. Ce mécanisme doit permettre aussi de s'assurer que toutes les législations existantes et futures des pays seront conformes au traité et n'auront pas d'impact négatif sur le commerce.

En pratique, cela signifie qu'avec le CETA, le Canada sera informé à l'avance et consulté sur un éventuel projet d'interdiction du glyphosate ou des perturbateurs endocriniens dans l'UE ou dans ses États membres. Selon la Commission Schubert, chargée par le Gouvernement français d'évaluer les impacts sanitaires et environnementaux de l'accord, ce dispositif pourrait entraîner un risque de « *court-circuitage des processus démocratiques internes* » et « *d'ingérence des intérêts privés (industrie canadienne ou européenne) dans les processus réglementaires des parties* »⁹.

[8] « JEFETA: An exclusive trade between EU negotiators and big business », Corporate Europe Observatory, 28 mai 2018.

[9] Katheline Schubert et al., *Rapport au Premier ministre. L'impact de l'Accord Économique et Commercial Global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) sur l'environnement, le climat et la santé*, p.52, 17/09/2017.



© FRIENDS OF THE EARTH EUROPE

Devant le Parlement européen, des manifestant·es posent avec une banderole qui déclare : «Des droits pour les personnes, des règles pour les multinationales».

Devant le Parlement européen, des manifestant·es posent avec une banderole qui déclare : «Des droits pour les personnes, des règles pour les multinationales». Soire du CETA, le Canada a déjà fait part de ses critiques vis-à-vis de l'UE et des États membres sur les problèmes relatifs à l'éventuelle interdiction de pesticides dangereux ou le caractère jugé trop strict des limites maximales de résidus de pesticides autorisés dans les produits importés, qui empêchent par exemple les exportations canadiennes de pommes de terre traitées avec des néonicotinoïdes interdits dans l'UE¹¹. En juillet puis en novembre 2019, le Canada avec 18 autres pays (dont plusieurs avec lesquels l'UE négocie de nouveaux accords¹²) ont d'ailleurs aussi écrit à l'OMC pour faire part de leurs griefs sur le même dossier.

Droits accrus pour les multinationales, y compris celui de juger la loi

Enfin, dans leur majorité, ces nouveaux accords s'accompagnent d'un volet consacré à la protection des investissements qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE, ISDS en anglais). Ce dispositif offre la possibilité aux investisseurs étrangers d'attaquer l'UE ou les États membres et de contester les politiques publiques qui nuisent à leurs intérêts devant des juridictions d'exception et selon des règles qui leur sont très favorables.

Ce mécanisme n'est certes pas nouveau. Il a été conçu dans le contexte de la décolonisation pour protéger de façon *ad hoc* les activités des investisseurs des pays riches contre les risques d'expropriations et de décisions arbitraires dans des pays aux systèmes judiciaires jugés défaillants ou corrompus. Mais l'UE tend

Or, c'était bien l'effet recherché comme en témoigne Mark Camilleri¹⁰, le président d'une association cofondée par l'ancien ambassadeur canadien, David Plunkett, et membre de l'équipe de négociations du CETA : «[la coopération réglementaire] institutionnalise l'opportunité pour les entreprises canadiennes de profiter au maximum du CETA en ayant un rôle dans la prise de décision au niveau de l'UE ».

D'ailleurs, au cours des premières années de mise en œuvre provi-

[10] Julius Melnitzer, «New boots-on-the-ground trade association to boost ties between Canada, EU», *Financial Post*, 12 septembre 2018.

[11] Mathilde Dupré, «Pourra-t-on encore interdire le glyphosate avec le Ceta?», *Alternatives Économiques*, 17/04/2018 et «Accord Ceta: ça part mal pour l'Acte II du quinquennat», *Alternatives économiques*, 21/06/2019.

[12] Tels que l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Malaisie, le Paraguay, les États-Unis, et l'Uruguay. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/G/C/W767R1.pdf>

à le généraliser alors même que le nombre de litiges explose littéralement (3 cas de différends connus en 1995 et 1061 cas fin 2020). Ce dispositif a par exemple été utilisé par l'entreprise Cargill contre le Mexique pour contester la taxe mise en place sur les sodas pour lutter contre l'obésité¹³, mais aussi, à de nombreuses reprises, contre des mesures environnementales telles qu'un moratoire sur les gaz de schiste au Québec, l'interdiction des forages offshore en Italie, la sortie du nucléaire ou les normes applicables à une centrale à charbon en Allemagne.

Depuis plusieurs années, l'UE cherche à intégrer ce dispositif dans un maximum d'accords, y compris avec des pays dotés de systèmes juridiques efficaces et sièges de multinationales rompues à l'exercice des poursuites contre les États tels que le Canada, les États-Unis ou le Japon. Et elle promeut même la création d'une Cour multilatérale des investissements pour favoriser l'extension des droits des investisseurs.

Dans le CETA, ce volet n'entrera en vigueur que si l'ensemble des États membres ratifie l'accord. Il a été un peu réformé sur la forme, en réponse à une mobilisation citoyenne sans précédent, mais les problèmes de fond subsistent : *« Rien ne permet de garantir dans le traité que les futures dispositions environnementales nécessaires à la poursuite des objectifs de la France en matière de transition énergétique et de développement durable ne seront pas attaquées devant cette juridiction »*, soulignait le rapport d'évaluation de la Commission Schubert, en dépit des attentes sociétales croissantes en faveur de la protection du climat¹⁴.

Au-delà de l'UE, de nombreux États ont été échaudés par les litiges ou les menaces de litiges dont ils ont fait l'objet et ont plutôt fait le choix d'essayer de sortir de ce dispositif ou d'en limiter sa portée. La Bolivie, le Venezuela et l'Équateur se sont retirés du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale et n'ont pas renouvelé certains de leurs accords. L'Afrique du Sud, l'Inde ou l'Indonésie avaient aussi annoncé leur volonté de redonner la priorité à leurs juridictions nationales pour examiner ce type de différends. La Nouvelle-Zélande développe désormais une approche à la carte beaucoup plus restrictive. Et même les États-Unis et le Canada qui avaient été les premiers pays développés à instaurer un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États entre eux, dans le cadre de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) en 1994, ont décidé d'y mettre fin. *« Cela a coûté aux contribuables canadiens plus de 300 millions de dollars de sanctions et de frais juridiques. L'ISDS élève le droit des entreprises au-dessus de la souveraineté des gouvernements. En l'enlevant, nous renforçons le droit de nos gouvernements de*

[13] «Le Commerce à tout prix», rapport de Foodwatch, février 2018. https://www.foodwatch.org/uploads/tx_abdownloads/files/trade_at_any_cost_french_okHD.pdf

[14] Op cit. Sur ce sujet voir aussi, «Doit-on autoriser les multinationales américaines à traduire les États européens devant des tribunaux supra nationaux?», tribune de douze juristes, parue dans *La Croix*, le 10 mars 2016. <https://www.asso-sherpa.org/on-autoriser-multinationales-americaines-a-traduire-etats-europeens-devant-tribunaux-supra-nationaux%E2%80%89>

réguler dans l'intérêt général, de protéger la santé publique et l'environnement», plaidait la Ministre canadienne des Affaires étrangères. Ainsi, en 2019, pour la deuxième fois, le nombre de nouveaux accords de protection des investissements signés a été inférieur au nombre d'accords auxquels il a été mis fin. Dans un tel contexte, l'activisme de l'UE qui cherche à conclure plusieurs nouveaux accords de protection avec des puissances économiques, y compris la Chine, apparaît difficile à justifier.

Conclusion

L'Union européenne porte une responsabilité de premier ordre pour impulser une véritable réforme des règles commerciales internationales et redonner aux États leur capacité d'agir face aux urgences sociales et écologiques. Du fait de sa capacité à agir au nom de l'ensemble des États membres, elle était encore avant le Brexit la première puissance commerciale au monde avec le plus grand volume d'exportations de biens et services et d'importations, ainsi que la principale pourvoyeuse et bénéficiaire d'investissements directs étrangers¹⁵. De plus, ses 450 millions de consommateur-rices à fort pouvoir d'achat représentent un débouché important pour les investisseurs et les entreprises du monde entier. Mais le voudra-t-elle seulement? Rien n'est moins sûr. Elle s'est certes lancée en 2020 dans un exercice de révision de sa politique commerciale européenne pour «répondre à divers nouveaux défis qui se posent au niveau mondial et en tenant compte des enseignements tirés de la crise du coronavirus». Mais pour l'instant, les réformes annoncées dans le cadre du Green Deal et par le nouveau Commissaire au commerce, Valdis Dombrovskis, paraissent bien timides à l'égard des enjeux. Et les accords de commerce et/ou d'investissement se multiplient sur le modèle du CETA (accord UE/Mercosur, UE/Mexique, UE/Chine...), fixant le cadre des échanges économiques pour les décennies à venir. Or selon le «trilemme» décrit par l'économiste Dani Rodrik, il apparaît aujourd'hui impossible de concilier une hypermondialisation, un fonctionnement démocratique de nos institutions et le respect d'un espace national de décision politique¹⁶. Nous sommes déjà allés trop loin dans les contraintes imposées aux gouvernements à travers les règles commerciales internationales. Ce mouvement contribue à saper les bases de la démocratie et le lien de confiance entre les citoyen-nes et les décideur-ses. Il est par conséquent urgent de transformer les règles commerciales de fond en comble pour permettre aux États et aux collectivités locales de recouvrer leurs capacités à définir les règles du jeu économique et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale, de développement local et de préservation de l'environnement auxquelles aspire une part croissante de citoyen-nes. Cela suppose de poser un moratoire sur les accords en cours de ratification ou de négociation afin de dresser une évaluation complète des accords passés et redéfinir sur cette base les contours d'une nouvelle politique commerciale démocratique, juste et soutenable.

[15] «Statistical Guide», *DG Commerce*, juin 2018.

[16] Dani Rodrik, *Straight Talk on Trade. Ideas for a Sane World Economy*, Princeton University Press, 2018.

Une passion contrariée : l'Égalité

XAVIER RICARD LANATA

*«Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.
Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune¹.»*

En dépit du constat désormais partagé de la hausse continue des inégalités de revenu et de patrimoine dans la plupart des pays, et des promesses réitérées par les partis de gauche de les compenser par des politiques redistributives, les dernières alternances ont partout montré que ces partis sont incapables, une fois au pouvoir, d'appliquer les réformes envisagées. Ce phénomène s'observe aussi bien au Nord qu'au Sud, et nourrit une forte désillusion. Comment expliquer cette impuissance généralisée ?

Il est devenu commun, dans la plupart des documents émanant des institutions multilatérales, d'en appeler à une «mondialisation régulée», qui corrigerait les effets du libre-échange, et notamment l'augmentation continue des inégalités à l'intérieur des pays. Le libre-échange a en effet réduit les inégalités entre pays (cette affirmation ne vaut que si l'on tient compte de la Chine, qui à elle seule représente près de 15 % du PIB mondial, hors Chine, les inégalités entre pays n'ont pratiquement pas diminué). Les inégalités à l'intérieur des pays ne cessent de s'accroître, surtout si l'on se réfère aux inégalités absolues et non plus relatives².

Les raisons de ce phénomène tiennent pour certain-es au libre-échange proprement dit, qui oblige les pays participant à l'échange à rivaliser pour augmenter leur compétitivité. Dans un contexte où l'investissement est chroniquement faible et les gains

[1] Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 1.

[2] La différence tient à l'écart entre le décile le plus pauvre et le décile le plus riche de la population, par exemple. En termes relatifs (proportionnels), cet écart peut demeurer stable. En revanche, il suffit que le décile le plus pauvre s'enrichisse, pour que, à proportion constante, la distance qui le sépare du décile le plus riche s'accroisse en valeur absolue. Partout dans le monde, les écarts en valeur absolue ne cessent de croître.

de productivité très bas, la compétitivité des entreprises repose de plus en plus sur le facteur travail : c'est en comprimant les salaires que les entreprises, ou les pays, parviennent à conserver la compétitivité que la concurrence des pays à très bas salaires (notamment au Sud) leur fait perdre. Cette concurrence est d'autant plus forte que les productions font appel à une main d'œuvre faiblement qualifiée (que l'on songe par exemple au secteur textile, ou à l'industrie des jouets). Cependant on observe que la spécialisation des pays du Sud dans des activités à faible niveau de qualification, faiblement rémunératrices (alors que les pays du Nord auraient vocation à se spécialiser dans des activités à haute valeur ajoutée, exigeant une main d'œuvre hautement qualifiée... la fameuse «montée en gamme»), cède du terrain au profit d'une production «à large spectre», allant de l'assemblage (textile, industriel) à l'innovation dans des domaines aussi variés que l'aéronautique, l'espace, l'automobile, la pharmacie, les technologies de pointe (acières spécialisés, robotique, etc.), autrefois réservées aux pays du Nord. Le «rattrapage» met donc les économies du Nord à rude épreuve, placées qu'elles se trouvent devant une concurrence qui se joue des assignations traditionnelles.

Ne reste plus, dans ces conditions, qu'à jouer sur la compétitivité coût, et singulièrement sur le facteur travail. Autrement dit, à abaisser les salaires, notamment des travailleur-ses les moins qualifié-es, qui sont les plus en concurrence avec les travailleur-ses des pays du Sud, pour la plupart faiblement qualifié-es. En Europe, la déflation salariale est encouragée par les réformes «structurelles» promues par la Commission dans le cadre des compétences que lui ont accordées les traités, notamment le PSC et la réforme dite du «Semestre Européen» (*Six pack* et *Two pack* de 2011 et 2013 respectivement)³, qui permet à Bruxelles de placer les États «sous programme», dont la déflation salariale est un point essentiel.

De quelle «régulation» les États peuvent-ils user pour essayer de corriger les impacts négatifs de la mondialisation et lutter contre les inégalités, ou du moins limiter leur accroissement dans de telles conditions? L'OCDE, l'OMC et le FMI en appellent à la responsabilité des États et à des politiques de redistribution qui pourraient corriger les effets délétères du libre-échange. Le/la lecteur-riche attentif-ve aura tout de suite mesuré l'imposture : car dans un univers libre-échangiste, toute «charge», directe ou indirecte, pesant sur les coûts de production, qu'il s'agisse d'un impôt sur la production (l'investissement ou le capital fixe rapporté au chiffre d'affaires), sur les bénéfices, ou de cotisations sociales pesant sur le facteur travail, réduit la compétitivité économique et peut donc s'avérer contre-productive. Un impôt sur la fortune ou le patrimoine est réputé dissuasif. Ne restent que les contributions fiscales générales, indifféremment réparties sur l'ensemble de la

[3] Il s'agit là des réformes qui donnent à la Commission Européenne le droit de formuler un «avis» (favorable ou défavorable) sur le projet de loi de finances de l'année N+1, avant transmission de ce projet de loi au parlement national. Cet avis peut ne pas être suivi par le gouvernement, mais il s'expose alors à des sanctions, et notamment à la «mise sous programme», où des fonctionnaires européen-nes sont détaché-es auprès du gouvernement pour valider les dépenses et suivre de très près l'élaboration et l'application d'un programme de réformes structurelles destiné à réduire les dépenses publiques.

population: TVA, ou toute autre contribution sociale de type CSG (contribution sociale généralisée, introduite par le gouvernement Juppé en 1995 pour financer par l'impôt les dépenses de l'Assurance Maladie).

Ces politiques ont des limites, puisqu'elles pèsent relativement plus lourd sur les ménages modestes et que leur rendement peut devenir faible lorsque leur taux augmente (elles ont un effet directement dépressif sur la consommation, et notamment sur la consommation des ménages modestes qui épargnent peu et consomment à domicile: leur comportement de dépense est donc tout à fait essentiel aux économies nationales). À ces remarques, il faut ajouter que la TVA est très difficile à collecter dans les pays dont l'économie est pour l'essentiel informelle: les commerçant-es, qui doivent la collecter et la restituer à l'administration fiscale, sont rarement enregistré-es et ne s'acquittent pas des obligations qui incombent au secteur formel. Dans de tels pays, les inégalités de richesse sont souvent considérables, et la fiscalité pèse sur les salarié-es et les fonctionnaires. L'essentiel des revenus fiscaux proviennent des taxes à l'exportation des entreprises multinationales – qui bénéficient par ailleurs d'une fiscalité très favorable, qu'elles peuvent même contourner en adoptant des stratégies d'évitement (prix de transfert, paradis fiscaux). Souvent, les entreprises multinationales se concentrent dans le secteur primaire (extraction de matières premières, notamment de minerais ou d'hydrocarbure) et emploient peu de main d'œuvre locale. Les flux de capitaux suscités par les activités du secteur le plus exposé à la concurrence permettent aux intermédiaires financiers (banques, fonds d'investissement) d'obtenir une rente de capital. Ce secteur entraîne à sa suite une cohorte de petits fournisseurs de services (notamment dans l'immobilier). À l'exception de ces derniers, les entreprises minières ou financières emploient peu au regard de la main d'œuvre disponible. Le secteur formel n'emploie le plus souvent, dans les pays du Sud (à faible revenu ou à revenu intermédiaire) que 10 à 15 % de la Population Économiquement Active, c'est-à-dire apte à l'emploi et en activité. L'impôt est souvent jugé illégitime par la population, au simple motif qu'elle n'en voit que rarement les fruits (services publics déficients, corruption). La redistribution ne concerne qu'un nombre réduit de personnes, salariées et titulaires de droits (carte de sécurité sociale, par exemple) dont la majeure partie de la population est exclue.

L'imposture des institutions internationales n'en est pas moindre: car les gouvernements ne sont pas encouragés à élargir l'assiette fiscale, dans la mesure où ils tirent bénéfice de l'emploi informel, y compris dans des secteurs à très faible productivité horaire (petit commerce, etc.) pour obtenir à bon compte une sorte de consentement général à des taux d'imposition faibles voire nuls, qui s'appliquent aux individus comme aux personnes morales. C'est un état d'esprit général qui permet de faire passer pour légitimes des exonérations fiscales qui bénéficient aux riches et aux grandes entreprises. Par ailleurs, l'emploi informel, non imposé ni soumis à cotisations sociales, fournit à l'élite des services bon marché.

La concurrence fiscale généralisée est le corollaire du libre échange : à défaut de pouvoir protéger ses productions contre les importations de produits dont le coût de production est faible, et à condition de pouvoir en retour exporter des produits également bon marché, les impôts sur la production, les cotisations sociales, ou toute autre forme de prélèvement (sur les revenus ou le patrimoine) sont envisagés comme des handicaps. Même les hauts revenus sont réputés nécessaires à l'économie nationale en vertu de la théorie du « ruissellement ». Malgré les démentis des économistes⁴, cette fable est encore entretenue par les institutions internationales (OMC) et les économistes libéraux (par exemple Hernando de Soto). L'OMC attribue les inégalités à l'innovation technologique (qui prive d'emploi les secteurs moins qualifiés) : l'automatisation contribue certainement à la tendance générale, et plaide pour une fiscalité adaptée au capital. En effet, compte tenu de la place de plus en plus importante dévolue à la machine automatique et aux algorithmes dans la création de valeur et dans le processus de production, il serait raisonnable, de notre point de vue, que les robots paient demain une contribution universelle destinée à établir un « salaire à vie », attaché à la personne et décorrélé de l'emploi salarié, appelé à disparaître. À condition toutefois d'adopter des mesures permettant de contrôler les flux (de capitaux, de biens et de services) et de protéger les espaces économiques qui, les premiers, mettront en œuvre de telles réformes. Les politiques redistributives ne pourront être rétablies et élargies qu'à condition de s'inscrire dans une stratégie de protection de marchés intérieurs, où les préférences collectives (pour l'épargne, la consommation, la redistribution, etc.) pourront se traduire sur le plan économique, sans avoir à se justifier ni à exiger des partenaires économiques qu'ils en adoptent d'identiques. Les protections de cette nature doivent être entendues comme des spécificités culturelles qui, sans exclusive, en appellent à la coordination et à l'entraide. Un jour peut-être, les politiques de redistribution seront admises par toutes les sociétés, au nom d'une conception, désormais universelle, de niveaux d'inégalité économique (revenus et patrimoines) tolérables. En attendant, rien ne doit empêcher les sociétés plus égalitaristes (comme la nôtre⁵) de protéger les fondements de leur cohésion sociale, de sorte qu'en effet « les distinctions sociales – et notamment les inégalités économiques – ne soient fondées que sur l'utilité commune », comme le souhaitaient les pères fondateurs de notre République.

[4] On songe ici à Gaël Giraud, Thomas Piketty, Steve Keen, James Galbraith.

[5] Sur le long terme, la société française a une nette préférence pour l'égalité, qui lui vient des structures sociales de l'Ancien Régime. Notre pays se distingue, de ce point de vue, des États-Unis ou de la plupart des pays d'Amérique Latine (le Brésil par exemple), qui admettent des niveaux d'inégalités bien supérieurs aux nôtres. Il est vrai que ces différences s'estompent de plus en plus à mesure que progresse le phénomène de « tropicalisation du monde », qui rapproche les anciennes métropoles de la « condition tropicale » jadis réservée aux pays du Sud (cf. Ricard Lanata, *La tropicalisation du monde*, Paris, PUF, 2019).

Le *business as usual* ne peut plus durer : État, droits humains et entreprises au temps du néolibéralisme autoritaire (et du coronavirus)

ADORACIÓN GUAMÁN et GUILLERMO MURCIA LÓPEZ
Université de Valencia

L'histoire n'est que trop bien connue. Dans les années 1980, le vainqueur du conflit qui opposait divers projets politiques et paradigmes économiques semblait tout désigné : le libéralisme, affublé du préfixe *néo*. Une doctrine bien décidée à étendre le règne du marché à tous les aspects de la vie, à limiter le rôle de l'État en tant que garant des droits des majorités sociales, tout en renforçant son rôle de gardien des procédés d'accumulation capitaliste : politique étrangère atlantiste, politique commerciale prédatrice, concession de droits aux nouveaux acteurs économiques transnationaux et consolidation des forces et organes de sécurité, qui veillent à l'application du cadre juridique sur les rapports de propriété capitalistes.

Ainsi, Friedrich Hayek, qui affirmait dans *La route de la servitude* que « plus l'État planifie, plus la planification individuelle devient difficile »¹, fut reçu à la Maison Blanche dans les années 1980 par Ronald Reagan, qui ne cachait pas l'énorme influence intellectuelle que Hayek avait eue sur lui. Par la suite, ce dernier fut traité avec les honneurs par la royauté britannique à la demande de Margaret Thatcher, et se vit récompenser de la Médaille présidentielle de la liberté par George Bush père, en 1991. La classe dirigeante des États les plus puissants exaltait les travaux intellectuels de celles et ceux qui prônaient la réduction de ce même État. Bien entendu, cette opération ne concernait pas les éléments qui leur servaient.

Il est toujours hasardeux, voire proprement impossible, d'affirmer que l'on entre dans une période historique différente de la précédente. Pourtant, à l'aube de cette

[1] Hayek, Friedrich (1976), *La route de la servitude*, PUF, Paris.

année 2021, douze ans après une récession généralisée, et tandis que le monde demeure en proie à une pandémie aussi subite que ses conséquences sont imprévisibles; à l'heure où des millions de personnes attendent avec impatience que leurs États respectifs agissent pour sauver non pas l'économie mais leurs vies; il semblerait que nous vivions une époque résolument différente. Les turbulences politiques ne s'expriment plus à travers des coups d'État ou des guerres par contumace menées par les grandes puissances dans des pays périphériques: ce sont désormais les scrutins, la nature constitutionnelle ou l'influence qu'exercent ces mêmes puissances sur les économies périphériques, au moyen d'une *lex mercatoria* toujours plus sophistiquée, qui cristallisent ce marasme.

Chez les principales puissances, et notamment dans l'Union européenne, la crise liée au Covid-19 semble propice au renouveau de l'État, qui signerait son grand retour et se dit prêt à intervenir dans l'économie pour garantir les acquis sociaux, au point de susciter, dans certains cas, des attentes plus grandes encore que celles des Trente Glorieuses. En revanche, dans les économies périphériques, la gestion de la pandémie repose toujours en grande partie sur la capacité à vivre sans travailler pour éviter la contagion, avec, à la clé, l'exposition des classes sociales majoritaires à la contagion et à la maladie.

L'État est de retour, dit-on, mais la syndémie du coronavirus, qui a caractérisé l'année 2020 et marquera sans doute les années à venir, a fait des ravages non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi de l'économie et du travail, grignotant durement les revenus des citoyen·nes qui peinent à vivre dignement, notamment dans les pays du Sud. Les chiffres disponibles témoignent d'ores et déjà d'un impact généralisé et sans précédent sur le marché du travail, déjà terriblement malmené par la crise de 2008.

La crise du coronavirus est venue frapper de plein fouet les travailleur·ses les plus vulnérables à travers le monde, dont la situation était déjà particulièrement alarmante. Il y a plusieurs raisons à cela, déjà présentes jusqu'alors dans les économies périphériques, mais que l'on commence à retrouver dans les économies centrales: la croissance du secteur informel et le déclin du secteur public, les obstacles au télétravail et les maigres ressources allouées par les gouvernements pour indemniser les travailleur·ses, voire le manque de volonté de la part de ces gouvernements.

Face à cette situation, qui ne s'accommode de solutions locales que de façon tout à fait urgente, le retour de l'État est-il possible? Les États disposent-ils de la marge de manœuvre nécessaire pour prendre des décisions de portée globale qui permettront de concrétiser cette transformation si promptement annoncée?

La réponse est négative; point de pessimisme ici, mais une nécessaire dose de réalisme, comme le montre l'exemple des rapports entre les entreprises transnationales, les droits humains et les pouvoirs des États.

Le 24 avril 2013, une usine de huit étages s'est effondrée à Dacca, au Bangladesh, emportant 1 129 personnes qui travaillaient pour de grandes marques internationales de mode². L'État aurait-il pu agir pour éviter ce drame? Comme d'habitude, cet épisode a suscité un tollé moral et politique, et l'on a pu lire que l'absence de mesures de sécurité et d'un droit du travail étaient en cause. Les regards accusateurs se portèrent donc tous sur l'État bangladais, en principe chargé de réglementer le secteur, dépositaire du pouvoir législatif qui, a priori, aurait dû adopter des normes pour anticiper et prévenir ces risques, ou accorder des droits aux travailleur-ses, afin que ceux et celles-ci n'aient pas été contraint-es d'accepter un emploi qui risquait véritablement de leur coûter la vie. Mais de quelle marge de manœuvre le Bangladesh dispose-t-il réellement pour contrôler le processus productif des grandes entreprises dont le modèle est basé sur le recours aux travailleur-ses bangladais-es? Ces multinationales ont mis en place des chaînes de valeur mondiales avec pour point de départ les entreprises du Bangladesh, qui sont leurs fournisseurs. Les violations des droits humains qui y sont commises, dans le cadre de ces mêmes chaînes de valeur mondiales, sont antérieures à la tragédie de Dacca et persistent depuis. Dans le meilleur des cas, les multinationales proposent, au terme d'un arbitrage privé, quelque dédommagement économique pour éviter d'être poursuivies en justice et que les coupables ne soient condamné-es; dans le pire des cas, c'est l'impunité qui règne³.

Il faut néanmoins souligner que l'attitude des multinationales est permise, voire encouragée, par un vaste ensemble de normes et d'institutions nationales et internationales, créées sur mesure pour les besoins du capital transnational. Accords de libre-échange et d'investissement, protocoles d'entente conclus entre les institutions financières internationales et les États, réformes des normes du travail, fiscales ou environnementales pour attirer les investissements étrangers: tous ces éléments composent une armure juridique qui non seulement assure l'impunité des multinationales, mais leur donne aussi un pouvoir politique grandissant.

Le drame de Dacca est donc lié à un certain modèle de «développement» qui s'est implanté au Bangladesh et ailleurs. Le pays a suivi une trajectoire néolibérale depuis la mise en place, dans les années 1980, de politiques d'ajustement structurel, évi-

[2] Sur cette question, lire la masse d'informations collectées par la Clean Clothes Campaign: <https://cleanclothes.org/campaigns/past/rana-plaza>. L'OIT a également publié de nombreux rapports, notamment dans le cadre de la campagne «Improving Working Conditions in the Ready-Made Garment Sector» financée par le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, et lancée en octobre 2013. Du côté des publications académiques, on pourra lire Reinecke, J., Donaghey, J., (2015) «After Rana Plaza: Building coalitional power for labour rights between unions and (consumption-based) social movement organisations», *Organization*, 22, N°5.

[3] Sur cette question, voir le rapport du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme intitulé «Les entreprises et les droits de l'homme: améliorer la responsabilisation des entreprises et l'accès à des voies de recours», A/HRC/32/L.19, du 29 juin 2016, ainsi que le Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, A/HRC/30/35, du 8 juillet 2015.



RUJANS (CC BY-SA 2.0)

Effondrement du bâtiment Dhaka Savar, aussi connu comme Rana Plaza, Dacca, Bangladesh, en 2013.

demment encouragé en cela par le Fonds monétaire international⁴. L'intégration du pays aux chaînes de valeur mondiales, la promotion de zones franches d'exportation et le soutien apporté au développement du secteur du prêt-à-porter, associés à des salaires dérisoires et à un droit du travail minimaliste, ont contribué à ce «développement» qui profite essentiellement à une petite élite nationale et internationale⁵.

Selon De Sousa Santos, notre époque est marquée par un «capitalisme désorganisé» qui a mis à terre ou, du moins, affaibli une grande partie des formes d'organisation des époques antérieures, dont les mécanismes de protection des droits humains. Le marché serait devenu si puissant qu'il en gangrènerait les principes de l'État et de la communauté.⁶ Son rôle et ses fonctions auraient été réorganisés du fait de l'absorption du pouvoir politique par le pouvoir économique (ou, du moins, de leurs relations étroites), de la domination des institutions financières internationales, de l'influence démesurée des multinationales ou de la concentration grandissante des richesses. Avec, à la clé, la dissolution de la souveraineté et des pouvoirs de l'État, et plus particulièrement de sa capacité à faire respecter, promouvoir et protéger

[4] Voir Saxena, S. et Labowitz, S. (2015) *Monitoring working conditions at factories won't stop future tragedies*. Publié dans The Globe and Mail, disponible à l'adresse: <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/monitoring-working-conditions-at-factories-wont-stop-future-tragedies/article25898737/>

[5] Comme le soulignent Banerjee et Alamgir, vers la fin des années 1970, «le régime militaire du pays a instauré des réformes politiques et économiques à grande échelle, et lancé de vastes projets d'infrastructure. La politique industrielle du pays reposait en particulier sur le développement du secteur privé et la croissance tournée vers l'exportation, si bien que le secteur du prêt-à-porter a connu un rapide essor dans les décennies suivantes». Banerjee, S. B. et Alamgir, F. (2018). *Contested Compliance Regimes in Global, Production Networks: Insights from the Bangladesh Garment Industry*. Human Relations. Disponible à l'adresse: <https://openaccess.city.ac.uk/id/eprint/19471/1/HRfinal.pdf>

[6] *Ibidem*.

les droits humains. Certain-es auteur-rices, comme le politologue Ian Bremmer, évoquent un capitalisme post-récession de 2008 qui serait qualitativement différent des moutures précédentes⁷. Ce capitalisme, dit « d'État », se distingue de la version libre-échangiste caractéristique des régimes capitalistes occidentaux, dans lesquels l'État joue simplement le rôle d'arbitre appliquant les normes en vigueur et décourageant les comportements nocifs à l'échelle collective. Dans le « capitalisme d'État » de Bremmer, le colosse utilise des outils politiques spécifiques pour atteindre ses objectifs, à la fois en politique et en économie : contrôle des secteurs stratégiques via des entreprises publiques, soutien aux entreprises privées et aux fonds d'investissement souverains (comme l'*Abu Dhabi Investment Authority*, aux Émirats arabes unis). Selon Bremmer, ce modèle de capitalisme représente rien de moins qu'une concurrence déloyale envers les régimes caractérisés par un capitalisme libre-échangiste, ainsi qu'une menace pour la stabilité mondiale.

Cependant, l'idée d'un « capitalisme d'État » est largement antérieure à Bremmer. Raya Dunayevskaya⁸ proposait une lecture différente, peut-être plus complémentaire de celle de De Sousa Santos, et reprise par Andrew Kliman : pour elle, il s'agirait d'une phase dans laquelle l'État sert de dernier recours à la perpétuation du capitalisme⁹. Déjà avancée pour expliquer, par exemple, le New Deal aux États-Unis, cette analyse semble être corroborée par le renflouement des banques dans le contexte de la récession de 2008. Selon Dunayevskaya, il s'agit d'une phase du capitalisme dans laquelle l'État ne joue plus correctement son rôle de rempart face aux pires conséquences de ce capitalisme, et de garant des droits humains ; et qu'au contraire, il redouble d'efforts pour préserver et rectifier son modèle économique, et tenter de le mettre à l'abri des menaces qui pèsent dessus. Débarrassé de son masque de protecteur bienveillant des personnes les plus touchées par ce modèle, l'État interviendrait pour éviter au capitalisme qu'il ne se saborde lui-même, grâce à des plans de relance, à des aides aux « entrepreneurs », à une énième refondation du capitalisme, en feignant cyniquement de se soucier des inégalités, en injectant des liquidités, voire en lançant un débat sur des initiatives qui, il y a des années, étaient du ressort exclusif des sociaux-démocrates les plus ambitieux-ses, comme le revenu universel.

[7] Bremmer, Ian (2010). *The End of the Free Market: Who wins the War between States and Corporations?* Portfolio, New York.

[8] Dunayevskaya, Raya (1964). *Marxism and Freedom: from 1776 until today*, Syllepse, Paris.
Dunayevskaya, Raya (1967). *State Capitalism and Marx's Humanism*, News & Letters, Detroit, Michigan.

[9] Kliman, Andrew (2008). « Trying to Save Capitalism from Itself: The New Face of State Intervention in the Midst of Financial Crisis and Recession ». *The Hobgoblin: a British Journal of Marxist-Humanism*, 2008. Disponible à l'adresse : http://web.archive.org/web/20081227133152/http://www.thehobgoblin.co.uk/2008_11_AK_Economy.htm

Dans leurs projections, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, que l'on ne peut guère accuser de vouloir anéantir le mode de production capitaliste, tablent sur une récession imminente avec, selon la Banque mondiale, une possible contraction de 5,2% à l'échelle mondiale¹⁰. Bien entendu, certain-es sont tenté-es d'attribuer n'importe quelle crise ou difficulté économique à des «chocs externes» imprévisibles (dont la pandémie de Covid-19 est un bon exemple), au lieu d'envisager que le fonctionnement même du capitaliste puisse être défectueux par essence. Quoi qu'il en soit, la récession qui touche déjà certains États et menace de s'étendre à d'autres pays accroît logiquement les attentes des citoyen-nés vis-à-vis du rôle que doit jouer l'État dans la protection de leur santé, de leur situation économique et de leur sécurité. Dès lors, une question s'impose: les États sont-ils à même de les leur garantir?

Ces dernières décennies, comme nous l'avons vu, l'État ne s'est guère préoccupé de ces sujets, du moins pas de façon satisfaisante. Même les partisan-es du libre-échange, comme Bremmer, mettent l'essor de mouvements «populistes» qui contestent le libre-échange sur le dos de la «mondialisation», qui a délaissé ou méprisé le bien-être de la majeure partie de la population des pays développés¹¹. Cela ne signifie pas pour autant que l'État ou, plutôt, les États ont cessé d'agir. Ils sont intervenus, mais pour imposer un autoritarisme de marché, un nouvel ordre économique et juridique mondial constitué d'un large ensemble de règles de droit international, mais aussi d'un vaste réseau de normes nationales tournées essentiellement vers la promotion du commerce et la protection des intérêts des investisseur-ses étranger-es¹².

Cet ordre mondial, baptisé *lex mercatoria*, plonge ses racines dans le «consensus de Washington», mis en œuvre en Amérique latine dès les années 1980, bien que ses origines remontent aux années 1970 et aux dictatures civico-militaires du Cône Sud¹³. Le bien mal nommé «consensus» s'est traduit par l'application des préceptes du Fonds monétaire international en Amérique latine d'abord, puis de façon claire dans l'Union européenne via ce que l'on appelle déjà le «consensus de Bruxelles», imposé dans le sillage de la «crise de l'euro»¹⁴.

La *lex mercatoria*, un «code du capital»¹⁵, englobe différents axes. Elle inclut d'abord

[10] Voir: <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/06/08/covid-19-to-plunge-global-economy-into-worst-recession-since-world-war-ii> et <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020>

[11] Bremmer, Ian (2018). *Us vs. them: the failure of globalism*, Portfolio/Penguin, New York.

[12] Hernández Zubizarreta, J. et Ramiro, P. (2016). *Contra la Lex Mercatoria*. Icaria, Barcelone; Guamán, A. et González, G. (2018), *Empresas Transnacionales y Derechos Humanos*, Bomarzo, Albacete.

[13] Nemiña, P. et Larralde, J. (2018) «Etapas históricas de la relación entre el Fondo Monetario Internacional y América Latina (1944-2015)» *Am. Lat. Hist. Econ.*, jan-avr 2018, pp. 275-313; Puello-Socarrás, J.F. (2015), «Neoliberalismo, antineoliberalismo, nuevo neoliberalismo. Episodios y trayectorias económicas políticas suramericanas (1973-2015)», in Rojas, L., *Neoliberalismo en América Latina. Crisis, tendencias y alternativas*, Buenos Aires, CLACSO, Fundación Rosa Luxemburgo, BASE.

[14] Sur le Consensus de Bruxelles, voir: Guamán Hernández, A., Noguera Fernández, A. (2015), *Derechos sociales, integración económica y medidas de austeridad, la UE contra el constitucionalismo social*, Bomarzo, Albacete.

[15] Pistor, K. (2019). *The Code of Capital. How the Law Creates Wealth and Inequality*, Princeton University Press, Oxford.

les mesures, politiques d'ajustement et prêts conditionnés des institutions financières internationales (IFI), notamment les mesures préconisées par le Fonds monétaire international (FMI), dont ses normes de développement à l'intention des États. Ensuite, elle intègre les accords de libre-échange et d'investissement qui s'accompagnent d'une baisse des droits de douane, de la libéralisation progressive des services, de l'ouverture des marchés à de nouveaux produits et de la reconnaissance de privilèges démesurés aux investisseurs étrangers, dont celui d'attaquer les États en justice¹⁶. Enfin, ce modèle incorpore les accords dits méga-régionaux ou traités de libre-échange (TLE) de « nouvelle génération », qui introduisent un mécanisme nouveau : la coopération réglementaire¹⁷. Ainsi, ces traités prévoient non seulement des mesures de libéralisation des échanges et des investissements, mais aussi des mesures d'application infranationale. Autrement dit, la législation interne est désormais contrainte par deux facteurs : l'« effet de gel » induit par les mécanismes d'arbitrage entre investisseurs et États¹⁸, et la tendance à l'harmonisation progressive par le bas des normes réglementaires entre les différents États participant à ces traités commerciaux.

Les multinationales sont à la fois produit et origine de la *lex mercatoria*, en ce qu'elles l'ont promue et en récoltent les fruits. Leur structure transnationale leur permet de contourner et ou de fuir la capacité de sanction de l'État, qui repose sur la territorialité de l'appareil judiciaire et n'est pas en mesure de traîner en justice les entreprises responsables des actes commis le long de leurs énormes chaînes de production. En outre, la capacité des multinationales à déplacer la production dans les pays les moins regardants en termes de droits humains (au sens large) contraint les États, notamment les plus faibles, à une course au moins-disant pour attirer les investissements étrangers. Ces multinationales sont devenues des réseaux décentralisés et délocalisés, capables de répartir les différentes étapes de la production non plus dans des usines ou lieux de travail différents, mais dans plusieurs pays, ne prenant guère la peine de s'intégrer au territoire, à la vie locale et au commerce local. Leur installation dépend des mesures d'incitation promises par les territoires et les communautés locales, qui rivalisent pour les faire venir¹⁹.

[16] Sur cette question, voir la bibliographie insérée dans de précédentes œuvres dont Guamán, A. (2015) *TTIP: el asalto de las multinacionales a la democracia*. Akal, Madrid.

[17] Par traités de nouvelle génération, et conformément à la classification de l'Union européenne, nous entendons les accords suivants : UE-Corée ; UE-Pérou, Colombie, Équateur ; UE-Amérique centrale ; UE-Canada ; UE-Singapour ; UE-Vietnam et UE-Japon. La classification de l'Union européenne est disponible dans le Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des accords de libre-échange (2018), disponible à l'adresse : <https://op.europa.eu/es/publication-detail/-/publication/1bbb43a4-f540-11e9-8c1f-01aa75ed71a1/language-es>

[18] Olivette, C., Mühler, B., Ghiotto, L., (2019). ISDS in numbers. *Impacts of investment arbitration against Latin America and the Caribbean*. 3^e édition, avril 2019. TNI, Amsterdam.

[19] Barañano, M., « Contexto, concepto y dilemas de la responsabilidad social de las empresas transnacionales europeas: Una aproximación sociológica », *Cuadernos de Relaciones Laborales*, vol. 27, n° 1. Baylos, A., « Códigos de conducta y acuerdos-marco de empresas globales: apuntes sobre su exigibilidad jurídica », *Lan Harremanak/12* (2005-I). Cairola, E., « Retour aux fondamentaux : développer les syndicats et la négociation collective, et promouvoir un cadre de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales », *Journal International de Recherches Syndicales, Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, Genève, Organisation internationale du travail, 2015.

Incapables de garantir les droits sociaux, économiques et politiques ou de protéger directement l'être humain face aux insaisissables multinationales, les États en sont venus à voir leur soumission aux institutions financières internationales et l'application de la *lex mercatoria* comme seules options viables, dans le vague espoir d'attirer les investissements étrangers et d'améliorer leur situation économique. Ce processus, véritable cercle vicieux, finit par profiter aux multinationales, qui n'ont alors même plus besoin de chercher à échapper aux autorités qui entravent leurs actions en leur imposant de respecter des droits ou des normes nuisant à leur rentabilité.

Comme nous l'avons vu, la relation entre l'État et le capital est extrêmement complexe, et s'est caractérisée par de nombreuses tendances au fil du temps. D'un côté, nous constatons que les États sont incapables de garantir des normes et des droits dans les domaines de l'économie, du social ou du travail, alors que l'on considérait jadis qu'il incombait à l'État de faire contrepoids face aux incertitudes, aux lacunes et, concrètement, aux injustices propres au fonctionnement d'une économie de marché. De l'autre, les États ont participé de manière cruciale à l'instauration d'un cadre libéral qui sape justement, notamment à long terme, la possibilité de rétablir ou de faire respecter ces mêmes normes et droits. Comme le souligne Jessop²⁰, le capital néolibéral exige une intervention de l'État, mais il érode en parallèle la souveraineté territoriale et temporelle des États, qui ne parviennent même plus à coordonner leurs propres intérêts dans les instances traditionnelles (ALENA, UE, G8, etc.).

Face à cette situation, y a-t-il un espoir ? Dans le quartier ouvrier de Falls Road à Belfast, en Irlande du Nord, une fresque murale rappelle le couvre-feu qui y fut imposé en 1970 avec l'inscription : « L'oppression sème les graines de la résistance, la résistance amène la liberté ». De la même façon, l'installation et la diffusion de la *lex mercatoria* ne laisse pas ses victimes indifférentes, qui organisent la riposte là où elle tente de s'imposer. Les exemples fleurissent : d'*Occupy Wall Street* au 15M espagnol (2011), du printemps arabe (2012-2013) aux manifestations des gilets jaunes en France (2018), et plus particulièrement les soulèvements populaires récents en Argentine (2017), en Équateur ou au Chili (2019).

Ces trois derniers exemples de mobilisation en Amérique latine incarnent parfaitement ce phénomène de résistance mondialisée évoqué plus haut. Le Fonds monétaire international a fait son retour en Amérique latine après un changement de cycle politique, qui a vu l'arrivée au pouvoir de Macri, Temer puis Bolsonaro, ou Moreno. Le FMI a beau concéder qu'il a commis des erreurs, par exemple en Grèce, il semblerait qu'il n'ait pas changé de ligne politique pour son retour dans la région, sans égard au contexte et nullement gêné de reproduire les mêmes « solutions » économiques inopérantes²¹.

[20] Jessop, B. (2016). *The State: Past, Present, Future*. Cambridge, Royaume-Uni: Polity Press, p. 210.

[21] Sur cette question, voir Ugarteche, O., *Arquitectura financiera internacional*, Akal, Madrid, 2018; Nemiña, P., Larraalde, J. « Etapas históricas de la relación entre el Fondo Monetario Internacional y América Latina (1944-2015) » *Am. Lat. Hist. Econ.*, jan-avr 2018, pp. 275-313; Lehndorff, S., *A triumph of failed ideas: European models of capitalism in the crisis*, ETUI, Bruxelles, 2015.

Comme le souligne Nancy Fraser, cet essor des résistances populaires s'explique par l'incompatibilité actuelle entre le néolibéralisme et la démocratie, mais aussi par la perception qu'a le peuple de cette incompatibilité²² : il apparaît nettement que les mécanismes de la *lex mercatoria* passent de plus en plus mal auprès de la population, qui le fait savoir dans les urnes ou par l'intermédiaire des parlements. La conflictualité politique, sociale et économique n'a jamais disparu : elle avait été mise sous le boisseau lorsque la principale alternative au capitalisme s'est effondrée au début des années 1990. Et elle a refait surface à l'occasion de tournants électoraux ou constitutionnels inattendus, de bouleversements dans le système des partis dans des démocraties pourtant solides en apparence, ou encore de nouveaux chocs militaires et commerciaux sur fond de géopolitique. Toutefois, la lutte et la contestation populaire ont servi de tremplin à des projets qui visent à nous aiguiller sur un chemin différent de celui suivi jusqu'à présent.

Le processus du *binding treaty* (« traité contraignant ») montre bien en quoi ces luttes peuvent être à l'origine de nouveaux droits humains. L'objectif de ce traité contraignant est d'élaborer un cadre juridique qui se doterait des mécanismes nécessaires pour veiller, à l'échelle internationale, à ce que les multinationales se conforment à l'obligation de respecter les droits humains dans leurs activités, où que ce soit, de sorte que cette responsabilité engloberait l'intégralité de leurs chaînes mondiales de production. Cette revendication avait été portée des décennies durant par de nombreux mouvements sociaux²³, jusqu'à ce que l'Équateur et l'Afrique du Sud la reprennent et obtiennent du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qu'il approuve, en 2014, la résolution 26/9, portant sur la création d'un « groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, dont la mission est d'élaborer un instrument juridiquement contraignant pour réglementer les activités des sociétés transnationales et autres entreprises à l'aide du droit international des droits humains »²⁴.

[22] Fraser, N., « The end of progressive neoliberalism », in *Dissent*, janvier 2017. Dans un même registre, voir Pastor, J., « La deriva oligárquica del constitucionalismo occidental y su viejo topo », *Papeles de relaciones ecosociales y cambio global* N°122, pp. 27-36; Ramírez, F., « La pendiente neoliberal: ¿Neo-fascismo, post-fascismo, autoritarismo libertario? », in Guamán, A. et al. *Neofascismo la bestia neoliberal*, Akal, Madrid, 2019.

[23] Si l'on souhaite déterminer les origines du processus qui a débouché sur la résolution 26/9, il nous faut remonter aux actions engagées par les mouvements sociaux liés aux tribunaux permanents des peuples. Le réseau birégional Europe-Amérique latine-Caraïbe « Enlazando alternativas » a été la structure organisatrice qui, dans ce cadre, a lancé une campagne mondiale assortie d'un document d'appel à l'action, signé à ce jour par plus de 150 mouvements et organisations. L'objectif est de démontrer la nécessité d'un code ou d'un instrument contraignant qui ne se contente plus de faire appel aux bonnes volontés, et de montrer que les violations des droits humains par les multinationales ne sont pas des faits isolés, mais sont indissociables de l'« injustice systémique du capitalisme ». Le processus d'élaboration de normes juridiques depuis la base et de l'extérieur s'est révélé aussi important que le résultat, à savoir le Traité des peuples.

[24] Résolution A/HRC/RES/26/9 « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme », adoptée par vote par le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies le 26 juin 2014. Disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/RES/26/9>

Y a-t-il une alternative, ou à tout le moins un embryon d'alternative, à la *lex mercatoria*, ce modèle dans lequel le capital prend le pas sur tout principe démocratique? Un processus tel que celui du « traité contraignant » nous montre-t-il qu'il est possible de changer de modèle, ou bien sommes-nous condamnés à être écrasés sous le poids d'un monde qui approche à grande vitesse du gouffre social, économique, sanitaire et environnemental? Le repositionnement de l'État dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 va-t-il marquer le début d'une transition progressive vers un réveil keynésien, ou serions-nous face à un nouveau cas de guépardisme²⁵?

Seul le temps nous le dira. Ce qui est certain, c'est que des millions de personnes, malmenées par une pandémie comme le monde n'en avait pas connu depuis plusieurs décennies, aux répercussions sociales, politiques et économiques, ont l'espoir de voir leur santé, leur bien-être économique et leur dignité garantis. Et que cet espoir, elles cherchent de plus en plus résolument à le concrétiser en faisant fi des critères du marché. Peut-être s'agit-il de la dernière occasion qui nous sera offerte de ne pas les décevoir.

[25] [NDT] Le guépardisme désigne en italien « l'attitude (traditionnellement définie comme transformisme) propre à celui qui, ayant appartenu à la classe dominante ou aisée dans un précédent régime, s'adapte à une nouvelle situation politique, sociale ou économique, en feignant d'en être le promoteur ou le partisan, afin de pouvoir conserver le pouvoir et les privilèges de sa propre classe ». En bref: que tout change pour que rien ne change.

Les années 1970 et la contre-offensive du libéralisme autoritaire contre la démocratie

À propos de « La société ingouvernable » de Grégoire Chamayou

L'ouvrage de Grégoire Chamayou propose une analyse du «libéralisme autoritaire» comme un mouvement de contre-attaque en réponse aux multiples révoltes sociales du début des années 1970, et montre comment les ambitions démocratiques de la société civile ont été progressivement réduites afin de garantir les intérêts économiques des entreprises. Contrairement à l'idée reçue, l'essor du néolibéralisme ne correspond pas à un retrait pur et simple de l'État de la sphère économique, mais plutôt à l'émergence d'un autoritarisme d'État à même de garantir l'ordre social capitaliste tout en ne s'immisçant pas dans les affaires privées. Chamayou retrace «par en haut» la genèse de ce mouvement, en détaillant les concepts et la façon d'appréhender les problèmes à partir de la littérature managériale, les revues économiques et autres documents produits par l'élite pensante de la droite libérale. Ce faisant, il analyse les nouveaux modes de gouvernance prônés à l'intérieur et hors des entreprises pour mater l'esprit de révolte de l'époque.

Pour faire simple, face aux révoltes, il s'agit d'instiller la peur pour renverser le rapport de force.

Au sein des entreprises, derrière l'introduction de l'idée de «gouvernance», qui va prendre de l'ampleur à partir de ces années-là, se cache un renforcement du régime disciplinaire contesté par la société civile et les syndicats dans les années 1970. S'enchevêtrent ici des tactiques de type contre-insurrectionnel et de renseignement pour tordre le bras aux syndicats, auxquelles s'ajoute l'émergence d'un vocabulaire qui laisse plus de marge de manœuvre aux entreprises : auto-régulation (sans intervention extérieure), adoption volontaire de règles et de codes de conduite (non-contraignants), responsabilisation des individus (qui dédouanent les entreprises de contrôler elles-mêmes leurs activités)... Ce nouveau vocabulaire a pour effet de dépolitiser les modes de gouvernance, et de favoriser la refinanciarisation des entreprises, créant (ou favorisant) un glissement sémantique qui s'apparente au «*rebranding*» marketing. En parallèle, l'accent mis sur la responsabilisation individuelle a été un cheval de bataille essentiel pour imposer ce changement de paradigme politique (par exemple, plutôt que questionner les entreprises polluantes, on incrimine désormais les citoyen·nes sur leur choix de consommation et leur gestion des déchets).

En dehors de l'entreprise, il s'agit de favoriser l'insécurité économique et sociale: la peur du chômage oblige les travailleur·ses à accepter des conditions de travail de plus en plus précaires. Par ailleurs, s'installe l'idée que la démocratie elle-même est source d'instabilité, car elle autorise l'émergence de critiques et d'opposition qui provoquerait une « crise de la gouvernabilité ». C'est là que l'État doit entrer en scène: son rôle, selon les théoricien·nes de cette contre-révolution, serait d'assurer la permanence du capitalisme contre ses propres « tendances autodestructrices », mais sans « jamais toucher aux rapports économiques fondamentaux qui les déterminent ». S'il faut pour cela faire appel à des dictatures, comme celle de Pinochet au Chili, eh bien ainsi soit-il.

Ainsi, à partir de 1970, c'est la discipline qui est la stratégie mise en place puis renforcée à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises pour lutter contre l'avancée des syndicats qui, à l'époque, allait grandissante. Il s'agit de défendre à tout prix la privauté de la gouvernance dans les entreprises (c'est-à-dire la non-intervention de l'État dans la gestion du monde des affaires), en même temps que de renforcer le rôle de l'État dans la gestion des contestations sociales qui remettraient en cause la liberté du marché. Pour cela, la dépolitisation des termes dans lesquels on pense les rapports économiques et démocratiques est cruciale.

Comme le conclut Alexandre Klein dans sa fiche de lecture sur l'ouvrage de Chamyayou: « avec le néolibéralisme, l'économie a définitivement détrôné la politique ».

Encadrer l'influence politique des entreprises sur l'opinion publique

RENAUD FOSSARD, programme SPIM
(Système publicitaire et influence des multinationales)

Il est acquis que quelques milliers de grandes entreprises constituent les oligopoles dominants dans de nombreux secteurs économiques¹. Ces acteurs, à l'évidence puissants sur le plan industriel, commercial et financier, sont aussi des structures développant des activités d'influence de grande ampleur, outillées par une industrie spécialisée dans la communication et les relations publiques.

Elles déploient des activités d'influence à grande échelle sur le plan commercial, qui ont pour fonction d'écouler les stocks de produits obsolètes, de pérenniser une situation de surproduction et de maintenir des rendements à deux chiffres.² Elles déploient également des activités d'influence sur le plan politique, pour protéger leur *business model*: limiter la régulation de leurs activités et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces activités, qui visent précisément les acteur·rices du processus de décision politique et normatif, se trouvent généralement regroupées sous l'appellation de «*lobbying*».

Pour les représentant·es de la profession, cette activité de *lobbying* se réduit au partage d'expertise dans des processus de consultation par les pouvoirs publics.

[1] L'étude de référence de l'Institut fédéral de Zurich en 2011 montre que parmi les quelque 50000 multinationales profondément interreliées par leurs participations respectives au capital, environ 15000 couvrent près de 95% du revenu total du secteur. Stefano BATTISTON, James B. GLATTFELDER et Stefania VITALI, «The Network of Global Corporate Control», PLoS ONE 6(10): e25995, 2011.

[2] Les grandes entreprises ont dépensé plus de 1 300 milliards de dollars en 2019 au niveau global dans la publicité pour les produits et le marketing promotionnel. Les moyens de court-circuiter l'esprit critique du·de la consommateur·rice, et l'impact macroéconomique de la communication commerciale sur le niveau de consommation, sont documentés. Source: Big Corpo. Voir Les Amis de la Terre, Communication Sans Frontières, Résistance à l'Aggression Publicitaire, rapport Big Corpo. *Encadrer la pub et l'influence des multinationales: un impératif écologique et démocratique*. Mai 2020; Chap 2 et 6.

Il ne fait pourtant illusion pour personne que les entreprises s'engagent de manière beaucoup plus proactive dans l'influence aux décideur-ses et mettent en place des stratégies éminemment politiques, y compris de (rétro)pantouflage, qui mènent au recrutement d'anciens décideur-ses et haut-es fonctionnaires pour bénéficier de leur carnet d'adresses.

Dans tous les cas, la perception du *lobbying* reste fortement focalisée sur l'influence politique visant directement les institutions des pouvoirs publics. Pourtant, les processus qui conduisent aux décisions politiques se nourrissent aussi de dynamiques qui vont bien au-delà du microcosme institutionnel, dans lequel les médias, la science, les mouvements sociaux et l'opinion publique jouent un rôle non négligeable, et parfois même décisif.



Illustration tirée du rapport « Big Corpo. Encadrer la pub et l'influence des multinationales : un impératif écologique et démocratique ». RSE et lobbying.

LUCIEN LEDAN / WWW.COMMUNICATION-UTILITE-PUBLIQUE.FR
© OSAMA JELJELI

De fait, le public découvre depuis quelques années la réalité des stratégies agressives de manipulation des entreprises, qu'il s'agisse de la dissémination du doute dans la science ou de l'usurpation de l'identité des ONG pour interpeller les décideur-ses. Mais l'analyse des méthodes contemporaines de l'influence politique des entreprises doit encore s'élargir et intégrer les stratégies dirigées vers l'opinion publique à travers la manipulation des journalistes mais aussi, de manière plus ou moins explicite, par la publicité. Selon l'ancien directeur du pôle influence du groupe publicitaire TBWA, Joshua Adel, «*La publicité est pour nous un moyen normal du lobbying politique dont le but est de remporter la «bataille culturelle» – pas seulement à coups d'amendements*».³

[3] Joshua ADEL, «La publicité, l'autre pays du lobbying», *Médiapart*, billet de blog publié le 16 avril 2013. Lien : <https://blogs.mediapart.fr/joshua-adel/blog/160413/la-publicite-l-autre-pays-du-lobbying>

Au-delà des campagnes d'influence ponctuelles, et considérant tous les outils de la communication dite «*corporate*» et les discours sur la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les grandes entreprises ne seraient-elles pas engagées, de manière plus structurelle, dans une bataille culturelle permanente contre toute forme de régulation de leurs activités? Le financement publicitaire des médias peut-il aussi constituer un levier significatif d'influence politique?

Compléter le diagnostic sur la réalité des activités contemporaines d'influence politique des entreprises était un objectif du rapport intitulé *Big Corpo. Encadrer la pub et l'influence des multinationales: un impératif écologique et démocratique*, publié en juin 2020, dont sont tirés les développements ci-dessous.⁴ Cette démarche doit permettre d'envisager les réformes appropriées pour organiser l'encadrement de la communication politique des entreprises.

Les stratégies agressives de manipulation de la science et des ONG enfin mises en lumière

L'ouvrage *Les marchands de doute* publié aux États-Unis en 2010⁵ puis la publication des *Monsanto Papers* en 2017 ont joué un rôle décisif dans la mise en lumière, auprès du grand public, des stratégies des firmes pour alimenter des controverses scientifiques. En effet, lorsque des produits à risque se trouvent au cœur de leur modèle économique, celles-ci investissent dans des activités visant à fausser l'évaluation scientifique par les pouvoirs publics, afin d'obtenir ou de maintenir l'autorisation de mise sur le marché.

L'enjeu a même récemment inspiré jusqu'à Hollywood, avec le film *Dark Water*, qui raconte comment l'entreprise DuPont a longtemps réussi à occulter les dangers du Teflon, dont la molécule toxique d'acide perfluorooctanoïque (PFOA) se retrouve aujourd'hui dans l'organisme de 99 % des êtres humains.

Des conglomérats dans tous les secteurs scientifiquement sensibles sont concernés, bien au-delà des infréquentables firmes du tabac.⁶ Des outils puissants comme l'*International Life Sciences Institute*, financé par Monsanto, Coca-Cola, Nestlé et d'autres, disposent d'antennes dans des dizaines de pays et de millions d'euros de budget annuels. Mais les méthodes commencent à être connues : en schématisant, il s'agit de produire de la « science-maison », aux intentions biaisées mais satisfaisant aux « bonnes pratiques de laboratoire », pour en diffuser les résultats dans des articles de synthèse signés par des prête-noms, jusqu'à briser le consensus dans la « science réglementaire » sur laquelle s'appuient les décideur-ses politiques.

[4] Ce rapport, également évoqué comme « rapport Big Corpo » et sa synthèse, sont librement accessibles en ligne sur sp-im.org.

[5] Erik CONWAY et Naomi ORESKES, *Les marchands de doute*, éd. Le Pommier, coll. « Essais et documents », Paris, 2012.

[6] Dans les diverses enquêtes disponibles sur le sujet, on retrouve notamment Dow Chemicals et Bayer-Monsanto dans la chimie, le secteur pharmaceutique et les pesticides, Coca-Cola et Nestlé dans l'agroalimentaire et le sucre, l'Oréal dans le cosmétique, ou encore les énergies fossiles avec Exxon, Mobil BP et Total.

Ces stratégies, qui visent à fausser la perception de la réalité par les décideur-ses, ne s'arrêtent pas au champ de la science. Ainsi, la notion d'*astroturfing* renvoie spécifiquement aux stratégies d'usurpation de l'identité citoyenne dans l'espace public : développement d'organisations de façade dotées d'un objet social d'intérêt général pour défendre, au nom des citoyen-nes (et des « consommateur-rices ») les intérêts de l'entreprise.

Sophie Boulay, qui a passé les dix dernières années à enquêter sur le sujet, explique que ces tactiques sont « doublement dommageables pour la démocratie, non seulement parce qu'en l'usurpant, on mine la crédibilité de la véritable parole citoyenne, mais aussi parce qu'ultimement, on réussit à influencer l'opinion publique et [...] une loi, un règlement, un budget ou un projet ». ⁷

Développé de manière artisanale dans les années 1970 par les industries du tabac, du pétrole et des produits pharmaceutiques, qui créaient des coalitions citoyennes grassement payées ou abusées, l'*astroturfing* est devenu ou outil courant de l'influence dans la littérature marketing depuis les années 2000. Puis, le phénomène a pris une dimension nouvelle avec l'essor du monde numérique. Le sociologue Sylvain Laurens, qui a étudié le poids de l'*astroturfing* dans les centres de décision de l'Union européenne à Bruxelles, met en garde contre l'investissement financier des firmes dans ces stratégies, ce qui « favorisera rapidement l'apparition de nouvelles techniques mimant de façon encore plus élaborée l'activisme militant des ONG classiques ». ⁸

L'*astroturfing*, par les médias ou la publicité, au service de l'influence sur l'opinion publique

Viser directement les décideur-ses par du *lobbying* institutionnel ou des stratégies d'*astroturfing* limitées à la sphère bruxelloise peut se révéler insuffisant, lorsque des blocages politiques sont liés au désintérêt ou à l'opposition de l'opinion publique. Dans ce contexte, les *spin doctors* des entreprises, ces communicant-es-stratèges, savent s'appuyer sur la manipulation des médias pour envoyer des messages aux décideur-ses ou influencer directement l'opinion publique par des campagnes publicitaires clandestines.

Certain-es se souviennent de l'impact médiatique des manifestations de paysan-nes issu-es de pays en développement qui scandaient, à Johannesburg lors du Sommet de la Terre en 2002, des slogans tels que « *Say no to Eco-imperialism* » (Dites non à l'éco-impérialisme), « *Greens: stop hurting the poor*s » (Verts : arrêtez de faire mal aux pauvres), « *Biotechnology for Africa* » (Biotechnologie pour l'Afrique). Dans ces mouvements, le rôle de l'industrie des OGM, Monsanto en tête, n'a été révélé

[7] Pierre-Etienne CAZA, « À bas l'astroturfing! », *Actualités UQAM*, article publié le 31 mars 2015. Lien : <https://www.actualites.uqam.ca/2015/astroturfing-identite-citoyenne-Sophie-Boulay>

[8] Sylvain LAURENS, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », *Critique internationale* 2015/2 (N° 67), 2015, p. 98.

que plus tard⁹... L'opération permettait d'influencer directement les décideur-ses *in situ* et par le biais des médias internationaux, de même qu'elle amorçait un travail sur l'opinion publique internationale dans la durée.

Plus récemment en France, la méthode a été la même sur la question du travail dominical, que le seul *lobbying* institutionnel avait jusqu'alors échoué à libéraliser. Rappelons-nous de la mobilisation des « Bricoleurs du dimanche » en 2013, lorsque des salarié-es de Leroy Merlin et Castorama manifestaient pour la « liberté » de pouvoir travailler le dimanche. Le rôle de l'agence d'influence qui menait cette opération, visant à faire passer une réforme néolibérale pour une conquête de liberté, a été documenté plus tard, mais les principaux journaux télévisés s'emparèrent immédiatement du sujet, menant rapidement à des prises de parole du gouvernement. Deux ans plus tard, une réforme de libéralisation du travail le dimanche a vu le jour.

Les stratégies d'*astroturfing* visant à influencer l'opinion publique peuvent tout autant passer par l'outil publicitaire – l'achat d'espace – lorsque l'identité réelle de l'annonceur est dissimulée. En 2018, sept campagnes publicitaires financées par l'*American Petroleum Institute*, qui regroupe les industriels américains du gaz et du pétrole, étaient diffusées sur Facebook et Twitter aux noms de groupes de façade intitulés *Energy4us*, *Energy Nation*, *Explore Offshore Coalition*. Ils ciblaient les internautes individuellement, arguant que le gaz permet de faire face au changement climatique, que l'extraction *offshore* n'affecte pas le tourisme, qu'en votant pour l'énergie, ils-elles votent pour l'emploi, etc.¹⁰

La publicité politique, un outil normal du « lobbying 360 »

Dans l'influence politique, l'outil publicitaire n'avance pas nécessairement masqué ou, du moins, pas totalement. En effet, l'achat d'espace est coûteux, mais il offre aussi l'assurance d'un contrôle total sur le message diffusé dans l'opinion, qui peut dès lors être précisément calibré et revendiqué par l'entreprise.

Certaines campagnes publicitaires sont explicites quant à la dimension politique de leur message : la diffusion dans l'opinion d'argumentaires précis, comparables à ceux des *position papers*, vise à mettre la pression sur les décideur-ses qui constituent un obstacle pour les intérêts des donneur-ses d'ordre. Au mois d'octobre 2012, deux géants de la « malbouffe » avaient marqué l'opinion avec l'engagement, à quelques jours d'intervalle, de campagnes publicitaires de ce type. L'enseigne McDonald's, par sa publicité titrée « Encore un petit effort M. Thévenoud » faisait alors pression sur un député qui défendait une baisse de TVA dans la restauration, alors que le groupe Ferrero, par sa campagne « Nutella, parlons-en », prenait à témoin l'opinion publique pour s'opposer à un projet de loi de surtaxe sur l'huile de palme.

[9] Jonathan MATTHEWS, « Biotech's Fake Persuaders », in *Thinker, Faker, Spinner, Spy: Corporate PR and the Assault on Democracy*, éd. Pluto Press, Londres 2007, p. 117-137.

[10] Jeremy B. MERRILL, « How Big Oil Dodges Facebook's New Ad Transparency Rules », ProPublica, article publié le 1^{er} novembre 2018. Lien vers l'article : <https://www.propublica.org/article/how-big-oil-dodges-facebooks-new-ad-transparency-rules>

En réalité, le phénomène est plus régulier qu'il n'y paraît. Encore récemment en France, l'industrie publicitaire elle-même ne s'est pas limitée au *lobbying* institutionnel pour combattre le projet de loi relatif à la Convention citoyenne pour le climat, avec ses éventuelles interdictions de publicité pour les *Sport Utility Vehicles* (SUV) et autres produits polluants. Début octobre 2020, les principaux lobbys publicitaires achetaient de pleines pages dans l'influent Journal du dimanche et d'autres quotidiens, pour diffuser leur «tribune» titrée «Avant d'interdire».

La légitimité de ces opérations de «*lobbying 360*», appuyées sur des campagnes publicitaires explicitement politiques, doit être discutée mais ces coups d'éclat ne doivent pas occulter une autre réalité, plus diffuse, de l'influence politique des entreprises : celle de leur discours public engagé de manière permanente dans une véritable bataille idéologique et culturelle.

La bataille culturelle permanente : « com corporate » et « RSE » contre l'intervention des pouvoirs publics

La «*communication corporate*», dont la «publicité *corporate*» est une modalité, se distingue de la communication commerciale (qui vend des produits) car ses messages portent sur l'identité et les valeurs de l'entreprise elle-même. De fait, les discours *corporate* s'appuient principalement sur la notion de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui renvoie aux engagements sociaux et environnementaux qu'elles prennent vis-à-vis de leurs produits, de leurs circuits de production et de l'ensemble de leur modèle économique.

À la suite des batailles d'influence autour de la notion de «*sustainable development*» dans les années 1990, la RSE s'est structurée comme une alternative de type communicationnel à la perspective d'une véritable responsabilité juridique des entreprises, quant aux dommages causés par leurs activités.¹¹ Autrement dit, la formulation publique d'engagements (non contraignants) pour le respect des droits humains, des travailleur-ses et de l'environnement devait permettre d'éviter un encadrement légal (et contraignant) sur ces enjeux. Dès lors, les grandes entreprises multiplièrent les engagements dans des «codes de conduite» et investirent dans la communication vers le public et les décideur-ses sur ces sujets.

Dans ce contexte on assista, au tournant du millénaire, à la naissance de la «*communication corporate*», qui correspond à une réorganisation interne profonde des dispositifs de communication des grandes entreprises. Les branches marketing, dotées des personnels créatifs et d'importants budgets publicitaires, furent consolidées avec celles des relations publiques et du *lobbying* au sein de super-directions, chapeautées par des «dircom» siégeant au Conseil d'administration. Les grandes

[11] À l'origine, la notion de «sustainable development» développée dans le rapport *Our Common Future* de 1987 et consacrée au Sommet de la Terre à Rio en 1992, donnait la priorité aux populations et à l'environnement, présents et futurs, sur les affaires. Dix ans de lutte d'influence plus tard, au Sommet de la terre à Johannesburg en 2002, elle était traduite en français par «développement durable» (et non «soutenable») et ne renvoyait plus qu'au développement «harmonieux» des 3 P «People, Planet, Profit».

entreprises intégraient ainsi leurs stratégies d'influence commerciale et politique vis-à-vis de tous leurs publics, des consommateurs aux décideur·ses.

Assurément, la communication *corporate*, et en son centre les discours RSE, comporte une dimension éminemment politique.¹² En mettant en scène leurs initiatives sociales et environnementales (philanthropie comprise), les entreprises ne cherchent pas seulement à séduire une partie des « consommateur·rices », elles visent aussi à influencer les termes du débat d'opinion, afin de disqualifier d'avance d'éventuelles interventions des pouvoirs publics pour encadrer leurs activités. L'outil de la publicité (*corporate*) peut alors se trouver au centre de ces stratégies d'influence plus profonde sur le plan idéologique, comme l'a illustré de manière saisissante, ces dernières années, la campagne de Total intitulée « Engagé pour une énergie meilleure ».¹³

Lancée quelques jours avant la COP20 par une stratégie événementielle intitulée l'« Université Total », le géant pétrolier a initialement positionné publiquement sa « science-maison » (indiquant que la transition sera longue et l'exploitation des énergies fossiles amenée à durer), tout en diffusant une précieuse photo du PDG de l'entreprise aux côtés de la figure onusienne de la lutte contre le changement climatique, Christiana Figueres. Puis, durant un an et jusqu'aux dernières semaines des négociations de la COP21 à Paris, plusieurs vagues de campagnes publicitaires ont été lancées dans tous les pays du G20 pour cibler, en particulier, « les décideurs et les leaders d'opinion ». Une analyse approfondie des supports de la campagne montre que Total se présente comme un leader dans le secteur des énergies solaires et positionne le gaz « naturel », énergie fossile, comme une solution pour la transition énergétique.

En mars 2019, l'ONG Influence Map publie un rapport indiquant que les cinq plus grosses compagnies mondiales du secteur pétrolier (dont Total) ont dépensé un milliard de dollars dans des activités de *lobbying* et de « *climate branding* » depuis le sommet de la COP21.¹⁴ Près de 200 millions de dollars ont été investis dans des campagnes de communication « visant à convaincre les décideur·ses de leur engagement pour le climat avec des plans d'actions ambitieux », par « des messages qui négligent les mécanismes de régulation du climat, tout en mettant l'accent sur les engagements volontaires et les investissements dans les activités bas carbone ».

Ces campagnes de publicité *corporate* à visée politique se diffusent principalement grâce aux médias dans lesquels sont achetés les espaces. Dès lors, la question plus large du rôle de ces médias dans la bataille culturelle doit aussi être abordée.

[12] Irina LOCK, et Peter SEELE (2017a), « Politicized CSR: How corporate political activity (mis-)uses political CSR », *Journal of Public Affairs*, 2017.

[13] Voir Renaud FOSSARD, *Le rôle de la communication corporate dans les stratégies de communication et d'influence. Le cas de Total et la campagne « Committed to a better energy »*. Mémoire de master. CELSA, 2016.

[14] Influence Map, 2019, Big Oil's real agenda on climate change. How the oil major have spent 1 billion since Paris on narrative capture and lobbying on climate.

La question du financement des médias par les annonceurs

Lorsqu'un annonceur puissant contrôle, par ses dépenses publicitaires, une part significative des ressources financières d'un média de grande diffusion, cela peut constituer un moyen additionnel d'influence politique.

Les effets plus structurels, dont sont à l'origine les financements publicitaires dans l'industrie des médias, soulèvent des enjeux démocratiques qui mériteraient une réflexion plus approfondie.¹⁵ Mais concentrons-nous sur les enjeux politiques les plus directs : ceux de l'influence des grands annonceurs sur le traitement des sujets sensibles, qui s'exerce par des mécanismes de censure, et surtout d'autocensure dans les rédactions. Sujet tabou dans la profession, les mesures de chantage aux financements publicitaires sur les médias sont pourtant régulières.¹⁶

En France, au cours de la seule décennie passée, la publication d'enquêtes menées par *Le Monde*, *Libération*, *La Tribune* ou *M6* ont entraîné le retrait de financements publicitaires par LVMH, EDF, McDonalds et KFC. À cela s'ajoutent les menaces de retrait transmises en 2017 à *France Télévisions*, en raison de son émission phare *Cash Investigation* et, en 2015, à la presse quotidienne régionale par le groupe Volkswagen, qui voulait retenir l'information sur le Dieselgate.

Or, ces rares coups d'éclat installent, de manière plus permanente, une forme d'autocensure des rédactions et journalistes. Au Royaume-Uni, le *Daily Telegraph* se voit privé en 2012-13 des financements publicitaires du groupe bancaire HSBC à la suite de son investigation sur une de ses filiales à Jersey. En février 2015, l'éditorialiste star du journal démissionne en dénonçant avec fracas la «sous couverture» des Swissleaks pour protéger ses budgets publicitaires. Quelques jours après, le PDG du groupe financier assume publiquement procéder à des sanctions financières en cas d'«articles hostiles». En 2020, l'influent journal britannique *The Guardian* renonce aux publicités de l'industrie fossile pour «augmenter sa couverture de la crise climatique».

Vers un encadrement de la communication politique des grandes entreprises ?

La question de la régulation des activités de *lobbying* institutionnel fait aujourd'hui l'objet d'un travail d'organisations spécialisées. Celle de la transparence a été initiée par des réformes politiques en France et à Bruxelles ces dernières années.¹⁷ Mais

[15] La recherche montre que les financements publicitaires favorisent la concentration des médias, la duplication des contenus et le buzz au détriment de l'analyse, ainsi que les lignes éditoriales orientées vers le centre de l'échiquier politique. En miroir, la dépendance des médias vis-à-vis des annonceurs mènent à la normalisation des opérations conjointes entre rédactions et marques, depuis le «native advertising» (contenu promotionnel ayant l'apparence d'un article éditorial) jusqu'au phénomène de «publicitarisation» des pratiques. Pour plus d'information, voir rapport «Big Corpo», 2020. Chapitre 5 Section 1.

[16] Voir rapport «Big Corpo», pp. 75-76.

[17] En l'état, les répertoires de «représentants d'intérêts» - en France auprès de la Haute autorité de transparence pour la vie publique, HATVP, depuis 2013 - sont insuffisants, de même que les mécanismes de prévention des conflits d'intérêt, mais ces sujets font en tout cas l'objet de batailles pour renforcer la régulation.

l'approche de l'encadrement du *lobbying* repose encore majoritairement sur une vision étroite de l'influence politique.

Dans son rapport *Corporate capture in Europe* publié en 2018, le réseau international d'ONG de veille sur le *lobbying* montre, à travers 8 études de cas, la capacité de certaines entreprises à véritablement « capturer » le processus de décision institutionnel et politique. Nous souhaitons contribuer à cette démarche, en analysant les méthodes et le rôle de l'influence dirigée sur l'opinion publique, notamment par la publicité, et en discutant des propositions concrètes pour mieux encadrer ces activités.

Aux États-Unis, où des associations comme PR Watch mènent des activités de veille sur les moyens d'influence bien au-delà du *lobbying* institutionnel, la question du *reporting* sur les activités de soft power des entreprises est incluse dans le dispositif légal de transparence du *lobbying*^[18]. Pourquoi, en France, les entreprises n'incluent-elles pas, dans leur déclaration des dépenses de représentations d'intérêt à la Haute autorité de transparence pour la vie publique, l'ensemble des activités de communication – relations presse, publicité *corporate*, mobilisations numériques, études d'opinion, *sponsoring*, etc. – qu'elles engagent dans des campagnes d'influence politique ?^[19]

Une démarche ambitieuse de régulation de l'influence politique des entreprises devrait également intégrer les enjeux de lutte contre le blanchiment d'image, social ou environnemental. Les avancées attendues en France dans les procès d'Auchan et de Samsung, attaqués pour pratiques commerciales trompeuses en raison de l'écart entre leurs codes de conduite et la violation des droits humains dans leurs filiales, montreront si le juge est capable de faire évoluer la jurisprudence et/ou s'il est nécessaire que le législateur intervienne pour mettre en place un outil juridique plus approprié.

Sur le plan institutionnel, des ONG réclament aussi une autorité indépendante pour assurer le contrôle des contenus publicitaires et de marketing, afin de lutter contre les incitations au gaspillage. Cette autorité devra notamment réguler les discours RSE autour des produits. Ne pourrait-elle pas également réguler les discours *corporate* de ces entreprises ? Il s'agirait d'un mandat complémentaire au travail du juge pour sanctionner les tromperies et pour faire respecter le devoir de vigilance que les multinationales doivent désormais observer, lorsque leur maison-mère est enregistrée en France.

Enfin, l'enjeu de l'influence politique par les financements publicitaires des médias doit être abordé. Le précieux système français d'aides publiques à la presse offre

[18] Voir le *Lobbying Disclosure Act* de 1995 et le *Legislative Transparency and Accountability Act* de 2007.

[19] L'objectif des campagnes, qu'elles soient commerciales ou qu'elles visent les décideur-ses politiques et un effet sur le cadre normatif, est attribué par l'entreprise qui en est à l'initiative, à la fois en interne et dans le «brief» transmis aux agences. Si une entreprise voulait dissimuler cette finalité, elle courrait alors le risque d'une décision d'enquête judiciaire par la HATVP et des sanctions qui pourraient en découler.

des leviers importants, notamment la possibilité – actuellement sous-exploitée – de conditionner certaines aides à des plafonds de financements publicitaires²⁰. Mais la question plus spécifique de la dépendance des médias de masse à certains grands annonceurs peut être traitée en imposant également une ventilation du nombre d'annonceurs, au sein du portefeuille publicitaire de chaque média, afin qu'aucun ne dispose seul d'un poids trop important ni d'une influence disproportionnée sur l'équilibre financier du média.

Dans une société où les flux d'information et de communication se multiplient et trop souvent se confondent, la communication des grandes entreprises, commerciale comme politique, doit se voir attribuer un cadre normatif solide. La bataille pour l'encadrement des activités de communication participera, durant la décennie qui s'ouvre, à la rénovation générale de nos systèmes démocratiques et, plus directement, à la multiplication de victoires dans les batailles politiques et culturelles pour la justice climatique.

[20] Actuellement, seule l'aide directe au pluralisme – environ 15 millions d'euros sur les 80 millions d'aides directes totales – s'appuie sur ce critère, en l'occurrence d'un maximum de 25% de financements publicitaires. Fondu avec le critère qui détermine le statut d'« entreprise de presse » – qui impose un maximum de 2/3 de l'espace d'un support dédié à la publicité, et qui devrait être relevé à la barrière symbolique des 50% – le résultat permettrait de concentrer l'ensemble des aides publicitaires à la presse sur des médias plus indépendants.

Associations citoyennes dans le mouvement social : reprendre l'offensive

JEAN-BAPTISTE JOBARD, Collectif des Associations Citoyennes (CAC)

Difficile d'interroger les forces et les limites d'un certain nombre de mouvements citoyens et donc de jauger, plus particulièrement, des espoirs raisonnables que l'on peut placer en l'action associative comme contributrice de la transition écologique et solidaire, sans situer le moment vécu (*a fortiori* quand il est vécu comme « moment-charnière ») dans un processus historique et sur un temps long. Le format du présent article n'autorise qu'une « histoire au lance-pierre » mais cette analyse lapidaire n'a ici vocation qu'à mieux éclairer les scénarios d'évolution du monde associatif que nous tenterons d'esquisser dans une seconde partie.

La question centrale étant celle des apports associatifs au mouvement social dans le cadre de notre société néo-libérale, il convient au préalable de poser deux éléments de définition, tout d'abord en se référant à l'approche bourdieusienne décrivant le néo-libéralisme comme une utopie, en cours de réalisation, d'une exploitation sans limite (dans une planète finie) via un programme politique de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur.¹ Un projet simple, résumé en deux phrases par Margaret Thatcher : « *there is no such thing as society* », autrement dit, n'existent et ne doivent exister que des individus atomisés, exit donc les collectifs. Et le fameux T.I.N.A. « *there is no alternative* ».

[1] Pierre Bourdieu, *Contre-feux (propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale)*, Liber-Raisons d'Agir, 1998.

Quelle est la place pour les contestations collectives de cet ordre établi par ce projet politique néo-libéral? Quelle est la place des contre-feux émanant donc justement de ces structures organisationnelles dont parle Bourdieu, en citant notamment la Nation (dont le sociologue notait déjà dans des textes de la fin du siècle dernier que «les marges de manœuvre ne cessaient de décroître²»), les collectifs de défense des droits des travailleur-ses, syndicats, associations, coopératives et même la famille? Nous nous intéressons donc ici plus spécifiquement aux associations dans le mouvement social, notion précisée ainsi par Erik Neveu «*les mouvements sociaux traduisent des tensions, des malaises, des problèmes ou des interrogations et sont souvent l'expression de ceux qui trouvent malaisément à se faire entendre par les urnes, les médias, les autorités polico-administratives*³».

À l'aube d'une sixième phase historique de l'action associative ?

Pour comprendre, revenons en arrière, non pas en 1901 mais 110 ans auparavant car, en France, l'histoire des libertés associatives commence d'une bien singulière façon, par une interdiction pure et simple avec la loi Le Chapelier prohibant en 1791 la constitution d'associations de personnes car «*le principe de souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément*» selon les termes même de la Déclaration des Droits de l'Homme. Inspirés par le libéralisme des lumières, les révolutionnaires de l'époque considèrent que dans la République, une et indivisible, les citoyen-nes ne doivent pas être séparé-es de la Nation par des corps intermédiaires.

Or, dans une simple logique de survie via l'entraide, les débuts de l'ère industrielle au XIX^e siècle voient la création d'un très grand nombre de regroupements informels et d'associations⁴, illégales (jusqu'en 1901) mais extrêmement actives dans l'invention concrète d'une forme particulière de solidarité. Celle-ci a été théorisée par Pierre Leroux comme une «solidarité démocratique» fondée sur une égalité citoyenne en opposition avec la forme de «solidarité philanthropique» (qui revient en force de nos jours), fondée sur un principe de charité où n'existe nulle volonté de remettre en cause l'ordre (inégalitaire) établi des choses, la main qui donne étant toujours au-dessus de la main qui reçoit.

Ainsi se forme jusqu'en 1848 le lien consubstantiel entre la solidarité et la démocratie qui permet aujourd'hui de comprendre pourquoi, en dévitalisant notre système de protection sociale (et notamment les associations dans la part qu'elles y prennent), on met en danger notre système démocratique même. Cette première partie du XIX^e siècle, décrit par Eric Hobsbawm comme «l'ère des révolutions», est donc

[2] *Ibid*

[3] Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte.

[4] Sur cette histoire trop méconnue voir notamment Michèle Riot-Sarcey *Le procès de la liberté (une histoire souterraine du XIX^e siècle)*, La Découverte. Voir également la série documentaire «Le temps des ouvriers» (notamment les deux premiers épisodes «le temps de l'usine» et «le temps des barricades») de Stan Neumann.

celle de l'associationnisme: le creuset commun du monde associatif citoyen et militant d'aujourd'hui, mais aussi du syndicalisme (loi de 1884), du mouvement mutualiste comme du mouvement coopérativiste. En effet, ce à quoi met fin la sanglante répression du «printemps des peuples» de 1848, c'est une manière de concevoir comme indissociable l'action politique institutionnelle pour porter des revendications et des propositions, l'enjeu de citoyenneté économique (notamment à travers l'appropriation des moyens de production voire déjà de consommation et de distribution) et la justice sociale dans son expression quotidienne et prosaïque.

Après cet associationnisme pionnier, solidaire et populaire, la deuxième grande phase historique (qui nous conduit jusqu'à la fin du XX^e siècle) va adosser le fait associatif à la lente et progressive construction de l'État social de droit.

Deux ruptures fondamentales sont alors à noter. D'abord, la fin de l'indissociabilité des propositions sociales, politiques et économiques portées par les citoyen·nes via leurs associations (souvenons-nous par exemple des revendications, notamment économiques, portées par le soulèvement des canuts dans les années 1830). En effet, l'imposition de la logique sociale-démocrate productiviste repose sur une distinction très forte entre *l'économie* confiée aux capitalistes et au secteur privé lucratif, d'une part, et, d'autre part, *le social* confié à l'État. Dans cette optique, il s'agit de construire le progrès social par la croissance, le rôle de la puissance publique consistant à faciliter les jeux du marché tout en prélevant et redistribuant une partie des richesses créées, pour réduire les inégalités et assurer une certaine justice sociale.

Dans cette perspective construite autour de la binarité État-Marché, les associations vont surtout devenir des outils complétant, prolongeant l'État social et se placer, de fait, sous sa tutelle. Le principe profondément égalitaire de la première phase de l'associationnisme va s'évanouir. En effet, l'État social ne conçoit pas tant son action à partir de liens horizontaux et de réciprocités entre des citoyen·nes égales-aux, que dans un schéma administratif, descendant, vertical de redistribution, laissant peu de place aux usager·es et aux initiatives citoyennes de solidarité réciproques.

Après la guerre avec l'État-providence, ce phénomène s'accroît et le développement du secteur (le salariat associatif notamment) se fait au prix d'une forte dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Ainsi donc apparaît un deuxième moment fondateur, marqué par un paradoxe. Durant ces années de croissance et de reconstruction, l'augmentation des moyens d'action des associations va donc aller de pair avec une certaine diminution de l'autonomie du secteur associatif, en comparaison avec la phase historique inaugurale du début du XIX^e siècle.

À partir des années 1970-1980, avec l'essoufflement du keynésianisme puis l'effondrement des systèmes politiques se réclamant du marxisme, l'avènement du néo-libéralisme s'annonce d'abord dans la sphère intellectuelle (avec des penseurs comme Hayek, Friedman et de la société du Mont Pèlerin) puis dans le champ politique

(élection de Reagan, de Thatcher ou encore avec le consensus de Washington⁵). Les tenants de ce néo-libéralisme vont aller très loin (notamment au Chili et dans d'autres pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique) dans la confirmation d'une thèse qui sera exprimée plus tard par Jürgen Habermas, celle d'une contradiction, d'une tension irréductible entre développement du capitalisme (qui engendre des inégalités) et promotion de la démocratie (qui postule une égalité), cette aporie étant donc de nature même à contredire la logique sociale-démocrate exposée plus haut.

Le projet néo-libéral consiste ainsi à réduire le périmètre d'intervention de l'État, le champ d'intervention de l'action publique et, fondamentalement, à limiter la démocratie. Les associations y sont vues comme un obstacle à cette rationalisation et il faut les cantonner à un tiers-secteur subalterne les contraignant, via l'imposition d'un cadre concurrentiel, à n'être plus que des prestataires d'une sorte de services publics «low cost» («des associations pauvres qui seraient simplement de pauvres prestataires... pour les pauvres!⁶»). L'inverse donc de ce qu'Harbermas décrit avec sa notion d'espace public autonome (c'est-à-dire des organisations issues d'initiatives non-lucratives relevant du droit privé, certes, mais visant expressément la recherche de l'intérêt général et donc participant à un travail politique).

Comme les plaques tectoniques, les grandes phases historiques peuvent se juxtaposer quand elles se télescopent et, à cette époque-là, l'héritage des périodes précédentes est encore suffisamment fort pour qu'un large consensus subsiste sur l'idée que certains secteurs échappent encore légitimement à la loi du profit et la maximisation des gains : le social, la culture, l'éducation, l'humanitaire et la solidarité internationale... Cela vole en éclat lors de la phase suivante du «néo-libéralisme deuxième génération». Celui-ci explique que les marchés, en plus de leur «main invisible», seraient dotés d'un «cœur invisible⁷» et qu'ainsi «le monde est à l'aube d'une révolution⁸ dans la façon de résoudre les problèmes les plus épineux de la société.» Désormais «devenir prospère et faire le bien ne sont plus considérés comme incompatibles⁹». Il s'agit d'un néo-philanthropisme révolutionnaire (au sens étymologique) régi par les forces de la finance avec des investissements «tirant profit des forces de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des capitaux ainsi que des pouvoirs des marchés pour faire le bien»... La logique moderne du «win-win»? Pas si sûr pour les associations qui sont poussées vers le marché en étant mises en concurrence, non seulement entre elles (à partir des années 2000-2010, nous assistons non seulement à une baisse des financements publics mais surtout à une mutation de ceux-ci, fondés dorénavant sur des appels à projets et des commandes

[5] Le consensus de Washington, dans les années 1980, mettait fin au paradigme précédent, établi par la Déclaration de Philadelphie de 1944, qui affirmait qu'une paix durable ne pouvait être établie que sur la base d'une justice sociale et que, dans cette optique, les progrès économiques ne valent que s'ils servent cet objectif.

[6] Extrait de l'interview de Julien Chandelier «Un monde associatif en alerte» (ouvrage en préparation)

[7] Discours de Sir Ronald Cohen reproduit dans le rapport Sibille «[Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social \(innover financièrement pour innover socialement\)](#)», 2014.

[8] Souvenons-nous d'ailleurs ici du titre, tout sauf anodin, du livre programmatique du candidat Macron.

[9] *Ibid*

émanant des pouvoirs publics et non plus sur la subvention c'est-à-dire sur le soutien à des initiatives citoyennes. Ainsi les associations sont tendanciellement reléguées au rang de simples exécutantes de politiques publiques... décidées sans elles, mais aussi en concurrence avec les entreprises. Le piège se referme encore davantage avec le nouveau cadre fiscal de 1999, induisant une sorte de renversement de la charge de la preuve : en contradiction avec les termes de la loi de 1901, les associations ne sont finalement plus considérées *a priori* comme non-lucratives, et elles doivent démontrer qu'elles ne le sont pas, à défaut de quoi elles doivent s'assujettir aux impôts commerciaux.

Après la crise de 2008, le contexte se durcit encore. «*L'importance historique de l'approche subventionnelle publique entrée dans une ère hypercontrainte implique une forte mutation*», explique-t-on pour justifier l'introduction en France de nouveaux dispositifs de financement de l'action associative, les investissements à impact social¹⁰, issus du monde anglo-saxon. Malgré leurs coûts, l'absence de preuve d'efficacité, leur complexité et leur opacité, leur déploiement se poursuit avec un argumentaire bien rodé : «*parce que nous sommes en transition socio-économique et qu'il faudra bien inventer de nouvelles approches sociales : comment passer de la dépense sociale à l'investissement social en conservant des objectifs d'intérêt général*¹¹».

Le développement du *social business* à l'heure de la *start-up nation* rejoint donc une vieille idée, celle d'un programme où l'efficacité économique des entrepreneurs sociaux doit servir l'intérêt général. Dans cette perspective, les associations sont tendanciellement reléguées au rang d'actrices anachroniques plus ou moins ringardes d'une histoire au cours de laquelle, finalement, elles n'auraient pas su trouver de solutions aux problèmes sociaux (alors même qu'on dépensait pour elles «un pognon de dingue», selon l'expression d'Emmanuel Macron en juin 2018). C'est la perspective clairement formulée par Jean-Marc Borello, auteur du *Capitalisme d'intérêt général* : «*qu'on le regrette ou pas, dans 10 ou 15 ans, il y aura 10 fois moins d'associations, mais des associations 10 fois plus importantes!*¹²»

Cette prédiction datant de 2013 se réalise en partie. Les études montrent en effet une bipolarisation du monde associatif (disparition ou réduction à la débrouillardise des (très) petites et moyennes associations, notamment à la suite du plan de licenciement massif qu'a constitué la suppression des emplois aidés en 2017 ; en revanche, augmentation des «grosses» associations de plus en plus prises dans la logique du marché).

[10] Voir à ce sujet les nombreuses analyses du CAC, par exemple notre tribune parue dans *Le Monde* «*Quand le social finance les banques et les multinationales*» sur les SIB-CIS.

[11] Interview accordée à Youphil : «*Jean-Marc Borello : trois idées pour sortir de la crise*», octobre 2011.

[12] Interview de JM Borello dans *Politis*, Président du groupe SOS, membre du bureau exécutif de La République En Marche. JM Borello s'est également vu affublé du surnom de «*Bernard Tapie du social*».



Le Collectif des Associations Citoyennes participant à une manifestation à Paris.

En réalité, devant sa double insoutenabilité (sociale et environnementale), le système du « capitalisme d'intérêt général » ne tient pas : l'insupportable accroissement des inégalités sociales, d'une part, et la catastrophe écologique, d'autre part, rendent en effet complètement illusoire une adhésion massive au projet politique présenté. Sont alors réunies les conditions d'émergence de la dernière phase historique, celle de la tentation autoritaire.

En Europe, les inquiétudes provoquées par ce rétrécissement de l'espace démocratique sont telles qu'elles amènent même un consortium de fondations privées à financer un programme pour permettre à des acteurs de la société civile de réagir. C'est ainsi qu'à l'instar de l'Italie, la Pologne, la Grande-Bretagne ou la Hongrie se forme en France une structure appelée *L.A. Coalition Libertés Associatives*, laquelle documente notamment l'ensemble des entraves, attaques et répressions que subissent des acteur·rices engagé·es dans différents secteurs (social, santé, culture, accès au droit, jeunesse, sport, environnement, etc.).

Ces fragilisation et précarisation croissantes des associations, leur instrumentalisation, voire leur répression ou encore leur marchandisation, ne sauraient toutefois nous faire céder au fatalisme et à l'accablement car les conditions d'une bifurcation peuvent être identifiées. Comment donc ne pas rater les bons aiguillages ?

Vers un associationnisme du XXI^e siècle ?

La première condition renvoie tout simplement à la partie précédente : écrire son histoire. Cela signifie retrouver ce qui, dans l'ADN des associations forgé il y a deux siècles, peut remobiliser le monde associatif dans la conception d'une doctrine alliant actualisation de la protection sociale et projet d'émancipation individuelle et collective. L'histoire étant écrite par les vainqueurs, *vae victis*, ce travail n'est pas si facile, notamment en raison de la double occultation (libérale et marxiste^[13]) dont elle a fait l'objet. Cependant, ce travail est primordial car, en nous situant dans un héritage de luttes sociales, il nous redonne une fierté, ce qui constitue une arme de poids dans les combats politiques. Si l'histoire a fait de nous ce que nous sommes, nous pouvons faire quelque chose de ce que l'histoire a fait de nous... Écrire son histoire c'est aussi faire l'effort de définir, via un travail de scénarisation, un avenir souhaitable et cette tâche invite au collectif^[14].

Deuxième condition : commencer simple et par soi-même. Si nous voulons être le changement que nous souhaitons voir advenir pour le monde et si « *la fin est dans les moyens comme l'arbre est dans les semences* », selon les mots de Gandhi, ayons cette exigence de cohérence entre nos valeurs, principes d'actions et actions. La traduction de cette exigence dans le fonctionnement des associations en interne est un chantier immense mais il a un grand avantage : il est directement accessible et il ne tient qu'à nous de l'investir. Comment décide-t-on dans une association ? Comment permet-on à chacun-e d'avoir sa place et de prendre part ? Employeur-ses bénévoles, employé-es professionnel-les, qu'y invente-t-on comme nouvelles modalités de travail collégial ? Bref, jusqu'où pouvons-nous aller dans les laboratoires de démocratie que sont les associations ?

Au début du siècle dernier, Jaurès aspirait à mettre « la République dans l'atelier ». Dans ces ateliers modernes que sont les associations, comment s'autogère la « chose commune » ? Que ce soit par des pratiques et usages déjà en cours et repérables (notamment issus des activistes du logiciel libre) ou par des notions intéressantes (on pense par exemple à la manière dont la stimulante réflexion sur les droits culturels avec la déclaration de Fribourg peut rencontrer les développements conceptuels autour des communs dans la lignée des analyses d'Olstrom), les associations peuvent encore contribuer à l'actualisation de la conception même de la citoyenneté.

[13] Voir à ce sujet le chapitre 1 des travaux de JL Laville et M. Riot-Sarcey dans l'ouvrage [Réinventer l'association \(contre la société du mépris\)](#), Édition Desclée de Brouwer.

[14] Voir à ce sujet l'ouvrage dirigé par JL Laville, P. Coler, G. Rouby et MC Henry *Quel monde associatif demain (des limites actuelles de l'action associative aux moyens de les dépasser)*, à paraître (mai 2021) en particulier le chapitre de C. Chognot « La prospective pour concevoir l'alternative ».

Troisième défi, accroître la capacité des associations à concevoir leur apport dans le cadre plus large de l'action publique, incluant les services publics ; autrement dit, mieux défendre le monde associatif en défendant également les services publics, notamment par la poursuite d'un travail volontariste pour définir les conditions de réussite des démarches de co-construction¹⁵.

Quatrième enjeu, lié au précédent, inventer une nouvelle structure du financement du monde associatif. Nous l'avons vu, la phase actuelle de répression des libertés associatives a été permise par un substrat installé sur plusieurs années, via la baisse et la mutation des financements publics. Les logiques nobiliaires, du fait du prince et du clientélisme, fondées sur des relations bilatérales asymétriques entre financeur·ses et financé·es, atteignent leurs limites extrêmes. À la faveur de la crise sanitaire et des utopies «des mondes d'après», d'autres modalités de soutien au fait associatif cherchent à émerger (modalités d'attribution via des commissions mixtes paritaires, fonds d'interpellations et d'initiatives citoyennes gérées autrement que de manière classique, etc). Bref, un autre financement du monde associatif est possible, y compris en réinterrogeant le cadre fiscal.

La cinquième condition consisterait à maintenir l'essence même du fait associatif : la non-lucrativité. Autrement dit, contre l'extension continue du domaine du marché, il s'agit toujours et encore de faire exister une économie non-marchande. La question reste de savoir comment donner les moyens de leurs ambitions à ces initiatives non-lucratives qui ne sont pas pilotées par la recherche de la performance rentable et productive. Une partie de la réponse repose sur la capacité à les relier, c'est fondamentalement l'objet de projets comme le Transiscope (cartographie mutualisée facilitant la mise en réseau des dizaines de milliers d'alternatives recensées en permanence). Une autre manière de se questionner serait d'envisager comment, dans deux, cinq ou dix ans, nous pourrions faciliter et financer une multiplication encore plus importante de ces solutions trouvées localement aux crises systémiques que nous traversons et comment cela permettrait de «faire système».

Si David ne choisit pas bien sa fronde, il n'a aucune chance de battre Goliath... La sixième condition d'un renouveau associatif consiste donc à bien choisir ses armes, fussent-elles modestes. Et, à défaut de fronde, parfois le bon grain de sable suffit à enrayer la machine. Se joue alors l'ingéniosité consistant à relier analyses globales et solutions locales et/ou pragmatiques. À titre d'exemple, quand l'association Framasoft invente des alternatives à Google, elle met simultanément en lumière la façon dont elle participe à un combat politique contre l'emprise des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

[15] Voir à ce sujet les travaux de recherche-action menée notamment par le CAC avec d'autres organisations et universitaire sur la co-construction, notamment le rapport Fraisse «Co-construction de l'action publique: définition, discours, enjeux et pratiques».

Dans cette lutte politique et idéologique, une bataille essentielle se joue sur le terrain sémantique et la septième condition consiste à participer pleinement à cette guerre des mots, comme nous y enjoignent depuis longtemps les coopératives d'éducation populaire ou des projets collectifs, comme celui orchestré par Transrural autour de la publication de l'ouvrage *Le pouvoir des mots*.

La huitième condition consisterait à trouver collectivement bien d'autres conditions : désigner ses adversaires, trouver ses alliés, être autonome dans sa capacité à évaluer (donner de la valeur c'est-à-dire étymologiquement des forces de vie) à son action, articuler les échelles d'intervention (par exemple aider localement les personnes étrangères mais, dans le même temps, réfléchir au sein d'un collectif comme les États généraux des migrations, au cadre légal national ou même international avec les accords de Dublin) ou encore trouver mille autres moyens de faire résonner les résistances et alternatives à l'accélération du temps capitaliste¹⁶ et contrer ainsi la lame de fond des passions tristes ressentimentistes¹⁷... Et, puisqu'il est sûrement trop tard pour être pessimiste¹⁸, comme pourrait dire Daniel Tanuro, soulignons enfin que l'associationnisme de demain dépendra de notre capacité à investir ces conditions de réussite (dont l'identification est à poursuivre et parfaire) pour permettre un renouveau, de nature à vaincre le péril constitué par le contexte actuel et ce qu'il peut induire d'auto-censure et surtout de résignation.

[16] Harmut Rosa, *Résonance (une sociologie de la relation au monde)*, Édition La Découverte.

[17] Cynthia Fleury, *Ci-gît l'amer (guérir du ressentiment)*, Édition Gallimard.

[18] Daniel Tanuro *Trop tard pour être pessimiste (écossocialisme ou effondrement)*, Édition Textuel.

Le fascisme du XXI^e siècle peut-il résoudre la crise du capitalisme mondial ?

WILLIAM I. ROBINSON, université de Californie de Santa Barbara

Note de l'éditeur :

Nous republions cet article quelques mois après les élections de novembre 2020 aux États-Unis qui ont vu Trump devoir quitter la Maison Blanche, mettant fin à quatre années d'un gouvernement à tendance autoritaire. Cependant, l'analyse que l'auteur développe ici va bien au-delà de la seule présidence de Donald Trump, et contribue à analyser et expliquer la tendance plus globale de l'émergence de mouvements politiques d'extrême droite aux quatre coins du monde, qu'ils accèdent au pouvoir de l'État ou non.

En préalable à la lecture de cet article, il nous semble important de définir ici ce que nous entendons par « fascisme » : aux États-Unis et en France, le terme ne revêt pas le même poids historique et symbolique. Il est par ailleurs souvent utilisé abusivement pour (dis)qualifier des personnalités, discours ou tendances politiques adverses. Ugo Palheta, sociologue, rappelle que « le fascisme peut être défini classiquement à la fois comme idéologie, comme mouvement et comme régime », et qu'une « définition permet d'établir une continuité entre le fascisme historique, celui de l'entre-deux-guerres, et ce qu'on nommera ici le néofascisme, c'est-à-dire le fascisme de notre temps » sans toutefois « se montrer aveugle aux différences de contexte »¹. Projet réactionnaire de « régénérescence » d'une communauté nationale fantasmée, le fascisme se présente comme une façon de défier le « système » : c'est un projet profondément contradictoire mélangeant sentiment subversif contre un ordre établi et ultraconservatisme, visant à maintenir les hiérarchies de classe, de sexe et de race. William I. Robinson, quant à lui, rappelle qu'au-delà de ces différences de contexte, le fascisme institué résulte d'une triangulation de forces d'extrême-droite, autoritaires et néofascistes présentes dans la société, de l'accès au pouvoir politique réactionnaire de l'État d'un parti fascisant, et d'un soutien de et au capital transnational, en particulier de la finance, du complexe industrielo-militaire et des industries extractives.²

[1] Ugo Palheta, « Fascisme. Fascisation. Antifascisme », *Contretemps*, 28/09/2020.

[2] William I. Robinson, « Global Capitalist Crisis and Twenty-First Century Fascism: Beyond the Trump Hype », *Science & Society*, Vol. 83, n° 2, avril 2019, 481-509.



ABHISEK SARDIA (CC BY 2.0)

Une pancarte en anglais déclare : « Réveille-toi et sens le fascisme dans l'air ».

« Laissez-moi vous dire, j'ai le soutien de la police, le soutien de l'armée, le soutien des *Bikers for Trump* » lançait le président états-unien Donald Trump en mars 2019. Un avertissement venu compléter l'urgence nationale qu'il avait artificiellement décrétée le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. « J'ai des durs de mon côté, ils savent se tenir mais il ne faut pas les pousser à bout, sinon ça pourrait très mal tourner. »

La menace d'un recours à la violence d'État contre des opposant-es n'aura échappé à personne. L'influence grandissante exercée, à travers le monde, par des mouvements et partis néo-fascistes, autoritaires et populistes de droite, dont le trumpisme aux États-Unis n'est que l'exemple le plus évident, suscite un vif débat : assisterait-on à un retour du fascisme ?

Le fascisme, que ce soit dans sa forme classique (celle du XX^e siècle) ou ses possibles variantes néo-fascisantes du XXI^e siècle, est une *réaction spécifique* à une *crise capitaliste*, comme celle des années 1930 ou celle qui a déclenché la débâcle financière de 2008.

Le capitalisme mondial est confronté à une crise organique à deux volets : l'un, celui de la suraccumulation, est structurel et insoluble, tandis que l'autre, celui de la légitimité ou l'hégémonie, est politique et s'apparente à une crise généralisée du règne capitaliste.

Cette crise inédite du capitalisme mondial se traduit, dans le monde entier, par une polarisation exacerbée entre, d'une part, des forces de gauche et populaires, et de l'autre, une extrême-droite insurrectionnelle dont certains pans sont ouvertement fascistes. La dimension de classe du fascisme demeure inchangée par rapport au XX^e siècle : il s'agit toujours d'une tentative de sauvetage du capital face à une crise organique. Toutefois, la dimension historique spécifique du capitalisme mondialisé et de sa crise est, cette fois-ci, bien différente.

La crise du capitalisme mondialisé et de l'État policier mondial

Le capital a répondu à la crise structurelle des années 1970 en se mondialisant, ouvrant ainsi la voie à une phase qualitativement nouvelle du capitalisme international, désormais transnational ou mondialisé, et caractérisé par l'essor de capitaux véritablement transnationaux et d'un système financier et de production intégré à l'échelle mondiale. En se mondialisant, la classe capitaliste transnationale (CCT) émergente a cherché à se libérer des contraintes de l'État-nation pour démultiplier les profits, et pour remodeler à son avantage les rapports de force entre classes et composantes sociales.

Certes, la mondialisation a permis de régler la crise des années 1970, mais elle a préparé le terrain pour une autre crise de suraccumulation, plus profonde encore, au XXI^e siècle. En exonérant les capitaux de toute réglementation et redistribution par les États-nations, la mondialisation a entraîné une polarisation sociale inédite à travers le monde. Selon Oxfam, 1 % de l'humanité possédait plus de la moitié des richesses mondiales en 2015; les 20 % les plus riches possédaient 94,5 % de ces richesses, contre seulement 4,5 % pour les 80 % restants.

Cette concentration extrême des richesses mondiales entre les mains d'une poignée de nanti-es s'accompagne d'une accélération de l'appauvrissement et de la spoliation de la majorité, de sorte que la CCT ne trouve plus de débouchés productifs pour déverser les excédents faramineux qu'elle a accumulés. La crise économique qui a éclaté en 2008 a marqué le début d'une crise structurelle profonde de suraccumulation; autrement dit, les capitaux accumulés se retrouvent privés de débouchés pour un réinvestissement rentable.

Ces dernières années, les États néo-libéraux ont eu recours à divers mécanismes interconnectés pour entretenir l'accumulation malgré la stagnation. Les deux premiers sont intimement liés : une croissance nourrie par la dette, et la reconfiguration du financement public par le biais de l'austérité, des renflouements, des subventions aux entreprises et du déficit budgétaire, grâce à quoi les gouvernements transfèrent les richesses des masses laborieuses à la CCT, de manière directe et indirecte. Vient ensuite l'intensification de la spéculation financière. Enfin, quatrième et dernier mécanisme : des vagues d'investissement dans le secteur surévalué des technologies, désormais à l'avant-garde de la mondialisation capitaliste et qui stimule la numérisation de l'économie mondiale dans son ensemble.

Cependant, aucun de ces mécanismes ne peut résoudre, à long terme, la crise de la suraccumulation et de la légitimité. Au sein de la CCT et parmi ses relais politiques, nombreux-ses sont celles et ceux qui craignent que cette crise n'aboutisse à une révolte incontrôlable des masses. Les inégalités mondiales inouïes ne peuvent être maintenues qu'en instaurant des systèmes de contrôle social et de répression généralisés de plus en plus autoritaires. On assiste ainsi à une convergence des besoins politique (contrôle social) et économique (perpétuation de l'accumulation) du système.

La CCT a un intérêt direct à ce que prospèrent la guerre, le conflit et la répression en tant que moyens d'accumulation. On entend par État policier mondial les systèmes de contrôle social de masse, de répression et de guerre qui occupent une place grandissante et sont promus par la classe dirigeante, afin de contenir la rébellion actuelle et les possibles révoltes futures des classes laborieuses et de «l'humanité en trop» (*surplus humanity*) à travers le monde. Mais ce terme renvoie aussi à la façon dont l'économie mondiale dépend de plus en plus de l'élaboration et du déploiement de ces systèmes de guerre, de contrôle social et de répression dans le seul but de générer des profits et de perpétuer l'accumulation de capitaux malgré la stagnation, ce que j'appelle *l'accumulation militarisée* ou *accumulation par la répression*.

Les guerres bidons contre la drogue et le terrorisme, les guerres larvées contre les immigrant-es, les réfugié-es et les gangs (et, plus généralement, les jeunes démuni-es et à la peau foncée issu-es des classes laborieuses), la construction de murs aux frontières et de centres de détention des migrant-es, le développement des complexes industrialo-pénitentiaires, les programmes de déportation et l'essor de la police, de l'armée et d'autres appareils sécuritaires sont autant de sources de profits colossaux organisés par les États.

La CCT et les appareils étatiques qui lui obéissent tentent de résoudre la crise économique de la suraccumulation tout en contrôlant les répercussions politiques de cette crise, à savoir la montée d'une révolte internationale et le risque (pour l'heure maîtrisé) que cette insurrection ne renverse le système. Dans le passé, ce sont les guerres qui ont sauvé le système capitaliste de la crise, tout en détournant l'attention des tensions politiques et des problèmes de légitimité.

L'État policier mondial et le fascisme du XXI^e siècle sont intimement liés. L'État policier mondial crée les conditions propices à l'émergence de projets fascistes.

Fascisme des XX^e et XXI^e siècles

Au XX^e siècle, le fascisme reposait sur la combinaison d'un pouvoir politique réactionnaire et de capitaux *nationaux*. En revanche, son homologue du XXI^e siècle consiste en la réunion de *capitaux transnationaux* et du pouvoir politique réactionnaire et répressif de l'État, soit l'expression de la dictature du capital transnational.

En outre, les mouvements fascistes qui prirent le pouvoir dans les années 1930 en Allemagne, en Italie et en Espagne, ainsi que ceux qui tentèrent ailleurs, en vain, de s'emparer du pouvoir, avaient pour objectif central d'écraser les puissants mouvements socialistes et populaires. Or, aux États-Unis, en Europe et ailleurs, la gauche et les classes laborieuses organisées n'ont jamais été aussi faibles. Dans ces pays, le fascisme du XX^e siècle s'apparente à une frappe *préventive* visant la classe ouvrière et la montée d'une résistance de masse, via l'essor d'un État policier mondial.

En outre, l'État policier mondial a pour objectif principal l'*exclusion coercitive* de «l'humanité en trop». L'exclusion coercitive prend la forme de l'incarcération de masse et du développement de complexes industrialo-pénitentiaires, d'une surveillance omniprésente, de programmes de législation et de déportation contre les migrant-es, de *gated communities* et de ghettos contrôlés par des armées d'agent-es de sécurité privée et de systèmes de surveillance à la pointe de la technologie, d'un maintien de l'ordre intrusif et souvent paramilitarisé, de méthodes «non létales» de contrôle des foules, et de la mobilisation des industries culturelles et des appareils idéologiques étatiques pour déshumaniser les victimes du capitalisme mondial en les faisant passer pour dangereuses, dépravées et incultes.

Les fondements sociaux du fascisme du XXI^e siècle

Le fascisme du XX^e siècle reposait avant tout sur la classe moyenne et la petite bourgeoisie, une part alors considérable de la population dont le statut était remis en cause et sur laquelle pesait la menace d'un déclasserement social et d'une relégation aux côtés du prolétariat.

Ces deux catégories fondirent comme neige au soleil au fil de l'accélération de la prolétarianisation dans la seconde moitié du XX^e siècle, et notamment avec la montée de la mondialisation. Les mouvements fascistes du XXI^e siècle tentent de rassembler une base suffisante parmi les groupes historiquement privilégiés de la classe ouvrière mondiale, tel-les que les travailleur-ses blanc-hes des pays du Nord et les classes moyennes urbaines des pays du Sud, confronté-es à une hausse de l'insécurité et au spectre du déclasserement social et de la déstabilisation socioéconomique.

À l'instar de son homologue du siècle précédent, ce nouveau fascisme joue sur un levier psychosocial: il cherche à braquer la peur et l'anxiété des masses, en ces temps de crise aiguë du capitalisme, sur des communautés servant de boucs émissaires. Ainsi des travailleur-ses immigré-es, des musulman-es et des réfugié-es aux États-Unis et en Europe, des migrant-es issu-es des pays voisins en Afrique du Sud, des musulman-es et des castes inférieures en Inde, des Palestinien-nes en Palestine/Israël, ou des populations à la peau plus foncée et frappées de manière disproportionnée par la pauvreté au Brésil.

Pour cela, les forces d'extrême-droite puisent dans le répertoire discursif de la xénophobie, de l'idéologie fallacieuse, du passé idéalisé et mythique, du milléna-

risme, de la culture militariste et masculiniste qui normalise – voire romantise – la guerre, la violence sociale et la domination, et du mépris et de l’absence d’empathie envers les plus vulnérables. L’attrait qu’exerce ce néo-fascisme repose sur la promesse d’empêcher ou d’inverser le déclassement et la déstabilisation sociale, et de rétablir une forme de stabilité et de sécurité.

Tout comme le fascisme du XX^e siècle, sa version contemporaine est un mélange extrêmement toxique de nationalisme réactionnaire et de racisme. Il importe néanmoins de bien distinguer les contextes différents qui ont vu naître les mouvements fascistes des XX^e et XXI^e siècles. En Allemagne et en Italie, le fascisme prospéra tandis que le capitalisme de l’État-nation était à son paroxysme et offrait, par le biais de conventions sectorielles, des avantages matériels réels (emplois et salaires) à une partie de la classe ouvrière, même s’il extermina celles et ceux qui ne faisaient pas partie des élu-es. Or, le capitalisme mondialisé moderne ne permet guère de proposer ce genre d’avantages, que ce soit aux États-Unis ou ailleurs, si bien que les seuls « bénéfiques du fascisme » semblent être désormais purement psychologiques.

Sur ce plan, l’idéologie du fascisme du XXI^e siècle repose sur l’irrationalité, sur une promesse de rétablir la sécurité et la stabilité qui fait appel à l’affect, et non à la raison. C’est un projet qui se moque de distinguer la vérité du mensonge, et n’en a pas besoin. Ainsi, le discours populiste et nationaliste de l’administration Trump est complètement décorrélé de ses politiques réelles. Au cours de la première année de son mandat, son programme a consisté à déréguler (autrement dit à démolir l’État régulateur), à réduire les dépenses sociales, à démanteler ce qui restait de l’État-providence, à privatiser, à baisser les impôts sur les entreprises et les plus riches, et à doper les subventions accordées par l’État au capital; en d’autres termes, à instaurer un néolibéralisme gonflé aux stéroïdes.

Loin du syncrétisme entre le capital *national* allemand et l’État fasciste, le trumpisme a consisté à créer de nombreuses opportunités de profits aux États-Unis (et à travers le monde) pour le capital *transnational*. L’administration Trump a encouragé les investisseurs transnationaux du monde entier à investir aux États-Unis; elle les a attirés grâce à une réforme fiscale régressive, à une déréglementation inédite et à la mise en place de barrières douanières limitées pour les groupes internationaux disposés à établir leurs activités derrière ces barrières.

Enfin, une condition primordiale du fascisme du XX^e siècle et de sa mouture contemporaine est la diffusion de mouvements fascistes au sein de la société civile, à laquelle nous assistons dans le monde entier, ainsi que leur fusion à terme avec un pouvoir politique réactionnaire à la tête de l’État. Le fascisme et l’État policier mondial du XXI^e siècle résultent d’une convergence, celle des forces d’extrême-droite, autoritaires et néofascistes dans la société civile, d’un pouvoir politique réactionnaire et répressif à la tête de l’État, et des capitaux des entreprises transnationales.

Trumpisme et fascisme contemporain

Aux États-Unis, les mouvements fascistes se sont rapidement répandus depuis le début du XXI^e siècle, à la fois parmi la société civile et au sein du système politique, via l'aile droite du Parti républicain. Trump s'est révélé être un personnage charismatique à même de galvaniser et d'encourager des forces néo-fascistes disparates : suprémacistes blancs, nationalistes blancs, milices, néo-nazis, Ku Klux Klan, *Oath Keepers*, mouvement patriote, fondamentalistes chrétiens et groupes d'autodéfense anti-immigration.

Ces groupes ont commencé à s'hybrider comme jamais au cours des décennies précédentes, tandis qu'ils mettaient un pied dans la Maison Blanche sous l'administration Trump et dans les autorités locales et régionales à travers le pays. Le paramilitarisme s'est développé dans bon nombre de ces organisations et vient épauler les agences répressives des États fédérés.

Le trumpisme et les autres réponses que l'extrême-droite apporte à la crise du capitalisme mondial sont une tentative contradictoire de réaffirmer la légitimité de l'État malgré sa déstabilisation par la mondialisation capitaliste.

Les États-nations sont face à une contradiction : d'un côté, la nécessité d'encourager l'accumulation de capitaux transnationaux sur leur territoire ; de l'autre, le besoin d'asseoir leur légitimité politique. De ce fait, les États du monde entier se sont embourbés dans des crises de légitimité sans fin, qui débouchent sur une gestion politique de la crise aussi bien confuse qu'apparemment contradictoire et même schizophrène, car constituée d'éléments incompatibles ou incohérents.

Cette gestion schizophrène de la crise contribue aussi à expliquer la recrudescence des forces d'extrême-droite et néo-fascistes, qui vantent le nationalisme et le protectionnisme tout en défendant le néolibéralisme. Aux États-Unis, la CCT se réjouit des politiques néolibérales de Trump, mais est divisée quant à son impertinence, ses pitreries et ses penchants néo-fascisants.

Pour paraphraser le grand stratège prussien Carl von Clausewitz, connu pour sa célèbre tirade « la guerre n'est que le prolongement de la politique par d'autres moyens », le trumpisme et, à divers degrés, les autres mouvements d'extrême-droite à travers le monde, sont le prolongement de la mondialisation capitaliste par d'autres moyens, à savoir l'instauration d'un État policier mondial et une mobilisation néo-fasciste.

Cependant, le populisme et le protectionnisme de Trump ne reposent sur aucun contenu politique tangible : ils sont presque entièrement symboliques. Ainsi, la rhétorique fanatique qui entoure la construction du mur à la frontière avec le Mexique se révèle essentielle sur le plan symbolique pour séduire une base sociale à qui l'État ne peut offrir aucun avantage concret, ou si peu.

On assiste de fait à une réaction de rejet contre la mondialisation capitaliste chez les classes populaires et ouvrières et les cercles des élites les plus tournés vers l'économie nationale, ainsi que chez les populistes de droite, comme en témoignent le référendum de 2016 sur le Brexit et la montée des populismes de droite à travers l'Europe, qui exigent qu'un coup d'arrêt soit donné aux processus de mondialisation. Toutefois, la présence de groupes néo-fascistes au sein de la société civile ne signifie pas que le système dans son ensemble est fasciste. Pour cela, il faut d'abord que ces groupes fusionnent avec le capital et l'État; or, le nationalisme économique n'est pas dans l'intérêt de la CCT.

Rien ne dit que le fascisme sortira forcément victorieux de la crise du capitalisme mondial. Le triomphe ou la débâcle du projet fasciste dépend de la tournure que prendra la lutte entre les forces sociales et politiques dans les années à venir. Pour contrer l'État policier mondial et le fascisme du XXI^e siècle, nous devons opposer un front uni au fascisme. Mais toute coalition anti-fasciste élargie devra intégrer à sa stratégie une critique modernisée du capitalisme mondial et de sa crise.

Cet article est une version légèrement adaptée d'un article paru en anglais sur le site de Marxist sociology blog. Theory, research, politics, en avril 2019. <https://marxistsociology.org/2019/04/can-twenty-first-century-fascism-resolve-the-crisis-of-global-capitalism/>



ESSOR
DE L'AUTORITARISME,
ENTRE RÉPRESSION
ET SURVEILLANCE

La décennie 2010 ou l'essor des gouvernements autoritaires et ultraconservateurs

CAROLINE WEILL, *ritimo*

Le 22 octobre 2020, 35 pays du monde entier se retrouvaient virtuellement dans le cadre d'une cérémonie internationale afin de signer la « Déclaration du Consensus de Genève » (où devait avoir lieu la rencontre avant d'être suspendue à cause de la pandémie de Covid-19). Les quatre piliers de ce pacte étaient l'amélioration de la santé des femmes, la préservation de la vie humaine, la consolidation de la famille comme unité fondamentale de la société, et la protection de la souveraineté politique nationale, « notamment en termes de législation sur l'avortement ».

Aucune militante des droits des femmes n'est dupe : il s'agit là d'une internationale conservatrice, qui converge vers l'opposition au droit à l'avortement sûr et légal, et une conception des femmes considérées avant tout comme des mères et appartenant à l'espace domestique. Philosophe espagnol trans, Paul B. Preciado s'interroge dans un article sur *Mediapart* au sujet de ce pacte : « Comment expliquer que les États qui défendent la suprématie blanche signent une déclaration avec 15 États africains ? Ce n'est pas l'opposition islam/christianisme qui segmente les blocs de cette nouvelle guerre chaude. Bien au contraire les États théologico-politiques – tant catholiques¹ que musulmans – qui s'affrontent dans d'autres domaines trouvent dans l'expropriation du travail reproductif des femmes, dans la misogynie, l'homophobie et la transphobie un terrain d'entente ».

[1] NDA : Nous ajouterions, et évangéliques – chrétiens en général.

Sans grande surprise, les six pays co-organisateurs de l'événement ne sont autres que le Brésil de Bolsonaro, l'Égypte de Sissi, l'Indonésie de Duterte, la Hongrie d'Orbán, les États-Unis de Trump et l'Ouganda de Rugunda. Ces pays ont fait l'objet, ces dernières années, d'une grande attention internationale du fait d'un autoritarisme grandissant dans leur gestion de la contestation sociale. Également, un certain nombre de caractéristiques similaires ont été pointées : mise en œuvre de politiques ultra-libérales malgré un discours de défense des intérêts populaires ; exaltation et instrumentalisation politique de formes de religiosité ultra-conservatrices ; sexisme et LGBTphobie affichés, assumés et même revendiqués ; racisme structurant les priorités politiques, qu'elles soient explicites ou implicites. S'il faut s'interroger sur les conditions globales qui peuvent contribuer à expliquer l'essor d'autant de gouvernements ultralibéraux et ultraconservateurs, chacun a ses propres caractéristiques. Petit tour d'horizon des cas les plus représentatifs de ces nouveaux gouvernements autoritaires à la fin de l'année 2020.

En Turquie, le parti de Recep Tayyip Erdoğan (Parti de la justice et du développement [AKP]) est au pouvoir depuis 2002. Cependant, après une dizaine d'années de relative stabilité où ce dernier apparaît comme une forme de «réformateur éclairé», commence à partir de 2009-2010 [une dérive autoritaire qui se matérialise par la personnalisation du pouvoir d'Erdoğan](#)². Brutale répression des manifestations populaires (notamment place Taksim et parc Gezi en 2013) et arrestations de masse pour décourager l'opposition ; [procès à répétition](#) pour «purger» les institutions (magistrature, armée, fonctionnaires, médias) et s'assurer de leur loyauté³ ; régime de fer promouvant des mœurs ultraconservatrices ; intimidation et censure des journalistes et de la presse ; et [multiplication des attaques contre les mouvements kurdes](#)⁴. Le 16 avril 2017, un référendum (remporté avec une courte marge) portant sur le renforcement des pouvoirs présidentiels autorise Erdoğan à devenir l'[unique détenteur du pouvoir exécutif](#)⁵ et à assurer sa mainmise sur les pouvoirs législatif et judiciaire. Face à cela, ce sont les féministes qui occupent le plus le terrain et restent en première ligne face au [masculinisme d'État qu'Erdoğan incarne](#)⁶.

Viktor Orbán est Premier ministre de la Hongrie depuis 2010. [Proche de l'idéologie d'extrême droite états-unien Steve Bannon](#)⁷, surfant sur une rhétorique anti-européenne et raciste, il entérine le virage autoritaire avec la loi sur les médias en 2010 qui a pratiquement mis les médias audiovisuels sous tutelle de son parti ; puis, par l'[entrée en vigueur de la Constitution](#) le 1^{er} janvier 2012⁸, introduisant une réforme électorale qui assurera la victoire presque systématique à son parti. Dóra

[2] Bernard Dreano, «Turquie, larmes et rêves», *ritimo*, 24 juin 2013.

[3] Chantal Verdeil, «Erdoğan, «nouveau père de la Turquie»?», *Orient XXI*, 7 octobre 2016.

[4] Olivier Piot, «La résistance déterminée de la société turque», *Orient XXI*, 17 septembre 2020.

[5] Jean Marcou, «Référendum, une demi-victoire qui donne les pleins pouvoirs à Erdoğan», *The Conversation*, 18 avril 2017.

[6] Joëlle Palmieri, «Le masculinisme d'État en renfort du patriarcat», *ritimo*, 27 février 2018.

[7] Agence Reuters, «Élections européennes : Steve Bannon veut faire campagne pour Viktor Orbán», *Mediapart*, 17 novembre 2018.

[8] Agnès Rousseaux, «Hongrie : «La démocratie est suspendue»», *Bastamag*, 23 janvier 2012.



STOERER DRESDEN (CC BY 2.0)

Une fresque murale à Dresden représente Erdoğan, Trump et Putin.

Papp, activiste à Budapest, [explique](#) que son gouvernement «utilise deux sujets pour faire campagne : ses positions anti-immigration et la famille», en particulier «qu'il faut protéger les familles chrétiennes contre le multiculturalisme»⁹ qui serait importé de l'étranger via l'«ingérence» de l'Union européenne. En effet, la [fervente défense de la chrétienté](#)¹⁰ sert d'ombrelle à la fois au renvoi des femmes à l'espace domestique, limitant au passage leurs droits sexuels et reproductifs au nom de la natalité nationale, et au rejet des migrant-es, sujet sur lequel il [alimente sans fin la polémique](#) dans les arènes européennes¹¹. En outre, les organisations qui viennent en aide aux migrant-es se voient attaquées, diffamées, accusées d'être des «ennemies du pays», limitées dans leur capacité d'agir¹². En 2018, les mobilisations contre le gouvernement d'Orbán ne manquaient pas de motifs : réforme du code du travail, mise au pas de la justice, attaques contre les universités progressistes, corruption rampante¹³... Celui qui revendique l'illibéralisme d'État fait encore l'objet de vives controverses en Europe.

En Inde, le parti nationaliste hindou (Bharatiya Janata Party [BJP, Parti indien du peuple]) remporte la majorité aux législatives en 2014, portant Narendra Damodardas Modi au poste de Premier ministre. Il jouit de l'«[image d'un dirigeant fort, guide et protecteur de la nation face à l'ennemi musulman extérieur](#)»¹⁴; et de nombreux observateurs expliquent sa réélection en 2019 par la façon dont il a su alimenter [les rancœurs, les accès de violence et les fake news](#)¹⁵. De fait, en Inde, on assiste à une [manipulation croissante sur les réseaux sociaux](#), que ce

[9] Rachel Knaebel, «Natalité, famille, patrie: comment Viktor Orbán renvoie les femmes hongroises au foyer», *ritimo*, 3 juin 2019.

[10] Agence Reuters, «Orbán promet de défendre la culture chrétienne de la Hongrie», *Médiapart*, 7 mai 2018.

[11] Agence Reuters, «Orbán dramatise le débat avant le référendum sur les migrants», *Médiapart*, 30 septembre 2016.

[12] La Cimade, *Dedans, dehors: une europe qui s'enferme*. Rapport de juin 2018. Disponible à : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/06/La_Cimade_Schengen_Frontieres.pdf

[13] Voir le travail de K – monitor, une organisation qui lutte contre la corruption en Hongrie : www.k-monitor.hu/

[14] «Elections indiennes de 2019: les défis à relever», le Journal des Alternatives. Disponible sur le site de ritimo.org

[15] Pankaj Mishra, «How Narendra Modi Seduced India With Envy and Hate», *New York Times*, 23 mai 2019.

soit en soutien au gouvernement, en attaquant l'opposition ou en provoquant des divisions¹⁶. Alors que les promesses de lutte contre la corruption et en faveur du développement (son slogan était «*Sabka saath, sabka vikas*» [solidarité avec chacun, développement pour tous]) ne semblent pas avoir été tenues, Modi a, au contraire, lancé des campagnes de haine massives contre la minorité musulmane dans le pays, sur fond de xénophobie contre les migrant-es bangladais-es traité-es d'«infiltré-es» et de «termite». En décembre 2019 est adopté un amendement de la loi de citoyenneté (*Citizen Amendment Act, CAA*), qui établit le critère de religion pour accéder à la citoyenneté indienne. Cette nouvelle poussée d'islamophobie d'État [provoque un tollé](#)¹⁷, auquel le gouvernement n'a pas manqué de répondre par la violence: arrestations massives avec des dispositions pénales très dures contre des étudiant-es et des activistes, et des discours les associant au terrorisme – contribuant à les délégitimer aux yeux de l'opinion – [menaces, intimidations, voire tortures et assassinats par la police](#)¹⁸... La répression est particulièrement féroce en Uttar Pradesh. Pendant ce temps, les [promesses non tenues sur le plan économique et social](#) continuent de secouer l'Inde¹⁹, particulièrement impactée par la famine à la suite de l'épidémie de Covid-19.

Rodrigo Duterte, ancien chef d'un soulèvement populaire, est élu président des Philippines en juin 2016. Perçu comme un «outsider» et un «non-conformiste», il se présente comme le «nouvel homme fort des Philippines», [exploitant une vague de colère et de mécontentement](#)²⁰ pour se hisser au sommet du pouvoir. Ses commentaires vulgaires, violents, sexistes, et son ton «homme du peuple» séduisent. Lorsqu'il était maire de la ville de Davao, déjà, il avait fait usage d'une milice soutenue par l'armée et les milieux d'affaires, qui a causé des centaines de morts. Dès son accession au pouvoir, Duterte a annoncé le lancement de la «guerre à la drogue». En réalité, on a assisté à la [multiplication des attaques](#) contre journalistes, syndicalistes, activistes et autres défenseur-ses des droits humains, notamment les membres des communautés autochtones qui défendent leurs territoires²¹. Par exemple, le 29 mai 2017, il dit à l'adresse des défenseur-ses des droits humains: «*Je vais vous tuer avec les toxicomanes. Je vais vous décapiter*». Un [rapport de la FIDH de février 2019](#)²² rapporte que «*la rhétorique violente du président Duterte a créé un climat dans lequel les attaques contre les défenseurs des droits humains deviennent acceptables et les auteurs ne sont jamais punis*». Des milliers de per-

[16] Sabrang India, «L'Inde et d'autres pays manipulent les réseaux sociaux, selon un rapport de l'Université d'Oxford», *ritimo*, 13 novembre 2019.

[17] Mansi Sharma, «Quelle suite pour les manifestations anti-CAA en Inde?», *ritimo*, 23 juillet 2020.

[18] Olivier Da Lage, «Inde: pourquoi le plan de Modi contre les musulmans ne passe pas», *Orient XXI*, 16 janvier 2020.

[19] Floriane Bolazzi et Yves-Marie Rault Chodankar, «Les paysans indiens pourront-ils faire fléchir le gouvernement Modi?», *The Conversation*, 3 février 2019.

[20] Alex De Jong, «Rodrigo Duterte, le nouvel homme fort des Philippines», *Europe Solidaire Sans Frontière*, 25 mai 2016.

[21] Rachel Knaebel, «Aux Philippines, les défenseur-ses des droits humains sont victimes d'une hécatombe», *ritimo*, 3 juin 2019.

[22] FIDH, OMCT et Observatory for the Protection of Human Rights Defenders, «Philippines. «I'll kill you along with drug addicts». President Duterte's war on Human Rights Defenders in the Philippines», rapport de février 2019.

sonnes ont d'ores et déjà payé de leur vie cette rhétorique guerrière et toxique. La répression judiciaire également est féroce, avec des accusations criminelles (souvent fausses) contre des opposant-es politiques, notamment contre des femmes avec des appels ouverts à la violence sexuelle. Très lié aux milieux de l'oligarchie provinciale, le gouvernement Duterte n'a eu de cesse de [renforcer le paradigme néolibéral](#): réduction des services publics; érosion de la souveraineté alimentaire et de l'accès aux ressources naturelles pour les communautés paysannes, au profit d'entreprises extractives; limitations des droits du travail pour assurer les profits de l'élite²³. Une conjugaison de politiques économiques ultralibérales, de l'usage d'une violence verbale et militaire indiscriminée, un contrôle accru sur les trois branches du pouvoir: Duterte semble être l'incarnation même de ces nouveaux gouvernements autoritaires qui fleurissent depuis quelques années.

L'année 2016 a également été marquée par l'élection de Donald Trump aux États-Unis. L'homme n'est plus à présenter: il incarne tout le racisme, l'antisémitisme, la misogynie et la xénophobie qui n'en finissent pas de séduire une partie de son électorat. Très proche des églises évangéliques, il a fait campagne sur la limitation de l'accès à l'avortement, sur la construction d'un mur pour freiner la migration venue d'Amérique latine, mais aussi sur la lutte contre la «corruption rampante à Washington». Cependant, il n'a eu de cesse de nommer au gouvernement ces mêmes figures représentatives de la corruption aux yeux d'une grande partie de la population (on pense notamment à Betsy DeVos, femme d'affaires milliardaire, nommée ministre de l'Éducation), et ses politiques publiques sont également caractérisées par le fait de continuer à favoriser l'élite économique. Par ailleurs, son exaltation de la violence de ses partisan-es, souvent armé-es jusqu'aux dents, contre les minorités du pays (afro-états-unien-nes, migrant-es latinoaméricain-es, autochtones, LGBTI, etc.) s'est faite particulièrement forte et dangereuse pendant les dernières années de son gouvernement. En 2017, il refuse de condamner l'assassinat d'une jeune femme s'opposant à un rassemblement du Ku Klux Klan et de groupes néonazis à Charlottesville, assurant une forme de légitimité et d'impunité à la violence de l'extrême droite. À partir de juin 2020, avec la multiplication des manifestations Black Lives Matter, des [milices ont vu le jour](#), attaquant les manifestant-es sans être trop inquiétées²⁴. Au niveau international, on se souviendra de Trump pour la guerre commerciale contre la Chine, les tensions nucléaires avec l'Iran, le retrait de l'Accord de Paris sur le climat, le déplacement de l'ambassade états-unienne de Tel Aviv à Jérusalem en mai 2019 (ce qui n'a pas aidé au processus de paix dans la région); ainsi que le retrait de ses troupes du Nord de la Syrie, laissant la voie libre à Erdoğan pour réprimer les milices kurdes des Unités de protection du peuple (YPG) et autres opposant-es kurdes en octobre 2019.

[23] Joseph Purugganan, «The Election Challenge: Stopping Duterte's Authoritarian Agenda», *Focus on the Global South*, 11 mai 2019.

[24] Nicolle Okoren in Provo, «The birth of a militia: how an armed group polices Black Lives Matter protests», *The Guardian*, 27 juillet 2020.



RAVI (CC BY-SA 2.0)

Lors d'une manifestation contre la candidature présidentielle de Jair Bolsonaro, une banderole dit : « Les femmes brésiliennes contre le fascisme. #EleNao ».

Jair Bolsonaro au Brésil est un autre exemple flagrant de la convergence de l'ultra-conservatisme, de la violence et des intérêts capitalistes. Élu en 2018 en surfant sur une vague d'infoc (« *fake news* ») sur les réseaux sociaux, un discours anti-corruption et un ressentiment fort contre le Parti des Travailleurs de Lula et Rousseff, il dirige l'union du « Bœuf, de la Bible et des Balles » (grands propriétaires terriens, [évangéliques](#)²⁵ et militaires). Dès son arrivée au pouvoir, il commémore en grande pompe le coup d'État militaire de 1964; il appelle au « nettoyage » idéologique des administrations publiques (contre ce qu'il appelle le « marxisme culturel »); il met en danger la liberté d'expression, avec des attaques contre les journalistes et la [mise sous tutelle gouvernementale des principaux médias](#)²⁶; il promeut les intérêts de l'agro-business et des industries extractives, en facilitant les expulsions des communautés autochtones, l'usage massif de pesticides et la [limitation des droits des travailleurs du secteur public](#)²⁷. L'emploi croissant des forces armées dans les opérations de sécurité publique dans le cadre légal de la Garantie de la Loi et de l'Ordre, tout comme la traduction de civil-es devant des [tribunaux militaires](#)²⁸, reflète

[25] Marcos Fernandes, « Le ras-de-marée pentecôtiste brésilien », *ritimo*, 8 janvier 2020.

[26] Rogério Christofoletti, « La guerre de Bolsonaro contre le journalisme brésilien. Que doit-on attendre en 2020? », *Autres Brésils*, 25 janvier 2020.

[27] Rachel Knaebel, « Bolsonaro s'attaque aux fonctionnaires de gauche et aux populations indigènes », *Bastamag*, 8 janvier 2019.

[28] Ana Karoline Silano et Natalia Viana, « La justice militaire brésilienne poursuit des civils pour outrage mais épargne des soldats assassins », *Autres Brésils*, 18 février 2020.

la [militarisation](#) encore plus poussée des *favelas* et des secteurs populaires²⁹. Cela s'accompagne d'attaques, directes ou indirectes, sur les militant-es brésilien-nes, voire d'assassinats politiques comme celui de Marielle Franco en 2018: si ses assassins directs ont été jugés, les enquêtes sur les commanditaires montrent de [nombreux liens suspects avec la famille Bolsonaro](#)³⁰. Gilmar Mendes, juge du Tribunal suprême fédéral, a qualifié de «génocide» contre les communautés autochtones et afro-brésiliennes la réponse du gouvernement de Jair Bolsonaro à la crise du Covid-19 en 2020, qui venait s'ajouter à son inaction face aux incendies de l'Amazonie en 2019. De nombreux-ses juristes considèrent que [tous les éléments nécessaires à la qualification de crime contre l'humanité seraient rassemblés](#): intention, plan et attaque systématique³¹.

Xénophobie, racisme, sexisme, violence, impunité, lien avec le militarisme et connivence avec les milieux d'affaires, ces gouvernements semblent surfer sur la colère populaire et une rhétorique anti-corruption, et parviennent à se maintenir au pouvoir par l'exaltation des ressentiments, de la polarisation politique et de la violence contre les minorités de tout genre. L'essor de ces gouvernements néolibéraux, alliés des grands groupes économiques, ultraconservateurs et souvent liés à des groupes religieux intégristes, s'explique sans doute par la convergence de facteurs propres à chaque société et à leur contexte socio-historique et politique: la corruption et les erreurs politiques du Parti des Travailleurs de Lula et Rousseff au Brésil; une forme d'aveuglement d'une partie du secteur progressiste états-unien au sujet du racisme structurel, notamment suite aux avancées et limites des mouvements pour les droits civiques; les difficultés liées à la période post-URSS en Hongrie... Cependant, il ne faut pas sous-estimer les facteurs globaux, notamment la crise du capitalisme mondialisé et la précarisation de larges pans des sociétés dans le monde entier.

[29] Jurema Werneck, «Militarisation de la sécurité publique et intervention fédérale de l'État de Rio de Janeiro», *ritimo*, 8 janvier 2020.

[30] Guy Pichard, «Féminicide politique: les étranges liens du clan Bolsonaro avec le meurtre de Marielle Franco», *Bastamag*, 6 mars 2020.

[31] Deisy Ventura et Eliane Brum, «Il existe des éléments significatifs pour que des autorités brésiliennes, dont le président, fassent l'objet d'une enquête pour génocide», *Autres Brésils*, 25 juillet 2020.

Triste banalité de l'exception antiterroriste

VANESSA CODACCIONI, université Paris 8

Aussitôt après l'attentat de Trèbes, certain-es dirigeant-es politiques, à l'extrême droite mais aussi à droite, n'ont pas hésité à réclamer encore plus de fermeté, encore plus de dérogations au droit commun pour lutter contre le terrorisme. Sempiternelle surenchère dont on peut déjà, depuis longtemps, mesurer l'inefficacité et percevoir les pièges.

Les gouvernements français ont toujours réagi au terrorisme par l'adoption de législations d'exception, la liste est longue et remonte à la fin du XIX^e siècle : les attentats anarchistes ont conduit dès cette époque à l'adoption des « lois scélérates » et, surtout, à l'émergence de cette infraction pénale qu'est « l'association de malfaiteurs », devenue centrale aujourd'hui. Puis le terrorisme d'extrême droite pro-Algérie française a permis au général de Gaulle de multiplier, dès 1958, les juridictions d'exception dont la Cour de sûreté de l'État (1963-1981), cette dernière ayant inculpé plus de 5 000 activistes en 18 ans. Ça continue avec les très nombreux attentats des années 1980 commis par Action Directe ou le Front populaire de libération de la Palestine, qui ont donné naissance aux premières législations spécifiquement antiterroristes, notamment celles de 1986 qui ont (ré)instauré de multiples dispositifs dérogatoires au droit commun (garde à vue prolongée, système d'incrimination spécifique, magistrat-es spécialisé-es, cours d'assises sans juré-es, etc.). Dans les années 1990, suite aux attentats du Groupe islamique armé (GIA), le renforcement de l'arsenal antiterroriste marque une rupture dans la manière d'envisager le terrorisme avec l'adoption en particulier de deux lois : celle du 22 juillet 1992, qui insère les actes de terrorisme dans le nouveau Code pénal de 1994 pour en faire des infractions autonomes et plus sévèrement jugées, et surtout celle du 22 juillet 1996 qui permet désormais de criminaliser de multiples comportements dit « périphériques », et en particulier des incriminations de soutien au terrorisme, et qui crée le délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

À partir de cette date, l'antiterrorisme n'est plus tant réactif que préventif (il s'agit d'empêcher les passages à l'acte, de réprimer les « intentions terroristes » puis de déceler des indices de « radicalisation »), et incarne progressivement une justice d'exception moins judiciaire qu'administrative et policière. Ce que l'on observe depuis les attaques meurtrières contre *Charlie Hebdo*, à savoir l'adoption et l'empie-



JEANNE MENOULET (CC BY-ND) 2.0)

Rue Riquet, à Paris, une fresque murale lit « État d'urgence, #stopsharkfinning ».

lement successif de législations antiterroristes suite à des événements dramatiques, et l'intégration de l'exception dans le droit commun, s'inscrit donc dans cette histoire française des logiques exceptionnalistes.

Ce qui apparaît alors, c'est une spécificité de l'antiterrorisme qui va trouver, dans chaque situation, la justification de son propre renforcement. Un attentat déjoué est décrit comme prouvant l'efficacité du système répressif et la nécessité d'aller plus avant pour s'adapter à la menace terroriste, avec toujours ces arguments de la « nouveauté » des modes opératoires et de la permanence du danger qui légitiment tout autant l'adoption de « nouveaux » dispositifs d'exception que leur institutionnalisation. De la même façon, un attentat meurtrier démontre les failles du système et l'urgence qu'il y a à légiférer. Tout événement sécuritaire justifie ainsi le renforcement de l'appareil punitif, et ce, dans un mouvement à la fois circulaire et continu que rien ne semble pouvoir stopper. Ni les partis d'opposition, ni les institutions qui devraient jouer le rôle de contre-pouvoirs comme le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État, et qui ne constituent pas de réels freins à l'exception en droit, ni les résistances (politiques, intellectuelles, militantes, etc.) qui, certes, sont de plus en plus nombreuses mais ne parviennent pas à inverser la tendance, encore moins à convaincre une opinion majoritairement ralliée à l'idéologie sécuritaire. Une récente enquête¹ montre, par exemple, que 48 % des personnes interrogées sont favorables à la détention illimitée sans procès, c'est-à-dire sont favorables à la création d'un Guantanamo à la française; que 25 % sont « d'accord » pour faire arrêter des passant-es, au hasard, dans la rue; et, plus généralement, que 80 % sont prêtes à restreindre le(ur)s libertés.

Cette légitimation populaire des mesures d'exception n'a, sauf dans ses proportions, rien d'étonnant. Elle s'explique d'une part par la peur des attentats, et par le caractère discriminatoire de l'antiterrorisme qui ne fait pas craindre à la grande majorité de la population la répression par l'exception. Aussi, ce n'est pas tant la

[1] Pierre Bréchon, « Sécurité: qui en veut plus? », *The Conversation*, 28 mars 2018.

restriction de *leur* liberté qu'accepteraient ces 80 % de personnes interrogées, mais les atteintes aux libertés et garanties fondamentales *des autres*: celles des «suspect-es». Mais d'autre part, cette acceptation de l'équation «moins de liberté = plus de sécurité» découle des usages politiques incessants des attentats auxquels se livrent divers agents du champ du pouvoir etc., en particulier, les responsables des partis de droite et d'extrême droite.

Le cas de l'état d'urgence est exemplaire de ce point de vue, et éclaire trois dérives ou pièges de l'exception: celui de sa durée (près de 2 ans); celui de l'intégration dans le droit commun d'une partie de ces mesures (les perquisitions et les assignations à résidence par exemple²³), et donc celui de leur banalisation, de leur institutionnalisation et de leur émancipation des événements critiques qui ont justifié leur adoption, ici les attentats meurtriers du 13 novembre 2015; et, enfin, la transformation d'un dispositif particulier en un «possible» remobilisable ultérieurement. En effet, lorsqu'une mesure d'exception a été perçue, à un moment donné de l'histoire, comme efficace et opérante pour lutter contre des violences radicales, alors certain-es n'auront de cesse de réclamer leur réinstauration. C'est la raison pour laquelle le régime de Vichy ou la guerre d'Algérie, qui sont les deux moments les plus répressifs de l'histoire française, constituent aujourd'hui des réservoirs d'expérience dans lesquels les politiques puisent leurs «idées» en matière antiterroriste. Il en va ainsi de la déchéance de nationalité, des détentions illimitées ou des internements administratifs qui, s'ils ont toujours existé, ont été surmobilisés dans ces années de crise.

Sur ce dernier point, les suites politiques de l'attentat de Trèbes, et la polémique qui s'en est suivie sur les «fichés S», montrent comment l'état d'urgence est devenu pour la droite et l'extrême droite le régime répressif d'exception minimum à mettre en place pour lutter contre les potentiel·les auteur·rices d'attentat. Quand bien même, nous venons de le dire, certains de ces dispositifs ont déjà été intégrés dans notre appareil punitif. Aussi, ce qui est en jeu ici est l'instauration d'un double état d'urgence: celui déjà présent dans la loi, et celui possiblement réactivé, une demande sécuritaire qui entretient l'idée d'une efficacité propre de l'état d'urgence, qui protégerait davantage les citoyen·nes et permettrait d'éviter les attaques et les attentats.

Rappelons simplement deux chiffres. 23, c'est le nombre de procédures judiciaires ouvertes par le parquet antiterroriste, tandis que plus de 4 500 perquisitions administratives ont été mobilisées. 11, c'est le nombre d'attaques et d'attentats terroristes commis sur le territoire français entre le 13 novembre 2015 et novembre 2017, en plein état d'urgence, dont l'attentat de Magnanville (13 juin 2016), celui de Nice (14 juillet 2016), de Saint-Étienne du Rouvray (26 juillet 2016) ou celui des Champs-Élysées (20 avril 2017). Et si des attentats terroristes ont été déjoués durant ces deux années (32), ils l'ont davantage été *pendant* l'état d'urgence que *grâce* à l'état

[23] Voir: LOI n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (1).

d'urgence, les services de renseignement, la police et la justice continuant bien évidemment de fonctionner sans les mesures attachées à cette situation spéciale. Mais l'idée que l'antiterrorisme « ordinaire », lui-même déjà ultra répressif et dominé par les mesures d'exception, puisse conduire à déjouer des attaques terroristes, ne semble plus ni plausible, ni dicible, ni entendable, comme si seules les dérogations au droit commun pouvaient être un rempart efficace contre le terrorisme.

C'est peut-être cela, la force intrinsèque de l'exception, de faire croire que la radicalité des dispositifs qui l'incarnent et lui donnent forme est l'unique manière de gérer des violences elles-mêmes radicales. Pourtant, réclamer la réinstauration de l'état d'urgence revient à vouloir remobiliser un régime répressif aggravé dont l'inefficacité a été démontrée tout au long des deux dernières années, et qui, en réalité, a rempli d'autres objectifs que ceux officiellement affichés : faire du chiffre et visibiliser une action répressive massive pour montrer que l'exécutif a pris au sérieux la menace terroriste (multiplier les perquisitions administratives par exemple) ; discriminer et stigmatiser une partie de la population – les musulman-es –, et annihiler toute contestation politique. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler l'assignation à résidence des militant-es écologistes pendant la COP 21 ou les centaines d'interdictions de séjour pendant la Loi travail, c'est-à-dire des interdictions de manifester.

Mais il y a plus inquiétant que ces prises de position sécuritaires à visées électoralistes qui ont avant tout pour but de se démarquer des adversaires politiques. Car en insinuant que tout n'est pas fait pour éviter les attentats, ces dernières incombent le nombre de morts au laxisme de l'exécutif et des institutions policières/judiciaires (vieille antenne de la droite et de l'extrême droite), ce qui peut tout autant susciter une vision complotiste des événements qu'entretenir une vision faussée de la situation sécuritaire. Il s'agit dès lors de gouverner par la peur et d'insécuriser encore davantage une partie de la population prête à accepter n'importe quelle mesure présentée comme susceptible d'empêcher les attentats. Car c'est bien ce que la droite et l'extrême droite ne cessent de répéter, amplifié par certains médias : en privilégiant les mesures les plus liberticides, discriminatoires, et attentatoires aux garanties fondamentales, comme la déchéance de nationalité, l'expulsion des étranger-es ou l'internement des suspect-es, il n'y aura plus d'attentats. Bien sûr, dire que le risque zéro n'existe pas, que l'antiterrorisme français est le plus complet et le plus puissant d'Europe, qu'il est déjà très coercitif, intrusif et liberticide, ou qu'il est possible, sans ces mesures, de déjouer des attaques, n'est pas « vendeur », ni politiquement rentable. C'est la raison pour laquelle ces discours, et le courage politique qui va avec, se font rares chez celles et ceux qui n'ont de cesse d'utiliser politiquement les attentats.

Cet article est initialement paru le 30 mars 2018 sur le site d'AOC. Nous le republions avec l'autorisation de l'autrice et de l'éditeur : <https://aoc.media/opinion/2018/03/30/triste-banalite-de-lexception-antiterroriste/>

Maintien de l'ordre en France : entre violence coloniale et restructuration néolibérale

MATHIEU RIGOUSTE

Le travail de Mathieu Rigouste consiste à bien des égards à mettre en évidence la généalogie coloniale déterminante de la police française. La répression sanglante de l'État français au moment de la révolution algérienne est souvent évoquée en relation avec les violences commises en Algérie mais pas nécessairement en « métropole » ; c'est pourtant là que se détermine la police française d'aujourd'hui vis-à-vis de la partie de la population provenant d'anciennes colonies de « l'Empire », comme en témoigne le meurtre de 40 à 100 Algérien·nes à Paris le 17 octobre 1961.

L y a plusieurs racines de l'ordre sécuritaire. L'axe de mes recherches est la restructuration sécuritaire qui accompagne la restructuration néolibérale du capitalisme à l'époque contemporaine : on y voit systématiquement comment la société impérialiste française importe dans son système de contrôle, de surveillance, de répression des dispositifs qui viennent des répertoires coloniaux et militaires. En Algérie, la colonie de peuplement et d'expérimentations d'une gestion militaire de la population colonisée la plus poussée, sont développés des répertoires d'encadrement qui influencent en permanence, depuis 1830, la restructuration du contrôle de la population « en métropole », notamment par l'application de ces dispositifs sur les populations directement désignées comme étant la continuité des indigènes en Algérie, c'est-à-dire principalement les Arabes à Paris. Certains répertoires particuliers, certains régimes policiers de violences sont appliqués aux colonisé·es « en métropole », qui font un usage régulier de pratiques de coercition, d'humiliation, de rafles, d'assassinats, de tortures longtemps avant la guerre d'Algérie et de manière continue. Dans les années 1930, la Brigade de surveillance des Nord-Africains (BNA) est une police opérant sous critères racistes, chargée par l'utilisation de la coercition d'encadrer les

Français-es de souche nord-africaine. Ces répertoires vont se transmettre. La continuité de l'État signifie la continuité des personnels, des administrations, des bureaucraties. Et, à travers la restructuration des unités de police, se transmettent des systèmes de discours, d'imaginaires, d'idéologies et de pratiques.

La contre-insurrection : cibler les colonisé-es et les anti-capitalistes, d'hier à aujourd'hui

Au moment du 17 octobre 1961, tout le personnel de maintien de l'ordre (officiers de police, CRS, gendarmes mobiles) avait fait son séjour en Algérie en tant que policier en formation ou pour servir, puisque la plupart des effectifs militaires et policiers disponibles avaient été mobilisés à l'époque. Beaucoup de policiers et de gendarmes sont allés faire la guerre aux colonisé-es et se sont appropriés le modèle de contre-insurrection, le modèle de terreur d'État. Et puis, le contingent, les «appelés», toute une génération de jeunes mâles vont se construire – certains, en opposition, mais une minorité – dans cette guerre d'Algérie, et à travers toute l'économie psychique qu'elle suppose, les peurs et la férocité engendrées dans toute une génération qui prendra ensuite les manettes de la Cinquième République. Maurice Papon par exemple, un spécialiste des mécanismes de purges qui s'était illustré par la déportation des juif-ves de Bordeaux pendant l'occupation allemande, est donc logiquement nommé super préfet en Algérie pour organiser l'écrasement de la révolution algérienne. Il se forme ainsi à la contre-insurrection et expérimente une forme de remodelage d'une contre-insurrection militaire et coloniale en contre-insurrection militaro-policière et administrative. Il est fasciné par cette doctrine qui exhorte à se saisir de l'ennemi intérieur pour pacifier la population, une doctrine qui dit que le guérillero, le partisan, est comme un poisson dans l'eau, l'eau étant la population, et qu'il faut donc se saisir de la population. Ce système idéologique et technique va être élevé au rang de doctrine d'État et devenir hégémonique dans la pensée militaire française à partir de 1956. Dès lors, la doctrine «de la guerre (contre) révolutionnaire» alimente la restructuration des appareils de défense intérieure, c'est-à-dire les grands plans de militarisation du territoire en cas d'invasion soviétique. Bien entendu, tout cela va semer des graines dans toute la Cinquième République, qui est fondée sur le coup d'État militaire qui porte de Gaulle au pouvoir en 1958 et à travers toute cette grammaire idéologique qui considère les Arabes et les communistes comme un ennemi intérieur dont il faudrait se saisir pour protéger la France et «le monde libre».

Au-delà et avant la période coloniale, l'État lui-même se forge comme contre-révolution : c'est un appareil qui permet aux classes dominantes de refermer soit le mouvement révolutionnaire soit le temps et l'espace de la guerre pour asseoir leur domination. Tout État se forme donc sur des appareils de contre-insurrection. Mais avec l'avènement de l'État-nation moderne, du capitalisme et de sa version impérialiste, la contre-insurrection va elle-même prendre des formes modernes, industrielles, va se mondialiser, se techniciser, se rationaliser et évoluer en même temps que les systèmes technologiques.

Pendant les dernières décennies de sa vie, le Maréchal Bugeaud, gouverneur général d'Algérie entre 1841 et 1847, ne cesse d'insister sur le fait qu'il a constitué une doctrine de contre-insurrection applicable au mouvement ouvrier en métropole. Il passe également beaucoup de temps à démontrer les similarités qu'il y aurait entre le processus révolutionnaire – ce que lui appelle « les insurrections » – au XIX^e siècle en métropole et les révoltes dans les colonies. À la fin de sa vie, il écrit même un livre (qui ne sera pas diffusé) qui s'appelle *La guerre des rues et des maisons* dans lequel il propose de transférer son répertoire de contre-insurrection à la guerre en ville, en métropole, contre le peuple et dans lequel il développe une théorie d'architecture qui se croise avec toute l'haussmannisation et qui correspond à l'application de la révolution industrielle à la ville capitaliste. On voit donc des doctrines militaires et coloniales passer dans le domaine policier en même temps que Haussmann trace les grandes avenues qui permettent à la police ou l'armée de charger les mouvements ouvriers.

Avec la restructuration impérialiste, les grandes puissances du monde occidental vont s'échanger en permanence leurs retours d'expériences. On en a des traces dès 1917 après la révolution russe, où les polices et les armées du monde occidental se font des comptes rendus, s'échangent des synthèses d'expérience et tout au long du XX^e siècle. On a des traces du fait que des envoyés spéciaux de l'armée (et peut-être aussi de la police) israélienne ont été en contact et ont sans doute été également formés au Centre d'Instruction à la Pacification et à la contre-Guérilla (CIPCG) en Algérie. Les spécialistes de la contre-insurrection français et israéliens s'échangent donc, dès la guerre d'Algérie, des modèles d'écrasement de leurs ennemis intérieurs respectifs. On assiste à une sorte de circulation permanente des textes révolutionnaires et contre-révolutionnaires.



Lors d'une manifestation, un policier cagoulé tient un LBD.

On sait par exemple que les zapatistes projettent de temps en temps le film «La Bataille d'Alger» et s'en servent, d'autant que l'armée mexicaine est une grande collaboratrice de l'armée française. La gendarmerie mexicaine, qui a tué des enseignants à Oaxaca en juin 2016, venait d'être formée par la gendarmerie française à ce modèle de gestion des foules, mais aussi au maniement des armes que la France lui vend.

Restructuration de l'appareil répressif : années 1970 et capitalisme sécuritaire

Aujourd'hui, les brigades anti-criminalité (BAC) représentent assez bien cette idée de capitalisme sécuritaire; c'est la fusion des polices endo-coloniales et de la restructuration néolibérale de l'État. Formées au début des années 1970, ces polices puisent dans les personnels, dans les grilles idéologiques, dans les boîtes à outils pratiques des polices endo-coloniales (la Brigade de surveillance des Nord-Africains [BNA], par la suite les Brigades Agression et Violence [BAV], qui déploient les répertoires coloniaux sur des populations internes au pays selon des critères socio-racistes). Parce que la société impérialiste a besoin de maintenir la surexploitation et la surdomination d'une partie des classes populaires, la partie racisée, elle a recours à une police spécifique. C'est ainsi qu'après 1945 et le vrai-faux scandale de la collaboration de la police française à l'extermination des juif-ves d'Europe, la bourgeoisie gaullienne invente «la France résistante» et tente de faire croire que ce racisme a été renvoyé aux oubliettes. Mais on reproduit les mêmes types de dispositifs avec souvent les mêmes personnels sous une nouvelle dénomination, celle des Brigades Agression et Violence. Un appareil de gestion socio-raciste va ainsi être mystifié par cette dénomination, ce qu'on retrouve également avec la dénomination d'Anti-Criminalité aujourd'hui et la rhétorique de la «guerre à la délinquance» qui permet d'occulter les appareils de production du socio-apartheid derrière des mythes légalistes.

Au tout début des années 1970, c'est-à-dire juste après 1968 – parce que dans tous ces ennemis intérieurs, se trouve aussi le gauchiste, la figure qui n'a jamais complètement disparu du révolutionnaire incarné par le fellagha – l'État considère qu'il faut des polices modernes dans les quartiers populaires pour installer la nouvelle société rationnelle, optimisée, néolibérale, etc. La première expérimentation se fait en Seine-Saint-Denis, ce n'est pas un hasard, et en 1973 un ancien de la BAV est chargé de policer les quartiers populaires de ce département: son unité prend le nom de Brigade Anti-Criminalité (BAC). Il va mettre à profit tout ce qu'on apprend à l'époque dans les grandes écoles de la nouvelle société, c'est-à-dire, ce qui s'appellera bientôt le néo-management: l'application aux appareils d'État de la restructuration néolibérale dans les entreprises. Une nouvelle logique comptable apparaît, qu'on appelle aujourd'hui «la politique du chiffre». Cela consiste à optimiser le rendement, la productivité de la machine policière. Faire du chiffre, ça veut dire faire le plus possible de «bâtons», c'est-à-dire des «mises-à-disposition». Les policiers appellent ça «faire une affaire»; il s'agit de ramener quelqu'un, une

histoire à traiter pour l'Officier de Police Judiciaire (OPJ); et si cette histoire est suffisamment solide pour devenir une affaire auprès du procureur, aller en justice et mettre cette personne en prison, ça fera un « bâton ». Ces bâtons gonflent une carrière et, par exemple, un commissaire qui veut « grimper » a tout intérêt à développer des unités de BAC dans son commissariat: celles-ci effectuent beaucoup de mises-à-disposition puisqu'elles fonctionnent sur le principe du flagrant délit. C'est un principe de pro-action: on va laisser faire l'acte illégal, on va l'encadrer, voire l'alimenter, voire même le suggérer ou le produire complètement pour pouvoir se saisir du « délinquant » au moment où il passe à l'action. La BAC est donc un appareil qui dépend beaucoup de la production de ses propres conditions d'extension. Le plus facile pour faire des mises-à-disposition et remplir ainsi cette mission néolibérale consiste à « faire » des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) sur des personnes qui fument du cannabis et des infractions à la législation sur les étrangers (ILE) sur des personnes sans-papiers. Comment trouver des gens avec des stupéfiants et des gens sans papiers? On arrête les Noir-es et les Arabes. Les BAC quadrillent donc les quartiers populaires pour faire des arrestations au faciès sur les personnes de couleur.

Après sa naissance dans les années 1970, la BAC s'est ensuite développée tout au long des années 1980, d'abord par l'intermédiaire des BAC de Surveillance de Nuit (BSN) et au début des années 1990. L'avènement de Charles Pasqua – le symbole le plus caricatural des logiques politiques, policières et militaires de la guerre d'Algérie et dont la carrière politique s'est structurée autour de la chasse à l'ennemi-e intérieur-e – au ministère de l'Intérieur intensifie cette utilisation des répertoires de contre-insurrection et du système sécuritaire français. C'est Charles Pasqua qui autorise le développement des BAC dans toutes les villes de France. Or les BAC sont des unités qui utilisent beaucoup de matériel et qui exigent d'être de plus en plus armées, ce qui est très intéressant pour les industriels de la sécurité. Par exemple, les BAC ont très vite demandé à être armées de flashballs, elles participent avec les industriels à créer de nouveaux modèles et, bien sûr, ce sont elles qui utilisent le plus de munitions: le flashball est utilisé tous les soirs dans les quartiers populaires de France. Même chose pour les grenades lacrymogènes: on en voit beaucoup pour le maintien de l'ordre des manifestations de mouvements sociaux dans les centre-villes mais les gaz sont utilisés quotidiennement dans les quartiers populaires.

Ainsi, la BAC semble vraiment caractéristique de ce capitalisme sécuritaire, par sa férocité mais aussi par son aspect ultralibéral, ultra-productif, ultra-optimisé, ultra-viril, ultra-médiatique: la BAC se met en scène, les agents s'inspirent énormément de ce qu'ils et elles voient à la télévision... Le système de domination et d'écrasement des quartiers populaires qu'elle a inventé est même redéployé vers la gestion des autres mouvements sociaux, comme des luttes contre la loi travail ou les Gilets Jaunes. Généralement, la BAC est utilisée comme dispositif de pénétration, de saisie, de capture et elle est de plus en plus combinée à des dispositifs

d'encerclement, d'enfermement, d'étranglement dans lesquels on mobilise plutôt les CRS ou les gardes mobiles. La BAC rejoint ainsi la logique de restructuration actuelle de tous les appareils qui consiste à devenir rhéostatique : être capable de s'adapter comme le mode de production toyotiste, c'est-à-dire s'adapter le plus instantanément à la demande, avec le moins de stock et de dépenses possibles et de la manière la plus rationalisée qui soit.

Ce qui naît dans les années 1970 également, c'est l'avancée de la ville capitaliste : l'urbanisme tient un rôle fondamental dans la restructuration sécuritaire. Au gré des crises de suraccumulation du capital, la ville capitaliste se restructure pour continuer à concentrer des masses de travailleur-ses pauvres autour de ses centres d'accumulation du capital. Et dans ces quartiers populaires ou ces campements, les dominé-es et les exploité-es inventent en permanence des formes d'auto-organisation et d'autonomisation, de contre-attaque, des cultures d'insoumission et des manières de se rendre ingouvernables. Pour le pouvoir, il faut donc en permanence, à la fois une police qui permette de détruire cette dynamique d'autonomisation récurrente et de survie – parce qu'au final, les gens n'ont pas le choix – et un réaménagement des territoires : il lui faut à la fois ségréguer et pénétrer ces territoires pour y détruire tout ce qui peut émerger de subversif. Mais à partir du moment où on met en place des polices féroces, comme la BAC, autour des quartiers populaires, celles-ci produisent de la violence policière et donc produisent de la colère. Au gré des révoltes, de leur répression et de leur gestion médiatique, des municipalités – en collaboration avec la police et les médias – sont capables de désigner un quartier populaire comme ingérable, irrécupérable. De cette façon, on va pouvoir activer un circuit de capitaux financiers d'abord, puis industriels, liés à « la rénovation urbaine », c'est-à-dire un protocole de restructuration de ce quartier qui peut aller jusqu'à sa destruction complète : éloigner les populations les plus pauvres ou les moins gouvernables, organiser l'évacuation totale de ces populations. Les autorités ont recours à la police et à la prison, mais aussi à la hausse des loyers provoquée par l'arrivée de nœuds de transports en commun qui permettent de faire venir des cadres à la place des quartiers populaires. Début des années 2000, l'État investit énormément pour appuyer les pouvoirs locaux dans leurs politiques de restructurations urbaines. Cet argent retombe immédiatement dans les poches des industriels du bâtiment et de la sécurité : une fois que la police, les médias, la prison et les autorités municipales ont réussi à « débayer le terrain », le réaménagement des quartiers se fait en partenariat avec tous les industriels du bâtiment mais aussi des technologies de surveillance, de design – les cliques du néo-urbanisme – les publicitaires, les commerces, bref tout un système d'entreprises qui vivent autour de cette économie. La logique de fond est à la fois le renforcement du socio-apartheid, mais aussi une forme de colonisation interne à travers l'expansion de la ville capitaliste et l'invention de nouvelles formes d'encadrement de la vie sociale.

Socio-apartheid, violences et stigma

Le socio-apartheid consiste à séparer les vies pour qu'elles ne se croisent pas. Ainsi les mécanismes d'oppression contre les quartiers populaires peuvent rester complètement invisibles pour le reste de la population. L'angle d'attaque, c'est l'islam et les violences, ce sont des perquisitions fracassantes : explosion de la porte, on met tout le monde à terre et en joue, parfois on gaze à l'intérieur des appartements, parfois on tabasse. Cela provoque des traumatismes très forts dans les familles ; on a des récits de perquisitions en pleine nuit et les enfants, la maman, la grand-mère, plusieurs mois après, cherchent à être suivi-es par des psychologues. À l'école, c'est dramatique, les enfants décrochent scolairement après que des unités militaro-policières soi-disant antiterroristes ont débarqué chez eux. Les violences, ce sont aussi des assignations à résidence ; on a du mal à le saisir lorsqu'on ne le vit pas, mais il s'agit d'un système d'encadrement très dur, car il faut aller pointer régulièrement. La plupart de ces histoires, c'est important à souligner, se dégonflent après instruction : on compte déjà des victoires dans les tribunaux parce que l'immense majorité de ces assignations à résidence sont totalement infondées : surtout, est invoqué le fait que la personne ait été dénoncée comme étant « très pratiquante », possiblement « radicalisée ». C'est de l'ordre de la délation. Ce sont donc des violences très fortes et très profondes dans les familles, principalement musulmanes, à travers ces perquisitions, ces assignations à résidence et ces procédures judiciaires qui durent et qui épuisent. Les noms des gens sont diffusés dans la presse, toute une ville peut d'un seul coup vous considérer comme un probable terroriste.

L'état d'urgence permet l'intensification du socio-apartheid, de l'islamophobie et des racismes d'État, ce qui se conjugue assez bien avec la gestion quotidienne des quartiers populaires dans la France impérialiste.

Cet article est une version résumée et adaptée d'une [interview réalisée par Léopold Lambert le 23 septembre 2016 pour The Funambulist 8](#) (novembre-décembre 2016) «Police».

Pénalisation en France des appels au boycott des produits israéliens : comment et pourquoi ?

GHISLAIN POISSONNIER, magistrat

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice rendait son avis sur la légalité du tracé du mur que les autorités israéliennes étaient en train d'ériger en territoire palestinien¹. Mur de sécurité, disaient les Israélien·nes. Mur de l'apartheid, disaient les Palestinien·nes. L'Assemblée générale des Nations unies demandait à la Cour de La Haye de trancher. Sobrement, la Cour refusait de s'engager dans la polémique et reconnaissait le droit de tout État à ériger un mur pour se protéger, mais à la condition que ce mur soit construit sur son territoire. Or, notait-elle, le mur israélien est principalement érigé en territoire palestinien et coupe des pans entiers de territoire palestinien en deux. Premier motif d'illégalité. En réalité, comme le soulignait la Cour internationale de Justice, le tracé du mur a été fixé de manière à inclure un certain nombre de colonies israéliennes sur des terres palestiniennes. Deuxième motif d'illégalité. La Cour en déduisait qu'Israël devait renoncer au mur, en détruire les pans déjà construits, renoncer aux colonies de peuplement et indemniser les Palestinien·nes. La Cour précisait que les États membres de la communauté internationale avaient l'obligation de faire pression sur Israël pour qu'il se conforme à l'avis rendu. Un espoir était permis. Il était vite déçu. Pas de pressions de la part des États, et Israël poursuivait la construction de son mur comme le développement des colonies en territoire palestinien.

[1] Avis sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, Cour internationale de Justice, 9 juillet 2004: C.I.J. Recueil 2004, p. 136.

Le 9 juillet 2005, la société civile palestinienne, représentée par 170 syndicats et associations, prenait acte de cette situation et demandait à la société civile internationale de se mobiliser pour obtenir des États qu'ils agissent enfin. Elle lançait un appel demandant le respect du droit international. Par quels moyens ? En lançant des actions pacifiques de Boycott des entreprises et des institutions israéliennes et des initiatives visant à obtenir le Désinvestissement de l'économie israélienne et des Sanctions contre les institutions israéliennes². Le mouvement BDS prenait naissance et tirait son inspiration du mouvement de lutte contre l'apartheid sud-africain³. En 2009, une cinquantaine d'associations françaises, choquées par l'opération militaire israélienne *Plomb durci* dans la bande de Gaza⁴, décidaient de répondre à l'appel de la société civile palestinienne et lançaient la campagne BDS France⁵. Leur mode d'action consiste en des rassemblements de militants associatifs devant des centres commerciaux ou des magasins, dans le cadre desquels des appels sont formulés à ne pas acheter de produits israéliens⁶. Ces rassemblements sont en général filmés par les militant·es, les vidéos tournées étant ensuite diffusées sur les réseaux sociaux et les sites internet des associations membres de la campagne.

En résumé : un État viole le droit international (Israël n'est certes pas le seul État dans cette situation) ; bien que tenus d'agir – comme l'indique la Cour internationale de Justice – les principaux États de la communauté internationale n'exercent aucune pression sérieuse sur lui ; une partie de la société civile française se mobilise et demande aux consommateur·rices de boycotter l'achat de produits issus de cet État pour faire pression. Finalement, n'est-ce pas parfaitement légitime pour des associations ou des activistes de la société civile de se mobiliser par des actions pacifiques en faveur du respect de la légalité internationale ? Ne serait-ce pas l'exercice d'un devoir citoyen ?

La campagne BDS France va pourtant faire l'objet d'une politique juridique et judiciaire des pouvoirs publics visant à la museler. Le moyen utilisé est celui de la pénalisation de son action. Un moyen puissant et efficace, car aucun·e citoyen·ne n'a envie de se retrouver face à la justice pénale pour son action militante. Le risque pénal est d'autant moins accepté lorsque l'activisme ne concerne pas directement le ou la citoyen·ne dans son quotidien, sa région ou son pays. La Palestine reste un horizon lointain.

[2] O. Barghouti, *BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine*, éd. La Fabrique, 2010.

[3] Voir : bdsmovement.net

[4] Décembre 2008-janvier 2009 : 1380 Palestinien·nes ont perdu la vie dans cette opération militaire israélienne. Plus de la moitié d'entre eux·elles étaient des civil·es. 13 Israélien·nes ont également été tué·es. En juillet et août 2014, l'armée israélienne a lancé une nouvelle opération militaire dans la bande de Gaza, l'opération *Bordure protectrice* : 2200 Palestinien·nes y ont perdu la vie, dont plus de 1500 civil·es. 73 Israélien·nes ont été tué·es.

[5] Voir : www.bdsfrance.org

[6] Pour une liste des produits israéliens en vente en France, voir : www.bdsfrance.org/que-boycotter-4/

[7] Toutefois, depuis 1948, pas moins de 78 résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont condamné la politique israélienne vis-à-vis des Palestinien·nes.

Comment et pourquoi cette opération visant à pénaliser l'appel au boycott des produits israéliens a-t-elle eu lieu en France? Si la mécanique utilisée pour pénaliser les appels au boycott a été largement documentée (I), les raisons ayant conduit à son usage restent en partie méconnues (II).

I. La mécanique de la pénalisation

La pénalisation de la campagne BDS s'est faite à l'initiative du ministère de la Justice, à la demande des associations de défense de l'État d'Israël⁸. Bien qu'elle ait été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, les pouvoirs publics français ne semblent pas y avoir renoncé.

a. Circulaires et jurisprudence de la Cour de cassation

Les particuliers ont toute liberté de ne pas acheter des produits en provenance des États dont ils désapprouvent les pratiques politiques, économiques ou culturelles. Ils bénéficient de la liberté de pratiquer le boycott à titre individuel, dans leur choix de consommation. Mais ont-ils le droit d'appeler publiquement au boycott des produits qu'ils ne consomment pas? La stratégie des pouvoirs publics français a consisté à faire croire que ce droit n'existait pas et que des dispositions légales pouvaient tout à fait interdire pénalement aux citoyen·nes de prononcer de tels appels.

En 2010⁹ et en 2012¹⁰, les ministres de la justice Alliot-Marie et Mercier ont ainsi prescrit à leurs services d'adopter deux circulaires adressées aux procureurs de la République et leur demandant de poursuivre les personnes appelant au boycott des produits israéliens. Le raisonnement en était simple: le droit pénal – la loi de 1881 sur la liberté de la presse – interdit l'appel à la discrimination contre les personnes physiques, notamment la discrimination fondée sur la nationalité de ces personnes. Or, ces deux circulaires considèrent que l'appel au boycott des produits israéliens a un impact sur les Israélien·nes et constitue donc un appel à la discrimination fondée sur leur nationalité, ce qui serait illégal¹¹.

Le raisonnement souffrait de deux vices: il confond, pour paraphraser Steinbeck, «des produits et des hommes» et procède d'une interprétation extensive de la loi pénale puisque le droit pénal français n'évoque pas le terme de boycott ou de refus d'achat¹². Sa mise en œuvre aboutit, en outre, à porter atteinte à la liberté d'expression.

Ainsi, depuis 2010, une cinquantaine de militant·es BDS ont fait l'objet d'une enquête pénale, bien souvent à la suite de signalements effectués par les associations de

[8] Par exemple, le Conseil représentatif des institutions juives de France, l'Association France-Israël, Avocats sans frontières (présidée par Gilles-William Goldnadel), le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, et l'Union des étudiants juifs de France.

[9] CRIM-AP n°09-900-A4.

[10] CRIM-AP n°2012-034-A4.

[11] J.-C. Duhamel et G. Poissonnier, «La tentative de pénalisation des appels au boycott des produits israéliens par les circulaires Alliot-Marie et Mercier», *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2015, chron. n°5.

[12] M. Drillech, *Le boycott: histoire, actualité, perspectives*, éd. Fyp, 2011, pp. 40-43: l'auteur note que le «boycott n'est pas interdit en tant que tel» et que «le sujet est absent de la loi française».

défense d'Israël. Une quinzaine de poursuites pénales ont été engagées. Nombre de tribunaux et de cours d'appel ont refusé de se soumettre à l'interprétation juridique proposée par les circulaires et ont relaxé les militant·es BDS poursuivis·es (Versailles, Mulhouse, Pontoise, Perpignan, Montpellier, Alençon, Bobigny, Créteil, Paris, Toulouse). Toutefois, le raisonnement est repris par deux cours d'appel (Bordeaux et Colmar) et finalement validé par la Cour de cassation en 2015¹³. La France est ainsi devenue le seul État dans le monde à considérer que l'appel au boycott des produits israéliens constituait une infraction pénale, ici un délit puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende¹⁴.

Les militant·es condamnés·es ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme, avec le soutien de l'Association France Palestine, de la Fédération internationale des droits de l'homme et de la Ligue des droits de l'homme.

b. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Dans un arrêt du 11 juin 2020, la Cour européenne condamnait la France¹⁵ : elle a jugé à cette occasion que l'appel au boycott des produits israéliens ne peut pas en soi constituer une infraction pénale car il est couvert par la liberté d'expression. La France n'ayant pas fait appel de l'arrêt, celui-ci est donc juridiquement définitif depuis le 11 septembre 2020.

On pouvait donc légitimement s'attendre à ce que le ministère français de la Justice prenne les mesures qui s'imposent afin d'abroger les circulaires Alliot-Marie et Mercier¹⁶. Le 20 octobre 2020, le ministère de la Justice a cependant adopté une dépêche adressée aux procureurs, consacrée «à la répression des appels discriminatoires au boycott des produits israéliens»¹⁷, qui s'efforce de préserver la pénalisation à la française des appels au boycott. La dépêche (en réalité une circulaire de politique pénale) affirme même que les circulaires Alliot-Marie et Mercier sont toujours valables et que les opérations appelant au boycott des produits israéliens sont encore susceptibles de constituer une infraction. On est donc en droit de se demander ce que fait la France d'un arrêt du 11 juin 2020 dans lequel le juge européen s'est senti obligé de rappeler qu'il «*a souligné à de nombreuses reprises que l'article 10 § 2 ne laisse guère de place pour des restrictions à la liberté d'expression dans le domaine du discours politique ou de questions d'intérêt général*».

Quelques lignes plus haut, le juge européen avait indiqué que les appels au boycott

[13] J.-C. Duhamel, «L'appel au boycott des produits israéliens ne relève pas de la liberté», *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2016, chron. n°9; R. Médard, «Provocation à la discrimination et appel au boycott de produits étrangers: la Cour de cassation tranche le débat», *Revue des droits de l'homme*, 8 déc. 2015.

[14] Article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

[15] CEDH, 11 juin 2020, Requêtes n° 15271/16 et 6 autres, *Baldassi*: la France est condamnée à verser à chacun des requérants 380 euros pour dommage matériel et 7 000 euros pour dommage moral et aux requérants, ensemble, 20 000 euros pour frais et dépens.

[16] Voir E. Pichet et G. Poissonnier, «Boycott des produits israéliens: la CEDH rebat les cartes des échanges commerciaux avec l'Europe», article publié dans *The Conversation*, édition du 15/06/2020.

[17] DP 2020/0065/A4BIS



ALEX CHIS (CC BY-SA 2.0)

Lors d'une manifestation de la campagne BDS, une pancarte exige la fin de l'apartheid israélien.

des produits israéliens concernent précisément « *un sujet d'intérêt général, celui du respect du droit international public par l'État d'Israël et de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, et s'inscrivaient dans un débat contemporain, ouvert en France comme dans toute la communauté internationale* ».

Il est clair que les autorités françaises refusent, en violation de la hiérarchie des normes, de se soumettre à la décision de la CEDH et au droit européen. Pire encore, la dépêche fait revenir en arrière, avant le 11 juin 2020, quand la Cour de cassation voyait dans l'appel au boycott un appel discriminatoire.

Comme si la *summa divisio* consacrée par la Cour européenne n'existait pas. L'arrêt explique pourtant de manière très claire qu'il convient de distinguer entre, d'une part, l'incitation à ne pas consommer des produits pour contester la politique d'un État – incitation licite couverte par la liberté d'expression – et, d'autre part, des appels à la violence contre les personnes (ou des propos racistes et antisémites visant les juif-ves en tant que collectif ethnico-religieux) ou à la destruction de biens – discours de haine qui doivent être interdits.

La dépêche joue sur ce qui pourrait à première vue apparaître comme une zone grise située entre ces deux situations, en entretenant un flou entre appel au boycott des produits israéliens et antisémitisme, sans préciser clairement ce qui pourrait faire basculer l'un vers l'autre¹⁸. Au final, la dépêche ne parvient pas à masquer son but, qui est manifestement idéologique : réprimer à tout prix les appels au boycott des produits israéliens lancé dans le cadre de la campagne BDS.

[18] Voir sur ce point, F. Dubuisson, et G. Poissonnier, « Boycott des produits israéliens : la France persiste à y voir un délit en dépit de la décision de la CEDH », Actu-Juridique.fr, Édition du 12/11/2020.

II. Les raisons de cette pénalisation

Les autorités françaises n'ont jamais expliqué clairement les motifs de la pénalisation, ajoutant au malaise que suscite nécessairement la stigmatisation d'une telle forme d'action militante pacifique. Le débat sur l'opportunité d'une telle pénalisation doit avoir lieu au sein des ministères concernés (Intérieur, Justice, Affaires étrangères, Premier ministre) mais il n'est pas public et les ministres sont toujours restés flous ou évanescents sur le sujet, même dans leurs réponses aux questions écrites ou orales des parlementaires. Seule Christiane Taubira, alors ministre de la Justice, a osé évoquer publiquement le sujet, indiquant que l'appel au boycott était un «*acte militant*» légitime pour la situation en Afrique du Sud du temps de l'apartheid mais finalement pour en conforter l'idée selon laquelle, quand il s'agit d'Israël, les choses sont différentes¹⁹. On en est donc réduit à formuler des hypothèses, tenant à la faiblesse de la tradition démocratique française sur ce type de sujet et au statut particulier que possède l'État d'Israël en France.

a. La faiblesse de la tradition française en matière de boycott

Plusieurs éléments sont venus se combiner pour permettre la pénalisation de l'appel au boycott des produits issus d'un État dont la politique gouvernementale est critiquée.

- En France, le boycott-citoyen, prérogative de la société civile et des consommateurs engagés, est souvent confondu avec le boycott, prérogative de l'État dans le cadre des relations internationales²⁰. Or la France est un pays de tradition centralisatrice et l'État y est traditionnellement réticent à admettre des initiatives de la société civile ou des collectivités locales qui lui déplaisent. Une réticence d'autant plus forte que le boycott-citoyen concerne un sujet susceptible d'entrer dans son champ de compétence, les relations internationales et les échanges internationaux. L'État a ainsi tenté à de multiples reprises d'empêcher les collectivités locales d'appeler au boycott des produits israéliens ou des colonies israéliennes. Il a déferé au juge administratif les résolutions des collectivités locales françaises (Bondy, Ivry, Saint-Pierre-des-Corps, Clermont-Ferrand) ayant adopté des résolutions favorables au boycott²¹. Le boycott idéologique d'un État étranger ou de ses institutions, outil important dans une démocratie, n'est pas considéré comme un boycott noble en France, comme peut le devenir le boycott consommériste²².

- Dans l'organisation constitutionnelle française, les questions de relations internationales relèvent traditionnellement du domaine réservé du président de la République, les services du Premier ministre et le ministère des Affaires étrangères étant (sauf en période de cohabitation) chargés de mettre en œuvre les orientations

[19] Interview de Christiane Taubira par Eric Fassin chez *Mediapart*, 18 déc. 2013.

[20] Il prend alors la forme d'une mesure d'embargo ou d'interdiction des importations, mesure prise par le Premier ministre.

[21] Voir «Les conseils municipaux à l'heure du boycott des produits des colonies israéliennes: l'exemple de Clermont-Ferrand», G. Poissonnier, *La Semaine juridique*, édition Administration et collectivités territoriales, 2019, p. 2002.

[22] I. Nyström, P. Vendramin, *Le boycott*, Presses de Sc Po, 2015.

présidentielles. Ces questions sont parfois débattues au Parlement. D'une manière générale, les pouvoirs publics français sont réticents à débattre des sujets touchant aux relations internationales avec les acteur·rices de la société civile, *a fortiori* si ceux-celles-ci proposent des mesures concrètes comme le boycott ou des sanctions. En matière de politique étrangère, les modalités d'un débat démocratique, libre et transparent, incluant les acteur·rices de la société civile, restent largement à inventer et à mettre en place.

- Les milieux d'affaires demeurent hostiles au boycott-citoyen. Ils y voient le risque d'affecter les intérêts économiques français. Appeler au boycott des produits de certains États risquerait de gêner les entreprises françaises souhaitant s'y implanter et aussi, en retour, d'entraîner une forme de boycott des produits français. L'impact ne serait alors pas nul pour l'économie française, notamment si l'on pense à la Chine ou à la Russie. Tout en reconnaissant qu'une société démocratique doit tolérer des débats sur les questions d'actualité internationale, les milieux patronaux ne sont pas favorables à des incitations au boycott-citoyen et à des mouvements de boycott issus de la société civile, qui impliquent des risques commerciaux et une possible insécurité juridique des contrats avec les entreprises des États critiqués²³.

- Le consumérisme militant constitue un mouvement en progression²⁴ mais reste faible en France²⁵. Ce n'est que récemment que des propos ont été tenus à l'Assemblée nationale en faveur du boycott: «l'appel au boycott, comme arme ultime d'une consommation responsable, doit être considéré comme licite dès lors qu'il est établi par des rapports crédibles d'organisations internationales et d'ONG dignes de foi qu'une multinationale viole délibérément et gravement la légalité internationale»²⁶. Le boycott de sociétés comme Amazon ou Airbnb en raison de l'impact négatif de ces sociétés sur l'emploi et les modes de vie constitue un mouvement récent en France. Si les pouvoirs publics n'ont pas entendu interdire les appels au boycott des produits d'entreprises critiquées en raison de leurs pratiques commerciales ou de leur politique sociale²⁷ ou environnementale²⁸, ce type d'appels n'a jamais rencontré un grand succès en France, notamment parce que les syndicats (par crainte pour l'emploi) et les partis politiques n'y ont jamais été favorables; une différence notable avec les pays anglo-saxons, où le boycott des produits, des marques, des commerces y a souvent été reconnu et

[23] Le patronat français a ainsi poussé à l'adoption de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Cette loi a introduit dans le code pénal français l'interdiction faite aux entreprises françaises de pratiquer le boycott d'entreprises étrangères (il s'agissait ici de contourner l'obligation faite par certains États arabes de ne pas commercer avec des entreprises israéliennes).

[24] Voir, par exemple, le mouvement: i-boycott.org

[25] S. Dubuisson-Quellier, *La consommation engagée*, Presses de Sc Po, 2018.

[26] Ass. nat., Rapp. d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental, n° 1859, 1999, p. 134.

[27] Voir, par exemple, le boycott des produits Danone dans les années 2000 en raison de licenciements.

[28] Voir, par exemple, dans les années 1990, le boycott de Total après le naufrage de l'Erika ou celui de Shell après l'immersion d'une plateforme pétrolière.

encouragé²⁹. La «grande» histoire des mouvements de boycott-citoyen, synonymes de lutte contre les discriminations, l'apartheid, la colonisation, voire, plus récemment, les essais nucléaires français, n'a jamais réellement suscité de mobilisation en France³⁰.

La plupart de ces éléments existaient déjà dans les années 1970 et 1980 et n'empêchaient pas les appels au boycott contre les produits sud-africains du temps de l'apartheid. Il n'empêche que ces appels ont toujours été plutôt timides en France et somme toute assez peu suivis d'effet. Cela étant dit, personne n'avait imaginé pénaliser ces appels, ce qui nous conduit naturellement à évoquer également la situation particulière de l'exception israélienne.

b. L'exception israélienne

Si l'on peut parler d'exception israélienne, c'est sans doute parce qu'Israël n'est pas traité comme les autres États par le personnel politique français et par les pouvoirs publics français. En dépit des violations répétées par Israël des résolutions adoptées par les Nations unies, notamment depuis l'année 1967 – année qui marque le début de l'occupation des territoires palestiniens – la France s'en est toujours tenue, dans le conflit israélo-palestinien à une position prudente, qui, *in fine*, revient à favoriser la partie forte. Elle n'a cessé, avec les autres États membres de l'UE, d'approfondir ses liens commerciaux et scientifiques avec Israël³¹, sans jamais exiger en échange le respect du droit international et des droits humains. Cette prudence trouve son origine dans la fascination qu'Israël a toujours exercée sur une partie du personnel politique français, qu'il soit de gauche, du centre ou de droite; fascination nourrie tantôt par une forme de nostalgie du modèle colonial, tantôt par une admiration pour la militarisation de la société israélienne, tantôt par une apparence démocratique dans un Moyen-Orient, il est vrai, marqué par l'autocratie. Israël a, en retour, tissé des liens forts avec ces responsables publics. Dans le même temps, particulièrement à partir des années 2000 et la place prise dans les esprits par la lutte contre le terrorisme, la politique arabe de la France (qui avait eu, depuis le général de Gaulle, une tendresse particulière pour la cause nationale palestinienne) s'est érodée. Parallèlement, une partie de la communauté juive française, notamment le Conseil représentatif des institutions juives de France, s'est très fortement mobilisée pour défendre la politique du gouvernement israélien – y compris dans ses aspects les plus brutaux – tandis que la communauté d'origine arabe ou maghrébine française semblait en peine d'articuler un discours politique crédible en soutien des pouvoirs publics palestiniens ou de la population palestinienne subissant le joug de l'occupation.

[29] Le mot «boycott» est d'ailleurs apparu en 1880, en Irlande. C'est une révolte agraire dans le comté de Mayo, contre un intendant (Charles Cunningham Boycott) d'un propriétaire terrien pratiquant des loyers excessifs, qui lui donna naissance. Le boycott-citoyen a depuis, été souvent pratiqué avec succès en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, en Inde, en Afrique du Sud, en Australie etc. Il est utilisé à des fins militantes contre les discriminations, les pratiques excessives, en faveur du respect des droits de l'homme, du respect de l'environnement, etc.

[30] O. Esteves, *Une histoire populaire du boycott*, 2 tomes, L'Harmattan, 2006.

[31] Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, fait à Bruxelles le 20 novembre 1995.

La politique étrangère française demeure attachée au respect du droit international dans le conflit israélo-arabe, en rappelant régulièrement la nécessité de respecter le sens des résolutions des Nations unies. Cependant, dans le même temps, elle exclut toute initiative ou sanction à l'encontre de l'État d'Israël et même à l'égard de certaines de ses composantes (militaires, colons, responsables politiques, entreprises impliquées dans la colonisation, etc.) qui participent directement des violations du droit international³²; prudence qui a également pour souci de ne pas froisser notre allié états-unien, principal soutien d'Israël, et certains partenaires européens, comme l'Allemagne.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'une grande partie de la classe politique ne souhaite pas que ce type de débats, comme celui sur le boycott des produits israéliens ou les sanctions à adopter contre Israël, agite la société française. Certaines y voient, en outre, un danger pour l'harmonie de notre société, compte tenu de la présence sur le sol français de communautés religieuses ou d'origine étrangère, avec *in fine* le risque d'éventuels troubles à l'ordre public. Une telle restriction au droit du citoyen à participer à des débats de nature politique paraît pourtant peu légitime, alors qu'il existe déjà des lois et règlements permettant d'éviter des manifestations générant un trouble à l'ordre public. Le recours à l'argument d'autorité d'antisémitisme est, en outre, une constante dans ce panorama³³. L'argument, puissant et dissuasif, est utilisé pour discréditer la campagne BDS France et rend compliquée toute prise d'initiative sur le sujet.

Le mouvement BDS en faveur du respect du droit international est la cible d'une campagne de désinformation visant à le présenter comme un mouvement antisémite et illégitime. En Israël, une sanction civile est prévue par la loi « anti-BDS » qui a été adoptée en 2011 et validée par sa Cour suprême en avril 2015. Aux États-Unis, où de nombreux États fédérés ont adopté des législations anti-BDS, des mesures civiles ou disciplinaires sont prévues par la loi à l'encontre des personnes morales ou physiques qui soutiennent le boycott des produits israéliens. En Allemagne, le Bundestag a adopté une résolution qualifiant le BDS de mouvement antisémite.

À cet égard, la France, qui a choisi la voie de la pénalisation des boycotteurs d'Israël, fait figure de laboratoire dans la lutte contre le mouvement BDS. La Cour suprême allemande, la Cour suprême américaine, et plus récemment la Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles et la Cour européenne des droits de l'homme se sont pourtant toutes prononcées pour un droit au boycott, protégé par la liberté d'expression. En réalité, dans cette campagne internationale de désinformation, la « guerre juridique » constitue un outil pour discréditer le mouvement BDS, faire peur à ceux et celles qui seraient tentés de le rejoindre et faire croire aux acteur·rices de la société civile qu'ils-elles n'ont pas de rôle à jouer dans la défense du droit international. Tout comme les tentatives pour discréditer le mouvement anti-apartheid ont échoué, il est permis de penser que celles visant le mouvement BDS sont vouées à l'échec. Mais dans quel délai? Cela dépendra assurément de la capacité de mobilisation des acteur·rices de la société civile.

[32] Voir, par exemple, les propositions faites dans « Cesser toute forme de soutien à la colonisation israélienne », W. Bourdon, avocat, M. Cerisier-ben Guiga, F. Dubuisson, juriste, J.-C. Lefort, G. Poissonnier, magistrat, D. Vidal.

[33] Voir, par exemple, P. Boniface, *Antisémitisme*, éd. Max Milo, 2018.

La montée de l'hypercapitalisme et de la politique autoritariste : une menace grandissante pour les défenseur·ses des droits humains

MICHELLE FOLEY, *Front Line Defenders*

À travers le monde, les défenseur·ses des droits humains (DDH) sont à l'avant-garde du combat pour les droits humains et pour une société plus juste et plus équitable. Ces défenseur·ses sont journalistes, avocat·es, blogueur·ses, universitaires, écologistes, défenseur·ses des droits des peuples autochtones ou défenseur·se des droits des femmes ou des personnes LGBTI+. Un même objectif les rassemble : défendre les droits humains de leur communauté. Une entreprise aux risques considérables : elles et ils sont menacé·es de perdre leur emploi, d'être frappé·es d'une interdiction de voyager, d'être arrêté·es et mis·es en garde à vue, d'être la cible d'accusations injustes ou fallacieuses ou d'une campagne de diffamation, d'être agressé·es, victimes de violences (quand ce n'est pas leur famille qui est prise pour cible), kidnappé·es, torturé·es ou même, dans le pire des cas, assassiné·es. À cela vient se rajouter, pour les femmes et les défenseur·ses des droits des LGBTI+, la menace d'agressions misogynes et de violences basées sur le genre, par trop fréquentes.

Selon un rapport publié en 2019 par l'ONG Freedom House, intitulé «*Freedom in the World*», les libertés politiques et civiles se dégradent irrésistiblement depuis 14 ans d'affilée. Au sein de Front Line Defenders, nous observons que, parallèlement, les agressions à l'encontre des défenseur·ses du monde entier sont de plus en plus courantes.

Cette recrudescence s'explique par un certain nombre de phénomènes et de facteurs, certains de portée mondiale, d'autres de nature plus locale, régionale voire nationale.

Les facteurs mondiaux : l'essor de l'hypercapitalisme et des dirigeant·es populistes d'extrême-droite

À l'échelle internationale, nous assistons d'abord à une montée de l'hypercapitalisme, caractérisé par une soif insatiable de profits et de gains matériels. Il encourage l'exploitation acharnée des ressources naturelles, tandis que de puissants intérêts économiques se liguent contre les défenseur·ses des droits humains qui se battent pour les droits environnementaux, le droit à la terre ou encore les droits des peuples autochtones.

Ainsi, entreprises et gouvernements du monde entier privilégient les intérêts économiques, la rentabilité et les gains à court terme, exacerbant par là-même la vulnérabilité des défenseur·ses sur le terrain.

Nous avons assisté à une progression de la politique autoritariste et de la rhétorique populiste : Trump aux États-Unis, Bolsonaro au Brésil, Modi en Inde ou encore Duterte aux Philippines. Tous ont été élus par la voie démocratique, mais affichent des tendances autoritaires parfois alarmantes. Tous se sont attachés à créer et consolider un discours populaire qui accuse les défenseur·ses des droits humains d'être contre le développement, opposé·es au gouvernement et à leur pays, d'être financé·es par des puissances étrangères et aux mains de celles-ci. Une rhétorique qui aboutit à la délégitimation des activités légitimes des DDH.

Dans ce contexte économique et politique, cette recrudescence des agressions se caractérise notamment par le fait que l'impunité demeure la norme dans les régions où ces agressions et meurtres surviennent, si bien que les coupables sont certain·es d'échapper à la justice.

Un rapport publié récemment par Global Witness estime par exemple que 89 % des assassinats de défenseur·ses des droits humains en Colombie ne débouchent sur aucune condamnation, et que dans certaines régions de l'État de Pará, au nord du Brésil, le taux d'impunité est de 100 % pour les meurtres de travailleur·ses ruraux·ales commis ces 40 dernières années.

Même dans les cas les plus médiatisés ayant attiré l'attention et les condamnations de la communauté internationale, comme celui de Berta Cáceres au Honduras, la justice continue de se faire attendre. Berta était une femme autochtone issue



TROCAIRE (CC BY 2.0)

La tombe de Berta Cáceres, dirigeante Lenca (Honduras) assassinée en 2016 du fait de son activisme environnemental et pro-autochtone, est devenu un lieu de mémoire.

du peuple Lenca, et une défenseuse des droits humains qui, pendant 20 ans, s'est battue pour les droits de son peuple avant d'être assassinée à son domicile, en mars 2016. Après une lutte acharnée, 7 hommes ont été reconnus coupables de son meurtre, dont des hommes employés par la société Desarrollos Energéticos S.A. et un membre de l'armée hondurienne. En revanche, le procès de l'homme qui aurait orchestré son assassinat est toujours en cours, mais les proches et les avocats de Berta ont exprimé leurs fortes préoccupations quant à la lenteur délibérée de la défense, qui cherche à gagner du temps pour obtenir la libération de l'accusé au motif de l'expiration de la période de détention provisoire.

D'autres facteurs mondiaux sont également à l'œuvre, par exemple, l'accord de libre-échange conclu récemment entre les pays du Mercosur et l'Union européenne. Les spécialistes des droits humains estiment que cet accord débouchera inévitablement sur une hausse de la demande des consommateur-rices européennes, ce qui ne pourra qu'accroître la destruction de l'Amazonie et exacerber les conflits avec les peuples autochtones et, par là-même, les agressions et les meurtres visant les défenseur-ses des droits autochtones.

En outre, depuis le début de la pandémie de Covid-19, le monde a opéré une transition vers le numérique. Une connectivité accrue qui, il est vrai, permet à certains groupes de défenseur-ses d'avoir plus facilement accès aux mécanismes de protection à leur disposition, et de pouvoir solliciter des soutiens et des acteurs internationaux, mais creuse un peu plus le fossé qui sépare celles et ceux qui sont connectés, et celles et ceux qui ne le sont pas. D'une certaine manière, les communautés rurales, paysannes et autochtones en sont reléguées aux oubliettes.

Toutefois, en dépit de ce marasme et de la multiplication des agressions, il n'y a sans doute jamais eu autant de défenseur·ses des droits humains, qui travaillent sur un plus large éventail de problématiques liées aux droits humains et dans un plus grand nombre de pays que jamais.

Aussi, bien qu'ils et elles continuent de travailler dans des conditions dangereuses, de plus en plus de gens décident d'agir et de s'exprimer pour défendre les droits humains.

Les facteurs spécifiques à une région ou à un pays

Assassiner un·e DDH, c'est le ou la réduire à jamais au silence. Dans ce domaine, ce sont presque toujours les mêmes pays d'Amérique et d'Asie qui, année après année, figurent parmi les plus mauvais élèves : Colombie, Brésil, Philippines, Mexique, Honduras ou Guatemala. En revanche, dans d'autres régions, comme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il est bien plus courant d'arrêter les DDH sur la base d'allégations fallacieuses, d'organiser un simulacre de procès et de les condamner à de lourdes peines de prison, de 10 à 20 ans. Dans les deux cas, le résultat est le même : un·e militant·e est réduit·e au silence, et son travail, occulté. Deux méthodes, deux atteintes cruelles, injustes et brutales à la vie et à la liberté des activistes.

Cependant, si l'on s'arrête plus spécifiquement sur le problème des assassinats, il ne fait aucun doute que la situation est particulièrement grave dans les Amériques et dans certaines régions d'Asie.

Les DDH sont, certes, menacé·es et risquent leur vie dans le monde entier. Toutefois, depuis quelques années, environ 80 % des meurtres ont lieu au Brésil, en Colombie, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et aux Philippines. En 2020, les premiers chiffres disponibles montrent également une augmentation des assassinats de militant·es au Nicaragua. Quant à l'Inde, nous n'avons pas encore compilé les données brutes, mais le pays a connu une véritable recrudescence des violences et des agressions à l'encontre des DDH ces dernières années.

Sans l'ombre d'un doute, les droits humains les plus dangereux à défendre dans ces pays sont le droit à la terre, les droits environnementaux et les droits des peuples autochtones, en raison de l'exploitation des ressources naturelles motivée par le profit ; un problème aggravé par la corruption omniprésente, un déficit de gouvernance et la pauvreté systémique.

Au cours des trois dernières années, nous avons consigné, dans le cadre du projet Memorial, l'assassinat de 240 défenseur·ses des droits des peuples autochtones, soit plus d'un quart de tous les défenseur·ses des droits humains tué·es à travers le monde. Un chiffre disproportionné, sachant que les peuples autochtones ne représenteraient que 5 % de la population mondiale.

En novembre 2016, Front Line Defenders a lancé le projet Memorial (à voir sur www.hrdmemorial.org). Fruit d'une coalition de plus de 25 organisations nationales et internationales, ce projet vise à créer une base de données qui donne la juste mesure de l'ampleur des assassinats de défenseur·ses des droits humains à travers le monde, montre combien l'impunité est par trop répandue, et facilite le plaidoyer aux échelons national et international sur ces affaires. Son but est aussi de célébrer la vie et l'œuvre de celles et ceux qui ont été tué·es pour avoir lutté pour leurs droits et ceux de leur communauté : une sorte d'hommage à ces militant·es, en tant que personnes et membres de leur communauté. Ce site retrace leur vie et fait la lumière sur le travail qu'ils et elles ont accompli pour leur famille et leur communauté : si l'objectif était de les faire taire, alors ce projet est une manière de dire qu'on ne les oubliera pas, et que leur combat continue. En fin de compte, c'est un pied-de-nez à celles et ceux pour qui les défenseur·ses des droits humains sont des êtres sacrificiables, dont on peut se débarrasser sans risques. Le projet Memorial est un tremplin pour plaider leur cause et se battre pour que le meurtre d'un·e défenseur·euse des droits humains représente un véritable coût politique.

Quelle est la cause de ces agressions et de ces meurtres ?

L'écrasante majorité de ces assassinats se produit sur fond d'accaparement des terres et de défrichement au profit de l'agro-business, ou d'exploration et d'exploitation de ressources naturelles par l'industrie minière.

Bon nombre de communautés autochtones habitent sur des territoires riches en ressources naturelles. En défendant leurs droits et leur territoire, en s'opposant à l'accaparement massif de terres, à la déforestation, aux mégaprojets et à l'extraction de ressources naturelles, les défenseur·ses des droits autochtones jouent un rôle de premier ordre dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, elles et ils sont souvent confronté·es à de puissants acteurs, notamment des entreprises, de par la raréfaction des ressources naturelles de notre planète associée à une corruption effrénée.

Contrairement aux groupes paramilitaires ou aux narcotraffiquant·es qui accaparent des terres au cours de conflits territoriaux, ces entreprises sont tenues d'organiser des consultations auprès des communautés locales, afin d'obtenir leur « consentement préalable, libre et éclairé », et doivent réaliser des études d'impact pour s'assurer que l'environnement naturel (l'eau, l'air ou encore la vie végétale, dont dépendent les communautés locales pour leur survie) sera protégé. Or, bien souvent, soit ces consultations n'ont pas lieu, soit elles ne font intervenir que certain·es membres de la communauté préalablement soudoyé·es par l'entreprise, ou par des responsables locaux·ales également corrompu·es.

En ces temps de Covid-19, dans un contexte où les déplacements et les rassemblements sont restreints, nous avons déjà eu vent de l'abandon de nombreuses consultations, tandis que des entreprises démarrent ou poursuivent leur chantier en tirant profit de ce vide juridique.

Pourquoi la situation est-elle si grave dans les Amériques ?

Les pays d'Amérique latine sont minés de longue date par l'inertie des gouvernements, et même par l'existence de véritables zones de non-droit. Dans la région, le crime organisé, des milices et des entreprises prédatrices s'adonnent à leurs activités en toute impunité face à des gouvernements qui ont du mal à réagir.

En outre, la corruption généralisée fait peser une menace supplémentaire sur les militant·es, car les forces de sécurité et les représentant·es de la justice sont l'objet de pots-de-vin et d'intimidations de la part d'entreprises criminelles qui menacent, torturent et assassinent celles et ceux qui s'interposent.

Tant que cette insécurité générale perdurera et que les gouvernements manqueront à leur devoir de protéger les activistes, de lourdes menaces continueront de peser sur ces dernier·es.

On observe souvent des facteurs et des dynamiques propres à un pays. Ainsi, au Mexique, les coupables sont fréquemment des narco-trafiquant·es, des criminel·les et des fonctionnaires corrompu·es de rang local. Les meurtres de DDH demeurent largement impunis, car le narcotrafic et les autres secteurs criminels ont si bien infiltré les structures politiques et économiques de l'État, que celui-ci se retrouve à la fois inapte et réticent à prendre des mesures efficaces pour défendre les droits humains.

En Colombie, la signature des accords de paix en 2016 devait marquer le début d'une nouvelle ère, après plus de cinquante ans de guerre civile. Pourtant, le progrès et la sécurité annoncés se font toujours attendre. Dans les années qui ont suivi la signature, les homicides sont certes devenus moins fréquents, mais le nombre d'assassinats de militant·es a bondi. Dans les campagnes, les territoires auparavant contrôlés par les FARC sont désormais le lieu d'affrontement des factions dissidentes des FARC, d'une guérilla rivale de gauche (l'ELN), de l'armée colombienne et des cartels de la drogue. Au milieu de toute cette violence et cette insécurité se trouvent les défenseur·ses des droits humains qui travaillent généralement à une petite échelle et ne jouissent d'aucune visibilité nationale. Ils et elles sont souvent issu·es de minorités ethniques, de communautés paysannes ou de peuples autochtones, ou sont d'ascendance africaine ou membres d'initiatives communautaires locales, et œuvrent à défendre le droit à la terre et à protéger les peuples autochtones.

Face à cette situation dramatique, les gouvernements colombien et mexicain ont au moins reconnu leur obligation de protéger les défenseur·ses des droits humains, et ont mis en place des mécanismes et des structures officiels de protection des activistes. Cependant, les résultats laissent fortement à désirer de par le manque de fonds et de ressources qui leur ont été affectés, d'autant plus que les demandes de protection abondent. Ainsi, au Mexique, 35 personnes sont chargées de superviser le mécanisme de protection censé couvrir plus de 1 300 journalistes et défenseur·ses des droits humains ; pire, le budget alloué à ce mécanisme a été réduit en 2019.



Tania Carolina Hernandez, 23 ans, participe à une campagne qui exige justice pour les personnes victimes des attaques des grands groupes transnationaux.

Aux Philippines, les contours d'une politique anti-droits humains se dessinent depuis l'élection de Rodrigo Duterte en 2016. Le président s'en prend ainsi explicitement, directement et sans se cacher à l'état de droit, aux médias indépendants et aux institutions nationales conçues pour défendre les droits humains. Ainsi, en 2017, la Commission nationale des droits humains, chargée d'enquêter sur les violations des droits humains (notamment le meurtre de DDH) commises en lien avec la tristement célèbre « guerre contre la drogue », s'est vu accorder un budget de seulement 20 \$. Le Sénat a, il est vrai, renversé cette décision, mais elle n'en donne pas moins un aperçu des conditions hostiles auxquelles sont confronté-es les DDH. En outre, le président lui-même encourage vivement l'assassinat de membres de la Nouvelle armée populaire (NPA, un groupe paramilitaire illégal essentiellement présent dans les campagnes philippines), dont les têtes sont mises à prix. Dans les faits, les défenseur-ses des droits humains sont régulièrement pris-es pour cible, et leur élimination encouragée au plus haut niveau de l'État, sous le prétexte absolument fallacieux qu'ils et elles seraient des membres ou des sympathisant-es de la NPA.

Les agressions à l'encontre des DDH dans les démocraties et les régimes autoritaires

Il convient de souligner que les pays où la majeure partie de ces assassinats a lieu sont, en fait, des démocraties. Certes, ils sont souvent dirigés par des populistes à tendance autoritaire, mais la plupart d'entre elles et eux ont été élu-es démocratiquement.

À l'inverse, dans les pays totalitaires ou, du moins, fortement autoritaires, comme la Chine, la Russie ou l'Arabie Saoudite, les meurtres de militant-es sont bien moins fréquents. Bien entendu, cela s'explique principalement par le fait que les espaces

d'expression publique pour les défenseur·ses des droits humains sont beaucoup plus restreints. Ainsi, en Chine, l'État exerce notamment un contrôle fort sur les libertés de rassemblement et d'expression, qui sont extrêmement limitées, tandis que les activistes peuvent être poursuivi·es en justice au prétexte de motifs vagues, par exemple pour avoir « cherché la bagarre » et « provoqué un désordre ». Autrement dit, à l'inverse des Amériques, il y a bien moins de possibilités de s'organiser et de protester. Par ailleurs, la Chine a été le théâtre, il y a quelques années, d'une répression massive visant les avocat·es, dont un grand nombre ont été arrêté·es, et d'autres radié·es du barreau, si bien qu'il ne reste plus, aujourd'hui, qu'une poignée d'avocat·es à même et disposé·es à défendre les militant·es des droits humains devant les tribunaux.

Dans les pays où la société civile dispose de plus d'espaces pour s'exprimer, les risques sont certes bien présents, mais les défenseur·ses des droits humains sont également plus nombreux·ses et soutenu·es par d'importants réseaux militant·es de partage et d'échange. De par leur nature même, les défenseur·ses des droits humains font preuve d'une résilience et d'une détermination exceptionnelles.

Que faire pour protéger les DDH ?

Front Line Defenders a pour objectif principal de protéger les militant·es, afin qu'ils et elles puissent continuer à se battre pour une société plus juste et plus équitable.

Cette démarche, nous la devons à notre fondatrice et actuelle rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseur·ses des droits humains, Mary Lawlor. Elle a su comprendre que les militant·es de terrain sont les meilleur·es vecteur·rices du changement social, car ils et elles connaissent la situation sur le terrain, sont souvent directement concerné·es par les inégalités, l'exploitation et les discriminations, et savent ce qui doit être fait pour y remédier. Notre mission est de les protéger et de les soutenir, afin qu'elles et ils puissent poursuivre leur travail.

De manière générale, Front Line Defenders cherche à proposer des réponses sur mesure, qui s'appuient sur un éventail d'outils et de programmes adaptés aux besoins des activistes. Nous proposons des consultations et des formations sur la sécurité, afin d'aider les militant·es à dresser la liste des points sensibles dans leur quotidien et dans leur travail. Nous leur proposons des aides financières pour se procurer le matériel de sécurité nécessaire (par exemple, un scanner ou un broyeur papier), afin qu'ils et elles puissent stocker leurs informations en toute sécurité (notamment les informations qui mettent la vie d'autrui en danger), ou encore du matériel pour sécuriser leurs bureaux ou leur domicile, comme des caméras de surveillance ou des systèmes d'alarme. Nous leur apportons une aide technique concernant la sécurité de leurs ordinateurs et téléphones portables, afin qu'ils et elles puissent protéger leurs appareils électroniques contre les logiciels malveillants et les hacker·ses mal intentionné·es, ou au cas où leurs appareils seraient confisqués par les autorités. Nous collaborons avec d'autres organisations de terrain, coordonnons des actions avec des partenaires nationaux et internationaux. En cas de

menaces de mort, nous pouvons aider les activistes à déménager en urgence, au sein du pays ou à l'étranger, dans la région ou au-delà, en fonction du niveau de risque. Nous voulons que ces défenseur-ses des droits humains puissent poursuivre leur travail, ce qui implique qu'elles et ils soient sur le terrain, mais il arrive aussi qu'il leur faille échapper à une situation délicate. Enfin, nous avons créé une ligne d'appel d'urgence accessible 24 h/24, et disponible en 5 langues.

Néanmoins, c'est d'abord aux États qu'il incombe de protéger les défenseur-ses des droits humains. Il faut donc que les États reconnaissent, régulièrement et publiquement, la légitimité et l'importance de leur travail, et cessent de le diaboliser comme c'est trop souvent le cas. Ils doivent enquêter sur les crimes commis à l'encontre des activistes et mettre fin à l'impunité qui, comme nous l'avons vu, atteint des sommets tels que les criminel-les sont presque assuré-es d'échapper à la justice. Lorsque des mécanismes nationaux de protection sont en place, il est nécessaire de les financer en conséquence et de les renforcer, afin qu'ils donnent de meilleurs résultats. Quant aux pays qui n'en disposent pas, il est urgent qu'ils s'en dotent.

Quant aux autres intervenant-es locaux-ales, les ambassades étrangères sur le terrain doivent apporter leur aide aux militant-es, notamment dans les pays dont le gouvernement leur est hostile. Les ambassades européennes ont d'ores et déjà adopté un ensemble de principes directeurs; il faut désormais qu'elles les mettent réellement en œuvre, et que les pays n'ayant pas adopté de telles directives le fassent.

En outre, il incombe également aux entreprises de respecter les défenseur-ses des droits humains, en vertu des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ainsi, lorsque des menaces ou des agressions liées à leurs activités ou à leurs chaînes d'approvisionnement leur sont signalées, les entreprises doivent prendre des mesures pour protéger les DDH, ce que trop d'entre elles rechignent toujours à faire. Ce qui est regrettable, car les gouvernements nationaux courtisent et, souvent, écoutent ces locomotives économiques à l'influence considérable.

De même, les institutions financières internationales qui financent ces entreprises, les consommateur-rices et les entreprises elles-mêmes ont le devoir d'exiger que soient véritablement respectés les droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

Enfin, il est primordial que les réseaux sociaux réglemeotent de façon plus stricte les propos injurieux. Ils doivent mettre en place un mécanisme de réponse rapide et concrète aux demandes de suppression des publications et messages hostiles qui mettent les défenseur-ses des droits humains en danger, et contribuer à atténuer les menaces qui pèsent sur elles et eux.

Il y a tant à faire pour changer les choses, et c'est à chacun-e de redoubler d'efforts.

L'offensive putschiste sur notre continent

RICARDO GEBRIM

Il semblerait qu'au cours d'un entretien privé, le président états-unien Richard Nixon, pour justifier le soutien apporté au coup d'État et à la consolidation de la dictature militaire, aurait dit à son homologue brésilien, Emílio Médici : « Là où le Brésil va, l'Amérique latine ira ».

De fait, le coup d'État de 1964, avec toute la planification et l'implication des appareils stratégiques des États-Unis, tel qu'il est désormais avéré, a été la préfiguration d'un enchaînement putschiste qui eut lieu, l'année suivante, en Indonésie et dans plusieurs pays de notre continent. Il s'agit de la matérialisation de la grande stratégie des États-Unis, qui a laissé des traces profondes, particulièrement dans notre région. Ceux qui pensaient alors que le coup d'État militaire n'était qu'un simple événement passager et que le pays reprendrait la voie de la démocratie en 1966 ont payé cher cette erreur. C'est le cas de nombreux partisans civils du putsch, tels que Carlos Lacerda, Adhemar de Barros et Magalhães Pinto.

Lors de tous ces coups d'État, ce sont les forces armées qui ont constitué l'appareil d'État utilisé pour renverser les gouvernements élus démocratiquement, avec leur cortège de répressions sur lesquels nos luttes, encore aujourd'hui, cherchent à faire la lumière.

Dans son livre *Os Estados Unidos no desconcerto do mundo* («Les États-Unis dans un monde déconcerté»), le professeur de l'Unicamp (Université publique de Campinas, État de Sao Paulo), développe le concept d'une grande stratégie d'État déterminant les décisions politiques internationales, au-delà de l'alternance entre présidents républicains et démocrates. Les coups d'État militaires des années 1960 à 1980 ont été guidés par une stratégie d'État des États-Unis qui se fondait sur la logique de la guerre froide. Or, pendant longtemps, les suspicions d'une implication des États-Unis étaient taxées de «théorie du complot».

C'est seulement en 1981, 17 ans après le coup d'État militaire au Brésil, qu'a émergé une analyse étayée démontrant que l'implication états-unienne n'était pas une théorie du complot. Le livre de René Armand Dreifuss, *1964: A conquista do Estado (Ação política, poder e golpe de classe)* [1964: La conquête de l'État – Action politique, pou-

voir et choc de classe], fondé sur une vaste documentation, rassemble des preuves irréfutables de la création d'instituts tels que l'Institut de recherches et d'études sociales (Ipes) et l'Institut brésilien d'action démocratique (Ibad); d'actions et de lobbying de financement pour faire élire des députés putschistes depuis 1962; et de tous leurs agissements dans la campagne d'isolement et de déstabilisation du président João Goulart. Depuis lors, de nombreux autres documents officiels ont été révélés, permettant de mesurer le degré de planification et de détails à l'œuvre dans l'implication des stratégies états-uniens dans les dictatures militaires de notre continent.

Cependant, l'offensive actuelle – bien que commanditée par le même groupe de forces économiques, de classes et de fractions de classe impliqué dans les coups d'État de 1960 et 1970, et malgré leurs nombreux points communs (comme l'utilisation de la classe moyenne haute comme base sociale, fer de lance de l'ensemble de la classe moyenne, et le thème de la corruption comme prétexte mobilisateur) – diffère de l'offensive antérieure de par l'appareil d'État utilisé. Ce ne sont plus les militaires, mais une partie de la police fédérale, du ministère public et du pouvoir judiciaire qui représentent aujourd'hui le bras étatique du coup d'État avec, en son centre, un groupe médiatique, concentré et puissant, articulant l'ensemble du dispositif.

Pourquoi ce ne sont plus les militaires ? C'est sans aucun doute un sujet qui mérite d'être approfondi. Pour le moment, nous dégagerons trois hypothèses principales :

- l'usure internationale que provoquerait un coup d'État militaire classique, engendrant un isolement international prévisible, car cela obligerait les instances multilatérales à se positionner; ainsi que les probables sanctions économiques et prises de position adverses, bien que purement formelles, et ce, de la part des États-Unis également;
- le renforcement de l'image de défenseurs présumés de la démocratie auto-construite par les États-Unis et utilisée dans toutes leurs interventions, même lorsque celles-ci sont fondées sur la force militaire (Afghanistan, Irak, Libye, Syrie);
- l'impossibilité de se fier aux militaires brésiliens pour mettre en œuvre le programme de privatisations et de démantèlement national qui intéresse les classes et les divers secteurs qui sont les véritables commanditaires du putsch. En effet, même des projets de nature stratégique pour les militaires, tels que le satellite spatial géostationnaire de défense et communications stratégiques (SGDC) et la construction de sous-marins nucléaires, ont été interrompus¹.

Nous sommes face à un nouveau processus que certains appellent déjà « coups d'État du XXI^e siècle » ou néo-putschisme. Testé au Honduras, au Paraguay, enrichi des expériences acquises en Géorgie et en Ukraine, c'est cependant dans notre

[1] Le gouvernement Geisel, à l'apogée de la dictature, lança le II^e plan national de développement (1975-1979), qui potentialisa le circuit productif industriel et renforça les entreprises publiques, tout particulièrement dans le secteur énergétique.

pays qu'il prend sa forme la plus perfectionnée. Les forces armées se cantonnent à un rôle secondaire, comme réserve et soutien éventuel, et ne sont plus l'acteur principal. Comprendre ce processus – sa dimension et ses impacts sociaux et structurels, tout comme son probable scénario – est fondamental pour affronter la nouvelle période historique que celui-ci vise à inaugurer.

Il y a un *modus operandi*, de plus en plus reconnaissable, visible, jusque dans des photographies du « Printemps arabe », en Ukraine, au Venezuela, récemment au Nicaragua, qui ne sont pas sans rappeler certains événements de notre pays en 2013. En effet, les nouveaux coups d'État s'inscrivent dans une offensive faisant partie du grand effort stratégique états-unien pour préserver son hégémonie politique, économique et militaire.

Certains éléments communs sont d'ores et déjà perceptibles, comme le manuel putschiste de Gene Sharp pour saper la stabilité et la force économique, politique et militaire d'un État, l'accès à des informations captées par l'Agence de sécurité nationale (NSA), les conventions et partenariats signés entre le Bureau fédéral d'enquête (FBI) et les polices fédérales (qui, au Brésil, outre les divers accords établis avec la Police fédérale, incluent également le ministère public) et la coordination d'enquêtes communes dans le cadre de l'Association Américano-Ibérique des ministères publics.²

Il faut retracer le parallèle qui existe entre les dictatures de 1960 et 1970 : des militaires étaient envoyés pour s'entraîner à Fort Bragg (Californie), Fort Leavenworth (Kansas) et à l'École des Amériques (Panama). À présent, les opérations de formation et de coopération, au cœur des procédures et des alliances entre les ministères publics et les appareils policiers, visent le même objectif.

Il est important de rappeler que les informations divulguées par Wikileaks en 2013 ont mit évidence la surveillance massive du gouvernement brésilien par la NSA. Pendant une certaine période, cette surveillance a même été leur priorité.³ La même source d'informations alertait également sur l'intensité des relations de coopération entre les secteurs de la police fédérale, du ministère public et de la Justice et les organes de sécurité et d'investigation des États, s'intensifiant à partir de 2009. Soulignons également que le recours au système parlementaire des nouveaux coups d'État, qui entérine la substitution du gouvernement par une voie non électorale, constitue une période décisive, mais momentanée, puisque le processus

[2] Dans son œuvre *A Segunda Guerra Fria [« La seconde guerre froide »]*, Moniz Bandeira éclaire la façon dont le manuel du Professeur Gene Sharp a configuré la stratégie états-unienne dans le gouvernement de George W. Bush, et comment il a été largement diffusé, puisqu'il a été traduit en 24 langues et a alimenté divers groupes putschistes (Chapitre V).

[3] Selon Luis Fernandes : « L'ampleur et le degré d'espionnage étaient équivalents à ceux des États considérés comme une "grave menace pour la sécurité" des États-Unis, notamment la Russie et la Chine. Outre de hauts dirigeants de l'État brésilien – dont la présidente de la République elle-même – la cible prioritaire de la surveillance était l'entreprise Petrobras », in : *Gouvernements de Lula et Dilma : le cycle attaqué [Governos Lula e Dilma : o ciclo golpeado]*.



GARON PICELI – DOMAINE PUBLIC

Un soldat brésilien salue le drapeau.

putschiste se poursuit en faisant passer des mesures formellement juridiques visant à anéantir une probable opposition électorale et à étouffer la résistance sociale. Les principaux agents du néo-putschisme ne sont pas les parlementaires, mais des secteurs des forces policières, du ministère public et du pouvoir judiciaire, en lien avec le monopole médiatique, qui cherche à défendre les intérêts de classe du front néo-libéral. Il importe comprendre cette particularité.

Dans la mesure où les forces putschistes s'approprient – à travers la pression médiatique, essentiellement – la majorité des membres de la principale Cour de justice, elles s'assurent des interprétations partisans de la Constitution, et garantissent ainsi leur contrôle politique tout en éludant le débat démocratique. Pour y parvenir, ces forces comptent sur les intérêts corporatifs du Pouvoir judiciaire lui-même, et sur sa composition de classe. Finalement: «Le contrôle politique de la Cour Suprême est crucial pour garantir l'impunité des crimes commis par des politiques habiles. Avoir des amis à la Cour Suprême vaut de l'or». Cette citation est de Lilibiana Ayalde, alors Ambassadrice des États-Unis au Paraguay quand a eu lieu le coup d'État contre le Président Lugo. Elle était ensuite mutée au Brésil en décembre 2013, au moment où l'opération «Lava Jato» (Lavage à haute pression) commençait à prendre de l'envergure et y est restée jusqu'à ce que le coup d'État contre la présidente Dilma Rousseff soit consommé.

Mais c'est en comparaison avec la politique actuelle au Salvador que l'on comprend le mieux la nature de la méthode employée et notamment le recours aux déclarations obtenues dans le cadre des «délations récompensées»⁴ comme dans le cas de la juridiction de Curitiba. Le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) parle même de «tentative de provoquer un coup d'État brésilien dans notre pays».⁵ Dans les coups d'État actuels, les représentations politiques importent peu. Ce qui importe, c'est d'assurer un ensemble de mesures, principalement économiques, qui bénéficient aux classes et aux secteurs partisans du coup d'État. Si pour y parvenir, il faut faire tomber les têtes des représentants historiques du grand capital rentier, ce sera sans remords. Ce qui importe, c'est de poursuivre et de renforcer les mesures économiques et politiques que nous appellerons, à des fins didactiques, «le programme du coup d'État».

[4] NDT: Mécanisme qui permet de menacer une personne de peines d'emprisonnement écrasantes, à moins qu'elle ne contribue à impliquer un autre justiciable.

[5] La chambre constitutionnelle (l'équivalent de notre tribunal suprême fédéral) cherche, à notre avis, à créer une corrélation de forces favorable à l'oligarchie et à son parti, rompant l'équilibre nécessaire à la stabilité du pays, entraînant des mécanismes de fraudes prévisibles et, par conséquent, le non-respect de l'expression populaire lors des processus électoraux des prochaines élections de 2018 et 2019 (Déclaration de la FMLN, en mars 2017).

La stratégie états-unienne ne mise plus sur des États forts, pour limiter l'avancée du camp socialiste pendant la Guerre froide. Les coups d'États actuels cherchent à rétrécir les marges de décision politique, et qu'elles ne puissent être exercées que si elles n'affectent pas les bases déterminantes de la politique et de l'économie ; des États fragiles et pris dans les mailles du néolibéralisme. Un nouveau mécanisme répressif se déploie à cet effet, visant inlassablement à criminaliser toute forme d'insoumission.

S'appuyant essentiellement sur l'appareil judiciaire, la nouvelle forme de répression évite les inculpations liées aux luttes sociales, et cherche à criminaliser les militant-es populaires et leurs allié-es pour des crimes communs, en particulier la corruption. Les méthodes se perfectionnent à chaque nouvelle opération de la Police fédérale. L'amplification des failles effectivement existantes, le traitement sélectif, les mécanismes institutionnels coercitifs appliqués aux témoins et aux accusé-es, le concept de *domínio do fato*⁶, la destruction publique de l'image, la construction d'un récit de démantèlement d'un « immense réseau de corruption qui saignait le pays ». Un vaste arsenal renforcé par des secteurs du pouvoir judiciaire, alimenté par les médias, et qui, s'étant acquitté de ses tâches principales – destitution de Dilma Rousseff et emprisonnement de Lula – peut se poursuivre malgré une faible popularité, en rendant nos moyens habituels de dénonciation, de vindicte publique (*escrachos*), et de manifestations peu, voire pas du tout, efficaces.

Ce nouveau type de répression s'accompagne de mesures qui assèchent les sources de financement du mouvement syndical, comme la fin abrupte de la contribution obligatoire. Du jour au lendemain, des centaines de directions syndicales ont ainsi assisté au démantèlement de leur structure, tentant désespérément de lutter pour la survie de leurs appareils au détriment de la résistance au coup d'État.

Évidemment, la répression classique se poursuivra, criminalisant les luttes et les militant-es tout en stimulant les groupes réactionnaires et les éventuelles actions paramilitaires. Ces formes de répression, impulsées par le discours fascisant de la haine, ravivées par le raffermissement idéologique de groupes d'extrême droite, nous obligerons à envisager l'autodéfense pour faire face à des attaques de plus en plus sauvages.

Si nous ne prenons pas conscience de la dynamique et de l'ampleur de l'offensive en cours, nous continuerons, selon la logique de l'époque antérieure, à envisager ce coup d'État comme un événement surmontable, sans appréhender pleinement les mutations qui sont à l'œuvre

Cet article est initialement paru le [8 janvier 2020 sur le site de ritimo](#).

[6] NDT: La possibilité de condamner quelqu'un en l'absence de preuve directe de sa participation à un crime, selon l'idée qu'il ne peut pas ne pas en être responsable.

Bolivie : une crise électorale qui cache des ruptures profondes

Réflexions sur 14 années de gouvernement « progressiste », les mouvements sociaux, la conflictualité et le pouvoir

SUZANNE KRUYT

Un vendredi de novembre 2020. Au centre des ruines sacrées de Tiahuanaco, sont agenouillés les nouveaux président et vice-président de Bolivie, l'économiste Luis Arce Catacora et l'intellectuel aymara David Choquehuanca. Ils participent à une cérémonie qui s'est déroulée plusieurs fois depuis la première victoire de leur parti, le MAS, en 2005. Mais, cette fois-ci, la situation est différente. Cette fois-ci, point de fonctionnaires publiques et d'adhérentes du parti venues massivement les applaudir. Point d'Evo Morales, le visage triomphant. Cette année, la cérémonie se déroule dans la sobriété, presque dans le secret, comme pour ne pas déranger les ancêtres. Après deux années de polarisation, de violence et de douleur qui ont profondément marqué la Bolivie, le MAS a récupéré le pouvoir politique. Toutefois, trop de questions demeurent sans réponse, trop de blessures demeurent ouvertes, pour célébrer la victoire en grande pompe cette fois-ci.

C'est d'ailleurs tout juste un an auparavant, le 6 novembre 2019, qu'avait démarré la semaine la plus tumultueuse de l'histoire récente de la Bolivie, mettant fin à 14 années de gouvernement de l'inamovible Evo Morales. Le 13 novembre, la Bolivie était dirigée par une nouvelle présidente intérimaire, une femme que pratiquement personne ne connaissait jusqu'alors.

De nombreux médias internationaux, notamment ceux de la gauche internationale, n'ont vu dans ce tournant qu'un coup d'État à l'encontre d'Evo Morales, fruit d'un complot des forces conservatrices et élitistes boliviennes et étrangères. Une telle interprétation passe sous silence les facteurs qui, pendant des années, ont érodé l'institution démocratique bolivienne, et évacue la complexité de l'échiquier politique bolivien, qui exige de dépasser l'opposition simpliste entre gauche et droite, peuple et élites, ou autochtones et blancs.

La crise politique qui a éclaté suite aux élections de 2019 a, certes, fini par déboucher sur le retour au pouvoir du MAS un an plus tard, mais elle a aussi montré combien le pays reste marqué par de profondes et complexes divisions. Cet article ne prétend pas apporter des conclusions sans appel, mais vise à présenter quelques éléments pouvant faciliter la compréhension des processus qui nourrissent la situation politique actuelle en Bolivie, et des défis qu'il reste à relever. Défis qui pourraient conduire à de nouvelles tensions à court et moyen terme, et qui seront difficiles à résoudre, indépendamment du parti au pouvoir.

Cet article s'appuie sur mon propre vécu de ce qui s'est passé en Bolivie depuis 2005, complété par les analyses de certain-es penseur-ses boliviennes qui se sont attelées à la difficile tâche de donner un sens à ces processus, aux nombreuses contradictions et ambiguïtés.

Quatorze années de concentration et de négociation du pouvoir par le MAS

On ne peut appréhender correctement l'histoire de la Bolivie au XX^e siècle en omettant le rôle fondamental joué par les mouvements sociaux ouvriers, miniers ou paysans, les assemblées de voisinage, autochtones ou étudiantes et autres groupes d'intérêts. Des mouvements de grande ampleur dont l'action s'est régulièrement avérée plus décisive que celle des partis politiques.

C'est sur l'un de ces épisodes fondamentaux que s'est ouvert le XXI^e siècle. Un collectif plurisectoriel hétérogène s'est mis à battre le pavé pour exprimer son refus du modèle néolibéral dominant et des vieilles élites politiques, avec en point d'orgue les guerres de l'eau (2001 et 2005) et celle du gaz (2003). Ces mouvements ont affiché une véritable autonomie vis-à-vis des partis politiques, et même des organisations de représentation traditionnelles, comme les syndicats.

Ces manifestations incessantes ont fini par provoquer la démission du président Gonzalo Sánchez de Lozada en 2003, puis de Carlos Mesa en 2005, ouvrant ainsi la voie à la consolidation de ce pouvoir populaire par le biais des urnes. L'instrument politique le plus à même de jouer ce rôle était le parti MAS-IPSP (couramment abrégé en «MAS»), fondé en 1997 et dirigé par le mouvement des cultivateur-rices de coca, avec à leur tête Evo Morales Ayma. L'électorat a porté ce dernier au pouvoir à une large majorité, au terme d'un scrutin fortement marqué par la nécessité d'un

profond changement politique en Bolivie, exigeant à la fois la reconnaissance de sa diversité culturelle et ethnique, et une refonte structurelle du modèle économique néolibéral. Le MAS l'a emporté à nouveau en 2009 puis en 2014, sans grande difficulté face à une opposition fragmentée et incapable de renouveler ses cadres dirigeants ni ses propositions.

L'arrivée au pouvoir du MAS a bouleversé l'organisation et la canalisation des mécontentements et de la contestation parmi les classes populaires boliviennes. Celles-ci ont délaissé la rue comme espace principal de contestation, car elles ont bénéficié, dans les premiers temps du gouvernement du MAS, d'un large accès au pouvoir législatif et exécutif, auprès de qui elles pouvaient exercer une influence.

Lors de ses premières années au pouvoir, le MAS a mis en place une assemblée constituante en réponse à une revendication fondamentale des communautés paysannes et autochtones : la reconnaissance de la plurinationalité du pays. Cette assemblée a été le théâtre de riches débats et d'une réflexion intense en vue de bâtir un nouveau socle pour le pays, et a débouché sur la nouvelle constitution de 2009. Cependant, il ne s'agissait pas d'un espace rassemblant les mouvements sociaux, puisque la participation à l'assemblée a été déléguée aux partis politiques ; une décision lourde de conséquences. Premièrement, le pouvoir majoritaire des mouvements sociaux a dû être canalisé à travers le seul parti du MAS : ainsi a été gâchée une occasion historique d'ériger une démocratie plus directe. Deuxièmement, les partis politiques minoritaires de droite, qui avaient perdu toute légitimité depuis des années, ont su tirer habilement profit de cette nouvelle plateforme d'action qui leur était offerte.

L'étape finale de l'assemblée constituante, en 2008, a coïncidé avec une offensive des secteurs conservateurs qui s'est soldée par plusieurs blessé-es et des mort-es, notamment dans les départements de Santa Cruz, Beni, Pando et Tarija, où les élites économiques refusaient d'être gouvernées par un parti avec un chef de file autochtone et un discours socialiste. Face à la violence déclenchée par ces groupes, le MAS a opté pour la négociation. La monnaie d'échange a été le texte de la nouvelle constitution, que les caciques du parti ont fini par adapter aux exigences des grand-es propriétaires terrien-nes et des conservateur-rices, à huis clos et sans la participation des organisations sociales. Plus de cent articles ont ainsi été modifiés, altérant fondamentalement l'essence de la constitution adoptée en assemblée, au point que le nouveau texte garantit la continuité du *latifundio* [NDT le système de grandes propriétés agricoles], et donc le régime de propriété de la terre dans l'est du pays.

Tandis que sur le plan international était célébrée l'introduction, dans la constitution bolivienne, de concepts novateurs, comme l'État plurinational ou le bien-vivre, le texte a laissé un arrière-goût amer à de nombreux-ses acteur-rices sociaux-ales du pays.

«Ainsi, il ne resta plus qu'une constitution politique de l'État folklorisant, dont le noyau colonial et capitaliste indemne a été enveloppé dans un corpus de mots andins et rebelles qui le légitiment. La dimension transformatrice de la notion même d'État plurinational, ou du bien-vivre, a été neutralisée.» (Salazar Lohman, 2020).

Ce pacte a signé le début d'une alliance entre le pouvoir politique de l'État, représenté par le MAS, et le pouvoir économique du pays. Ce dernier gravitait principalement autour des noyaux de l'agrobusiness dans l'est du pays, et notamment des secteurs du soja et de l'élevage, qui n'ont cessé de réclamer de plus amples privilèges. En parallèle, le MAS a entretenu des relations clientélistes avec d'autres secteurs d'activité capitalistes et très rentables, dont les coopératives minières, les cultivateur-rices de coca et le secteur des transports.

Comme le soulignent Luis Tapia et Marxa Chávez (2020), ces alliances, qui ont été consolidées principalement sous le deuxième mandat d'Evo Morales (2009-2014), ont fait que :

«La lutte des classes s'est estompée, si bien qu'elle a cédé la place à un épisode de coexistence pacifique, mais aussi de négociation et de rapprochement entre la vieille élite économique dominante et la nouvelle entité politique gouvernante. On a alors assisté à l'émergence d'un nouveau bloc politico-économique dominant, qui réunissait les noyaux corporatifs de la vieille classe dominante (un ensemble de corporations d'entrepreneur-ses de divers horizons : capital financier, capital commercial, agrobusiness, élevage) et le parti au pouvoir, notamment sa bureaucratie et quelques poches de capital commercial d'origine aymara et quechua, intégrées aux instances de l'État». (Tapia et Chávez, 2020 : 66)

Ainsi, tandis que l'appareil d'État du MAS donnait l'impression de représenter les autochtones, paysan-nes, minier-es et ouvrier-es (dont la présence dans les cabinets ministériels se faisait néanmoins toujours plus discrète d'année en année), il agissait en réalité pour le compte des intérêts économiques des élites qui, quelques années plus tôt, s'étaient farouchement opposées à l'idée d'avoir un président autochtone.

Pendant que les groupes proches du pouvoir bénéficiaient d'exonérations d'impôts et d'absence totale de contrôle, le gouvernement du MAS accusait une grande dépendance à l'exportation d'hydrocarbures, notamment de gaz, pour financer ses politiques publiques. Dans ce modèle néo-extractiviste, les multinationales pétrolières payaient plus d'impôts qu'auparavant, ce qui permettait de redistribuer la richesse par le biais de subventions et de politiques sociales, mais entérinait la dépendance de l'État bolivien. Jusqu'en 2015, les cours élevés du pétrole et les bonnes relations avec les gouvernements des pays acheteurs (Argentine et Brésil) garantissaient des recettes suffisantes pour entretenir ce modèle. Toutefois, lorsque les prix se sont mis à chuter, cette dépendance est devenue problématique. Pour remédier au problème, le gouvernement a décidé de supprimer une partie de la réglementation environnementale, d'ouvrir les parcs nationaux et les espaces

protégés à l'exploitation de nouveaux gisements d'hydrocarbures, et de taxer plus fortement la population et les petites entreprises.

L'un des épisodes les plus révélateurs des liens tissés entre le MAS et les élites de l'agrobusiness a été le Sommet agricole de 2015. À cette occasion, le gouvernement du MAS a accédé à la majeure partie des revendications des secteurs du soja et de l'élevage de l'est du pays, dont l'élargissement des surfaces agricoles au détriment de la forêt amazonienne et de la forêt sèche du Chiquitano, qui reculeraient à hauteur d'un million d'hectares par an, et l'introduction de semences transgéniques. Il a même poussé le mouvement paysan syndicaliste à participer à ce programme, aux antipodes des revendications historiques de celui-ci.

Mais alors, que s'est-il passé chez les mouvements sociaux qui, il y a une décennie à peine, avaient enclenché de si formidables changements dans le pays, pour qu'ils se trouvent désormais incapables d'opposer la moindre résistance face à des politiques ostensiblement contraires à leurs intérêts et leurs combats ?

La crise des mouvements sociaux

Le MAS-IPSP se considérait plus comme l'instrument politique des mouvements sociaux que comme un parti. Jamais il n'aurait pu en arriver à diriger la Bolivie sans l'appui des organisations sociales les plus puissantes du pays, comme la Centrale ouvrière bolivienne (COB), la Confédération syndicale unifiée des travailleurs paysans de Bolivie (CSUTCB), la Confédération nationale des femmes paysannes autochtones originaires de Bolivie «*Bartolina Sisa*» (CNMCIQB-BS), la Fédération des assemblées de voisinage d'El Alto (FEJUVE) et d'autres organisations rurales et urbaines.

Toutefois, le lien stratégique avec ces organisations s'est peu à peu transformé en une relation clientéliste d'une part, et vers un affrontement frontal d'autre part. Les trois cas présentés ci-après sont emblématiques de cette dégradation des liens entre les mouvements sociaux et le pouvoir étatique.

1. Les manifestations pour la défense du TIPNIS (2011-2012)

Le projet de construction d'une autoroute au cœur du Territoire autochtone et Parc national Isiboro Securé (TIPNIS) a opposé le gouvernement du MAS à un ensemble disparate de peuples autochtones, d'écologistes et de classes urbaines progressistes qui avaient jusqu'alors cru au «processus du changement». Les premiers bénéficiaires de l'ouverture de ce territoire étaient les cultivateur-rices de coca du Chapare, qui cherchaient à étendre leurs surfaces cultivables, mais des intérêts autrement plus puissants œuvraient dans leur ombre, notamment le secteur du bâtiment et l'industrie pétrolière, avides de pénétrer dans cette zone jusqu'alors protégée. Le gouvernement s'est entêté dans son entreprise, malgré les dégâts écologiques évidents et le rejet des communautés autochtones concernées.

Les peuples autochtones des basses-terres de Bolivie, regroupés au sein de la CIDOB, ont décidé de rejoindre La Paz à pied depuis Trinidad; une longue marche qui, dans un premier temps, donnait l'impression d'une lutte solitaire face à un gouvernement jouissant d'un large soutien populaire, et qui les accusait de «s'opposer au développement du pays». Toutefois, la stratégie de harcèlement, de dénigrement puis de répression violente que le gouvernement a adoptée face à ces manifestant-es a suscité l'indignation grandissante de larges pans de la population. Comment ce gouvernement prétendument «autochtone» et «décolonial» pouvait-il traiter avec un tel mépris les groupes qui avaient misé sur lui? L'indignation s'est transformée en une formidable poussée de solidarité, d'unité et de courage au sein d'une grande partie de la population urbaine de La Paz, qui a accueilli et soutenu les manifestant-es jusque devant le siège du gouvernement.

Dès lors, le gouvernement a mis en œuvre une série de mesures visant à manipuler, diviser et détruire le mouvement autochtone, dont les répercussions se font toujours sentir. Les responsables de la répression violente contre les autochtones ont été récompensé-es par des postes haut placés dans les ministères et dans la diplomatie internationale.

2. Le scandale de la corruption liée au Fonds autochtone (2015)

L'une des stratégies employées de manière systématique par le MAS pour encadrer les actions des organisations sociales, paysannes et autochtones a été le financement de projets en échange de leur soutien politique. En 2015, un scandale de corruption massive a éclaté au grand jour à propos du «Fonds autochtone», un fonds créé en 2005 pour faire bénéficier ces tranches de la population des profits tirés de l'exploitation d'hydrocarbures. En réalité, ce fonds s'est avéré être un outil employé pour acheter la loyauté au parti, mais aussi une source d'enrichissement illicite pour une poignée de cadres. Plus de 100 millions de dollars ont été virés directement sur des comptes personnels, sans la moindre supervision des projets concernés, caractérisés par des objectifs vagues et l'absence de toute mesure de contrôle (Ayo, 2015).

Le scandale médiatique qui a entouré l'affaire a débouché sur des enquêtes judiciaires et des poursuites en justice, qui ont principalement visé les dirigeant-es des organisations, tandis que les politicien-nes responsables de cette corruption massive sont pour la plupart passé-es au travers des mailles du filet. Cette affaire a également mis en lumière la situation déplorable des organisations ayant bénéficié des faveurs du gouvernement. Tandis que la clique des dirigeant-es fricotait systématiquement avec les hautes sphères du pouvoir politique en quête de profits personnels, ces organisations perdaient progressivement de vue leurs objectifs stratégiques (autonomie autochtone, réforme agraire, etc.), noyés dans le programme étatique axé sur le «développement».

3. Manifestation de personnes handicapées (2016)

Lors du troisième mandat du MAS, les accès à la place Murillo, le cœur du pouvoir politique bolivien, ont été barricadés. Le troisième gouvernement d'Evo Morales a semblé de plus en plus fébrile et s'est progressivement replié sur lui-même – attitude bien peu stratégique – en déployant, plusieurs mois durant, un important cordon de police en réaction à une manifestation de quelques dizaines de personnes handicapées. Extrêmement vulnérables dans la société bolivienne, ces manifestant-es avaient parcouru plus de 300 kilomètres pour réclamer une hausse de leurs prestations sociales dérisoires. Une revendication qui ne semblait pas déraisonnable, sachant qu'au même moment le gouvernement continuait de mettre en œuvre des mégaprojets et de répandre ses largesses pour conserver l'image d'une économie très prospère. Pourtant, le gouvernement s'est refusé catégoriquement à toute forme de dialogue, et a réprimé les manifestant-es avec des gaz lacrymogènes et des canons à eau, suscitant un véritable tollé au sein de la population. Les personnes handicapées ont dormi sous tente pendant plusieurs semaines dans les rues de La Paz, malgré le froid, avant de s'en aller, déçues, divisées et défaites.

Cet autoritarisme grandissant ne s'est pas manifesté exclusivement contre les opposant-es *de facto* au MAS : même ses allié-es, comme les organisations CSUTCB et *Bartolina Sisa*, en ont subi les frais. Les cadres dirigeants du parti et, notamment, Evo Morales en personne, ont petit à petit appliqué une logique syndicale verticale, par exemple pour la sélection des candidat-es aux élections. Les membres du parti qui osaient se montrer critiques étaient disqualifié-es, et taxé-es avec mépris de «libres-penseur-ses».

La stratégie discursive du MAS divisait le pays en deux camps opposés : pour ou contre Evo, ce qui a permis de brouiller la pluralité complexe d'intérêts, de positions et de besoins, en les regroupant sous un même étendard, ce qu'a bien traduit le slogan de la campagne électorale de 2019 «Evo, c'est le peuple».

«Quand le MAS a pris le contrôle de l'échiquier politique, l'opposition binaire s'est perpétuée mais, cette fois, pour alimenter la crainte populaire de voir les vieux démons du passé resurgir, à savoir les traîtres à la nation, la droite néolibérale qui complotte contre le «processus du changement». La polarisation a atteint un niveau sans précédent lorsque le mot «peuple» n'évoquait plus que des connotations positives, pour finir par être associé au nom du président en fonction : @evoespueblo.» (Colque, 2019)

Cette dichotomisation de la société (droite néolibérale contre socialistes, élites contre peuple, blanc-hes contre autochtones) a rendu impossible la construction d'un mouvement critique qui soit épargné par ce jeu politique nocif, que ce soit au sein du MAS ou en dehors. La polarisation a empêché tout débat politique de fond.

«D'autre part, et ce sujet est rarement abordé, cette droite politique néolibérale et conservatrice, à tendance fascisante dans l'est bolivien, qui s'était retrouvée écartée

par les luttes qui, entre 2000 et 2005, ont redessiné l'échiquier politique national, a vu dans cette polarisation l'occasion parfaite pour se reconstituer, se réinventer et se consolider, en reprenant à son compte les dogmes libéraux de la démocratie représentative face à un gouvernement de plus en plus autoritaire.» (Salazar, 2020)

Ainsi, les voix qui s'élevaient pour critiquer l'autoritarisme croissant du MAS, par l'intermédiaire de regroupements citoyens ayant pour seul programme politique le rétablissement de la démocratie, se sont bien vite retrouvées noyées dans les discours de la droite traditionnelle; une situation qui s'est avérée déterminante dans les événements d'octobre et de novembre 2019.



© SUZANNE KRUYT

Blocage des rues de La Paz contre la réélection présidentielle d'Evo Morales en 2019.

La crise électorale de 2019

Après avoir longtemps affirmé qu'il ne briguerait pas de quatrième mandat suite à ses trois victoires de 2005, 2009 et 2014, Evo Morales a fini par revenir sur sa position au cours de son troisième mandat. Il en était venu à personifier le « processus de changement », si bien que son visage était affiché dans tous les édifices publics et dans les bureaux de l'administration. Il était désormais le seul chef de file possible, en raison de l'absence de nouveaux-elles leaders qui jouiraient d'une légitimité auprès de tous les groupes rassemblés au sein du MAS.

Un obstacle lui barrait toutefois la route: la Constitution politique de 2009, portée par le MAS lui-même, lui interdisait de briguer un autre mandat. Certain que le peuple le soutiendrait, le MAS a décidé d'organiser un référendum pour modifier la Constitution. Cependant, après trois gouvernements dirigés par Evo Morales, bien des Bolivien-nes jusqu'alors fidèles au MAS voyaient d'un mauvais œil ses aspirations au pouvoir perpétuel. À la grande surprise du MAS, et en particulier d'Evo Morales, le « non » l'a emporté avec 51,3 % des suffrages.

Morales et son vice-président García Linera ont décidé d'ignorer les critiques émanant de leurs rangs et d'ailleurs, en manigancant avec la Cour constitutionnelle plurinationale et l'Organe électoral plurinational pour imposer leur candidature. Ils ont obtenu gain de cause et sont passés outre la Constitution, ce qui montre combien ces deux instances étaient inféodées au MAS en tant que parti. Plusieurs fonctionnaires ont démissionné dans la foulée, y compris la présidente de l'Organe électoral plurinational, invoquant «une situation de stagnation dans la prise de décisions concernant des problématiques fondamentales pour la sauvegarde des institutions». C'est un point qui mérite d'être souligné, car la politisation et la désinstitutionnalisation croissantes des autorités chargées de garantir l'état de droit et la tenue d'élections justes, démocratiques et transparentes, ont contribué à instiller une méfiance profonde au sein de la population, qui s'est manifestée au lendemain des élections d'octobre 2019.

Ce scrutin et les désaccords portant sur son résultat ont débouché sur des manifestations, des affrontements entre Bolivien-nes, une mutinerie policière et, trois semaines plus tard, sur la démission de nombreux-ses ministres et hauts fonctionnaires et, au bout du compte, sur la démission et la sortie du pays d'Evo Morales, le tout abondamment relayé par les médias. La deuxième vice-présidente du Sénat, Jeanine Añez, a alors été intronisée présidente intérimaire. S'en est suivi un nouvel épisode tragique de contestation et de répression violente. Le bilan de cette révolte s'élève à au moins 36 morts et plusieurs centaines de blessé-es.

Ce que l'on peut dire avec certitude sur ces quelques semaines intenses, c'est que l'on ignore bien des choses. Le conflit a été marqué par une stratégie de désinformation qui a semé la confusion parmi la population. À ce jour, aucune enquête indépendante n'a été menée pour faire toute la lumière sur les faits.

Dans cet article, je tiens simplement à mettre en avant trois éléments qui, sans nul doute, ont joué un rôle crucial dans le déroulement de ces quelques semaines, et que les analyses publiées depuis l'étranger n'ont pas toujours relevés.

Tout d'abord, il ne s'agissait pas tant d'un conflit entre des projets politiques opposés qu'un conflit basé sur le rejet et la peur. Sur le fond, les propositions politiques et économiques du MAS et du parti d'opposition *Comunidad Ciudadana*, avec Carlos Mesa à sa tête, étaient, dans les grandes lignes, très similaires. Tous deux plaidaient pour une continuité du modèle extractiviste, avec une certaine redistribution sociale des profits générés. En somme, des projets politiques qui, certes, n'étaient pas socialistes, mais ne misaient pas tout sur un néolibéralisme radical. Autrement dit, les personnes qui sont descendues dans les rues pour protester contre la réélection d'Evo Morales ne partageaient pas d'idéologie politique, ni aucun intérêt sectoriel commun : elles n'ont fait qu'exprimer leur opposition catégorique au maintien du MAS au pouvoir et à la dégradation des institutions étatiques, symbolisée par la gestion frauduleuse des élections. Elles s'alarmaient de cette sensation de vivre dans un pays de moins en moins démocratique.

De leur côté, les groupes qui continuaient de soutenir le MAS craignaient ce qui pourrait se passer si Evo Morales quittait la présidence.

«Peur que le pouvoir ne repasse entre les mains d'une classe urbaine, métisse-blanche, élitiste, et d'un grand retour en arrière sur les revendications identitaires. Peur de perdre leurs prestations sociales et le semblant de stabilité économique obtenus ces dernières années. Et peur que si Mesa arrivait au pouvoir, le pays soit déchiré par des conflits, car ce serait leurs enfants qui le paieraient de leur sang dans les rues, comme en octobre 2003. C'est une peur du passé, et elle est viscérale.» (Kruyt, 2019)

Leur soutien à Evo Morales reposait essentiellement sur le refus d'un retour des classes politiques d'avant, et de leur projet de citoyenneté métisse-blanche, urbaine et chrétienne, qui refusait la consolidation de l'État plurinational.

Deuxième point qu'il convient de mentionner : cette polarisation du débat public, fondée sur la peur et le rejet de l'autre, a entraîné l'exclusion d'une grande partie de la population, qui ne se considérait pas comme *masista* [NDT : partisan-e du MAS] mais ne s'identifiait pas non plus à celles et ceux qui avaient battu le pavé pour réclamer une « démocratie libérale ». Ce n'est pas un hasard si, dans les campagnes comme à El Alto, ville à la périphérie de La Paz marquée par une forte immigration, la mobilisation a été très faible, et le quotidien est resté presque inchangé dans les semaines de manifestation qui ont précédé le départ d'Evo Morales. Dans ces espaces à la marge, les habitant-es ne se sentaient pas très concerné-es, et c'est par leur silence qu'ils et elles ont affiché leur position de rejet des deux « camps » en conflit. Un espace des plus intéressants a vu le jour lors de cette période : les « parlements de femmes », créés par des organisations féministes, des lieux de partage d'analyses plus complexes et plus poussées, qui refusaient de devoir choisir entre « tel ou tel chef politique ». Ce sont précisément ces voix et ces silences pluriels, qui cadrent difficilement avec les interprétations dogmatiques de ce conflit politique, qui méritent une analyse et une attention particulières.

Troisième point qu'il convient d'analyser : ce conflit a été le théâtre d'une guerre de l'information qui a été livrée à l'aide des outils de communication du XXI^e siècle. Outre le recours incessant aux réseaux sociaux pour diffuser des informations extrêmement biaisées et politisées, certain-es n'ont eu de cesse de causer l'émoi et la confusion au sein de la population, et ainsi d'attiser les craintes et les affrontements entre concitoyen-nes. Ces stratagèmes ont été employés aussi bien par le MAS que par l'opposition. Ils ont été particulièrement visibles dans les jours qui ont suivi la démission d'Evo Morales, lorsque le pays s'est retrouvé confronté à une vacance du pouvoir ; une période émaillée d'épisodes de violence entre citoyen-nes, tandis que les politicien-nes s'accusaient les un-es les autres d'en être à l'origine.

Militant-es, universitaires, responsables politiques et autres chroniqueur-ses internationaux-ales se sont affronté-es dans cette guerre de l'information en martelant des slogans, en sombrant dans l'opposition binaire entre fraude et coup d'État, en jetant de l'huile sur le feu et en faisant fi de la complexité de la situation que traversaient alors les Bolivien-nes, et de l'urgente nécessité d'une désescalade de la violence et de l'incertitude.

Lorsque le gouvernement intérimaire et diverses sections du MAS ont signé l'« accord de pacification », fin novembre 2019, le pays a laissé échapper un soupir de soulagement, car l'accord venait mettre un terme à la spirale de violences intestines, bien que l'issue ne soit pas forcément satisfaisante.

«Le triomphalisme affiché par certain-es à l'idée d'avoir rétabli la démocratie à compter du moment où Evo Morales est monté dans un avion m'a semblé d'une médiocrité et d'une étroitesse incroyables. En revanche, il est faux de dire qu'il y a eu un coup d'État et que tout est perdu. Cela reviendrait à penser que le MAS est notre seul espoir d'avoir un État interethnique, pluriel et pluri-culturel.» (Silvia Rivera Cusicanqui, Parlement des femmes, 2019)

L'année de gouvernance intérimaire, avec Jeanine Añez à la tête du gouvernement, n'appelle pas une analyse poussée. Cette dernière s'inscrit dans la droite traditionnelle du pays, et a mis le temps passé dans le fauteuil présidentiel à son profit. La corruption n'a pas tardé à apparaître, les opposant-es ont été persécuté-es, les affaires publiques bien mal gérées. Plusieurs ministres ont affiché leurs tendances autoritaires et racistes, trahissant ainsi la faiblesse de leur posture pro-démocratie. En outre, leur gestion a été en grande partie accaparée par la pandémie de Covid-19, et par la tenue de nouvelles élections qui ont été reportées à deux reprises.

Un pas en avant, ou un pas en arrière ?

À la question de savoir pourquoi le MAS l'a à nouveau emporté dans les urnes en octobre 2020, un an après sa défaite, plusieurs réponses sont possibles. Il en est toutefois une qui domine : les autres partis politiques, dirigés par les mêmes personnes et proposant les mêmes mesures discriminatoires qu'il y a 15 ans, n'ont pas su éveiller chez l'électorat bolivien le moindre espoir d'un avenir meilleur. Au vu de l'extrême vulnérabilité économique de la majeure partie de la population, et de la profonde fatigue suscitée par la crise électorale de 2019 (et aggravée par la pandémie), comment s'étonner que les électeur-rices aient opté pour la promesse de stabilité économique et sociale que seul le MAS pouvait représenter ?

Il incombe à présent au nouveau président Luis Arce et à son vice-président David Choquehuanca, qui avaient été ministres sous Evo Morales pendant de nombreuses années, de satisfaire cette attente. Il ne sera pas facile de préserver la stabilité dans un pays durement touché par le Covid-19 (la première vague en 2020 a fait 9 561 morts, et 2021 s'annonce plus grave encore), un système de santé en ruines, une année scolaire perdue et, par-dessus tout, une profonde crise économique.

Surtout, ils vont devoir gouverner un pays marqué par les blessures encore vives de la violence, du racisme et du délabrement social. Le MAS saura-t-il surmonter la méfiance et la polarisation de la société, voire la fragmentation de sa propre base? Nul·le ne le sait à ce jour.

L'incertitude demeure également quant au rôle que jouera Evo Morales, revenu de son exil en Argentine en novembre 2020 pour mener la campagne pour les prochaines élections régionales. Son influence se fait de nouveau grandement sentir dans les hautes sphères du MAS, si bien que l'on ne s'attend guère à une refonte en profondeur du parti.

Pour l'heure, on entrevoit avec le retour du MAS une logique cyclique d'alternance au pouvoir, entre les partis traditionnels à tendance néolibérale et les partis plus tournés vers la social-démocratie, comme dans d'autres pays de la région. Il y a certes des divergences profondes entre ces deux blocs, mais les points de convergence et les ententes sont évidents sur les politiques économiques et écologiques, comme nous l'avons déjà vu lorsque le MAS était au pouvoir, et comme cela va probablement être de nouveau le cas.

Cependant, l'accélération effrénée de ce cycle d'alternance que la Bolivie a connu en 2019-2020 pourrait être l'avant-goût d'un marasme politique de plus grande ampleur dans les années à venir. Les mouvements sociaux nationaux et internationaux vont donc devoir faire preuve de vigilance sur les problématiques structurelles, en passant outre les turpitudes politiques partisans. La reconstruction et la refondation de ces mouvements constituent sans l'ombre d'un doute le plus grand défi auquel la Bolivie est aujourd'hui confrontée.

BIBLIOGRAPHIE :

- AYO, DIEGO (2015), La verdad sobre el Fondo Indígena, *Un modelo "vicioso" de gestión pública*, La Paz, Fundación Pazos Kanki, <http://cd1.eju.tv/wp-content/uploads/2016/01/La-verdad-sobre-el-Fondo-Indi%CC%81gena.pdf>
- COLQUE, GONZALO (2019), La política binaria de Evo Morales, <http://ftierra.org/index.php/opinion-y-analisis/892-la-politica-binaria-de-evo-morales>
- KRUYT, SUZANNE (2019), Los miedos profundos del conflicto poselectoral en Bolivia, <http://www.ftierra.org/index.php/opinion-y-analisis/889-los-tres-no-los-miedos-profundos-del-conflicto-poselectoral-en-bolivia>
- RIVERA CUSICANQUI, SILVIA (2018), TIPNIS. La larga marcha por nuestra dignidad, en *Cuestión Agraria*, vol. 4, La Paz, Fundación Tierra, pp. 7-38
- RIVERA CUSICANQUI, SILVIA (2019), intervention au parlement des femmes, La Paz, <https://www.youtube.com/watch?v=HTL0fyYy4E>
- SALAZAR LOHMAN, HUASCAR (2020), Bolivia y el devenir de su descomposición política, Una lectura crítica más allá del polarizado escenario electoral, <https://zur.uy/bolivia-y-el-devenir-de-su-descomposicion-politica/>
- TAPIA, LUIS et CHÁVEZ MARXA (2020) Producción y reproducción de desigualdades. Organización social y poder político, La Paz, CEDLA.

Capitalo-techno-craties : 50 nuances de surveillance

KHRYS, French Data Network (FDN)

Depuis les révélations d'Edward Snowden en 2013, il n'est plus possible de nier le système de [surveillance globale](#) mis en place par la NSA. Des alliances entre États (telle celle des [Five Eyes](#) – alliance des services de renseignement de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis) permettent de contourner les lois garantissant les droits des personnes et d'effectuer des [analyses de réseaux sociaux](#) extrêmement détaillées sur leurs citoyen·nes. La France n'est pas en reste et s'affirme [experte en matière de techniques de renseignement](#), qu'elle exporte très volontiers, tout particulièrement en Afrique¹. Réciproquement, elle pourra utiliser les services d'entreprises étrangères, en particulier états-uniennes : [quelques semaines après l'attentat contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher](#), [Palantir](#) ouvre ainsi une filiale française et conclut un accord avec la DGSI.

Que s'est-il donc passé, pour que des « démocraties » comme les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France développent et utilisent le même type d'outils de contrôle de leurs populations (reconnaissance faciale, biométrie, drones, surveillance et fichage à grande échelle...) que des systèmes autoritaires comme la [Chine](#), la Russie ou les dictatures arabes ?

[1] La PME française Amesys est accusée de [complicité de torture en Lybie](#) pour avoir fourni au régime de Khadafi, à partir de 2007, un [système de surveillance des communications de la population libyenne](#) ; même chose en Égypte.



CAROLINE WEILL (CC BY SA)

Sur un mur de Marseille, une œuvre de street art illustre la limitation à la liberté d'expression par la surveillance constante.

On remarque d'abord que ces États ne sont pas *stricto sensu* des démocraties et ne l'ont jamais été. Le concept de démocratie « représentative » est déjà, en lui-même, une [négation de la notion de démocratie](#)². Nos « démocraties » occidentales sont en réalité des [oligarchies](#) assez proches, pour certaines, d'[États policiers](#)³. Nos « représentant-es » sont ceux du système en place et le pouvoir, en système capitaliste (puisque le [capitalisme](#) est devenu en à peine deux siècles le [système économique de la plupart des pays de la planète](#)), c'est l'argent. Exemple caractéristique parmi d'autres, en France, les médias dominants (dont le rôle majeur dans les élections et plus généralement dans la fabrication de l'opinion n'est plus à démontrer, surtout depuis les dernières présidentielles) sont [possédés par une petite dizaine de milliardaires](#)⁴. On a également une pensée pour le fonds de pension [Black Rock](#) dont des représentant-es ont été royalement reçus par l'Élysée à l'heure de la [réforme des retraites](#)⁵. Un degré au-dessus des grands patrons français [facilitant en quelques mois l'accès de l'actuel président au pouvoir](#) grâce aux médias qu'ils contrôlent⁶, nous trouverons [Cambridge Analytica](#), entreprise qui favorisa, outre l'adoption du Brexit en Grande-Bretagne, l'élection de Trump aux États-Unis, en ciblant des populations de votants « indécis » et en les bombardant d'infos afin de les faire basculer du bon côté.

[2] Au XVIII^e siècle, « démocratie » était un mot péjoratif pratiquement synonyme d'« anarchie » (qui reste encore, pour beaucoup de personnes, péjoratif) : voir par exemple l'ouvrage [Démocratie: Histoire politique d'un mot](#), de Francis Dupuis-Deri.

[3] « Régime politique dans lequel l'accent est mis sur le contrôle de la population, au détriment des libertés individuelles. » Source : [wiktionary.org](#)

[4] Agnès Rousseau, « Le pouvoir d'influence délirant des dix milliardaires qui possèdent la presse française », *Bastamag*, 05/04/2017.

[5] Voir l'excellent documentaire d'Arte : « [Ces financiers qui dirigent le monde – BlackRock](#) »

[6] Marie Bénile, « Le candidat des médias. Emmanuel Macron, fabriqué pour servir », *Le Monde Diplomatique*, 05/2017.

La révolution industrielle et le développement d'entreprises au niveau supranational ont conduit au développement d'outils techniques toujours plus puissants de calcul, gestion et diffusion de l'information (ordinateurs, bases de données, réseaux télécom, etc.) : un ordinateur, c'est à la fois un outil de rangement (une machine pour faire de l'ordre), de fichage (on parle de *fichiers*, que l'on range dans des *dossiers*...) et de calcul (*computer*) – tout ce qu'il faut pour bien diriger une entreprise ou un État. Les techniques déjà bien rodées du *management*⁷, du renseignement-espionnage et de la [propagande publicitaire](#)⁸ ont pu opérer, grâce à ces nouveaux outils, un saut quantitatif et qualitatif tant au niveau de la récolte que du traitement des données, induisant un véritable changement d'échelle en termes de contrôle (que ce soit par la manipulation ou la contrainte) des populations. Il n'aurait pu y avoir de Big Data sans Big Databases ni de Big Brother sans Big Tech.

À titre de comparaison, les moyens effectifs dont dispose actuellement la NSA se situent [neuf ordres de grandeur au-dessus de ceux de la Stasi](#) qui, soumise à l'[embargo des pays de l'Ouest](#), continua à classer des fiches bien matérielles dans des dossiers tout aussi matériels jusqu'en 1989, à l'époque où Tim Berners-Lee inventait le [web](#)... [L'informatique](#) est en effet longtemps restée le [quasi-monopole des capitalocraties occidentales](#)⁹ (pointons en passant le [rôle peu glorieux d'IBM pendant la Seconde Guerre mondiale](#) dont la technologie de cartes perforées permit, outre le *management* des [camps d'internement des Nippo-États-unien-nes](#), également celui des camps nazis...).

Le système capitaliste, grand vainqueur au niveau mondial, ne pouvait que continuer à obéir à sa logique interne : maximiser toujours plus les profits, rechercher toujours de nouveaux moyens de croissance. Or, à partir des années 1970, la crise pétrolière, succédant aux Trente Glorieuses, lança la quête vers de nouvelles ressources. Ce fut la ruée vers ce nouvel or noir que sont les données personnelles, avec l'avènement progressif des [techniques d'extraction](#)¹⁰ [et d'analyse afférentes](#) dont les nouveaux gadgets technologiques (puisqu'il en faut toujours de nouveaux, toujours plus éphémères, selon cette idéologie malade de la croissance sans fin et du progrès qu'on ne peut raisonnablement arrêter) sont les premiers « aspirateurs » (on pense aux smartphones, aux « assistants personnels », bientôt aux [voitures](#), et plus généralement à tous ces « objets connectés » dont on tente de nous convaincre chaque jour qu'ils nous sont absolument essentiels). Notons que l'abandon des mesures contre les monopoles aux États-Unis a favorisé, pile au moment où les technologies autour du numérique et d'Internet étaient en plein boom, la formation

[7] On lira à ce propos l'excellent ouvrage de Johann Chapoutot, [Libres d'obéir – Le Management, du nazisme à aujourd'hui](#), Gallimard, 2020.

[8] On regardera avec profit le documentaire d'Arte « [Propaganda – la fabrique du consentement](#) ».

[9] Si les États-Unis ont gagné la course à la Lune contre l'URSS c'est peut-être aussi grâce à l'[ordinateur de navigation et de pilotage embarqué sur Apollo](#)...

[10] L'extractivisme, qui conduit inévitablement à l'épuisement des ressources, tant environnementales qu'humaines, est l'une des caractéristiques-clefs du capitalisme (on utilisera ainsi le qualificatif de minage – ainsi que de « preuve de travail » pour les techniques de [cryptomonnaies](#)...).

des géants de la tech tels que nous les connaissons aujourd'hui¹¹ – et sur lesquels nous avons parfois tendance à rejeter toute la faute, alors que c'est sur le système (capitaliste) qui les a produits qu'il faudrait concentrer nos critiques¹².

Soulignons que, lorsqu'une entreprise commence à avoir une emprise suffisamment forte sur une population, un réseau ou un marché, les États se tournent naturellement vers elle pour récupérer les informations dont ils ont besoin (par exemple, [la NSA dispose d'accès directs aux données hébergées par les géants de la tech](#); en France, le déploiement de «boîtes noires» sur le réseau des hébergeurs et des opérateurs a été [approuvé](#)): il existe donc un double potentiel d'exploitation, à la fois économique et politique, des nouveaux outils de surveillance. Il s'agit, dans les deux cas, de mieux contrôler, de manière à perpétuer le système (maintien de la croissance, maintien du pouvoir).

Et, comme la logique du capitalisme est de tendre vers toujours plus de profit, que la logique du pouvoir est de tendre vers toujours plus de contrôle, qu'il existe une sorte de force de gravitation de l'argent qui, sans garde-fous, tend à s'accumuler de plus en plus en de moins en moins de mains, que les garde-fous sont en conséquence progressivement mais systématiquement levés¹³, on assiste ces dernières années, à la suite de ce changement d'échelle lié à la technique et de cette mutation du capitalisme au contact d'outils toujours plus performants, à un emballement de la machine par rétroaction positive: toujours plus de données supposent toujours plus de surveillance, de capacité de stockage et d'analyse, et le développement de techniques toujours plus intrusives dans l'intimité des personnes.

Ce tableau (noir) ayant été très succinctement brossé, venons-en à la question qui fâche: est-ce vraiment si grave? Après tout, quoi de plus «normal» qu'on ait un petit prix à payer pour toutes ces merveilleuses technologies qui ne cessent d'améliorer notre quotidien dans tous les domaines, d'autant que l'information obtenue par la surveillance permet, d'une part, l'enrichissement et le perfectionnement de notre «expérience utilisateur» et, d'autre part, un meilleur contrôle, et par conséquent un meilleur fonctionnement, de l'entreprise ou du pays?

[11] «Tech was born at the moment that antitrust enforcement was being dismantled» (Cory Doctorow, «[How to Destroy 'Surveillance Capitalism'](#)», *OneZero*. Voir aussi la traduction française sur le [Framablog](#)).

[12] «Nous sommes arrivés à un point décisif où toute critique de la surveillance est de facto une critique du capitalisme» – Christophe Masutti, *Affaires privées*, p 313.

[13] «Qu'est-ce que le néolibéralisme? Un programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur» (Bourdieu, *Le Monde diplomatique*, mars 1998). Voir aussi la [très inspirante analyse du sous-commandant Marcos publiée par le Monde Diplomatique](#) en août 1997: «La quatrième guerre mondiale a commencé».



EFF (CC BY 2.0)

Une campagne d'Electronic Frontier Fondation illustre la conscience de masse face à la surveillance de masse.

On pourrait s'en tirer simplement en allant interroger à ce sujet (par exemple) les militant-es écolos¹⁴ ou les [Ouighours](#). Mais tentons une analyse un peu plus poussée, à la fois au niveau individuel et collectif, des conséquences à plus ou moins court terme d'une telle surveillance de masse.

Avec cette nouvelle source de profit des données personnelles, les individus deviennent à la fois sujets et objets, consommateurs et produit de consommation – consommateurs et consommés. On n'observe plus uniquement un individu en tant que tel mais aussi

en tant que prototype: l'objectif étant de parvenir à prédire les comportements, et par là peaufiner les techniques de ciblage, d'influence – de consentement ou d'addiction.

L'extraction des données personnelles conduit à une surexposition continue des personnes: éclairées de toutes parts, observées sous toutes leurs facettes, elles en viennent à perdre leur part d'ombre, et avec elle, leur profondeur (un tableau sans ombre, c'est un tableau plat). On s'habitue à la surveillance, à être transparent-e. Transparence du verre des *openspaces*, écrans sans tain derrière lesquels on télétravaille en permanence (même sans [key-logger](#)) pour les grandes entreprises qui nous surveillent ([trackers sur les sites](#), [systèmes d'exploitation intrusifs](#)). Et comme les informations fournies par les données personnelles peuvent avoir des répercussions absolument non négligeables sur l'emploi, le crédit, les assurances, etc., cela conduit à une normalisation des comportements même si on n'habite pas dans un pays au régime aussi autoritaire que celui de la Chine. Les personnes finissent par se mettre littéralement «en scène», en particulier sur les réseaux sociaux, afin d'optimiser les «récompenses» (*likes*, «ami-es», etc.) et peaufiner leur [graphe social](#)¹⁵. Cela demande un investissement de tous les instants, d'autant que les outils emploient des techniques favorisant l'addiction, afin que les personnes restent le plus longtemps possible sur leur plateforme (concept d'«[économie de l'attention](#)») qui traite le temps et l'attention des consommateur-rices comme une ressource rare dans un contexte d'offre abondante).

[14] Ces militant-es ont été presque aussi durement réprimé-es ces dernières années, que les militant-es anarchistes: les deux osent en effet questionner l'idéologie qui sous-tend le capitalisme, crime de pensée s'il en est.

[15] Hubert Guillaud, «Comprendre le graphe social», *Internetactu.net*, 28/09/2007.

Perte de profondeur, de temps, et aussi de complexité, car la numérisation implique une simplification de l'individu qui doit pouvoir être rangé dans des cases. L'étape d'après étant d'inciter l'individu à se simplifier, lui et les contenus qu'il produit, afin de pouvoir être rangé dans des cases (par exemple, les «bons» articles, ceux qui seront correctement référencés sur le moteur de recherche de Google, devront obéir à un certain nombre de [critères-contraintes](#)). Cela conduit à un appauvrissement des contenus, à la fois dans la forme et le fond ainsi qu'à un éclatement-morcelement de l'individu. Ce ne sont plus des humain-es que l'on traite, mais des sortes d'assemblages monstrueux aboutissant à une image nécessairement réductrice et déformée de la personne initiale. Cette fragmentation a été récemment accentuée par l'isolement physique des personnes : la [société sans contact](#) mise en place par la crise du Covid se confine toujours plus dans ses [bulles de filtre](#). Le tout étant traité par des algorithmes finalement assez bêtes et d'autant plus [biaisés](#) qu'ils sont majoritairement codés par une population [masculine](#), [blanche](#) et généralement issue des [classes aisées](#). Pourtant, ces mêmes algorithmes [prétendent nous connaître mieux que nos proches](#), voire nous-mêmes et, par conséquent, être à même, d'une part, d'influencer nos comportements de manière significative et, d'autre part, de décider si l'on doit nous «punir» avant même que l'on soit éventuellement «coupable» dans les faits : on calcule ainsi la probabilité d'être en mesure de rembourser un crédit, le risque de contracter une maladie ou de [commettre un crime](#).

Or on a beau tenter de contrôler son [identité numérique](#), certaines données restent difficilement maîtrisables : celles [de santé](#) (prisées tout particulièrement par les assurances et les employeurs), d'orientation sexuelle, religieuse, politique ou militante (plus ou moins critiques suivant les pays). C'est parfois à cette occasion que l'on peut découvrir que l'on a bien des choses à cacher (y compris au «pays des droits de l'Homme», où [certains décrets commencent à être poussés au nom de la sécurité publique](#)¹⁶).

D'autant que les données personnelles peuvent très facilement tomber en d'autres (mauvaises) mains : que ce soit celles de [militant-es d'extrême droite allemande récupérant des fichiers de la police](#)¹⁷; d'un conjoint abusif (les outils permettant d'espionner un ordinateur – ordiphone – activités en ligne, faisant florès), de «pirates» exploitant les trop nombreuses failles de sécurité des objets connectés ([caméras de surveillance](#), [assistants vocaux](#), etc.); de larges bases de données accessibles en clair sur Internet (ou presque, faute de sécurisation suffisante), ce qui peut ensuite mener à des [chantages](#) pour que les données récupérées ne soient pas plus amplement diffusées...

Mais quels que soient les mauvais côtés de ces gadgets que l'on nous fourgue à

[16] Syndicat de la magistrature, «Fichage sans limites au nom de la sécurité publique: le spectre de Big Brother en 2021», 21/12/2020.

[17] Philipp Oltermann, "German far-right group 'used police data to compile death list'", *The Guardian*, 20/06/2019.

prix d'or et qui durent toujours moins longtemps (obsolescence programmée), il n'est pas question d'arrêter d'en produire. Ce serait comme demander d'arrêter le progrès! Naturellement, il s'agit de problèmes temporaires que les améliorations de la technique finiront par résoudre (logique qu'exprime l'idée de «[techno-solutionnisme](#)») – tout comme les déchets nucléaires ou le réchauffement climatique.

Cerise sur le gâteau en termes de contrôle: Internet! Ce sont des routes imposées et il n'y a rien en dehors: cela diminue d'autant les possibilités de prises de maquis. Le territoire numérique est ainsi théoriquement¹⁸ beaucoup plus facile à maîtriser que le territoire physique (il «suffit» de contrôler les routes). Raison supplémentaire pour scander le [TINA](#) technologique: numérisation forcée, «dématérialisation» toujours plus poussée, déplacement du centre de la production toujours plus vers l'intérieur et l'intime des personnes (pour mieux te connaître, mon enfant). La crise du Covid est en cela exemplaire: elle a permis de forcer en quelques mois la généralisation du télétravail et du télé-enseignement, profitant de la vulnérabilité des populations pour imposer les techniques de [télé-surveillance afférentes](#)¹⁹.

Après la carotte des nouveaux gadgets technologiques qui ont commencé à habituer la population à la surveillance, la faisant accepter comme, sinon normale, du moins inévitable (TINA!) pour qui souhaite bénéficier des bienfaits du progrès, on commence donc à se prendre le bâton. À partir du moment où une suffisamment large majorité de personnes est convertie²⁰, on peut commencer à imposer les techniques aux autres (qui, si elles refusent, deviennent automatiquement suspectes: auraient-elles quelque chose à cacher?²¹). Ce qui conduit à une mise à l'écart (et à l'index) toujours plus marquée des «brebis galeuses» qui ne souhaitent pas se conformer au système: celles sans profil Facebook, sans smartphone, voire sans connexion Internet, auxquelles on rend la vie quotidienne de plus en plus difficile – il faut bien résoudre la «fracture numérique»! Le système décide ainsi de qui fait ou ne fait pas partie de la société, le but étant de [resserrer toujours les mailles du filet](#), qu'il n'y ait à la fin, idéalement, plus d'échappatoire. Ainsi, en Chine, [payer avec son smartphone](#) est déjà obsolète: le must est de le faire [directement avec son visage](#)²², ce qui nécessite de relier son compte bancaire à ses données biométriques.

D'autant qu'à mesure que les défauts du système se font plus visibles (réchauffement climatique, [augmentation massive des inégalités](#), épuisement des ressources de la planète, destruction de paysages et écosystèmes, etc.), les résistances s'intensifient. Or l'une des caractéristiques de la nouvelle politique néolibérale est le [passage en force](#).

[18] Heureusement, en pratique, si le territoire est défini par les routes qui le parcourent, celles-ci ne sont pas toujours reportées sur les cartes...

[19] Carina Chocano, "Distance Learning, With Shades of Big Brother", *The New York Times*, 01/10/2020.

[20] C'est quelque chose d'important à comprendre, que lorsqu'on adopte une nouvelle technologie potentiellement intrusive (montres connectées, bracelets *fitbit*...), on n'engage pas que soi, mais potentiellement toute la société derrière.

[21] On rappelle à toutes fins utiles ici que le veau d'or étant les données personnelles, toute chose cachée est par définition potentiellement une perte de profit (et de contrôle).

[22] AFP, «En Chine, on règle avec son visage même quand on paie pas de mine», *France24*, 24/09/2019.

On ne négocie plus et la crise est le [meilleur moment d'agir](#) : on peut y voter des lois par [procédure accélérée](#) au motif de l'urgence (sanitaire ou terroriste, même « combat »).

Intensification du contrôle, donc. Mais accentuation du déséquilibre, aussi (et les deux vont évidemment de pair) : l'une des conséquences des techniques de l'économie de l'attention est en effet la multiplication des contenus extrêmes – qui alimentent, bulles de filtre obligent, à leur tour les séparatismes, extrémismes et complotismes de tous bords. À cela s'ajoute la gestion catastrophique des crises (conséquence logique de la destruction des outils sociaux : hôpitaux, organismes d'aide, éducation, etc.) qui entraîne une perte de sens et de compréhension d'une grande partie de la population face aux apparentes²³ incohérences de leurs gouvernants (et censément représentants), la crise du Covid étant ici encore particulièrement symptomatique (on remarque qu'en France, en pleine pandémie, on continue de [supprimer des lits d'hôpitaux](#)).

« *Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie mais son évolution par temps de crise* », disait Bertolt Brecht. Or la crise, c'est précisément le temps du néolibéralisme. On craint toujours que les outils ne tombent entre de mauvaises mains : et s'ils y étaient déjà ? À l'heure où, en France, on fait désormais ouvertement [l'éloge de Pétain](#), on peut se le demander.

Alors, que faire ? On aura compris que le problème est systémique : il faut donc chercher à bâtir des solutions reposant sur des systèmes alternatifs.

Remarquons que les nouvelles technologies, si elles nous engluent dans la surveillance, peuvent également nous procurer des moyens de lutte extrêmement efficaces, en particulier en termes de [sous-veillance](#) ; or si le pouvoir c'est le contrôle, en « démocratie », le contrôle doit être exercé par le peuple.

Et on observe aujourd'hui un basculement des forces en ce domaine : avec la généralisation d'Internet, le développement d'outils « de poche » (smartphones, caméras gopro, etc.) et de techniques de *streaming* en direct sur des plateformes dédiées, des individus lambda peuvent désormais filmer, photographier, témoigner et diffuser instantanément des contenus à relativement large échelle, ce qui met à mal les techniques de propagande habituelles du pouvoir. Jamais auparavant, les violences policières n'avaient été aussi clairement mises en lumière alors qu'elles existaient déjà depuis belle lurette²⁴ ; jamais les médias dominants n'avaient été autant débordés par l'expression populaire sur les réseaux sociaux ; à présent, on s'informe en priorité sur Internet, la communication officielle s'avère plus difficile à imposer, l'invisibilisation et la censure deviennent de véritables gageures face à [l'effet Streisand](#).

[23] Sachant que le but ici n'est pas de bien gouverner, mais de surfer sur les crises et l'hébétement subséquent pour continuer à détruire les acquis sociaux, c'est plutôt cohérent si on y réfléchit bien.

[24] On lira avec profit sur ce sujet l'ouvrage de Mathieu Rigouste, [La domination policière : Une violence industrielle](#), La Fabrique, 2012.

Mais l'étai est en train de se resserrer; on assiste par exemple en France à l'écriture de [textes de lois toujours plus liberticides](#)²⁵ cherchant à reprendre le contrôle sur ce formidable terrain d'expression qu'est Internet («haine» et anonymat en ligne, règles de modération très strictes imposées aux plateformes, coups de boutoir contre le chiffrement des messageries instantanées ou plus généralement [contre le chiffrement de bout en bout](#), etc.)²⁶. Le débat autour de la liberté de filmer les forces de l'ordre est en cela extrêmement caractéristique: on a peine à comprendre que la question puisse seulement être posée en «démocratie»²⁷.

Outre continuer de se battre au niveau du contentieux, afin de ralentir la casse et si possible établir quelques nouveaux solides garde-fous (et on note parfois de belles victoires: par exemple, [celle à la CJUE en octobre 2020 sur la rétention globale des données](#) ou, plus récemment encore, [celle sur les drones](#)), il est d'un intérêt vital de construire des alternatives aux plateformes et réseaux développés par les grandes entreprises, dont les fins sont économiques et par conséquent, malgré les déclarations de principe, souvent contraires à la protection des droits des individus, la liberté d'information ou la liberté d'expression: on le voit actuellement avec les censures toujours plus fortes exercées, entre autres, sur Facebook ou Twitter.

Multiplier, autant que possible, les routes est l'un des objectifs à poursuivre, afin de diminuer les «[nœuds d'étranglement](#)»²⁸ du réseau et donc la [censure par coupure](#). Mieux les contrôler collectivement, également. Lutter pour le [développement de réseaux construits et gérés par et pour la population \(Freifunk, Guifi.net, FFDN, etc.\)](#). Se protéger sur les réseaux existants ([Tor](#), [Tails](#), chiffrement des communications, etc.); développer des médias indépendants (en particulier financièrement), des réseaux sociaux fédérés et interopérables ([Mastodon](#) par exemple), des plateformes alternatives (comme [PeerTube](#)), des hébergeurs basés sur d'autres modèles que la recherche de profit: solidarité, neutralité, partage des connaissances ([CHATONS](#)).

Plus globalement, des alternatives viables au système dominant pourront, en essayant, faire suffisamment masse pour changer la donne: réseaux communautaires (AMAP, coopératives), associations d'entraide et de partage (GULL, *repair* cafés, hackerspaces). L'idée est toujours de reprendre le contrôle, tant individuellement que collectivement: de son environnement, de sa nourriture, de sa connexion Internet, de ses données, de [son informatique](#), de ses appareils.

Il s'agit véritablement d'entrer en résistance²⁹: contre un système [malade](#) qui est en train de s'effondrer et qui devient d'autant plus dangereux. Nous sommes à un

[25] La Quadrature du Net, «Contre la politique de maintien de l'ordre en ligne», 21/12/2020.

[26] Ce qu'il se passe en ce moment est [à rapprocher avec le vote des lois scélérates](#) à la fin du XIX^e siècle: on consultera à ce propos le très intéressant ouvrage de Raphael Kempf, *Ennemis d'État*, La Fabrique, 2019.

[27] Mais nous avons déjà vu que nous n'étions pas en démocratie, la logique est donc sauve.

[28] Nikhil Sonnad et Keith Collins, "How countries like China and Russia are able to control the internet", *Quartz*, 05/10/2016.

[29] On pourra consulter à ce propos le [podcast](#) autour de l'ouvrage *Full Spectrum Resistance*

moment de convergence de différentes luttes : pour les libertés et le droit à une vie qui ne soit pas uniquement circonscrite au travail ou à la simple survie, les droits de chacune et chacun en tant que personne humaine, la protection de la planète, de sa faune et de sa flore. Il nous faut affirmer le collectif et l'autonome, reprendre confiance, et arrêter de se reposer sur des élites coupées de la réalité dont les dogmes paraissent de plus en plus questionnables. Quitter la [dictature](#) de la croissance et du progrès à tout prix. Revoir nos valeurs et ce qui fait vraiment sens, à long terme. Développer une éducation populaire pour contrer l'idéologie dominante ([réseau ritimo](#), [conférences gesticulées](#), etc.). Inventer de nouvelles formes de résistance et fluidifier nos luttes. Déborder de ce cadre étriqué dans lequel on cherche à nous ranger. Ne pas se laisser confiner dans la virtualité. Se réappropriier les outils, les [détourner à notre avantage](#)³⁰. Partager nos expériences, s'inspirer de celles des autres ([Catalogne](#), [Black Panthers](#)³¹, Grèce³², [Rojava](#)³³, [Chiapas](#)³⁴, etc.). Montrer que d'autres voies existent, les rendre visibles, par tous les moyens possibles (manifs, sites, tags, articles, affiches, vidéos... [parapluies](#)³⁵!).

Une chose est sûre. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

[30] "Activists Turn Facial Recognition Tools Against the Police", *The New York Times*, 21/10/2020.

[31] Voir à ce sujet l'excellent documentaire d'Agnès Varda, «*Black Panthers*» de 1968.

[32] Voir à ce sujet le magnifique [documentaire de Yannis Youlountas](#) «L'amour et la révolution», de 2018.

[33] Voir à ce propos le stimulant documentaire «[The Communes of Rojava: A Model In Societal Self Direction](#)» de 2018.

[34] Voir l'article "Vous avez dit zapatiste?" sur le site de [paris-lutte.info](#) du 15 janvier 2021.

[35] Voir aussi la «[révolution des parapluies](#)» en 2014 à Hong Kong.

Protéger les espaces civiques

PRIVACY INTERNATIONAL

Les espaces civiques dans lesquels nous pouvons librement évoluer et protester, tout en préservant notre intégrité et notre autonomie, sont de plus en plus menacés par l'essor des nouvelles technologies de surveillance, qui modifient radicalement la capacité des autorités à contrôler ces espaces.

Imaginez si, à chaque fois que vous souhaitez participer à une manifestation, une célébration religieuse, un meeting politique ou un rassemblement public, vous deviez partager des informations très personnelles avec la police et les services de renseignement, quand bien même ils n'ont aucune raison de vous soupçonner d'avoir fait quoi que ce soit de répréhensible.

D'abord, vous devrez vous rendre au poste de police pour vous enregistrer; vous faire prendre en photo pour une base de données biométrique; partager les coordonnées des membres de votre famille, de vos ami-es et collègues; communiquer votre situation financière, vos dossiers médicaux, vos choix de vie, votre situation amoureuse et vos préférences sexuelles; montrer vos e-mails et SMS; donner accès à votre historique de navigation Internet et à vos applications tierces («applis»); autoriser la police à suivre vos déplacements en temps réel; et transmettre toutes les données stockées sur votre téléphone portable, y compris des habitudes dont vous n'aviez peut-être même pas conscience et des données que vous aviez pourtant supprimées.

Ensuite, lors de la manifestation ou de l'événement, vous devrez autoriser la police à regarder par-dessus votre épaule pour observer tout ce que vous faites sur votre téléphone.

Enfin, toutes ces informations seront consignées dans une base de données que la police et les services de renseignement pourront consulter et analyser à tout moment. Oseriez-vous toujours exercer vos droits à la liberté d'expression, de culte, de réunion et d'association ?

La police et les services de renseignement sont déjà en mesure de surveiller les espaces civiques de façon généralisée, invisible, en temps réel, à distance et sans que les usager-es de ces espaces ne le sachent ou n'y consentent. Les espaces civiques sont des lieux numériques et physiques où les citoyen-nes formulent des idées, en discutent avec d'autres personnes ou groupes partageant les mêmes points de vue, expriment des avis divergents, s'interrogent sur de possibles réformes, dénoncent les privilèges et la corruption, et s'organisent pour réclamer des changements politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Les espaces civiques, ce sont par exemple les rues des villes, les places et les parcs, ou bien, dans le monde numérique, Internet, les applis de messagerie et les réseaux sociaux. La police et les services de renseignement peuvent prélever des informations à grande échelle à partir de ces espaces civiques, puis créer des archives granulaires et interrogeables au sujet des personnes qui y participent.

Actuellement, l'utilisation non réglementée des technologies de la surveillance dans les espaces civiques enfreint le [droit à la vie privée](#) des personnes, et peut restreindre leur capacité à communiquer, à s'organiser et à s'associer librement avec les autres. Le droit à la vie privée sous-tend ainsi d'autres libertés et droits fondamentaux des sociétés démocratiques, parmi lesquels le droit à une égale participation aux affaires publiques et politiques, et les libertés d'opinion, d'expression, de réunion



Un mur couvert de caméras de surveillance semble observer deux femmes.

pacifique et d'association. Le droit à la vie privée permet de créer des espaces dans lesquels chacun-e peut formuler des idées, débattre et exercer ces droits et libertés. Dans un espace privé, les personnes appartenant à des groupes minoritaires et craignant d'être discriminées ou harcelées en raison de leur origine ethnique, race, religion, orientation sexuelle ou identité de genre peuvent y exprimer leurs opinions et coopérer librement pour promouvoir des objectifs susceptibles d'être ignorés par les groupes majoritaires.

Le droit à la vie privée permet aussi à la presse et aux lanceur-ses d'alerte potentiel-les de demander des comptes à celles et ceux qui détiennent le pouvoir, sans avoir à craindre les représailles. Le droit à la vie privée et les droits et libertés en découlant sont autant de garde-fous indispensables qui nous protègent des abus de pouvoir des gouvernements et des contraintes arbitraires. Ces droits et libertés exigent du gouvernement qu'il rende des comptes à ses citoyen-nes, et permettent à la volonté collective du peuple de prendre corps à travers des lois et des politiques. En l'absence de vie privée, ce processus démocratique est voué à s'étioler.

Privacy International (PI) se bat pour que les nouvelles technologies soient encadrées et utilisées de façon à protéger notre vie privée, à préserver nos espaces civiques et à accompagner la démocratie.

Quel est le problème ?

La police et les services de renseignement accentuent la profondeur et l'étendue de leur surveillance de nos espaces civiques, alors que, bien souvent, sa justification légale est ténue, et les contrôles démocratiques instaurés sont insuffisants. Ces nouvelles technologies sont parfois déployées sous prétexte de protéger nos sociétés démocratiques ; toutefois, en l'absence d'une réglementation et de garde-fous adéquats, elles risquent de menacer la participation démocratique et la liberté de contestation, et par là-même de saper la démocratie. Cela ne veut pas dire que ces nouvelles technologies sont à proscrire entièrement : simplement, leur usage doit être réglementé et transparent, répondre à un soupçon raisonnable, elles doivent être conçues de sorte que leur impact sur notre sécurité numérique soit limité, et être soumises à un contrôle et à une supervision réels et indépendants.

Les technologies de surveillance peuvent s'immiscer dans les espaces civiques à une échelle sans précédent

Les nouvelles technologies de la surveillance modifient radicalement la capacité de la police et des services de renseignement à surveiller nos espaces civiques et à collecter, catégoriser, stocker, analyser et partager nos données personnelles. PI s'alarme notamment des technologies que la police et les services de renseignement utilisent parfois déjà pour surveiller des personnes qui n'ont pas commis le moindre crime ni n'en sont soupçonnées, et ne font qu'exercer leurs droits essentiels à leur participation à la démocratie. Ces technologies, ce sont – entre autres – la [surveillance de masse](#), les [intercepteurs d'IMSI](#), le [piratage à distance](#), l'[extraction de](#)

[données d'un téléphone portable](#), la [surveillance des réseaux sociaux](#), les [caméras à reconnaissance faciale](#) et la [police prédictive](#).

Ces technologies peuvent dissuader et entraver l'exercice des libertés fondamentales

Lorsqu'elles sont associées et mal réglementées, ces technologies de surveillance s'apparentent à un panoptique, de sorte que nul ne peut savoir si, quand, où et comment cette surveillance s'opère. L'omniprésence de ces technologies perturbe nos espaces civiques et pourrait avoir un effet dissuasif, c'est-à-dire de décourager les citoyen·nes d'utiliser les espaces civiques pour exercer leurs droits. Ces intrusions dans la vie privée sont problématiques, peu importe que vous pensiez ou non que vous n'avez rien à cacher : elles entravent vos droits et ceux d'autrui.

Le recours à ces technologies peut entraver le droit à s'exprimer de façon anonyme, à formuler et partager ses idées, à participer à des débats contradictoires, à assister à des réunions publiques ou à obtenir réparation auprès d'un gouvernement. Ces technologies peuvent pousser les citoyen·nes à auto-censurer leurs pensées, leurs paroles, leurs actions ; les dissuader de consulter certains profils sur les réseaux sociaux ; d'aimer, de partager, de retweeter des publications controversées ; de rejoindre certains groupes de discussion ; voire d'utiliser certains mots. En fin de compte, cette auto-censure risque de modifier la façon dont les gens cherchent de nouvelles informations, élaborent des idées et en discutent, ou s'organisent collectivement. Certaines problématiques majeures risquent d'être négligées. Les échanges d'idées et la possibilité de s'organiser et de réclamer un changement profitent à tou·tes, et nous avons tou·tes à perdre lorsque ces libertés périclitent.

Les technologies de surveillance sont employées dans un vide juridique et réglementaire

La loi et la réglementation ne parviennent pas à suivre le rythme dicté par les évolutions technologiques, ni à les encadrer à l'aide de garde-fous ou de contrôles efficaces. Des citoyen·nes s'alarment, à raison, du recours aux analyses de données pour établir le profil des électeur·rices : le micro-ciblage publicitaire [pèse de manière abusive sur les décisions de vote, au point de faire basculer des élections](#). Toutefois, il faut aussi se pencher sur d'autres vulnérabilités de nos démocraties. Il faut faire en sorte que les choix des électeur·rices soient véritablement les leurs, afin de protéger l'intégrité des institutions démocratiques, mais il faut aussi veiller à ce que les personnes puissent exercer leurs droits fondamentaux en élaborant et en partageant des idées, en se rassemblant et en manifestant, sans ingérence illégale des pouvoirs publics.

Pour la plupart, ces technologies de surveillance ont été déployées en l'absence de lois et de règlements stipulant des critères précis, limpides et transparents pour leur utilisation, dont une habilitation et un contrôle indépendants. Dans certains cas, la police est libre d'[auto-réguler ses activités](#), ce qui pose le problème de la

cohérence entre différentes juridictions, ne permet pas de garantir la légalité de ses actes, ne l'incite pas à appliquer les bonnes pratiques et suscite la méfiance chez le grand public. Ces préoccupations – légalité, absence de réglementation – sont au cœur de bon nombre des [interventions juridiques](#) menées par PI pour contester le recours à ces technologies. À défaut de solides garde-fous juridiques, un gouvernement peut à tout moment modifier son utilisation des technologies de surveillance et des données que celles-ci produisent.

Le risque qu'un gouvernement abuse de son pouvoir est réel

Les technologies de surveillance sont propices aux abus du fait du manque de transparence autour de leur utilisation, et du caractère sensible des données qu'elles collectent. Ces technologies permettent au gouvernement d'accéder à une mine d'informations qu'il peut utiliser en vue de poursuivre arbitrairement militant-es et contestataires, et par là-même de décourager les manifestations et autres formes de critique à l'encontre du gouvernement. Aux États-Unis, il existe des antécédents d'éminent-es défenseur-ses des droits civils, tels que [Martin Luther King Jr.](#), placé-es sous surveillance par le FBI pour tenter de les saboter ; le même stratagème a été employé plus récemment contre des militant-es des mouvements [Black Lives Matter](#) et [Standing Rock](#). De même, au Royaume-Uni, la police a déjà [infiltré et espionné des groupes d'activistes](#). Au Mexique, il s'est avéré que les [pouvoirs publics avaient utilisé les dispositifs d'espionnage Pegasus de la société NSO Group](#) pour cibler des journalistes et des défenseur-ses des droits humains, qui travaillaient à dénoncer la corruption des autorités et les violations des droits humains. Avant cela, un énorme scandale avait éclaté en Macédoine du Nord : les [téléphones de quelque 20 000 militant-es](#), avocat-es, membres de l'opposition, journalistes, fonctionnaires, femmes et hommes d'affaires et membres du gouvernement avaient été illégalement mis sur écoute. Par ailleurs, la police et les services de renseignement pourraient être tentés d'utiliser ces technologies en toute [illégalité](#), par exemple en espionnant des ex-[conjoint-es](#) ou des [lanceur-ses d'alerte](#) dénonçant des discriminations raciales. Il est essentiel d'empêcher le gouvernement d'utiliser les technologies de surveillance contre les activistes et les personnes exerçant leur droit à faire part de leurs inquiétudes au gouvernement.

Ces technologies sont propices aux discriminations et susceptibles d'exclure de façon disproportionnée certains groupes des espaces civiques

Les technologies de surveillance peuvent être employées pour cibler et saboter de manière disproportionnée des groupes vulnérables et des minorités raciales, ethniques et religieuses. La police et les services de renseignement peuvent par exemple surveiller plus activement les minorités et les immigré-es, même s'ils n'ont aucune raison de soupçonner ces groupes d'avoir commis le moindre acte répréhensible. Cela s'est déjà vu. Aux États-Unis, le [système de sécurité nationale d'enregistrement des entrées et sorties \(NSEERS\)](#) exigeait des ressortissant-es de 25 pays à majorité musulmane et de Corée du Nord qu'ils et elles s'enregistrent auprès du gouvernement à chaque entrée et sortie du territoire. Bien que révolu, la structure

de ce programme demeure, si bien qu'il pourrait être remis en place. Récemment, l'administration Trump a demandé aux entreprises technologiques de l'aider à instaurer un processus de «[vérification extrême](#)» des migrant-es potentiel-les, afin d'évaluer à quel point elles et ils représenteraient une menace terroriste, et ce à l'aide de l'intelligence artificielle; le gouvernement a néanmoins fait marche arrière, suite au rejet franc et massif du grand public. Les groupes minoritaires sont souvent marginalisés et dépourvus des moyens de se défendre; et ce sont eux qui ont le plus besoin des espaces civiques pour s'exprimer et s'entraider.

Les usages potentiels, souhaitables ou réels des technologies de surveillance demeurent opaques et n'ont pas assez fait l'objet de débats publics

La police et les services de renseignement utilisent ces technologies alors que la population n'a pas été véritablement, ou parfois pas du tout, consultée. Vous n'avez pas vraiment eu votre mot à dire sur l'usage que le gouvernement devrait faire de ces technologies intrusives, ni même sur la pertinence de les acquérir. Vous n'avez guère plus la possibilité de refuser d'être surveillé-e.

Le recours à ces technologies privilégie les profits des entreprises au détriment de la vie privée des gens ordinaires

Les entreprises vendent ces technologies onéreuses à la police et aux services de renseignement. Difficile de dire dans quelle mesure elles ont accès aux données que ces technologies génèrent, mais ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'une [industrie fort rentable](#) qui peut encourager de manière perverse à collecter et examiner de plus en plus de données. À titre d'exemple, [IBM](#), [Microsoft](#), [Cisco](#), [Oracle](#) et [Palantir](#) se proposent d'aider la police à trier et exploiter les masses de données que produisent ces technologies. La mise à disposition des bases de données à ces entreprises comporte nécessairement des risques.

Les données collectées par l'intermédiaire de ces technologies pourraient tomber entre de mauvaises mains

Il est impossible de sécuriser des données à 100% : une fois stockées, les données peuvent être la cible d'une infraction en raison d'un accident, d'une faute d'inattention, d'une menace interne ou d'un-e adversaire hostile. Un [manque de rigueur](#) dans la manipulation de données peut nuire aux poursuites judiciaires visant des délits graves, ou entraîner la perte de fichiers contenant des informations très personnelles sur des personnes qui n'ont jamais rien eu à se reprocher. Plus le gouvernement collecte et stocke de données, plus ces bases de données sont précieuses. Des personnes malveillantes pourraient exploiter ces données pour entraver le processus électoral, le système judiciaire ou encore la liberté de la presse.

Quelle est la solution ?

L'achat, l'utilisation et le champ d'application de ces technologies de surveillance doivent être formellement encadrés par une législation claire et précise, et limités aux seuls moyens proportionnés et nécessaires pour atteindre des objectifs légitimes. La surveillance de masse, dont la collecte de masse des données personnelles dans les espaces civiques, ne répond pas aux critères de la nécessité et de la proportionnalité. Toute mesure de surveillance ciblée doit, y compris dans les espaces civiques, être à la fois nécessaire et proportionnée pour atteindre un objectif légitime (par exemple, enquêter sur un délit grave ou l'empêcher). Les personnes doivent être en mesure de comprendre comment la législation peut s'appliquer, quels types de données peuvent être collectés à leur sujet, et comment ces données seront stockées.

Pour que le public soit convaincu que le gouvernement ne risque pas d'abuser de ses pouvoirs, il est nécessaire de mettre en place des garde-fous adaptés et un contrôle efficace encadrant la mise à l'essai, l'achat et l'utilisation des technologies de surveillance.

Avant chaque utilisation de ces technologies, le gouvernement doit être tenu d'obtenir un mandat de perquisition basé sur des soupçons raisonnables auprès d'une autorité judiciaire indépendante. Le mandat de perquisition doit garantir que les personnes et lieux visés par la perquisition se limitent à ceux pour lesquels le gouvernement dispose d'un motif juridique valable (fondé sur une cause probable ou un soupçon raisonnable, selon le cas), et que le but n'est pas de collecter massivement les données des citoyen·nes. Pour éviter les perquisitions manifestement intrusives, le mandat doit également exclure la perquisition de certains lieux et la collecte de certaines données. Après chaque perquisition, un tribunal doit pouvoir vérifier qu'elle s'est déroulée en toute légalité.

Le gouvernement doit protéger la sécurité des données qu'il collecte. Une information qui ne relève pas du champ d'application d'un mandat, qui est hors sujet ou non pertinente, ne doit pas être stockée, catégorisée ni analysée, mais immédiatement détruite. Toutes les mesures prises par le gouvernement à propos de ces données doivent être consignées.

Les personnes victimes d'usages illicites des technologies de surveillance ou d'une collecte illicite de leurs données doivent bénéficier d'un accès à des recours effectifs.

L'utilisation des technologies de surveillance par le gouvernement doit être plus transparente, et le gouvernement doit rendre des comptes à cet égard. Il lui incombe de justifier l'acquisition et l'utilisation de ces technologies, et de prouver à la population que ces technologies ne sont pas utilisées de manière discriminatoire, disproportionnée ou illégale de façon générale.

Afin d'enrayer la volonté des entreprises de maximiser leurs profits au détriment de la vie privée des personnes et de leurs droits, le gouvernement doit rendre public l'ensemble des courriers de sollicitation, bons de commande, factures, contrats, conventions de prêt et échanges impliquant des entreprises au sujet de l'acquisition de ces technologies.

Enfin, pour assurer du mieux possible la protection des données personnelles, le gouvernement doit encourager le développement et l'utilisation du chiffrement. Le gouvernement ne doit pas être autorisé à demander aux entreprises qu'elles intègrent des vulnérabilités à leurs produits ou services qui menaceraient la vie privée et la sécurité des personnes.

Cet article est une traduction de l'article en anglais initialement paru le 1^{er} mai 2019 sur le site de Privacy International. URL: <https://privacyinternational.org/long-read/2852/protecting-civic-spaces>

Répression policière et criminalisation de la résistance autochtone au Canada

ANDREW CROSBY, Université de Carleton (Ottawa)



© JEROME TURNER / RICOCHET

Raid policier sur un point de contrôle gidimt'en, 7 février 2020.

Au Canada, l'année 2020 a été une année charnière pour la résistance autochtone et la répression policière. Des conflits très médiatisés continuent d'opposer la société coloniale aux peuples autochtones sur la question des terres et des ressources : expulsion par la force des défenseur·ses du territoire wet'suwet'en qui empêchaient la construction d'un oléoduc sur la côte ouest du pays, contentieux violent portant sur une zone de pêche micmaque sur la côte est, lutte pour la restitution des terres qui se poursuit dans le centre du pays, etc. En parallèle, des actions de solidarité autochtone organisées autour du hashtag « Shut Down Canada » ont perturbé l'économie canadienne, et se sont

soldées par de nombreuses arrestations et poursuites pénales. Cet article se penche sur la façon dont l'État colonial se sert du maintien de l'ordre, de la surveillance et de la criminalisation comme des outils pour affirmer et conserver sa mainmise sur les terres autochtones. Il s'intéresse non seulement aux tactiques et aux stratégies de répression dévoilées grâce à des demandes d'accès à l'information, mais fait aussi la lumière sur le recours au blocus en tant que manœuvre anticoloniale, et montre combien la résistance autochtone s'exprime avec vigueur et détermination.

Depuis plus de 500 ans, les peuples autochtones de ce que l'on appelle aujourd'hui le Canada résistent face à l'accaparement et la colonisation de leurs terres par les Européen-nes. Avant l'arrivée de ces dernier-es, le territoire de l'Île de la Tortue (terme désignant les actuels Canada, États-Unis et Mexique) était peuplé de millions de personnes appartenant à plusieurs dizaines de nations autochtones. Les colons y ont apporté les maladies, la guerre, un sentiment de supériorité raciale et des systèmes étrangers de gouvernance, de législation et de propriété privée. Les nations autochtones se sont battues contre et aux côtés des puissances européennes, et ont conclu de nombreux traités aux quatre coins de la région. La ceinture wampum à deux rangs est l'incarnation de ces premiers traités : chaque rang violet représente un chemin, l'un pour les autochtones, l'autre pour les Européen-nes, de sorte que ces deux groupes peuvent cohabiter en paix tant qu'aucun d'eux ne cherche à prendre le pas sur l'autre ou à interférer dans ses affaires. Malheureusement, ni ce traité, ni les autres n'ont été respectés : l'État canadien et ses prédécesseurs se sont évertués à soumettre, assimiler et éradiquer les peuples autochtones en vue d'accéder aux terres et ressources autochtones et d'en tirer profit.



© ONTARIO FEDERATION OF LABOUR / TWITTER.

Manifestation près du campement de revendication territoriale des Six Nations baptisé 1492 Land Back Lane, octobre 2020.

Le Canada est un État-nation relativement jeune, puisqu'il a soufflé ses 150 bougies en 2017. La création officielle du Canada remonte à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui visait à placer les terres et ressources autochtones sous la juridiction des provinces et des territoires de la toute jeune fédération. Cet Acte a instauré et intégré un système de démocratie parlementaire, un système légal et un système de propriété privée à la britannique qui, en plus d'exclure les peuples autochtones, visait à les chasser de leurs terres par le biais d'un génocide culturel perpétré de manière systématique, par ailleurs [largement documenté](#). Les exemples les plus connus sont le système de réserves et de pensionnats autochtones, dont l'objectif était d'expulser les peuples autochtones de leurs terres et de «[tuer l'Indien dans l'enfant](#)». Ces mesures et bien d'autres ont été intégrées à la législation canadienne via la Loi sur les Indiens de 1876, toujours en vigueur à ce jour (le dernier pensionnat autochtone a fermé en 1996).

Les peuples autochtones se sont toujours opposés au colonialisme de peuplement et au pillage de leur territoire, depuis l'expansion de l'État canadien et la colonisation vers l'ouest aux conflits actuels portant sur les terres et les ressources. Les peuples autochtones, qui ont affirmé leur droit à disposer d'eux-mêmes et leur droit souverain sur leur territoire, et qui se sont insurgés contre les incursions de colons sur leurs terres, ont été réprimés, placés sous surveillance et criminalisés. De l'exécution des dirigeant-es des Premières Nations et Métis lors des premiers combats dans les plaines à l'incarcération des guerrier-es autochtones contemporain-es, le système de justice pénale est largement considéré comme l'instrument de perpétuation de l'oppression et de la colonisation.

Le militantisme autochtone organisé s'est intensifié entre les années 1960 et les années 1980, avec un recours croissant au blocus pour affirmer l'autorité territoriale autochtone et empêcher les incursions non autorisées sur les terres autochtones. En 1990, un conflit a éclaté près d'Oka, au Québec, sur le territoire mohawk de Kanehsatake. La «[crise d'Oka](#)» a marqué le début d'un durcissement de la surveillance policière et de la répression du militantisme autochtone. Cette confrontation armée a opposé les guerrier-es mohawks à la police provinciale (la Sûreté du Québec) et à l'armée canadienne, sur fond d'agrandissement d'un parcours de golf sur des terres sacrées mohawks. Cinq ans plus tard, la violence d'État s'est à nouveau manifestée dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, dans le sillage de revendications territoriales de la part des peuples autochtones à [Ts'Peten](#) (lac de Gustafsen) et [Ipperwash](#), où un Autochtone non armé a été tué par balles par la Police provinciale de l'Ontario. La violence des colons s'est également abattue sur des pêcheurs mi'kmaq du Nouveau-Brunswick ([1999](#)) et de Nouvelle-Écosse ([2020](#)), sur des défenseur-es de la terre des Six Nations opposé-es à un projet d'agrandissement immobilier en zone suburbaine dans le sud de l'Ontario ([2006](#) et [2020](#)), sur des défenseur-es de l'eau mi'kmaq qui tentaient d'empêcher l'exploitation du gaz de schiste dans le sud-est du Nouveau-Brunswick ([2013](#)) et, depuis plusieurs années, sur diverses nations autochtones (Gitksan, Secwépemc,

Wet'suwet'en) [qui luttent contre le prolongement d'un oléoduc et d'un gazoduc](#) en Colombie-Britannique. Ces contentieux ont fait les gros titres des journaux du monde entier, en raison du recours à la violence policière, mais l'on pourrait citer bien d'autres exemples récents de surveillance policière visant l'opposition autochtone aux industries extractivistes et aux politiques gouvernementales, que des demandes d'accès à l'information ont permis de mettre au jour.



© ANDREW CROSBY

Manifestation du mouvement Idle No More devant le Parlement à Ottawa, 13 janvier 2013.

Le [mouvement Idle No More](#), qui a rassemblé des dizaines de communautés autochtones et des milliers d'activistes en 2012-2013, a fait l'objet d'une opération de surveillance et d'une mobilisation des forces de l'ordre sans doute inédites dans l'histoire du Canada. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a surveillé et documenté près de 1 000 événements dans le cadre de ce soulèvement national : conférences informelles, danses rondes ou encore blocus de routes, de chemins de fer, de ports ou de passages frontaliers. Face à ce mouvement, la police sur le terrain a surveillé de très près les manifestations et leurs participant-es, tandis que l'appareil de sécurité nationale les assimilait à un « extrémisme intérieur ». En réaction à Idle No More, les responsables des services de sécurité ont même travaillé à la création d'un « centre de fusion pour les questions autochtones ».

Le Canada est l'un des pays les plus riches au monde, en grande partie grâce à ses ressources naturelles. L'économie du Canada est basée sur ses ressources et mue par la logique du capitalisme extractiviste : elle repose sur les secteurs lucratifs du pétrole, du gaz, de l'extraction minière, de la sylviculture, de la pêche et de l'hydroélectricité, qui ont profondément chamboulé le quotidien et les territoires des autochtones. La volonté de faire du Canada une superpuissance énergétique

mondiale a attisé les conflits avec les peuples autochtones qui se battent pour leurs terres et leur eau. Ces dernières années, des archives gouvernementales internes obtenues grâce à des demandes d'accès à l'information ont mis en évidence l'ampleur et l'amplification de la relation symbiotique entre l'industrie et la police, qui s'associent pour étouffer l'opposition autochtone et faciliter l'exploitation des terres et des ressources autochtones. Pour de nombreux territoires et secteurs, le rôle de la police en tant que bras armé de l'industrie extractiviste est de plus en plus documenté, particulièrement pour la GRC (chargée de l'exécution de la Loi sur les Indiens, et qui mène de longue date une politique d'élimination et d'expulsion des peuples autochtones de leurs terres). Les archives gouvernementales internes montrent que la GRC collabore avec les entreprises d'extraction des ressources à l'élaboration de plans de sécurité et de surveillance, afin que leurs activités puissent se poursuivre sans accroc, ainsi que pour identifier, surveiller et criminaliser les opposant-es. Les résistant-es autochtones sont qualifié-es d'« extrémistes autochtones violent-es », et les évaluations dans le domaine du contre-terrorisme, rédigées par le Service canadien du renseignement de sécurité et son Centre intégré d'évaluation du terrorisme, comptent désormais une nouvelle catégorie de menace : l'« extrémisme autochtone ».

Deux grandes préoccupations taraudent les autorités canadiennes. D'une part, elles craignent que les mouvements et mobilisations autochtones en faveur de l'auto-détermination ne menacent l'idée même du Canada et sa légitimité ; d'autre part, elles redoutent la menace que représentent les blocus et manifestations pour la sécurité économique du Canada. D'une part, le gouvernement et les responsables des services de sécurité récusent les revendications autochtones en faveur de l'auto-détermination, n'y voyant que des « prétendus griefs » et des « velléités souverainistes » émanant de « factions » et de « groupes dissidents ». La juridiction et la législation autochtones et les droits conférés par les traités sont contournés au prétexte de l'autorité de la législation canadienne, de l'affirmation de la souveraineté de la Couronne et de la revendication de la propriété des terres autochtones. D'autre part, la résistance autochtone au développement des ressources entrave l'extraction de richesses des territoires autochtones, laquelle entretient la prospérité de la société coloniale. Cette idée d'une « économie de la rançon », selon laquelle les peuples autochtones prendraient en otage le Canada et nuiraient ainsi à la sécurité économique du pays, est de plus en plus présentée comme une menace pour les « infrastructures critiques » par les services du contre-terrorisme et de la sécurité nationale.

Suite à un raid de la police contre un point de contrôle wet'suwet'en, en 2019, un sergent de la GRC a écrit, dans une déclaration signée, que « des infrastructures critiques peuvent être la cible de personnes à l'idéologie radicalisée ». Ce terme d'« idéologie radicalisée » renvoie à la position soutenue par les Wet'suwet'en selon laquelle leur peuple n'a jamais renoncé à ses terres, que son consentement est obligatoire pour pénétrer sur leur territoire, et que ni la Colombie-Britannique, ni

le Canada ne disposent de la compétence juridictionnelle sur leur territoire. C'est là l'une des façons dont les mouvements, communautés et peuples autochtones sont réprimés, surveillés et criminalisés; les revendications souverainistes autochtones sont vues tout au plus comme de vulgaires griefs ou doléances. À cela s'ajoute une autre accusation mentionnée par le sergent de la GRC, à savoir que les blocus et manifestations autochtones viseraient et menaceraient des «infrastructures critiques», qui incarnent les systèmes et réseaux vitaux alimentant et perpétuant la société coloniale canadienne. En 2007, le service des renseignements criminels de la GRC a mis sur pied un Groupe mixte de renseignement sur les Autochtones, afin d'élaborer une «approche nationale de gestion des troubles autochtones» ciblant essentiellement les «tensions à l'encontre des infrastructures critiques». À l'époque, ce Groupe mixte de renseignement a rédigé un rapport annuel sur les «communautés autochtones sources de préoccupation», qui dresse le profil des communautés autochtones connues pour leurs actes de résistance, situées à proximité d'infrastructures critiques et susceptibles de représenter une menace pour celles-ci. Ce rapport témoigne de la relation étroite que les agences de sécurité ont nouée avec le secteur privé, afin d'atténuer les menaces censées peser sur les secteurs de l'énergie et du transport.



© MICHAEL TOLEDANO / NATIONAL OBSERVER

Raid de la GRC contre un point de contrôle gidim't'en sur le territoire des Wet'suwet'en, 7 janvier 2019.

Dans le cadre de mes recherches pour notre livre [Policing Indigenous Movements: Dissent and the Security State](#) («Contrôle policier des mouvements autochtones : la dissension et l'état de sécurité»), qui s'appuie principalement sur des documents internes obtenus grâce à des demandes d'accès à l'information, j'ai pu obtenir un exemplaire d'un rapport de police qui fait la lumière sur l'ampleur de la surveillance des militant-es autochtones. Ce rapport de 2015, intitulé *Project SITKA: Serious Criminality Associated to Large Public Order Events with National Implications* («Projet SITKA: Criminalité sérieuse associée à de larges manifestations ayant une incidence nationale»), a été publié par le Centre national de coordination du

renseignement de la GRC, en vue de contribuer à l'identification et à l'atténuation de «la menace, l'incidence et la prévalence de la criminalité grave liée aux événements autochtones susceptibles de troubler l'ordre public». Ce rapport avait pour but premier d'identifier les menaces pesant sur «le développement des ressources nationales, notamment l'agrandissement d'oléoducs et la production de gaz de schiste». En outre, il ciblait 313 militant-es, parmi lesquelles les enquêteur-ses du projet SITKA ont identifié 89 personnes remplissant les «critères de criminalité» du projet, ce qui leur a valu d'être rangées dans la catégorie «perturbateur-riche» ou «instable», sur la base de la surveillance et d'une évaluation des risques de «leur milieu, leur motivation et leur rhétorique». Leurs profils ont été ajoutés aux bases de données du renseignement criminel et de la police, et mis à la disposition des policier-es de terrain et des organismes partenaires d'application de la loi. Lorsqu'il a été dévoilé par les médias, le projet SITKA a fait les gros titres nationaux, car il exposait au grand jour les tactiques et les outils de surveillance et de criminalisation employés par les agences de sécurité nationale à l'encontre des peuples autochtones protégeant leurs terres. Les opérations de surveillances et la publication de ces informations ont suscité un véritable tollé chez les militant-es autochtones.

En décembre 2020, un [webinaire](#) a été organisé avec des militant-es autochtones important-es, dont au moins deux ont été identifiées-es par le projet SITKA. Toutes les participant-es au webinaire avaient déjà été arrêtées-es et criminalisées-es. L'année dernière a été marquée par des incidents et des opérations policières très médiatisés. Citons notamment la répression visant les Tiny House Warriors de la nation secwépemc, qui se battent pour enrayer l'agrandissement, en Colombie-Britannique, de l'oléoduc Trans Mountain, propriété du gouvernement canadien; un assaut des forces de la Police provinciale de l'Ontario dirigé contre un site revendiqué par les Six Nations dans le sud de l'Ontario; ou encore un vaste coup de filet de la GRC, accompagné de l'expulsion des Wet'suwet'en de leurs terres en Colombie-Britannique. Un point de contrôle gidim't'en et un campement unist'ot'en ont été attaqués par les forces lourdement armées du Groupe tactique d'intervention de la GRC, marquant ainsi le paroxysme de plus de dix années de résistance wet'suwet'en contre divers projets d'oléoduc sur leur territoire. Lors du webinaire, Molly Wickham, du clan Gidim't'en de la nation Wet'suwet'en, a souligné combien, au quotidien, son

peuple est surveillé, criminalisé du simple fait d'être autochtone et d'exister sur ses terres, et victime de «violences extrêmes commises par la GRC militarisée et l'État».

Un chasse-neige mohawk utilisé pour bloquer un réseau ferroviaire de premier plan qui traverse le territoire Tyendinaga, février 2020.



© JORGE BARRERA

Suite au raid de la GRC et à l'occupation des terres des Wet'suwet'en, des communautés autochtones de tout le Canada [ont bloqué les routes et les chemins de fer sur leurs territoires, en solidarité](#). C'est loin d'être la première fois que les communautés autochtones s'entraident lorsque l'une d'elles est agressée : cette « tradition » remonte à la « crise d'Oka ». En février 2020, des Mohawks ont bloqué une importante voie ferroviaire pendant près d'un mois à Tyendinaga, dans le sud-est de l'Ontario, interrompant ainsi toute circulation sur cet axe figurant parmi les plus fréquentés du pays. [La Police provinciale de l'Ontario a fini par déployer un important régiment pour mettre un terme au blocus](#). En 2020, quelque [soixante personnes ont fait l'objet d'accusations graves au pénal](#), suite à des raids policiers lancés sur des terres autochtones et contre des actions de solidarité. Les militant-es autochtones présent-es sur place font état d'une surveillance rapprochée et constante de la part de la police et des forces de sécurité employées par l'industrie. À leur sens, cette répression vise explicitement à expulser par la force et à bannir de leurs terres natales les peuples autochtones, afin de garantir l'accès aux ressources et aux richesses du sol et, ainsi, de contribuer à l'enrichissement constant de la société coloniale canadienne : c'est là l'essence même du projet colonial au Canada.



© ANDREW CROSBY

Rassemblement en solidarité avec les défenseur-ses du territoire de la nation Wet'suwet'en à Ottawa, la capitale canadienne, le 8 janvier 2019.

La répression policière, la surveillance et la criminalisation cherchent à avoir un effet dissuasif sur les opérations de solidarité et de défense des terres autochtones. Dans les faits, elles ont plutôt renforcé la détermination des défenseur-ses des terres autochtones, comme en a témoigné l'année 2020. Le webinaire de décembre 2020 portait principalement sur l'« économie de la rançon », à savoir le fait que, lorsque les peuples autochtones imposent un blocus sur leur territoire, la société coloniale dominante dénonce ce qu'elle voit comme une prise en otage de l'économie

canadienne. Les militant-es ont renversé cette idée en affirmant que les territoires autochtones étaient pris en otage par le Canada. La guerrière mi'kmaq Suzanne Patles l'a résumé en ces termes lors du webinaire : «La souveraineté et la propriété autochtones représentent une menace pour la privatisation des terres, ces mêmes terres qui font l'objet d'un racket au détriment de nos peuples depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique». Patles estime que le blocus est une indispensable stratégie défensive, et souligne que «les blocus sont les germes de notre auto-détermination en tant que peuple».

Bien qu'employé depuis plusieurs décennies, le recours à la tactique du blocus s'est intensifié dans le cadre d'une contre-stratégie visant à empêcher toute intrusion non autorisée sur les terres autochtones, à perturber l'économie canadienne et à faire comprendre aux investisseur-ses qu'il est risqué de miser sur les terres et ressources autochtones pour s'enrichir, au vu de la fragilité des revendications du gouvernement canadien. D'après Kanahus Manuel, membre de la nation Secwépemc et des Tiny House Warriors, «les blocus sont l'occasion d'opposer la souveraineté et la compétence juridictionnelle et territoriale autochtones à la prétendue autorité coloniale et à sa compétence juridictionnelle. Ils et elles croient que les terres sont à eux, nous savons que les terres sont à nous, et c'est au blocus qu'on se rencontre». Pour disperser les blocus, les entreprises extractives, le gouvernement et la police s'appuient sur un mécanisme juridique connu sous le nom d'injonction de la Cour (c'est-à-dire, octroyée par les tribunaux). Cet instrument, que le défunt leader autochtone Arthur Manuel qualifiait de «matraque juridique» du Canada, permet de justifier et d'autoriser, de façon légale, la police à arrêter et expulser de leurs terres les peuples autochtones, à les poursuivre au pénal et à leur imposer des conditions restrictives.

Bien que la police s'emploie de façon concertée à réprimer et criminaliser les Autochtones, leur détermination est ferme et inébranlable. Cependant, l'intensification de la lutte pour leurs terres s'accompagne d'une intensification de la répression, avec notamment la création de nouveaux mécanismes de surveillance et instruments de sanction. Par exemple, la GRC a créé il y a peu un [Groupe d'intervention pour la sécurité de la collectivité et l'industrie](#), qui travaille main dans la main avec les compagnies énergétiques pour [surveiller et harceler les peuples autochtones](#) sur leurs terres. Le Canada est certes un petit pays en termes de démographie et de prestige international, mais son approche vis-à-vis les peuples autochtones et leur répression nous apporte un éclairage sur les opérations en coulisse du colonialisme de peuplement en ce qui a trait à la lutte pour les terres au XXI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES :

- BÉCHARD, DENI ELLIS et NATASHA KANAPÉ FONTAINE. 2021. *Kuei, je te salue: Conversation sur le racisme*. Montréal: Écosociété.
- BIBEAU, GILLES. 2020. *Les Autochtones: La part effacée du Québec*. Montréal: Mémoire D'encrier.

- Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. [Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones](#). Ottawa: Groupe des Communications du Canada.
 - Commission de vérité et réconciliation. 2015. [Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#), Volume 6. Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
 - ANTANE KAPESH, An. 2019. *Je suis une maudite sauvagesse. Eukuan nin matshi-manitu innushk*. Montréal: Mémoire D'encrier.
 - ANTANE KAPESH, An. 2020. *Qu'as-tu fait de mon pays? Tanite nan etutamin nitassi?* Montréal: Mémoire D'encrier.
 - MANUEL, ARTHUR. 2018. *Décoloniser le Canada: 50 ans de militantisme autochtone*. Montréal: Écosociété.
 - NUNGAK, ZEBEDEE. 2019. *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes: le combat des Inuits*. Montréal: Boréal.
-
- ANAYA, JAMES. 2014. "Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, on the Situation of Indigenous peoples in Canada." United Nations. Human Rights Council, 27th session, May.
 - ASCH, MICHAEL. 2014. *On Being Here to Stay: Treaties and Aboriginal Rights in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
 - BATELL LOWMAN, EMMA, and ADAM BARKER. 2016. *Settler: Identity and Colonialism in 21st Century Canada*. Halifax: Fernwood Publishing.
 - BENVENUTO, JEFF, ANDREW WOOLFORD, AND ALEXANDER LABAN HINTON, eds. 2015. *Colonial Genocide in Indigenous North America*. Durham: Duke University Press.
 - COULTHARD, GLEN. 2014. *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
 - HILL, GORD. 2010. *500 Years of Indigenous Resistance*. Oakland: PM Press.
 - THE KINO-NDA-NIIMI COLLECTIVE, eds. 2014. *The Winter We Danced: Voices from the Past, the Future, and the Idle No More Movement*. Winnipeg: ARP Books.
 - MANUEL, ARTHUR. 2015. *Unsettling Canada: A National Wake-Up Call*. Toronto: Between the Lines.
 - MANUEL, ARTHUR. 2017. *The Reconciliation Manifesto: Recovering the Land, Rebuilding the Economy*. Toronto: James Lorimer & Company.
 - NIEZEN, RONALD. 2017. *Truth and Indignation: Canada's Truth and Reconciliation Commission on Indian Residential Schools*. University of Toronto Press.
 - PALMATER, PAMELA. 2015. *Indigenous Nationhood: Empowering Grassroots Citizens*. Halifax and Winnipeg: Fernwood Publishing.
 - PALMATER, PAMELA. 2020. *Warrior Life: Indigenous Resistance & Resurgence*. Halifax & Winnipeg: Fernwood Publishing.
 - REGAN, PAULETTE. 2010. *Unsettling the Settler Within: Indian Residential Schools, Truth Telling, and Reconciliation in Canada*. Vancouver: University of British Columbia Press.
 - RCAP (Royal Commission on Aboriginal Peoples). 1996. *Final Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples*. Ottawa: Canada Communications Group.
 - SIMPSON, AUDRA. 2014. *Mohawk Interruptus: Political Life Across the Borders of Settler States*. Durham: Duke University Press.
 - STOTE, KAREN. 2015. *An Act of Genocide: Colonialism and the Sterilization of Aboriginal Women*. Halifax & Winnipeg: Fernwood Publishing.
 - Truth, and Reconciliation Commission of Canada. 2015. *Canada's Residential Schools: The Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada*. Vol. 1. Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press.

Espaces démocratiques et infrastructures de télécommunications : penser les opérateurs comme des acteurs politiques

ORIANE PIQUER-LOUIS, Fédération FDN.

Internet, nous avons l'habitude de n'en voir que les points de terminaison : la qualité du réseau capté par nos *smartphones*, celle du *wifi* de notre domicile, par exemple. Nous nous sommes habitué·es à des représentations de l'Internet très éthérées : c'est quelque chose qui flotte dans l'air, dans les MacDos, les campus, nos appartements.

En sévissant depuis maintenant plusieurs années dans des associations qui ont la particularité d'avoir le statut d'opérateurs, je me suis habituée à voir, au quotidien, tout ce qu'il y a *après* le point de terminaison : on soupçonne mal que pour que le *wifi* de l'appartement fonctionne bien, une grande quantité de gens ont travaillé, à différents niveaux.

Internet, c'est d'abord une infrastructure, qui termine avec la box posée dans notre salon. Elle est composée de câbles de cuivre (ceux du téléphone, qui servent pour l'ADSL), de fibres optiques, de machines qu'on appelle des routeurs pour gérer le flux des données, d'antennes diverses et variées, de poteaux, d'armoires de rue. Autant de choses très matérielles, très concrètes, qu'il faut entretenir.

C'est de cela dont je veux parler ici. On parle beaucoup des plateformes, avec l'actualité récente, mais pour travailler la question de la démocratie et des réseaux il me semble qu'il faut aussi regarder ce qui nous relie à ses plateformes, où l'on observe des tensions entre télécommunications et démocratie depuis au moins dix ans. Je vais donc laisser les câbles et les antennes voler la vedette à Facebook, pour une fois.

Cette infrastructure a une caractéristique qui renouvelle tous les jours l'attachement profond que j'ai pour les PTT et mon admiration : c'est une infrastructure décentralisée. En d'autres termes, il n'y a pas *un* réseau Internet, mais *des réseaux*. Chaque opérateur est responsable d'un réseau de télécommunications qu'il a la charge d'entretenir et de connecter à d'autres réseaux de télécommunications. Lorsqu'on se connecte à Internet via son fournisseur d'accès à Internet (FAI), on a accès au réseau de cet opérateur, et puis, de proche en proche, à celui de tous ses voisins, puis des voisins de ses voisins, etc. Et quand même, la plupart du temps, ça marche. Personne n'est responsable de la totalité de l'Internet, personne ne suit les données du début de leur voyage à la fin de ce dernier, et on arrive, la majeure partie du temps, à les faire transiter sans encombre. Le réseau postal ces derniers temps n'a pas d'aussi bons résultats...

C'est précisément cette caractéristique qui donne à Internet sa grande résilience. C'est parce qu'il n'y pas de racine centrale d'Internet qu'il est difficile de contrôler ce que fait *chaque* opérateur avec les données. Une caractéristique d'Internet qui a beaucoup, beaucoup fait couler d'encre, surtout de la part des gouvernements, qui déploient énormément d'efforts pour légiférer sur un espace de parole qui, structurellement, leur échappe. En effet, Internet constitue un espace où peut émerger une parole divergente (Boullier, 2017), ce qui constitue une remise en question de la légitimité de l'État et de sa parole. L'État est fâché avec l'idée de ne plus être le seul à parler.

Et donc il cherche à contrôler et à surveiller tout ce qui pourrait représenter du «mal dire», avec la même inquiétude que Louis XVI, confronté aux «nouvelles à la main»¹. Ma référence au travail d'Arlette Farge est faite ici à dessein : ce n'est pas propre à Internet. Internet est un immense porte-voix à «mal-dire». Ce qui se disait dans les troquets et sur les feuilles volantes se dit aujourd'hui sur les pages Facebook et les blogs. Tout comme les «nouvelles à la main» étaient poursuivies et surveillées par un pouvoir inquiet, Internet l'est depuis le début, le téléphone l'était avant lui. Price (2013) a expliqué comment le gouvernement des États-Unis s'est efforcé, dès le début du XX^e siècle, de mettre en place des techniques de surveillance des réseaux et d'encourager l'acceptabilité sociale d'une telle surveillance.

[1] «Ce sont des feuilles volantes manuscrites, rédigées sous le manteau, qui concurrencent les journaux officiels dont chacun sait à l'époque qu'ils déployaient des «vérités» si bien censurées à l'avance par la monarchie qu'elles ont peu de rapport avec une éventuelle réalité». (Farge, 1992)

En France, Internet est lui aussi l'objet d'une inflation législative depuis au bas mot les dix dernières années. Plus récemment, Félix Tréguer (2020) a montré comment la censure s'articulait entre États et *Silicon Valley*.

On ne va pas dire qu'ils ont gagné, parce que c'est quelque part faux : l'effet Streisand², maintenant bien connu, est la preuve que le retrait d'un contenu sur Internet, quel qu'il soit, est toujours provisoire. On peut saluer l'usage de technologies de chiffrement de bout en bout par de plus en plus de gens – par exemple les très nombreux-ses nouveaux-elles utilisateur-rices de Signal³. Sur Internet, il y a toujours un moyen d'échapper à la censure et à la surveillance.

Mais on ne peut pas dire qu'ils perdent non plus. Et c'est là que se pose la question d'un rétrécissement de l'espace démocratique. Il y a deux manières de définir « espace démocratique » ici pour moi : d'une part, un espace (si on pardonne l'analogie topographique, qui ne fonctionne pas toujours pour décrire Internet) où se joue la démocratie, c'est-à-dire où les citoyen·nes prennent en charge *la chose publique*, décident de leur sort ensemble ; d'autre part, et ça peut être lié mais pas forcément, un espace où peut fleurir le « mal-dire », la parole qui remet en cause le pouvoir, qui lui pose des questions, l'interpelle, le pousse à rendre des comptes. Parole essentielle, parce qu'elle place la personne dirigeante, dans une démocratie représentative, dans une position où elle est bien la destinataire d'une *délégation* de pouvoir : si elle en use mal, le peuple a le droit de lui retirer sa délégation. Le « mal-dire » place le pouvoir sous le regard du peuple, légitime détenteur du pouvoir. Évidemment, on comprend mieux pourquoi un roi, héritier d'un pouvoir censé ne procéder que d'une décision divine, était gêné aux entournures. Il ne s'est pas trompé, c'est bien cette parole qui a fondé la légitimité de la prise en charge par le peuple de son propre destin plusieurs années après. Dans une démocratie représentative saine, le ou la dirigeant·e est toujours sur la sellette. C'est inconfortable, mais c'est sain.

Qu'observe-t-on en 2021 et surtout qu'est-ce que les infrastructures de réseaux de télécommunications viennent faire là-dedans ?

Internet étant redoutablement efficace à faire circuler de l'information et à mettre en contact des personnes éparpillées sur un territoire, il s'est très vite imposé comme un outil essentiel pour faire usage de certaines de nos libertés fondamentales (liberté d'information, liberté d'expression). Chose actée, d'ailleurs, par le Conseil Constitutionnel, en France en 2009 : « *La liberté de communication et d'expression, énoncée à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, fait l'objet d'une constante jurisprudence protectrice par le Conseil constitutionnel*

[2] L'effet Streisand est un phénomène médiatique au cours duquel la volonté d'empêcher la divulgation d'informations que l'on aimerait garder cachées déclenche le résultat inverse. Par ses efforts, la victime de l'effet Streisand encourage malgré elle l'exposition d'une publication qu'elle souhaitait voir ignorée. Source : Wikipédia.

[3] Signal est une application de téléphonie mobile permettant de communiquer de façon chiffrée et sécurisée dans l'objectif d'assurer un maximum de confidentialité à ses utilisateurs. Source : Wikipédia.

(voir dernièrement décision n °2009-577 DC du 3 mars 2009). Cette liberté implique aujourd'hui, eu égard au développement généralisé d'internet et à son importance pour la participation à la vie démocratique et à l'expression des idées et des opinions, la liberté d'accéder à ces services de communication au public en ligne.»⁴

Ce qui confère aux opérateurs, et aux FAI en particulier, une lourde responsabilité, celle de garantir ces libertés. Nous sommes obligé-es de passer par un FAI, pour avoir accès à Internet. Or, les gros opérateurs, ce sont des entreprises, dirigées par des actionnaires. Distribuer des dividendes et préserver les libertés fondamentales, ça n'a jamais fait très bon ménage.



ZORUN CC-BY-SA

Moment de transmission, apprendre à souder la fibre, Assemblée Générale de la Fédération FDN 2017.

Cela entraîne une tendance certaine à abuser de ce pouvoir, parce que ça rapporte davantage à court terme de le faire : par exemple en concentrant, dans le même groupe d'entreprises, organes de presse et opérateurs (Bénilde, 2016). Cela permet aux abonné-es du FAI d'accéder à une offre préférentielle pour lire les titres de presse du même groupe, ce qui biaise le choix de la source d'information de l'utilisateur final. On avait relevé, il y a maintenant quelques années, que certains FAI ralentissaient la connexion vers Skype, qui leur faisait directement concurrence... sur l'offre de téléphonie. Normalement, ce serait à l'utilisateur-riche final-e, au-à la citoyen-ne, de choisir comme un-e grand-e via quelles sources il-elle s'informe et comment il-elle s'exprime ou entre en contact avec d'autres. Parce que c'est sa responsabilité en tant que citoyen-ne adulte qui est la fondation d'une démocratie⁵ : s'il faut décider à sa place (comme on le fait sur plein de sujets pour les enfants), on ne peut pas le-la laisser s'occuper de la *chose publique*.

Garantir cela, que le-la citoyen-ne puisse jouir sans contraintes, via Internet, de sa liberté d'expression et d'information, cela pourrait constituer en une définition minimale de la neutralité du Net.

[4] Communiqué de presse du Conseil Constitutionnel du 10 juin 2009 : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2009-580-dc-du-10-juin-2009-communiquede-presse> (consulté le 19/01/2021)

[5] Piquer-Louis, O., 2016. «Kant et la régulation des télécoms», Fédération FDN, <https://www.ffdn.org/fr/etude/2016-06-23/kant-et-la-regulation-des-telecoms> (consulté le 19/01/2021).

Un autre élément agaçant avec ces entreprises, c'est leur tendance, j'oserais presque dire naturelle, au monopole local. Une infrastructure de télécommunications, cela demande énormément d'investissements pour être déployée et entretenue, et ça a la manie de n'être rentable qu'à *long* terme. Comme on a eu la riche idée, ici comme ailleurs, de la privatiser, dans les faits, sur des territoires donnés, ce seront les opérateurs les plus gros (qui ont la plus grosse capacité d'investissement) qui tireront les câbles et poseront les antennes. Alors, évidemment, à l'échelle européenne par exemple, ou même nationale, Internet est toujours décentralisé. Il y a toujours plusieurs réseaux interconnectés entre eux. À l'échelle d'une région, c'est moins clair : comme une infrastructure donnée perd de la valeur quand il y a des infrastructures concurrentes sur le même territoire, les opérateurs ont tendance à se concentrer plutôt qu'à se multiplier.

Cette tendance naturelle au monopole a deux conséquences fâcheuses. Je vais commencer par peut-être la moins évidente. Aux États-Unis, où on ne peut espérer en général guère mieux qu'un duopole, on a une situation dramatique où c'est l'opérateur en position de monopole ou de quasi monopole *local* qui pose ses conditions, sur le tarif notamment, pour l'accès à Internet. Et comme l'entretien des câbles et des machines coûte cher et ne rapporte rien à court terme, il est souvent reporté : le réseau se dégrade, et avec lui la qualité de service.

Si on ramène ça à une question démocratique, pour accéder au «mal-dire», celui déployé dans la presse d'investigation qui met la lumière sur la corruption, par exemple, mais aussi celui qu'il pourrait déployer sur un blog après s'être fait un avis en consultant plusieurs sources, le-la citoyen-ne devra d'abord payer, et cher, pour un service médiocre. On peut parler d'un accès *centsitaire* à l'exercice démocratique.

De plus, l'opérateur, sans contrainte légale, déploie là où ce sera rentable à *court terme* : dans les espaces les plus denses. C'est ce qu'on appelle «fracture numérique» en France et «*digital divide*» outre-Atlantique. En France, on a la notion de *service universel*, qui oblige l'opérateur qui en est responsable (en l'espèce Orange, puisqu'il hérite de feu France Télécom) à entretenir le réseau téléphonique (qui sert pour l'ADSL). Depuis le retrait du Title II aux USA⁶, cette notion n'existe plus aux États-Unis. Donc la situation est moins marquée chez nous, même s'il serait idiot de nier l'existence d'une fracture numérique. Ce à quoi tente de répondre, d'ailleurs, le Plan France THD. Dans certaines régions, selon l'organisation des travaux actée en amont par les collectivités, on parle de déploiement en «peau de léopard» : concentré sur les centres urbains, les zones périphériques étant couvertes en second lieu.

[6] Adam L., 2017, «Fin de la neutralité du net: un scénario improbable en Europe?», ZDNet, <https://www.zdnet.fr/actualites/fin-de-la-neutralite-du-net-un-scenario-improbable-en-europe-39861672.htm> (consulté le 19/01/2021).

Que des gens soient écartés de l'exercice de leurs droits et libertés fondamentales *parce que ça coûte trop cher de déployer chez vous dans l'immédiat* me semble constituer une atteinte à ces droits et libertés. On ne peut pas participer à l'espace public si l'on n'y a pas accès. C'est un droit. Point. Il ne peut pas y avoir des citoyen·nes qui ont un accès prioritaire à l'espace démocratique et d'autres qui arrivent en bout de course, simplement parce qu'ils ou elles habitent à la campagne.

Il y a une autre conséquence à cette tendance au monopole. C'est la collusion avec le pouvoir. D'un point de vue économique, un monopole est très mauvais pour l'ensemble du marché (ça l'étouffe, ça ne bénéficie qu'à l'acteur qui est dominant, même pas au·à la consommateur·rice pour les raisons évoquées plus haut), et c'est pour cela qu'il existe plusieurs régulations contre les monopoles; mais d'un point de vue politique, c'est pratique. On ne va pas se mentir, le fait d'avoir un marché structuré autour de 3-4 opérateurs dominants, cela rend l'application d'une loi de censure administrative beaucoup plus facile. Les opérateurs déjà dominants ont une tendance naturelle à asseoir leur domination; cette domination arrange le pouvoir; et c'est là qu'il y a un risque fort de collusion.

L'exemple le plus extrême de ce type de situation est l'exemple tunisien: sous Ben Ali, Internet était très largement surveillé et censuré⁷. Une situation rendue possible par l'existence d'un seul et unique FAI pour tout le pays. Mais Internet, c'est décentralisé. Les nouvelles qui ne peuvent pas être lues en Tunisie peuvent l'être en France. Il n'a pas fallu très longtemps pour que les Tunisien·nes trouvent une voie de contournement, rappelant au passage que tout effort de censure et de surveillance est un jeu de chat et de souris. Ils ne gagnent jamais vraiment tout à fait. L'arrivée des immenses plateformes comme Facebook ou Google a compliqué le problème, en recentrant non seulement le web, mais à certains endroits, aussi, l'infrastructure. Je voulais décentrer le regard de la question des plateformes, qui est largement traitée, pour attirer l'attention sur ces équilibres, ces tendances, ces mouvements de fond. Poster ses messages sur Mastodon plutôt que Twitter, c'est un premier pas fait hors du giron des GAFAM. Mais si c'est sans avoir le choix de son opérateur, et sans n'avoir aucune garantie, ni du soin qu'il apportera à cette infrastructure désormais essentielle, ni de son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, l'espace démocratique qu'on fera émerger en quittant les grandes plateformes restera quelque part vulnérable.

C'est pour cette raison qu'il est aussi important qu'il existe des opérateurs non pas constitués en entreprises, mais en associations, comme ceux de la Fédération FDN. D'une part, c'est un outil important pour reprendre la main sur une partie de cette infrastructure, puisque ce sont les membres des associations qui maîtrisent tout ou partie de celle-ci. D'autre part, c'est un espace démocratique, dans l'autre sens du terme: un espace où l'on discute. Où l'on prend des décisions ensemble. Où

[7] Carpe Diem, 2008, «Censure sur Internet: le cas de la Tunisie», *Blogs de Médiapart*, <https://blogs.mediapart.fr/carpe-diem/blog/220608/censure-sur-internet-le-cas-de-la-tunisie> (consulté le 19/01/2021).

l'on fait vivre ce que c'est que de se charger de la *chose publique*. Ces associations sont des parties prenantes nécessaires sur un marché qui ne fait que se concentrer. Elles sont aussi la preuve qu'on peut faire prendre soin des télécoms comme des communs, et non comme l'objet d'échanges marchands.

La conclusion que j'ai envie de tirer de ce développement, c'est que tant qu'on pensera les télécoms, et les remèdes de régulation qu'on appose sur ce marché, de manière strictement économique, on manquera quelque chose. La communication entre les personnes, le fait de s'informer, de discuter cette information, ce sont des choses trop importantes dans l'exercice d'une démocratie saine pour être traitée selon l'angle pur de la régulation économique. Les opérateurs télécoms, et pas seulement ceux qui se pensent comme tels depuis le début – les membres de la Fédération FDN – tous les opérateurs, sont des acteurs *politiques*. Quand ils prennent une décision, ils ont un impact sur la manière dont nous sommes reliés à l'information, et en position de discuter celle-ci. L'actualité (récente et moins récente) autour des plateformes nous a montré l'enjeu des décisions que prennent certains acteurs économiques sur la santé de nos démocraties. Mais il en va de même pour les opérateurs ! Ils ont la charge du maillage qui tient «l'écume du territoire», pour terminer avec Boullier, debout. Et ce n'est pas rien. Nous devons les penser comme des acteurs politiques, avec les responsabilités que cela engendre.

BIBLIOGRAPHIE :

- BÉNILDE, M., 2016. « Quand les tuyaux avalent les journaux », *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/56200>
- BOULLIER, D., 2015. *L'écume numérique des territoires*. In *Traces numériques et territoires*. Presses des Mines. doi:10.4000/books.pressesmines.1999
- FARGE, A., 1992. *Dire et mal dire l'opinion publique au XVIII^e siècle*. Éd. du Seuil. <http://www.sudoc.fr/00252760X>
- PRICE, D., 2013. : « Quand le peuple américain refusait qu'on espionne Al Capone », *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/49562>
- TRÉGUER F., 2020. « Les deux visages de la censure », *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/61980>

Les libertés associatives menacées

Constat, résultats et ripostes

ANTONIO DELFINI, ADRIEN ROUX ET JULIEN TALPIN, L.A. Coalition

Le 6 octobre 2020, l'Observatoire des libertés associatives publiait son premier rapport, *Une citoyenneté réprimée*. Fruit du travail conjoint d'une coalition d'associations et de chercheur·ses en sciences sociales, il dresse un constat sans appel sur les libertés associatives dans la France contemporaine : les restrictions de l'autonomie des associations et les entraves à leurs activités, sont un phénomène répandu et multiforme. Ces entraves entraînent de graves conséquences pour les associations auxquelles il convient de riposter pour défendre et promouvoir les libertés associatives.

Symboliques, matérielles, juridiques, physiques : les quatre formes d'entraves aux libertés associatives

Il existe quatre grandes catégories d'atteintes aux libertés associatives. Les attaques symboliques, tout d'abord, relèvent de ce qu'on nomme également la disqualification : on retrouve ici l'ensemble des attaques ad hominem sur la réputation des militant·es, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que la catégorisation de certains groupes, notamment les minorités, via des termes infamants («communautaristes», «séparatistes»), etc.). Ici, les exemples sont nombreux. On se souvient du maire d'Alès (Gard) qui qualifie les méthodes de l'association de défense des animaux L214 de «terroristes» après qu'elle ait publié une vidéo tournée dans un abattoir de sa ville. Autre exemple quand le maire de Cholet s'en prend au président local de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) en dénonçant ses pratiques «totalitaristes». Son tort ? Avoir émis un recours juridique sur le couvre-feu pendant



Illustration tirée du guide « Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives », coordonné par L.A. Coalition.

le confinement. Enfin, lors d'une audition parlementaire le 24 septembre 2020, le Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (GISTI) est violemment pris à partie par Robin Reda, député (LR) de l'Essonne et président de la mission d'information sur le racisme à l'Assemblée nationale. Ce dernier conteste aux sans-papiers le droit de manifester, puis accuse le GISTI « d'encourager des pratiques illégales » et de participer à l'« émergence d'une forme d'antiracisme dangereux en ce qu'il menace l'ordre républicain ». Ces attaques, outre qu'elles nuisent à la réputation d'associations reconnues, dégradent la qualité du débat public. Quand bien même on peut discuter des modes d'action d'une association, ces outrances constituent une atteinte grave aux libertés associatives.

Les entraves matérielles ou financières ensuite. Elles rassemblent les « coupes sanctions » de subvention ou les difficultés d'accéder à des locaux ou espaces publics pour se rassembler. Cela pourrait paraître anecdotique, mais les conditions matérielles s'avèrent décisives pour les associations dans la capacité à mener à bien leurs activités, à se développer et plus encore à s'investir dans le débat public¹. Un exemple national est l'expérience de l'association Genepi qui s'est vu retirer sa subvention et son agrément lui permettant d'intervenir dans les prisons. Nicole Belloubet, ministre de la Justice en novembre 2018, avait alors déclaré : « *Le Genepi développait des thèses qui sont très hostiles à la politique publique que nous conduisons [...]. Donc ce n'était plus une politique partenariale sur les ambitions que nous avons, mais une politique au contraire d'opposition quasiment frontale et permanente. Donc j'ai pris une décision qui est de supprimer la subvention.* »².

La troisième série d'entraves est d'ordre juridique ou réglementaire. Les premières se traduisent par la multiplication de procédures judiciaires à l'encontre de groupes ou d'individus mobilisés. Les secondes rassemblent toutes les formes

[1] En ce sens, l'enjeu n'est pas uniquement le montant des financements mais leurs modalités d'attribution. Voir Prouteau, Lionel, et Viviane Tchernonog. « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, no. 3, 2017, pp. 531-542.

[2] « La Matinale », *France Inter*, 5/11/2018, URL: <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-05-novembre-2018>

de refus d'agrément, de conventionnement ou de reconnaissance statutaires qui peuvent entraîner d'importantes conséquences matérielles et financières pour les associations visées. Pour exemple, après leur intrusion sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom en octobre 2017, deux militant-es de Greenpeace France ont été condamné-es, en 2018, à de la prison ferme, une première dans l'histoire de l'association. À quelques jours du procès en appel, en 2019, trente et un avocats et juristes publient une tribune dans *le Journal du Dimanche* dénonçant « une tentative de bâillonner dangereusement la société civile dont la protection par le pouvoir judiciaire est essentielle à notre démocratie. » Lors du procès en appel, le parquet ne requiert finalement pas de prison contre les militant-es, mais EDF maintient une demande de 500 000 euros de dommages et intérêts qui s'apparente à une « procédure bâillon ». L'association dénonce être « régulièrement la cible des industriels nucléaires réclamant devant les tribunaux des sanctions extravagantes avec des sommes telles que 500 000 euros pour préjudice moral et 700 000 euros pour préjudice matériel. Devant les tribunaux, la stratégie d'EDF est de museler l'organisation afin d'étouffer toute contestation publique sur le nucléaire. »

La dernière série d'entraves est policière. Il peut s'agir d'attaques physiques mais également de répressions plus subtiles. On pense, entre autres, à la scène surréaliste qui s'est déroulée le 17 juin 2018 sur les quais de Seine devant l'Institut du monde arabe. Alors que plus de 300 personnes, dont des élu-es de la Ville de Paris et l'ambassadeur de Palestine, attendent la Flottille de la Liberté pour Gaza – deux voiliers partis de Suède à destination de la cité palestinienne – le comité d'accueil est nassé par les CRS, tandis que les navires sont vigoureusement empêchés d'accoster par des Zodiacs de la préfecture de police qui les repoussent loin du quai. Le tout sous les yeux ébahis des militant-es et officiel-les. Ni la mairie, ni la préfecture de police ne donneront d'explications à cette incroyable censure.

On pense aussi à l'association Utopia 56 qui vient en aide aux migrant-es à Calais. Durant le confinement, entre le 19 mars et le 8 avril 2020, les bénévoles de l'association ont fait l'objet de 18 amendes dans le cadre de leurs activités de maraudes et de distributions de matériel (tentes, duvets, etc.) et alimentaires (repas, eau). L'association diffuse la vidéo d'un échange entre un bénévole et un CRS gradé qui exprime explicitement son intention d'« user » les militant-es sur le terrain en multipliant les contrôles et les amendes.

Déstabilisation et défiance : les conséquences des attaques

La diversité des atteintes que nous venons de présenter et la multiplicité des formes associatives touchées rend difficile toute généralisation sur les conséquences de ces restrictions pour les associations. Il est pourtant possible de distinguer, pour chaque forme d'entrave, des conséquences qui s'étalent dans le temps.

À court ou moyen terme, les entraves financières et matérielles déstabilisent la pérennité financière et le modèle économique d'une association, parfois au point

de menacer les emplois en son sein, grevant lourdement ses capacités d'action. Elles l'obligent à trouver, souvent dans l'urgence, un nouvel équilibre en sollicitant de nouveaux bailleurs et donateurs. D'autant plus qu'au regard des exigences croissantes de co-financements des projets (et la multiplication des appels à projet) une coupe de subvention peut en entraîner d'autres.

On pense ici à deux expériences dans des quartiers populaires de Roubaix et Amiens. Engagées auprès d'habitant-es mobilisé-es contre un projet de rénovation urbaine soutenu par la mairie de Roubaix, deux associations – l'Université populaire et citoyenne de Roubaix (UPC) et l'Association nouveau regard sur la jeunesse (ANRJ) – se sont vu couper leurs subventions et accusées de «manipuler les habitant-es» à des fins politiques. La première a dû licencier deux salarié-es. La seconde a perdu tous ses financements publics, a été expulsée des locaux municipaux qu'elle occupait et a également licencié plusieurs salarié-es. Depuis, la mobilisation des habitant-es a décliné, l'activité des associations s'est atrophiée. En limitant les ressources de l'action collective, les sanctions institutionnelles contribuent à la démobilitation des citoyen-nes en dépit de la valorisation officielle de la démocratie participative. À Amiens, c'est le Centre social d'Étouvie et l'association d'éducation populaire la Boite sans projet, qui se mobilisent avec les habitant-es pour éviter la fermeture du seul supermarché du quartier. Réunions publiques, pétitions, manifestations réussissent à imposer la création d'une superette en remplacement du commerce fermé. Suite à son investissement dans l'action, le Centre social est évincé des principaux organes de démocratie participative dans le quartier et écarté des appels à projets de la municipalité. L'association d'éducation populaire se voit refuser toutes ses demandes de financement ultérieures auprès de la mairie.

Les conséquences des disqualifications sont sans doute les plus difficiles à identifier car elles se nichent dans les représentations et les relations entre acteurs. À court terme, laver l'honneur d'une personne ou d'une association est souvent un combat ardu surtout pour de petites associations disposant de peu de moyens. Comme l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT) accusée de «communautarisme» par un élu du XVII^e arrondissement de Paris en janvier 2019. Ce dernier écrit au préfet pour lui demander de couper ses subventions. Valeurs actuelles embraye : *«Aussi outrancier et dangereux pour la cohésion nationale que soit son discours, l'association touche 5000€ par an de subventions payées par la ville de Paris.»* Le Figaro, quant à lui, s'interroge : *«L'argent public peut-il servir à financer des associations qui entretiennent la détestation de la France et de ses forces de l'ordre?»* L'ACORT a tenté de se défendre en expliquant qu'elle se mobilise *«contre toutes les formes de racisme, dont l'islamophobie»*, mais le combat est inégal et le mal est fait. Que vaut le communiqué d'une association perdu sur son site Internet face à la déclaration publique d'un-e élu-e, reprise en chœur par la presse et sur les réseaux sociaux ? Par ailleurs, l'atteinte à la réputation de certains collectifs peut rendre plus difficile des logiques d'alliance ou de coalition, certains étant alors perçus ou présentés comme «infréquentables». Alors qu'une des façons de faire

face à ces attaques est précisément de constituer un front commun, la disqualification contribue à dresser un « cordon sanitaire » autour de certaines associations ou militant-es, leur isolement contribuant à leur démobilisation. À moyen et long terme, les attaques symboliques sont souvent le substrat au déploiement d'autres entraves judiciaires, policières ou financières.

Concernant les conséquences des entraves judiciaires : à court terme il s'agit de mobiliser du temps et des moyens financiers pour se défendre et notamment payer un-e avocat-e. Les attaques judiciaires sont presque toujours synonymes de coûts financiers significatifs pour qui veut se défendre. L'accès à l'aide juridictionnelle pour les personnes morales est trop souvent refusé car les critères d'obtention sont flous. À moyen et long terme, il s'agit de suivre la procédure dans la durée et de continuer à être mobilisé sur le dossier pendant plusieurs mois voire plusieurs années. En cas de condamnation, les conséquences s'évaluent en termes d'amendes ou de peines de prison. À court et moyen terme, *les conséquences des entraves physiques et policières* consistent souvent à se remettre d'expériences qui ont pu être traumatisantes, tant moralement que physiquement. À plus long terme, quand des recours sont enclenchés, le suivi des enquêtes et procédures de l'IGPN est souvent long et coûteux. Plusieurs associations et collectifs qui interviennent sur les violences policières (Comité Adama, Stop contrôle au faciès, etc.) connaissent également des formes d'entraves à leur travail de soutien des victimes. Les entraves policières constituent en outre des moyens de dissuasion importants de l'action collective, nombre de citoyen-nes pouvant hésiter à s'engager au regard des risques encourus.

Détournement, usure et auto-censure

Au-delà de ces effets directs, deux types de conséquences touchent à des degrés divers toutes les associations ayant subi des restrictions de leurs libertés : le détournement de la mission principale et l'intériorisation de la menace de sanction.

Subir une attaque suppose pour l'association de déployer un investissement important en temps et en ressources, humaines comme financières, pour se défendre. Les ressources d'une association ne sont pas illimitées. Quand elles sont utilisées pour permettre à l'association de continuer à mener son travail, voire pour lui permettre tout simplement de survivre, c'est autant d'énergie qui n'est pas investie dans le but premier de la structure. *In fine*, attaquer une association, c'est la détourner de son projet initial, la ralentir ou la stopper dans ses activités. C'est l'enfermer dans des combats défensifs qui la détournent de ses objectifs. Outre l'énergie investie pour se défendre, qui n'est pas mobilisée ailleurs, ces attaques contribuent à « user les militant-es ». À l'image d'une association de locataires montpelliéraine confrontée à de multiples entraves, les militant-es sortent souvent épuisé-es de ces conflits : « *Les institutions te fatiguent. L'urgence te tue [...], les pouvoirs publics jouent avec ça. Sauf qu'ils ont le temps et pas nous. Ils ont l'argent et pas nous. [...] Ils essaient*

de nous tuer à l'usure. C'est une manière de nous fatiguer³. ». Il s'agit parfois d'une stratégie très consciente de la part des pouvoirs publics, à l'instar des amendes et arrestations ciblant les bénévoles d'Utopia 56.

Deuxième conséquence : l'intériorisation de la contrainte et la modification des pratiques par craintes de sanctions. Nombre d'entretiens récoltés dans le cadre de ce rapport font en effet mention de cette « épée de Damoclès » que constitue la crainte de sanctions potentielles, le risque de perdre subventions et espaces de rassemblement, de se voir affubler d'une réputation sulfureuse ou de perdre son agrément. Ce président d'une association de lutte contre les discriminations, qui préfère rester anonyme, nous a ainsi fait part de ses hésitations à signer un appel pour un rassemblement antiraciste en 2019 : « Moi, je me dis, si on signe, on va être grillés. Ça s'est déjà produit. On a perdu un financement au moment où j'ai été manifester [quelques années auparavant, participant à une manifestation pro-palestinienne], on a eu un financement qui a sauté l'année suivante. C'est un peu délicat du coup. On se demande "est-ce que c'est stratégiquement intéressant ou pas" [de signer cet appel] ? ». Au final, l'association ne signera pas.

Cet exemple pourrait paraître anecdotique : la signature ou non d'un appel à rassemblement par une association. Il est néanmoins révélateur de mécanismes profondément ancrés qui contribuent à la spécialisation fonctionnelle des associations et leur dépolitisation. Cette spécialisation, qui contribue à mettre le politique à distance du fait des risques qu'un engagement trop ouvert pourrait induire pour ses subventions, transforme les interactions ordinaires au sein de l'association. Derrière la signature ou non d'un appel c'est autant de discussions ordinaires qui n'auront pas lieu, de débats politiques qui n'émergeront pas, contribuant à faire du politique une réalité distante des citoyen·nes⁴. Une des conséquences de ces entraves aux libertés associatives est qu'elles découragent les structures à jouer leur rôle d'acteurs critiques et d'aiguillon démocratique. Afin de ne pas froisser tel·le ou tel·le élu·e ou bailleur public, nombre d'associations, de centres sociaux ou de dispositifs participatifs font le choix de se concentrer sur les activités les moins subversives, les « moins politiques » au sens noble du terme, afin de se consacrer à des activités socio-culturelles (« inoffensives »)⁵. C'est ainsi une culture de la dépolitisation et la mise de côté de l'interpellation citoyenne qui s'installe peu à peu parmi les associations.

Publiciser, répliquer, fédérer : quelques pistes pour riposter

Afin de faire face à ces attaques et de tenter de réagir, on peut identifier deux

[3] « Ce que militer dans un quartier populaire veut dire », *Quartiers XXI*, 24 novembre 2015.

[4] Voir à ce sujet T. Chevallier, *Résister à la politique. Participation associative et rapport au politique dans les quartiers populaires en France et en Allemagne*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Lille, 2020.

[5] À ce sujet voir par exemple l'enquête de Catherine Neveu sur un centre social de la région de Tours. C. Neveu, « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques ». *Revue du MAUSS*, 2016.

grandes formes de réponses possibles de la part des associations⁶. La première est celle de la publicisation de la répression pour la dénoncer ouvertement et obliger les institutions responsables à rendre des comptes. Citons le cas de l'association Danger Montpertuis, qui s'oppose à l'implantation d'une raffinerie d'éthanol-bois près de Vichy (Allier). En septembre 2018, Vichy Communauté dépose trois plaintes contre l'association pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles et affichage sauvage. Si toutes les plaintes sont classées sans suite, l'association est en partie détournée de son objectif premier et obligée à des actions défensives. Pour faire face à ces attaques, l'association a largement communiqué sur les entraves qu'elle a rencontrées en publiant sur Internet plusieurs vidéos relatant ses démêlés⁷. En effet, une des possibilités d'existence de ces attaques est leur relative discrétion : elles passent sous les radars médiatiques et paraissent anodines ou anecdotiques. Mises bout à bout, on voit pourtant qu'il n'en est rien et qu'elles témoignent d'un profond dysfonctionnement démocratique. À ce titre, une première riposte consiste à les publiciser : mises au grand jour elles perdent de leur efficacité, voire il peut devenir difficile ou coûteux pour les pouvoirs publics de maintenir une position apparaissant peu démocratique. C'est le sens du rapport de l'Observatoire des libertés associatives : documenter ces pratiques est un moyen de les mettre à mal. Rendre public et publier, sous quelque forme, est une première étape pour rendre la réalité inacceptable et inciter à la scandalisation. Mais publiciser les répressions peut aussi consister à organiser des événements publics afin de montrer le désaccord de l'association et de ses soutiens. À ce titre, on peut citer la Case de santé : ce centre de santé communautaire toulousain qui, après s'être vu couper ses subventions, organise plusieurs manifestations et rassemblements devant les locaux des institutions.

La seconde forme de réponse est celle qui consiste à se fédérer avec d'autres associations pour apporter un poids plus important à sa cause et augmenter le coût de l'attaque pour l'institution. Après avoir subi les foudres de l'administration pénitentiaire, l'association Genepi est parvenue à agréger autour d'elle d'autres structures qui se savaient potentiellement les prochaines à ne plus pouvoir intervenir dans les prisons. Un communiqué commun, intitulé « Le gouvernement musèle le Genepi : et demain, à qui le tour ? » a été adressé au ministère de la Justice et à la presse par l'OIP, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature et maître Henri Leclerc, grand avocat et président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme. Plus largement encore, une soixantaine d'associations d'horizons très variés interpellait également la ministre Mme Belloubet dans une lettre ouverte publiée par *Mediapart* le 12 novembre 2018. On pense également à l'association Tous migrants de Briançon qui, après avoir fait l'objet de poursuites, a lancé un appel qui lui a valu le soutien de plusieurs organisations nationales comme la Ligue

[6] Pour approfondir cette partie voir le livret « Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives », LA Coalition, juin 2020, URL : <https://www.lacoalition.fr/Associations-attaquees-un-guide-et-des-temoignages-pour-faire-face-et-riposter>

[7] Voir la chaîne Youtube « Vichy News » : <https://www.youtube.com/channel/UCNCF7oWI3rOYRJo-Ptf-9Q/videos>

des droits de l'Homme, Amnesty international, l'Anafé et le GISTI, ainsi qu'une reprise par la presse locale. Mais fédérer doit également permettre de changer plus durablement les règles du jeu démocratique et le rapport de force entre les associations et les pouvoirs publics, afin de construire un environnement plus protecteur des libertés associatives et de les protéger de l'arbitraire. C'est notamment le travail entrepris par la Coalition pour les libertés associatives, structure porteuse de l'Observatoire des libertés associatives, qui depuis 2019 propose des stratégies de riposte contre les répressions associatives⁸.

Alors qu'on ne cesse de déplorer la montée de l'individualisme et le désintérêt pour la chose publique, le retrait hors de la sphère civique et politique des acteur·rices associatif·ves induites par ces attaques fait courir un risque pour la démocratie. Face à ce rétrécissement de l'espace démocratique, il revient aux associations elles-mêmes de construire les outils de leur défense.

L.A. Coalition pour les libertés associatives, formée début 2019 et qui réunit une vingtaine d'associations agissant dans divers domaines, vise à documenter et rendre visibles les diverses formes de pressions sur la société civile française. Pour cela elle participe à un Observatoire aux côtés de chercheur·ses animé par l'institut Alinsky. L.A. Coalition, animée par VoxPublic, vise également à fournir des conseils aux associations à travers la production de guides et d'événements inter-associatifs capitalisant sur l'expérience de ses membres et valorisant des solutions efficaces.

À lire et retrouver sur le site www.lacoalition.fr

- «Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives», guide méthodologique et de témoignages (juin 2020)
- «*Une citoyenneté réprimée : 100 cas de restriction des libertés associatives, 12 pistes pour les protéger*», le premier rapport de l'Observatoire des libertés associatives (octobre 2020)

Pour signaler une entrave subie par votre association : <https://www.lacoalition.fr/Signaler-une-entrave>

[8] <https://www.lacoalition.fr/>



COMMENT LUTTER
DANS UN RAPPORT
DE FORCE DÉFAVORABLE ?

Se défendre face aux répressions, du numérique au juridique

CAROLINE WEILL, *ritimo*

En ce mois de décembre 2020, alors que les Lois Sécurité Globale et « Séparatisme » (rebaptisée loi « confortant le respect des principes de la République ») sont en train d'être débattues par les législateur·rices français·es, la sensation de répression va croissante. L'ambiance dans les manifestations est à la tension permanente, les attaques sur des espaces d'organisation sociale de plus en plus nombreuses. Si cela fait plusieurs années que la pression monte, 2020 et la pandémie mondiale semblent avoir encore accéléré les dynamiques répressives. La question se pose désormais largement : comment continuer à lutter pour une autre société dans un contexte où les espaces de libertés se réduisent ? En tant que coordinatrice de ce numéro de Passerelle, je suis allée à la rencontre de militant·es impliquées face aux problèmes des répressions, pour qu'ils et elles me parlent d'*autodéfense numérique et juridique*. Ils et elles travaillent depuis longtemps autour des questions numériques et de leur dimension politique, luttent contre la centralisation de nos usages sur les plateformes des grands groupes, promeuvent les espaces de démocratisation et de réappropriation de la technique. Ils et elles m'ont parlé de leurs luttes, de leurs analyses de la situation, de leurs compréhensions des enjeux liés à l'autodéfense. Le texte qui suit est un condensé des réflexions qui m'ont été partagées. J'espère qu'elles seront utiles et éclairantes pour ceux et celles qui se battent, partout, pour un monde plus juste, et qui prennent des risques pour défendre nos libertés à tou·tes.

Lorsqu'on parle d'autodéfense (numérique, juridique, intellectuelle, physique) l'idée principale est de rendre les personnes susceptibles d'être « attaquées » capables de comprendre ce qui leur arrive et de s'en prémunir ou se défendre. Cela peut être appliqué dans de nombreux contextes, autant face à un conjoint violent qu'à la suite d'une interpellation en manifestation.

Ici l'objectif principal est d'appuyer les luttes politiques qui visent à améliorer la société, pour évoluer vers plus de justice, d'égalité, vers moins d'oppression et de violence. Or, pour atteindre ces objectifs politiques, les mouvements sociaux rencontrent un certain nombre d'adversaires : on pense tout de suite à la répression étatique, policière et judiciaire. Mais les sociétés privées, officines dédiées à la surveillance, comme des grands acteurs « commerciaux », sont également de la partie. Parfois c'est même un drôle de mélange, par exemple lorsqu'un ancien des services secrets intérieurs espionne un journaliste pour le compte de LVMH¹. Pour maintenir les rapports inégalitaires, les classes dominantes et les autorités ont besoin de moyens d'action que sont la surveillance, le contrôle et la répression. En cette période, d'autant plus, le curseur va vers plus d'autoritarisme. La question de fond est donc bien, comment continuer à faire progresser nos luttes et nos visions d'un monde plus juste, c'est-à-dire, comment s'assurer de marges de manœuvre suffisantes pour continuer à avancer dans la construction d'un monde meilleur, en limitant les pouvoirs de la surveillance et de la répression.



© ILLUSTRATED LONDON NEWS LTD/MARY EVANS

Démonstration d'auto-défense physique par une militante du suffrage féminin. Photos de 1910.

L'autodéfense physique est facilement appréhendable : face à une personne qui nous attaque, éviter de subir trop de coups, et s'en sortir aussi indemne que possible. L'autodéfense intellectuelle est également un concept assez largement compris. Il s'agit de comprendre les techniques de l'adversaire, que ce soit la langue de bois ou les glissements sémantiques, qui pervertissent la pensée, afin de pouvoir y réagir et s'y adapter. L'autodéfense numérique et juridique est similaire en ce sens : il s'agit d'une compréhension plus globale des phénomènes à l'œuvre pour avoir assez de recul et nous permettre d'ajuster les stratégies en fonction du contexte. De fait, on a régulièrement vu des personnes durement réprimées à cause de pratiques qui auraient pu être évitées avec une meilleure compréhension des enjeux liés à ces

[1] Fabrice Arfi et Pascale Pascariello, « Le Squal, opérations secrètes. Enquête. Episode 1. Fakir et Ruffin: opération infiltration », *Médiapart*, 12 juillet 2020.

pratiques. Deux exemples : des manifestant-es ont été condamné-es à des peines de prison parce que d'autres personnes, sans aucune mauvaise intention, avaient pris des photos au cours de manifestations et les ont diffusées sur Internet et elles ont pu être utilisées comme preuve à charge au moment d'un procès. De la même façon, des informations échangées au sujet d'exilé-es ont pu motiver des refus d'asile, ou encore compliquer un processus d'évaluation d'âge. Les conséquences de pratiques mal évaluées et non contrôlées peuvent être lourdes, en particulier pour les groupes les plus visés par la répression, en raison d'actions politiques ou de politiques d'État particulières. Le premier travail des militant-es de l'auto-défense en général est donc de diffuser largement une compréhension du monde qui permette une meilleure évaluation des risques, pour éviter de tomber (trop) facilement dans les pièges de la répression et ne pas se mettre gratuitement et inutilement en danger.

Les notions de transmission et de pédagogie sont centrales, et à rapprocher de celle d'éducation populaire. C'est la croyance que tout le monde est capable de comprendre les grandes lignes ; de les appliquer ; et de les transmettre, même si ça n'est qu'un petit bout de savoir. Il ne s'agit pas d'être des spécialistes, ni de la loi ni de l'informatique, pour capter les mécanismes de surveillance/répression et les risques encourus. Malgré tout, même si la volonté est là, il ne faut pas être idéalistes non plus : face à un système complexe (que ce soit le système légal/pénal ou la technologie numérique (c'est-à-dire, l'informatique), il est parfois difficile de s'orienter, par manque de connaissance. Le recours à des groupes spécialisés, qui sont en mesure d'explicitier le fonctionnement de ces systèmes de façon plus largement accessible, est nécessaire et toujours bienvenu. Souvent, avant une action directe (*sit-in*, blocage, etc.), une « *legal team* » – un groupe dédié à la gestion des risques répressifs – parfois en lien avec des avocat-es – accompagnent les activistes, avant, pendant et après. Le but est qu'ils et elles s'approprient la compréhension du contexte, des acteurs, de leurs possibilités d'action et de leurs rapports entre eux : un maire n'est pas la même chose qu'un préfet ou un policier de la BAC ni même que la police judiciaire. Comprendre le contexte dans lequel on évolue permet d'évaluer les risques que l'on prend et de savoir comment réagir en cas de problème. Il y a des pièges à connaître comme l'intimidation en garde à vue (GAV), afin d'obtenir des aveux d'une personne, ou bien le fait de subir des questions « pièges » auxquelles de mauvaises réponses sont susceptibles d'être utilisées comme des preuves de mensonge ou assimilé. La GAV est un outil pour incriminer des personnes qui n'ont peut-être rien fait, ou rien qui justifie la prison : connaître ses droits et ne donner aucune information qui pourrait être retenue contre soi est une arme décisive pour faire face à la pression. En fin de course, également, l'autodéfense juridique permet de faire bloc autour d'une personne incriminée, et d'apporter une défense pertinente du collectif comme de son cas devant les instances juridiques appropriées.

De la même façon, sur les questions numériques, la compréhension de comment un outil peut être utilisé contre nous est décisive. L'informatique et les réseaux de communication, tels qu'ils sont diffusés dans le monde, sont des outils ambivalents. Une bonne partie de nos actions et de nos réflexions passent désormais par des outils informatiques. D'un côté, cela nous permet de nous organiser à une échelle sans précédent, de nous renforcer quand on voit l'ampleur des manifestations dans toutes les villes de France en même temps; mais c'est également un outil de surveillance, où les acteurs de la répression puisent pour trouver des preuves contre les activistes. Il s'agit d'une surveillance passive, dans le sens où tout ce qui se passe sur Internet laisse des traces (possiblement indélébiles): des informations sur nous y sont enregistrées dans des espaces que nous ne maîtrisons pas (les serveurs des GAFAM, les machines des autres, etc.) et auxquels des adversaires peuvent avoir accès. Ces traces, qu'elles soient anodines ou importantes, sont accumulées au fil du temps et peuvent être un jour utilisées dans des procédures judiciaires. Il faut avoir conscience de la dimension temporelle de cette accumulation d'informations. Il est indéniable que nous sommes dans un contexte où les lignes politiques bougent, et rapidement: on peut vite se trouver dans une position délicate vis-à-vis de l'autorité étatique, sans avoir rien changé à sa position ou ses actions. Ces derniers mois, on a vu fleurir des décrets qui autorisent le fichage des opinions politiques et religieuses, et qui permettent de fichier des personnes autant que des initiatives, collectifs, structures. Les digues sautent régulièrement dans les possibilités de fichage, et il est de plus en plus urgent de diffuser ces informations pour se rendre compte que la question de la surveillance et du contrôle est une réalité complexe et quotidienne.²

Il est essentiel de partager une bonne compréhension de ce qu'est le numérique et comment marchent ces réseaux, car il ne faut ni être naïf·ve (en sous-estimant le pouvoir de nuisance) ni être catastrophique ou paranoïaque (car cela paralyse et empêche d'agir). Il faut avoir une compréhension saine de ces outils, avoir conscience des impacts de nos usages du numérique et des potentielles conséquences futures, pour soi, mais aussi et surtout, pour les autres. Contrairement à ce que le débat sur les « données personnelles » peut laisser entendre, nos usages du numérique impliquent fondamentalement la collectivité. Nos actions ont une incidence sur les autres dans la mesure où ils et elles sont potentiellement surveillés et dans la mesure où nous sommes en relation. Le contrôle et la surveillance visent à construire des graphes sociaux et à cartographier nos interactions: en ce sens, toute personne peut être un point d'entrée et compromettre la sécurité de l'ensemble d'un groupe. Mais la collecte d'information est effectivement collective, et le jour où les autorités en ont besoin, toutes les informations collectées et enregistrées sur les autres peuvent les mettre en danger. Il faut également insister sur le fait que peu importe si ces informations sont d'ordre politique/militant ou bien personnelles et apparemment anodines. D'une part le volume de données produites

[2] Voir en ce sens la cartographie de la revue Z « [Fichage la French Connexion](#) » pour un coup d'œil vertigineux à la réalité des fichiers et de leurs croisements possibles.

est presque aussi important que le contenu des données lui-même. D'autre part le contenu des échanges n'est pas toujours le plus intéressant, les métadonnées (ou données de connexion) peuvent suffire. En pratique, il suffit de savoir qu'un coup de fil a été passé (données de connexion entre deux appareils), sans connaître la teneur de la conversation (données de contenu), pour savoir que deux personnes sont en relation. La fréquence des appels indique le degré de proximité, les heures donnent éventuellement un contexte (horaires de bureau, pour l'apéro ou avant une manif). Tout ça sans avoir eu accès aux échanges.

On le voit, il ne s'agit pas que de considérations d'ordre technique. Avoir conscience de comment on est tracé-e doit donner lieu à l'appropriation de «gestes barricades numériques», à des pratiques qui assurent un minimum de sécurité. Tout le monde peut se prendre en charge à partir d'une compréhension adéquate de l'environnement dans lequel on évolue. Il est évident qu'il n'y a pas de lutte à risque zéro : la sécurité est un compromis entre la prise de risque maîtrisée et l'efficacité des actions entreprises. Il s'agit de comprendre les enjeux, d'accepter certains risques et d'être efficace tout en limitant des répressions évitables ou non nécessaires.

De nombreuses personnes se voient aujourd'hui obligées d'utiliser l'informatique, bon gré mal gré, mais ne comprennent pas comment cela fonctionne concrètement, ni de quelle manière cette dimension de l'organisation sociale s'enchevêtre avec d'autres dynamiques – notamment celle de la répression judiciaire. D'un côté, le système légal est une force de résistance au changement social, il est utilisé par les dominant-es pour taire les protestations. De l'autre, le numérique décuple la capacité de surveillance qui sert, in fine, à la répression juridique. D'où l'importance de penser l'autodéfense numérique et juridique *ensemble*, comme une sorte de continuum : les acteurs de la répression sont soit les mêmes, soit travaillent ensemble sur les deux tableaux (on pense notamment à la collaboration entre entreprises de télécommunication et État dans la répression d'un certain nombre de mouvements sociaux dans le monde). Par exemple, dans une enquête pénale, le bornage de téléphone portable intervient presque toujours, d'une manière ou d'une autre. Cela permet de savoir où étaient les personnes, sur quelles antennes réseaux elles se sont connectées, avec qui elles ont échangé, et cela donne un pouvoir de contrôle très étendu. Dans les deux cas également, le numérique et le juridique sont des outils ambivalents, qui nous permettent de nous organiser et de gagner des batailles, autant qu'ils peuvent être utilisés par nos adversaires pour bloquer nos luttes.

L'autodéfense numérique est souvent comprise comme quelque chose de compliqué. C'est un fait, il y a souvent un approche techno-centrée et décorrélée de la situation concrète et du vécu des militant-es, car les praticien-nes de la sécurité informatique ont tendance à rentrer dans des détails techniques peu accessibles aux personnes «non-initiées». C'est aussi trop souvent une boîte à outils générale proposée hors contexte pour se prémunir de la surveillance. Or, il faudrait peut-être prendre la chose

à l'envers : se poser la question de qui sont les adversaires, quelle est leur capacité de nuisance, quels sont les risques encourus en fonction des activités envisagées, et donc les outils et pratiques pertinentes à mettre en place. En quelque sorte, se recentrer sur « c'est la fonction qui fait l'outil ». Sortir du côté techno-centré évite aussi de sur-responsabiliser, et donc de culpabiliser les gens, pour leurs « mauvaises pratiques ». Mais surtout, il faut éviter de donner des absolus, des conseils et certitudes figés et acontextuels. L'autodéfense numérique et juridique doit être conçue comme un processus, et non un produit. Il ne s'agit pas de donner des solutions toutes faites mais d'interroger les acteur·rices exposé·es aux questions de répression, d'encourager une autonomisation sur la base de connaissances concrètes du milieu social et politique dans lequel ils et elles évoluent et qui est en changement permanent. L'idée est de permettre de faire des choix stratégiques éclairés, et non de faire des prescriptions qui pourraient en plus les mettre dans des situations délicates qu'on ne pouvait pas anticiper d'un œil extérieur.

Ceci dit, c'est également vrai qu'il faut que des groupes spécialisés accompagnent les luttes : on a besoin de toutes les compétences. Les actions préparées au sein des collectifs doivent être « bordées » de tous les côtés pour minimiser les risques : du brief légal à la limitation des traces laissées, de l'explication des dangers d'un contrôle d'identité dans une manifestation très surveillée aux risques qui pèsent sur le matériel informatique... Les personnes et collectifs en lutte pour améliorer les conditions de vie concrètes dans notre société sont légion : plus la répression avance, plus les besoins en termes d'accompagnement et de sécurité sont importants. Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de s'identifier mutuellement, de se connaître et se reconnaître, de savoir où sont les compétences pour être capable de renvoyer celles et ceux qui en ont besoin vers les bonnes personnes. Il est urgent de faire réseau. Dans le domaine du juridique par exemple, le RAJcoll, Réseau d'Autodéfense Juridique, a déjà une bonne expérience de mutualisation des compétences et d'accompagnement des mouvements sociaux et des luttes. Entre les militant·es du numérique libre, l'envie monte d'imiter ces initiatives de transmission de connaissance, de pédagogie, d'accompagnement, en étendant la compréhension des enjeux au numérique en tant qu'outil de lutte, mais aussi de répression. Partout, il y a des gens qui montent des ateliers d'autodéfense numérique, font des formations, élaborent des outils : il est urgent de faire du lien entre des « geeks » pas toujours très politisé·es mais très fort·es sur la technique, et des militant·es très au fait de la répression judiciaire, mais parfois dépassé·es par les questions numériques. Il faut se renforcer mutuellement sans réinventer la poudre.

Ces réseaux d'entraide, de solidarité, de soutien mutuel se construisent à la fois petit à petit, mais tout de même dans le feu de l'action et en fonction des besoins concrets. La répression grandissante dans le monde démultiplie les besoins d'autodéfense. Il reste beaucoup de choses à faire pour développer des mécanismes et outils qui assureront la pérennité de nos luttes.

Lettre ouverte de la *Primera Línea* chilienne

LA PESTE, COLLECTIF CHILIEN

Ce texte est une version réduite de la lettre (adaptée de la traduction de l'espagnol par le site CrimethInc.) écrite par des militant·es de la *Primera Línea*, la « Première Ligne » des puissants mouvements sociaux qui ont éclaté au Chili en octobre 2019. Ils et elles racontent leur expérience personnelle à propos du soulèvement au Chili et discutent des défis auxquels sont confrontés les mouvements qui se battent de nos jours pour le changement social.

[...]

La première nuit d'émeutes [le 18 octobre 2019] dans toute la ville a été suivie d'une semaine de manifestations pacifistes dans les mêmes rues que celles qui ont été témoins de barricades enflammées, de magasins pillés et de bandes de jeunes masqué·es lançant des pierres et des cocktails Molotov sur la police. En réponse aux troubles qui se sont répandus sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence et a fait appel à l'armée pour patrouiller dans les rues. Les militaires ont rapidement mis en place un couvre-feu, suspendant par la même occasion la liberté de réunion pendant une durée de 90 jours.

C'est la première fois depuis la fin de la dictature que des militaires ont été déployés dans les rues du pays. Les plus grandes manifestations de l'histoire du Chili « en démocratie » ont eu lieu en réponse à cette décision. Ironiquement, ses plus grandes manifestations ont eu lieu au moment même où elles étaient considérées illégales. Bien que des organisations appelaient à manifester, les protestations ont tout simplement éclaté de manière indépendante et les gens sont massivement sortis de chez eux pour rejoindre la foule. Au début, des manifestations pacifistes ont été organisées de partout : les gens se regroupaient, tapaient sur des casseroles et chantaient dans la rue. Cependant, ces protestations ont été inévitablement dispersées par la police à l'aide de canons à eau et de gaz lacrymogènes. C'est via les médias sociaux que se sont diffusés des vidéos de violences policières et de violations des droits humains : personnes frappées en pleine rue, témoignages accusant policiers et militaires de torturer et d'agresser sexuellement des manifestant·es arrêté·es. Des groupes de défense des droits humains ont organisé des rassemblements quotidiens pour dénoncer ces actes et les Nations unies ont même envoyé surplace une commission pour enquêter sur la police.

Au final, les plaintes officielles et les enquêtes sur les violations des droits humains ont traîné pendant des années. La seule réponse substantielle à ces exactions a été de maintenir le conflit direct avec les forces de l'ordre. Les seules manifestations qui ont pu durer plus de 30 minutes ont été celles qui ont impliqué des barricades et des personnes prêtes à empêcher la police d'écraser la foule, garan-



© FELIPE BARRIENTOS

Un-e *encapuchadx*, manifestant-e chilien-ne, devant les barricades dans les rues de Santiago du Chili à l'automne 2019.

tissant ainsi le droit de chacun-e à la liberté de réunion et d'expression. Estación Baquedano, la station de métro de la Plaza de la Dignidad où la police avait mis en place des opérations antiémeutes et avait torturé des manifestant-es, a été rendue inopérante après que des manifestant-es aient barricadé l'entrée avec des pierres et des gravats. Le segment offensif des protestations s'est fait connaître sous le nom de *la Primera Línea*. «La Première Ligne» était généralement composée de jeunes lançant des pierres sur la police et portant des boucliers. Cette ligne était directement suivie d'une deuxième au sein de laquelle les gens utilisaient des lasers [pour aveugler les forces de l'ordre]. Une troisième ligne était constituée de manifestant-es transportant des vaporisateurs pour traiter les effets des gaz lacrymogènes et utilisant des bidons d'eau pour neutraliser les gaz lacrymogène. Enfin, une quatrième ligne était, quant à elle, composée de *street medics* qui emmenaient les manifestant-es blessé-es et prodiguaient les premiers soins.

Cette répartition des rôles a permis l'émergence d'une grande variété de formes de protestation au cours des mois suivants – danses de Pikachus, spectacles de rue, nouveaux chants et fanfares – actions qui se déroulaient tous les vendredis sur la Plaza de la Dignidad. Celles et ceux qui n'avaient jamais imaginé pouvoir affronter un jour la police pouvaient à présent rejoindre la Première Ligne et essayer d'atteindre un policier avec une pierre ou jouer au pompier en éteignant les gaz lacrymogènes. Il y a quelques années, il était inimaginable que les *encapuchadx* – que l'on pensait être des policier-es en civil ou des jeunes délinquant-es imprudent-es – puissent un jour devenir les héros et héroïnes d'un mouvement social. Pourtant, après le 18 octobre 2019, d'innombrables organisations ont mis en place des collectes de fonds pour payer les frais juridiques et médicaux des personnes de la Première Ligne. De plus, un groupe de la Première Ligne a été invité à faire une présentation sur les violences policières lors d'une conférence latino-américaine sur les droits humains. Celles et ceux qui venaient sur la place pour vendre des *empanadas* [NDT: en-cas traditionnel d'Amérique latine], de l'eau ou de la bière offraient régulièrement de la nourriture et des boissons aux personnes équipées et prêtes à participer aux actions de la Première Ligne.

Au début, nous étions un peu effrayé-es et inquiet-es de voir se généraliser les actions de pillage et les incendies au cours desquels des stations de métro et des immeubles de bureaux ont été dévorés par les flammes. Des rumeurs ont circulé comme quoi c'était la police, qui tentait de ternir l'image des manifestant-es afin de justifier une prise de contrôle du pays par l'armée; ou alors que c'étaient des bandes organisées criminelles qui profitaient des manifestations pour voler des distributeurs automatiques, des pharmacies et des épiceries. Bien que des mois se soient écoulés depuis ces événements, nous ne savons toujours pas qui a été responsable de quoi. Mais les manifestations n'ont pas faibli face à la peur d'un coup d'état militaire ou l'expansion de la délinquance organisée, ni face à la réponse militaire musclée à la destruction des biens. Après la crise, faire appel aux militaires et demande aux gens de rester chez soi n'a pas eu l'effet escompté. La répression militaire des manifestations pacifistes n'a fait qu'encourager davantage l'autodéfense collective, en érigeant des barricades pour bloquer les véhicules militaires et en utilisant des pierres et des briques pour les tenir à distance. De plus en plus de magasins étaient pillés, non pas pour leurs marchandises mais pour récupérer du matériel afin de construire des barricades. Mais toutes les personnes de bonne foi présentes aux manifestations peuvent attester que ces formes communes de destruction de biens ne sont pas égales à de la délinquance effrénée.

En ces temps incertains et effrayants, nombreux-ses sont celles et ceux qui, de toutes parts, espéraient que les troubles au Chili aboutiraient rapidement à une conclusion : soit que le président démissionnerait, soit qu'une assemblée constitutionnelle serait formée et que nous pourrions ainsi tou-ttes créer une nouvelle «normalité» dans laquelle nous pourrions vivre dans la dignité. Cependant, en ces temps, il n'y a pas de nouvelle normalité. [...] Entre les moments d'urgence et de normalité, la crise persiste – mais ce n'est que dans les moments d'urgence que les gens n'ont plus peur d'exprimer leur indignation partagée et de déterminer collectivement comment ils et elles veulent réellement vivre.

Version originale en espagnol, parue le 3 juin 2020 sur le site de [La Peste.org](https://lapeste.org): <https://lapeste.org/2020/06/de-chile-a-minneapolis-una-carta-abierta-solidaridad-global-con-la-rebelion-contra-la-policia-y-el-racismo/>

Version complète en français, parue le 6 août 2020 sur le site de [CrimethInc.](https://fr.crimethinc.com): <https://fr.crimethinc.com/2020/06/08/du-chili-a-minneapolis-une-lettre-ouverte-solidarite-internationale-avec-la-rebellion-contre-la-police-et-la-suprematie-blanche-1>

Identités politiques et modes d'action : une invitation à réinventer nos communautés de lutte

JULIETTE ROUSSEAU

Le 12 août 2017 à Charlottesville, Heather Meyer, contre-manifestante au rassemblement d'extrême droite « Unite the right », était écrasée lors d'une attaque à la voiture bélier, commise par des suprémacistes blancs. Avec son air le plus solennel, Donald Trump avait alors condamné la violence « de plusieurs bords », puis, baissant la tête d'un air affligé, il avait insisté : « de plusieurs bords ». Une personne était morte, dix-neuf autres étaient blessées, toutes du côté des contre-manifestant-es mais, comme à son habitude, Trump choisissait de brouiller les frontières en renvoyant dos à dos la « violence » des deux camps.

Le procédé est assez classique : alimenter l'idée que la contestation de gauche serait marquée du fer rouge de la « violence ». En France, il est d'usage, tant du côté du gouvernement et des élu-es, que de la police ou encore de certains médias de masse, de souligner la violence des manifestant-es pour mieux venir effacer celle, dramatique et parfois létale, des forces de l'ordre. Ce qui a deux mérites : le premier, et le plus évident, est de délégitimer l'action des manifestant-es en relégitimant au passage celle des forces de l'ordre ; le second, moins saillant, est de semer le trouble au sein des mouvements sociaux, en incitant plus ou moins explicitement ceux-ci à resserrer leurs rangs autour des modalités les moins offensives et à y faire régner l'ordre. À la clé, le droit ou non d'être tenu-e pour respectables par les tenants du pouvoir politique et médiatique, et donc celui de voir ses revendications entendues. Et sans doute également, l'idée qu'il s'agirait de jouer dans les règles de la démocratie : en respecter les codes et les limites pour y conquérir une forme d'influence.

L'histoire des mouvements nous montre cependant que ceux qui sont suivis d'effets réels sont rarement perçus comme respectables avant d'être victorieux. Le rapport de force a un coût, et il est cher. Un des problèmes tient sans doute au fait que, dans le cas des mouvements qui obtiennent des victoires, l'histoire qui s'écrit ensuite à la faveur des récits dominants finit toujours par ne conserver de nos luttes que les aspects les plus inoffensifs, voire attribuée à l'État ou aux législateur-rices le mérite du changement social. Qui sait aujourd'hui qu'avant la loi Veil, dépénalisant l'IVG, des avortements clandestins étaient organisés un peu partout en France, sous l'impulsion du MLAC et d'autres collectifs revendiquant l'autonomie des femmes sur leurs propres corps? La massification de ce phénomène, dont certaines des actrices se sont tout de même retrouvées devant les tribunaux, a fini par encourager l'État à légiférer, pressé d'encadrer légalement cette pratique qui commençait à lui échapper¹. Mais aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'aborder cette époque, c'est la figure de Simone Veil qui est systématiquement mise en avant, et non pas les années de militantisme féministe pro-avortement, avec leur lot d'actions illégales, de répression devant la justice et de discrédit devant les médias, l'opinion publique, ainsi qu'une partie conséquente du mouvement social de l'époque.

Pourtant, et malgré ces histoires de lutte, l'injonction à la respectabilité, à une définition de nos stratégies à partir des critères binaires de non-violence/violence, légal/illégal continue de fonctionner : le débat autour de nos modes d'actions, qui est quasiment systématiquement initié du côté du gouvernement ou de ses relais médiatiques, n'en finit plus de gréver notre capacité collective d'agir. Et, dans la rue, la défiance entre les différentes tendances du mouvement social semble plus élevée qu'elle ne l'a jamais été ces dernières années. Conséquence la plus directe : l'horizon d'une capacité collective à faire front, et à en élaborer ensemble les modalités, n'en finit plus de s'éloigner.

La stratégie plutôt que l'homogénéité

«Avec le paradigme du gouvernement, être militant-e implique d'être toujours en colère contre ce qu'il se passe, parce que ce n'est pas ce qu'il devrait se passer, de toujours fustiger les autres, parce qu'ils et elles ne savent pas ce qu'ils et elles devraient savoir, d'être toujours frustré-e, parce que ce qui existe manque de ceci ou de cela, toujours anxieux-se parce que le réel va constamment dans la mauvaise direction et qu'il faut le dompter, le diriger, le redresser. Tout cela implique de ne pas savoir apprécier la situation, de ne jamais la laisser nous emporter, de ne pas faire confiance aux forces du monde.»

Amador Fernández-Savater

[1] [Béatrice Kammerer](https://www.slate.fr/story/146337/avortement-histoire), «La méthode Karman, une histoire oubliée de l'avortement illégal en France», *Slate*, 31 mai 2017. URL: <https://www.slate.fr/story/146337/avortement-histoire>

Appeler de ses vœux un mouvement de masse tout en exigeant de lui qu'il se range derrière un mot d'ordre ou un autre sans élaboration collective, sans culture commune, est illusoire. Pourtant, c'est sur la base de cette illusion que certaines organisations politiques essaient encore de dicter leur ligne et les modes d'actions qu'elles considèrent être les seuls acceptables. Une dynamique similaire à celle des modes d'actions plus offensifs : les pratiques de dégradations ciblées du dit « cortège de tête », qui précipitent souvent (voire provoquent délibérément) un affrontement avec la police, partagent avec celles dites de « non-violence » ou légalistes (et leurs « leaders », leurs services d'ordre, leur lot d'injonctions et d'interdits), une certaine façon d'édicter leur mode d'action et de chercher à infléchir la forme de la manifestation. L'une comme l'autre, lorsqu'elles s'imposent sans élaboration collective préalable, sans forme de composition possible, restreignent la possibilité qu'existe, au-delà des divergences, un camp politique à même de dialoguer lorsque le contexte l'exige. Malheureusement, on trouve quantité de voix qui s'élèvent de part et d'autre et prétendent que le camp peut se restreindre, voire qu'il n'a pas à inclure celles et ceux dont on considère les modes d'action si problématiques. Comme si nous avions ce luxe, et comme si, au demeurant, cela traçait les lignes d'un horizon politique désirable. Là aussi, il y a convergence des perceptions entre plus « radicaux-les » et plus « modéré-es », car au-delà des mots d'ordres soi-disant unitaires (mais en réalité excluants), les logiques affinitaires radicales, qui tendent à restreindre les possibilités d'alliance et de soutien à celles et ceux qui partagent absolument nos codes, nos pratiques, et nos idées, et à condamner par avance l'enjeu de la composition, sont également des logiques affaiblissantes.

Une des raisons de notre incapacité à faire camp commun, à ne serait-ce que dialoguer au-delà de nos cadres habituels, renvoie à notre difficulté à identifier nos véritables ennemi-es. À une époque où le glissement autoritaire du pouvoir, et la répression qui l'accompagne, se font de plus en plus francs, cela ne fait qu'aggraver notre vulnérabilité. Tout se passe comme si nous négligions de comprendre la logique que suit la répression d'État : celle-ci s'attaque d'abord aux « marges », c'est-à-dire aux composantes du mouvement social perçues comme les plus radicales et/ou les plus isolées. De l'isolement de ces dernières dépend la réussite de l'entreprise répressive : car il est bien évident que la négligence du reste du mouvement social à faire corps avec celles et ceux que la répression vise garantit leur vulnérabilité. Mais la finalité de la dynamique répressive, ce n'est pas les cibles qu'elle vise, ce sont les possibles qu'elle ouvre se faisant. Une fois la première offensive répressive menée, et acceptée sans conteste, celle-ci pourra être étendue au reste du mouvement social. L'histoire récente de l'évolution des pratiques policières permet de s'en convaincre : c'est bien parce que le mouvement social dans son ensemble a failli à reconnaître ce que la police faisait dans les quartiers populaires pendant des décennies, le racisme systémique qui s'y jouait, ainsi qu'à se solidariser avec les collectifs qui s'y organisaient, que les pratiques répressives qui s'y sont développées ont pu acquérir une forme d'assentiment tacite leur permettant aujourd'hui de s'étendre à l'ensemble des manifestations de rue. Sans compter que chaque



JEANNE MENJOLET (CC BY 2.0)

Lors de la manifestation féministe du 8 mars 2020 à Paris, une manifestante kurde brandit une pancarte qui dit : « Votre pacifisme est un privilège ».

poussée répressive est aussi, pour les services de police, de renseignement, mais aussi dans l'appareil juridique et politique, un terrain d'expérimentation.

Le mode de gouvernement actuel nous contraint à être dans une perpétuelle forme de réaction. Nous enchaînons les coups en tâchant d'y répondre un par un, chaque coup nous affaiblit, et quand bien même un mouvement de masse naît en réaction, il apporte son lot toujours plus grand de répression, de mutilé-es, d'emprisonné-es, de fiché-es. En parallèle, l'arsenal légal à disposition de la répression des mouvements se fait toujours plus offensif. Dans ce contexte, notre capacité à élaborer sur le long terme se trouve systématiquement reléguée à un futur hypothétique. Nous nous avérons pour la plupart incapables de penser ensemble ce qui nous est fait, et les façons de nous en défendre depuis nos positions diverses. Il nous manque toujours de savoir avancer avec nos conflits, nos désaccords, sans les nier, mais sans que ceux-ci nous mettent immédiatement à l'arrêt. Dans leur ouvrage « Joie militante, construire des luttes en prise avec leurs mondes », les auteur-rices carla bergman et Nick Montgomery parlent à ce titre du *«perfectionnement infini d'une idéologie militante qui abreuve en certitudes celles et ceux qui y adhèrent, se renforçant perpétuellement des erreurs désignées de celles et ceux qui font les choses différemment»*.

Qu'est-ce qui conduit si souvent une grande partie de la gauche radicale, du mouvement social, à considérer que ses désaccords avec d'autres tendances de ces mêmes dynamiques justifie un investissement de temps et d'énergie supérieur à la lutte contre celles et ceux qui attaquent nos libertés, organisent notre appauvrissement, donnent les ordres qui nous mutilent, nous tuent, nous jettent en prison, etc.? Comment se fait-il que pointer cela du doigt puisse immédiatement passer

pour naïf, utopique ou à côté de la plaque ? Pourtant, c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui : il s'agit de construire des relations de lutte durables, au sein de nos communautés, de nos collectifs, de nos organisations et entre celles et ceux-ci. Comment accroître des liens de confiance et de complicité qui transcendent nos espaces affinitaires ou organisationnels sans pour autant taire les désaccords ? Comment cesser de nous réduire mutuellement à des identités politiques figées ? Comment laisser la place à la transformation ? Et comment massifier nos espaces ?

Nourrir nos espaces – pour une perspective féministe de l'action politique

«*Le langage donne corps et donne forme à nos modes de pensée culturels*» écrit Starhawk. La binarité violence/non-violence est un mythe trompeur et dangereux. Plus que des conflits nourriciers, elle engendre des divisions qui nous paralysent, nous caricaturent et figent nos modes de pensée et d'action. Elle est de ces catégories qui, prétendant nous purifier, conforter notre place et notre vérité, nous insufflent des certitudes tout en nous retirant de tout pouvoir. Mais elle ne peut exister et alimenter nos divisions que dans un contexte militant marqué par toutes les formes de domination structurelle. Ce que vient dire, entre autres choses, la répétition inlassable du débat sur les modes d'actions – posé sempiternellement dans les mêmes termes, c'est la prégnance d'un imaginaire viril et dominant qui place l'idéologie, le courage et la force au-devant de tout travail de construction, de résilience, et de composition. Ainsi, l'enjeu serait l'usage, ou non, de la force, et la capacité, ou non, à imposer à l'ensemble du mouvement un seul et même mode d'action à chaque fois que nous descendons dans la rue.

«*Le grand Homme reçoit la vérité et la transmet à quelques élus. [...] La connaissance est donnée à un Grand Homme et transmise par lui à un groupe sélectionné [...] Ce récit légitime l'autorité des quelques élus qui ont reçu la vérité unique. Il conforte l'idée que la vérité est trouvée au-dehors et non au milieu, et nie l'autorité de l'expérience, la vérité du corps et des sens, la vérité qui appartient à chacun et qui diffère de chacun*». Notre camp politique continue de croire au texte magique, à la parole du grand Homme, au sujet de laquelle Starhawk écrivait ceci. UNE analyse, UNE mode d'action, UNE théorie, et l'idée qu'une fois partagée par un suffisamment grand nombre, celle-ci engendrera – pouf ! – le changement social tant attendu. Ce qui passe à la trappe avec cette logique : le travail au long cours, émotionnel, de soin, inhérent à la construction de communautés politiques résilientes, en capacité d'avancer en questionnant, par l'engagement, l'attachement, les liens. Non pas au-delà ou à l'exclusion des désaccords, des conflits, des différences de vécus et de perception mais à l'inclusion de ceux-ci. La masculinité patriarcale blanche, forgée par des siècles de domination violente, imprègne nos logiques et dicte nos conduites, y compris dans les espaces politiques et militants, et prescrit un rapport au monde qui continue de faire norme. C'est un rapport au monde distancié, ancré dans la théorie et la prescription, qui ne se préoccupe pas du travail nécessaire à l'établissement et au maintien des relations de lutte au-delà du débat d'idées ou stratégique.

Dans un article intitulé « *The opposite of rape culture is nurturance culture* » (l'inverse de la culture du viol est la culture du soin), la théoricienne féministe Nora Samaran définit la violence comme « l'envers du fait de prendre soin ». D'après elle, le soin – entendu ici comme capacité à nourrir, alimenter et faire grandir, et la violence, sont les deux faces d'une même pièce. S'inspirant de la théorie de l'attachement, Samaran défend l'idée qu'il faut soutenir l'émergence d'une culture masculine du soin, centrée sur le développement, pour les hommes cisgenres, de relations ancrées dans la confiance et la réparation avec les femmes et les personnes non-binaires, ainsi que de cultiver leur amour propre ainsi que l'amour partagé entre eux. Plus que d'appeler à l'évolution de la masculinité patriarcale, Samaran propose, comme elle dit « de retourner ce monde inside out », autrement dit de l'intérieur vers l'extérieur. « *Pour transformer complètement cette culture misogyne* », écrit-elle, « *les hommes doivent aller plus loin que simplement « ne pas agresser* ». *Nous devons attendre de la masculinité qu'elle soit entière et nourricière pour soi et les autres, de reconnaître que les besoins d'attachement sont sains et normaux et pas « féminins* », *et donc attendre des hommes (cis) qu'ils se soignent eux-mêmes et les autres de la même façon que l'on attend des femmes qu'elles soient des « soignantes* ». *Il est temps que les hommes reconnaissent et encouragent leurs propres dons de soin.* »

Si nous prêtions attention aux multiples facettes et définition de la violence, nous cesserions de nous en servir pour catégoriser ce qui se passe aujourd'hui dans la rue, de la même façon que nous cesserions d'avoir la prétention de nous dire « non-violent-es ». Si nous étions attentif-ves à construire une culture commune de long terme, qui repose sur des liens durables et de confiance et non sur des formes d'autorité hiérarchique ou symbolique, nous penserions nos modes d'action pour ce qu'ils sont : des choix contextuels, plus ou moins stratégiques, qui en disent long sur notre capacité (ou non) à faire mouvement de façon massive, à prendre en considération collectivement les multiples modalités d'occupation politique de la rue et leurs conséquences. Que peut vouloir dire prendre soin de nos mouvements ? Il nous faut apprendre à nourrir nos espaces : renforcer nos cultures communes par la formation et l'élaboration collective, mettre au travail nos conflits de façon à en faire des sources fécondes plutôt que des vulnérabilités. Transmettre nos histoires, former celles et ceux qui viennent à nous pour leur éviter le piège trop commun du dogmatisme, de la recherche de radicalité « pure de tout compromis ». Plus nos milieux de luttes seront nourris de relations fortes, plus nos communautés seront habitées, plus nos modes d'action seront à même de faire sens. Et plus nous serons en capacité de nous risquer au-delà des limites de nos structures, ou de nos affinités électives. L'enjeu, c'est autant le choix stratégique immédiat que la construction d'une aptitude solide, de long terme, à le faire émerger collectivement. Plus nos collectifs sont nourris : de partage, de confiance, de capacité à rendre des comptes, d'expérimentation, plus notre puissance grandit.

Reconnaître notre propre camp et travailler à le renforcer

Réapprenons à être là où l'on ne nous attend pas. À nouer des liens proscrits. À développer des complicités à même de favoriser des déplacements, entre et au sein des espaces militants plus définis. Il faut flouter les frontières. Faire en sorte que lorsque la répression tape à un endroit, ce soit un autre, inattendu, qui réagisse. Être capables de faire corps non pas seulement parce que nous en voyons l'intérêt stratégique, mais aussi parce que nous apprenons à nous reconnaître, au-delà des divergences, comme appartenant au même camp politique, et partageant les mêmes ennemis. Essayons de laisser un moment de côté nos rigidités militantes, celles qui nous poussent à nous satisfaire de la pauvreté et de l'homogénéité de nos mondes militants. Apprenons à reconnaître les moments dans lesquels il ne s'agit pas tant de dire ou de faire absolument la même chose, que de parvenir à agir de concert. Dans certains espaces, des choses sont permises qui ne le sont pas dans d'autres. Et inversement. C'est là que peut commencer à s'élaborer la stratégie. Un syndicat peut déclarer une manifestation sensible pour le compte de collectifs informels. Une organisation peut servir de bouclier pour des individus face à la loi, mobiliser ses avocats. Certain-es peuvent participer à des actions, d'autres ont plus facilement la parole dans les médias. La direction des grosses organisations est inamovible ? Il s'y trouve toujours des individus avec qui il est possible de nouer des relations de confiance. L'enjeu n'est pas l'alignement total, c'est la formulation d'un écosystème. Ce n'est pas non plus d'arriver à un consensus absolu mais d'ouvrir des espaces d'élaboration collective. Nos luttes sont composées de relations. À ce titre, le travail de soin est crucial pour les rendre puissantes et durables. Nous devons apprendre à prendre soin de nos désaccords autant que de nos accords.

Entendons-nous, je ne cherche pas à dire qu'il suffirait de bien s'entendre, et que nos désaccords s'envoleraient. Je ne cherche pas non plus à diluer les responsabilités collectives qui, ici et là, sabordent délibérément toute tentative de composer. Les trahisons existent, et elles sont tragiques. Mais je crois que si l'on regarde l'histoire de nombreuses luttes victorieuses, ou qui durent encore, on y trouve une capacité largement supérieure que la nôtre à créer du commun. *« Les luttes les plus étendues, celles qui durent le plus longtemps et les plus féroces sont aussi celles qui sont animées par de fortes relations d'amour, de soin et de confiance »* écrivent bergman et Montgomery, *« ces valeurs ne sont pas des droits fixes qui peuvent être imités, mais elles n'apparaissent pas non plus d'un coup de baguette magique. Elles naissent dans les luttes où les personnes gagnent en puissance collectivement. »* Au-delà de nos désaccords théoriques, qui mobilisent une production incessante d'articles, de livres, laquelle continue de donner un pouvoir démesuré aux approches surplombantes et parfois assez déconnectées des réalités matérielles, physiques et émotionnelles de l'action politique, nous partageons un manque énorme de réflexion, d'expérimentation et de pratiques sur la construction de nos communautés politiques. Qu'est-ce qui nous rend puissant-es et, à l'inverse, qu'est-ce qui nous affaiblit ? Qu'est-ce qui nous engage, nous attache et nous fait tenir ensemble dans la durée ? Quelles alliances inattendues sont à l'origine de certaines victoires ? Qu'est-ce

qui nous permet de survivre à la répression, comment prendre soin les un-es des autres dans un monde qui nous abîme autant ? Ces réflexions sont en cours, et des écrits existent, mais celles et ceux-ci sont encore trop visibles, et systématiquement perçus comme inférieurs à la production théorique, à l'analyse critique du système capitaliste, aux énonciations sans fin de la bonne manière d'appréhender le monde. Pourtant, ici et là, depuis peu, des déplacements s'organisent : des collectifs contre les violences policières se lient à des organisations de lutte pour la justice climatique, des collectifs féministes à des organisations de personnes exilées, et des organisations tentent d'ouvrir les cadres unitaires habituels au-delà de leurs membres habituel·les. Défendons et élargissons ces expériences, investissons-les et narrons leurs histoires, car elles portent certainement en elles les germes de ce qui peut collectivement nous arriver de mieux.

Peut-on abolir la police ?

La question fait débat aux États-Unis

GWENOLA RICORDEAU, JOËL CHARBIT et SHAÏN MORISSE

Depuis le décès de George Floyd le 25 mai 2020 à Minneapolis, les protestations contre les violences policières aux États-Unis ont pris une ampleur historique. Elles secouent le pays et trouvent un écho dans le monde entier, comme en France où la [manifestation du 2 juin](#), à l'appel du comité Vérité pour Adama, ce jeune homme mort en 2016 après une interpellation par les gendarmes, a connu une affluence sans précédent.

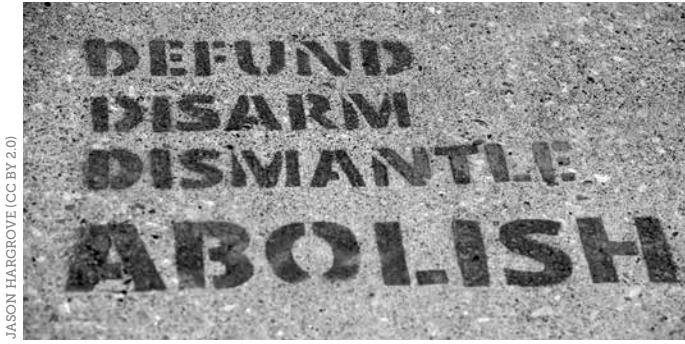
Les manifestations aux États-Unis, qui dénonçaient initialement le caractère violent et raciste de la police, ont fait émerger un large mouvement en faveur de la réduction des budgets et du champ d'action de la police.

Ce mouvement, qui a rapidement gagné en visibilité, a marqué un point important avec l'engagement pris par des membres du conseil de Minneapolis de [démanteler la police de la ville](#) et d'instaurer un autre modèle de sécurité publique.

Depuis, des appels similaires ont été lancés dans beaucoup de villes et le démantèlement de la police est devenu l'objet d'un [débat national](#), alors que cette revendication était, il y a quelques mois encore, cantonnée à la gauche radicale.

Mobilisation et importante production théorique

Ces appels se sont notamment traduits par l'émergence d'une campagne nationale [#8toabolition](#) visant au démantèlement de la police et qui porte huit revendications: l'arrêt du financement de la police, la démilitarisation des communautés, le retrait de la police des écoles, la libération massive de prisonnières et prisonniers (la décarcéralisation), le rejet des lois qui criminalisent la survie, l'investissement dans l'auto-gouvernance des communautés ainsi que la garantie d'un logement



Un graffiti urbain dit, en anglais : « Définancer, désarmer, dissoudre, abolir [la police] ».

pour tou-ttes, et l'investissement dans le *care* plutôt que dans la police.

Les années 2010 ont été marquées par une crise de légitimité sans précédent de l'institution policière, dans le sillage des mobilisations contre les violences policières à l'encontre des Afro-Américain-es – manifestations de Ferguson (2014) et de Baltimore (2015), naissance du mouvement Black Lives Matter. Depuis, des militant-es, des chercheur-ses et des collectifs défendent l'abolition de la police, à travers des mobilisations et une importante production théorique.

Certains collectifs abolitionnistes existent à l'échelle nationale, comme [Critical Resistance](#), créé en 1998 et dont [Angela Davis](#) est l'une des fondatrices. D'autres groupes sont implantés localement, comme la coalition [MPD150](#) à Minneapolis. Le [mouvement pour l'abolition de la police](#) a aussi pris de l'ampleur à Chicago. Il est lié aux luttes anti-carcérales et contre le système pénal, avec des organisations comme [Assata's Daughters](#) ou [Project NIA](#), qui visent à empêcher l'arrestation et l'enfermement des enfants et des jeunes adultes.

Il compte dans ses rangs des abolitionnistes emblématiques comme [Mariame Kaba](#), dont le compte [Twitter](#) est suivi par près de 150 000 personnes.

Critique des approches réformistes

Le mouvement pour l'abolition de la police critique les propositions réformistes qui sont généralement faites lorsque des crimes policiers sont médiatisés. Ces propositions, vont de l'amélioration de la formation et du recrutement des policiers, à la systématisation des caméras embarquées (GoPro), en passant par le durcissement des procédures disciplinaires contre les fonctionnaires contrevenant aux règles, l'interdiction de certaines techniques d'étranglement et de tirer sur les véhicules en mouvement.

Mais, arguent leurs opposants, ces types de réformes avaient déjà été mises en place par la police de Minneapolis, souvent citée comme « modèle » par le passé. Les militant-es abolitionnistes, mais aussi des chercheur-ses comme le sociologue abolitionniste américain Alex Vitale, estiment que les réformes libérales ne servent qu'à renforcer les moyens et le champ d'action des services de police, au détriment

des services sociaux, des écoles, des services de santé somatique et mentale. De plus, il a été remarqué, à de nombreuses reprises, que de telles mesures n'étaient pas en mesure d'empêcher les violences policières. L'un des arguments fréquemment avancés est que la police est structurellement en position de se soustraire aux règles qui sont supposées encadrer ses pratiques. Comme le souligne [Mariame Kaba](#), « lorsque les policiers utilisent des caméras, les caméras sont au service de la violence de la police et de l'oppression de groupes spécifiquement visés dans notre société ».

Selon les abolitionnistes, les violences policières racistes ne relèvent pas de dérives individuelles, du recrutement de la police ou de dysfonctionnements institutionnels, mais de l'institution policière elle-même. Comme le résume [Fabien Jobard](#), en effet, « dans la police, on ne naît pas raciste, mais on le devient ». Du fait de son histoire ancrée dans le capitalisme, l'esclavagisme et le suprémacisme blanc¹, la réelle fonction de l'institution policière serait la répression des populations pauvres et racisées, et toute tentative de réforme est vaine.

« Disband, disempower, disarm »

La stratégie proposée par les mouvements états-uniens pour l'abolition de la police comporte trois étapes, que résume le mot d'ordre « [Disempower, disarm, disband](#) » (affaiblir, désarmer, dissoudre).

L'affaiblissement de la police consiste à réduire son budget, ses effectifs et son influence sociale. La diminution de ses activités passe par le renforcement des liens sociaux pour que les personnes puissent gérer collectivement l'essentiel des situations problématiques (comme les violences interpersonnelles), grâce à des pratiques comme la [justice transformatrice](#).

Le désarmement consiste à s'opposer à la militarisation des forces de l'ordre (c'est-à-dire, l'utilisation croissante par la police de stratégies et d'armes qui étaient auparavant réservées aux militaires) qui s'est accélérée ces vingt dernières années et à réduire progressivement les armes dont elles disposent – y compris celles qui sont [prétendument non létales](#), comme les tasers. Cette étape amène naturellement à la suivante : le démantèlement pur et simple des forces de l'ordre.

Lors des manifestations de ces dernières semaines, le slogan « Defund the police » (« Cessez de financer la police ») a prospéré et fédéré au-delà des seuls mouvements abolitionnistes. Il suggère que les budgets alloués à la police soient affectés à d'autres secteurs et à des programmes qui soient réellement utiles à la population (santé, éducation, transports, logement, etc.) et donc contribuent à réduire la criminalité. Ces revendications sont également liées à la préservation des sites

[1] Sur la notion de « capitalisme racial » et son rôle dans les mobilisations contemporaines, on peut se reporter à [l'analyse](#) de Siddhant Issar. Le documentaire *The 13th* d'Ava Duvernay revient également sur les liens entre système plantationnaire et pénaux, ainsi que sur l'émergence du complexe carcéralo-industriel.

ancestraux et sacrés des populations amérindiennes, à la pollution dont souffrent particulièrement les quartiers populaires. Les manifestant-es soulignent ainsi que les budgets alloués à ces enjeux sont ridicules en comparaison des budgets alloués aux forces de l'ordre.

Il s'agit donc d'arrêter, puis de renverser, [l'expansion de l'appareil policier et pénal entamée il y a une quarantaine d'années](#) au détriment des institutions sociales et sanitaires. D'après Alex Vitale, l'ampleur des mobilisations actuelles s'expliquerait d'ailleurs principalement par une profonde inégalité raciale et économique, exacerbée par la pandémie du Covid-19, et que la violence policière ne ferait que révéler.

Abolition de la police et abolitionnisme pénal

Le mouvement pour l'abolition de la police est étroitement lié à celui pour l'abolition de la prison, qui est plus ancien. L'un et l'autre relèvent de l'« abolitionnisme pénal », dont le but est d'en finir avec le système pénal (police, justice, prison), mais qui revendique également souvent la fin des centres de rétention et de l'enfermement dans des institutions des personnes en situation de handicap.

L'abolitionnisme pénal a pour spécificité d'affirmer que le système pénal n'est pas réformable, mais constitue en soi un problème. En Europe, ses pionniers historiques sont Thomas Mathiesen, Louk Hulsman et Nils Christie. Leurs travaux sont liés au développement d'une criminologie critique qui conçoit le système pénal comme une série d'institutions à la fois discriminatoires, injustes, incapables de répondre de manière adaptée aux « situations problématiques » qui émergent dans la vie sociale et de prendre en compte la situation, les besoins et les volontés des victimes. Pour ces auteurs, il ne s'agit pas de dérives imputables à un gouvernement, une loi ou un-e juge. Il s'agit bien d'une rationalité pénale structurelle propre à l'histoire du système pénal. Il s'agit donc de l'abolir et non de l'amender. On retrouve donc ici la critique que faisait Michel Foucault de l'idée d'améliorer (ou réformer) les prisons et même de [promouvoir des « peines alternatives »](#).

En effet, l'abolitionnisme reproche aux institutions pénales de renforcer et d'entretenir les oppressions de classe, de race et de genre. C'est à ce titre que les abolitionnistes ne conçoivent pas qu'on puisse lutter contre ces oppressions sans lutter contre le système pénal.

Ce mouvement invite à repenser radicalement les modes de contrôle social. À la logique de la justice pénale, qui désigne et condamne un-e auteur-riche, il entend substituer la justice sociale et des modes non punitifs de résolution des conflits, basés sur un idéal de participation, de réparation et d'émancipation des individus et des communautés. Parmi les [positions centrales](#) des mouvements contemporains de justice transformative, on retrouve l'idée selon laquelle cet ensemble de pratiques vise à « assurer une sécurité immédiate aux personnes qui font l'expérience de la violence ainsi qu'un processus de guérison progressif tout en obtenant réparation ».

Il s'agit également de « tenir les personnes ayant commis ces violences responsables devant et à l'intérieur de leurs communautés ». C'est donc avant tout sur des processus internes aux communautés, et non à la délégation à des expert-es lié-es au système pénal, que les organisations de justice transformatrice s'appuient pour s'émanciper des institutions répressives. L'abolitionnisme ne propose pas, comme ses détracteur-rices l'insinuent parfois, une privatisation de la justice ou le recours à la vengeance, mais la prise en en charge collective des situations problématiques.

Et en France ?

Aux États-Unis, la critique radicale de la police trouve ses racines dans les [liens que cette institution entretient avec le système esclavagiste](#), dont le fonctionnement s'est recyclé dans le système pénal. En France, la critique de la police s'exprime selon d'autres modalités, à partir d'histoires, d'oppressions et de luttes différentes, par exemple à travers l'analyse de la continuité entre pouvoir colonial et racisme d'État.

En France, l'abolitionnisme pénal comme mouvement est moins répandu qu'aux États-Unis. Cependant, il existe des articulations fortes avec les luttes contre les violences policières. L'abolition de la police est par exemple défendu par le collectif [Désarmons-les](#). En août 2020, à l'occasion de [rencontres](#) organisées sur le site de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, les collectifs Vies Volées, Justice et Vérité pour Babacar et ce même collectif Désarmons-les ont ainsi mené une réflexion sur « les débats sur la police, sur son abolition, son remplacement par d'autres formes de gestion collective ». Plus généralement, les

[mouvements de proches et de familles victimes de la police](#) dans les quartiers populaires dénoncent depuis des décennies la violence et le racisme structurel de l'institution policière et de la justice. Ce n'est que récemment que cette contestation s'est étendue à d'autres formes de mobilisations, par exemple à l'occasion du mouvement des « gilets jaunes ». La médiatisation des violences subies par ces derniers tranche avec la [criminalisation et le racisme](#) auxquels font face les victimes racisé-es de la police dans les quartiers populaires.



LIZ HENRY (CC BY-ND 2.0)

Une affiche représentant des manifestant-es états-unien-nes dit « Financez le peuple et cessez de financer la police ».

Police et défense de la propriété privée

Les adversaires des abolitionnistes arguent souvent que l'abolition de la police – comme de la prison – serait impossible à mettre en œuvre. Il faut pourtant

souligner que la police est relativement récente dans l'histoire de l'humanité. Beaucoup pensent que l'existence de la police garantit la sécurité de toutes. Comme le montrent les travaux sur l'histoire de la police et du système pénal, notamment ceux de Michel Foucault, la police n'a pas été créée pour répondre au phénomène du crime, mais elle participe, avec l'«[industrie de la punition](#)», à son organisation.

Comme le souligne Foucault, cette organisation de la délinquance par le système pénal passe notamment par la [gestion différentielle des illégalismes](#) : la désignation des crimes et de leur plus ou moins sévère répression tendent à criminaliser davantage, et plus durement, certaines catégories de personnes. L'objectif de ce système est, selon le philosophe, non pas de protéger des criminels mais de désigner l'«ennemi intérieur».

Outre-atlantique, tout un [ensemble de recherches sur l'histoire de la police](#) avance que celle-ci est intimement liée à la défense de la propriété privée et du suprématisme blanc, tout en participant à l'affaiblissement d'autres formes de contrôle social qui existent. Dès lors, la pensée abolitionniste tranche avec l'affirmation selon laquelle le travail policier est la [seule manière d'assurer la sécurité des habitants](#), et propose d'autres formes d'intervention dans les situations critiques.

Ce texte est une version étayée de l'article de Gwenola Ricordeau, Joël Charbit et Shaïn Morisse, paru le 14 juin 2020 sur le site de The Conversation: <https://theconversation.com/peut-on-abolir-la-police-la-question-fait-debat-aux-etats-unis-140477>

Féminisme et abolitionnisme : quels horizons politiques ?

GWENOLA RICORDEAU

Lorsqu'on analyse les politiques pénales, on observe que ces dernières décennies, en France comme dans la plupart des pays occidentaux, les femmes ont servi à justifier des politiques de plus en plus punitives. La cause des femmes sert de prétexte à la création de nouvelles catégories de crimes et de délits, à l'allongement des peines, mais aussi à des innovations pénales, comme le bracelet électronique, les prélèvements systématiques d'ADN. Les politiques pénales en matière de violences à caractère sexuel, de violences domestiques ou de prostitution – entendue comme un « esclavage sexuel » – prétendent « sauver » les femmes en judiciarisant certains hommes. Bref, il ne faut pas se contenter de regarder ce que les politiques pénales prétendent faire – protéger les femmes – mais analyser quels sont leurs effets sur les femmes et notamment sur les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, le recours à la police et au système pénal est souvent présenté comme une évidence pour lutter contre les violences sexuelles. Des décennies de durcissement des politiques pénales contre les violences sexuelles pour arriver à 94 000 femmes majeures qui déclarent, chaque année, avoir été victimes de viol ou de tentative de viol [en France]. Plus de 550 000 victimes d'agressions sexuelles chaque année ! Je ne vois pas bien comment on pourrait encore essayer de nous faire croire que ce genre de politique finira par marcher. À cela s'ajoute le désastre qu'est la manière dont sont traitées la plupart des victimes, depuis le dépôt de plainte jusqu'à

l'éventuel procès. Ce que permet aujourd'hui l'incarcération de certains auteurs de violences sexuelles, c'est la garantie qu'ils ne commettront pas d'agressions sexuelles pendant leur peine – et encore, on fait là un peu vite abstraction des violences sexuelles commises en prison – et le sentiment que tous les crimes ne restent pas impunis. C'est, à mon sens, un lot de consolation bien maigre au regard du crime de masse que sont les violences sexuelles.

Mon travail propose une analyse féministe du système pénal et de ce que celui-ci fait aux femmes. Cela permet de faire plusieurs constats. Tout d'abord, les personnes détenues sont pour l'essentiel des hommes, mais la vie des femmes de leur entourage, mère, sœur, compagne, fille, est souvent affectée par cette incarcération, notamment à travers les diverses formes de travail domestique qui sont attendues d'elles et qui incluent le soutien moral, à travers les visites, le courrier, etc. Par ailleurs, quand on regarde qui sont les femmes qui sont en prison, on note qu'elles partagent de nombreuses caractéristiques avec les hommes détenus : elles sont en grande partie d'origine populaire et issues de l'histoire de la colonisation et des migrations. Mais les femmes détenues ont aussi des particularités. Une très grande proportion d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles, qui ont façonné leur parcours de vie, leur isolement social ou leur parcours délictuel. Il faudrait aussi parler de la santé sexuelle et reproductive des femmes incarcérées, de la précarité menstruelle en prison, de l'indignité des conditions d'incarcération des femmes trans dans des prisons pour hommes. En se désintéressant des femmes qui sont en prison et de celles qui ont des proches incarcérés, certains courants du féminisme indiquent quelles sont les origines sociales des femmes qui les composent et à quelles formes d'émancipation ils aspirent. À l'inverse, des mouvements qui se revendiquent d'un féminisme populaire, un féminisme pensé par et pour les femmes racisées, comme l'afroféminisme, réfléchissent et mettent en œuvre une sororité qui ne s'arrête pas aux portes des prisons.

Ce texte est adapté d'une [interview de Gwenola Ricordeau](#), réalisée par Rachel Knaebel pour Basta! et publiée [le 23 juillet 2020](#).

« Démocratie protestataire » : comment les mouvements sociaux africains constants redéfinissent la démocratie et (ré)inventent le futur

Entretien avec ZACHARIAH MAMPILLY, Université de Vassar

Quelle est cette « démocratie protestataire » dont vous parlez ?
Comment la définiriez-vous, et en quoi est-elle une forme de renouveau, de définition actualisée de la démocratie ?

Les universitaires et les décideurs mesurent la démocratie à l'aune d'indicateurs techniques : régularité des scrutins, nombre de partis d'opposition, liberté d'expression relative, etc. On constate ainsi qu'à de nombreux égards, nous traversons une période de « recul démocratique » généralisé. Mais si l'on prend l'exemple des États-Unis dirigés par Donald Trump, comment expliquer que les gens battent plus que jamais le pavé pour contester le gouvernement malgré ce déclin présumé de la démocratie ? D'ailleurs, les manifestations ont débuté dès le lendemain de l'élection, et n'ont pratiquement jamais cessé depuis. D'autant que ces rassemblements ont aussi eu lieu aux quatre coins du pays, des petites villes aux grandes métropoles, bien plus qu'auparavant. On observe également que certains sujets comme la lutte contre les inégalités économiques, la suppression du financement de la police, l'abolition des prisons ou

de la police aux frontières, qui, sous Obama, auraient été considérés comme des utopies insensées, sont désormais au cœur du débat public grâce à l'insistance des manifestant·es. À mon sens, tout cela témoigne d'une démocratie vigoureuse, qui s'éloigne d'une approche technocratique centrée sur l'État pour adopter une autre approche, fondée sur les perspectives et les actions des gens ordinaires. Si je parle de « démocratie protestataire », c'est pour souligner qu'il s'agit à la fois d'une contestation de l'interprétation habituelle de la démocratie, et d'une volonté de faire de la contestation un élément plus central et actif de la démocratie que le simple fait de glisser un bulletin dans l'urne une fois tous les quatre ou cinq ans.

**Dans un contexte de répression grandissante, quelles victoires les manifestations africaines ont-elles permis d'obtenir ?
À quelles limites se heurtent-elles ?**

La troisième vague de manifestations constantes en Afrique a permis d'arracher des victoires exceptionnelles ces dix dernières années, notamment le renversement de gouvernements corrompus en Tunisie, au Burkina Faso, en Égypte et au Soudan. Elle a également permis d'empêcher certain·es dirigeant·es corrompu·es de manipuler des élections, par exemple au Sénégal et au Malawi. Même lorsque le gouvernement est parvenu à étouffer la contestation, tel que le mouvement Occupy de 2012 au Nigeria, celle-ci a permis de recentrer le débat sur certaines problématiques fondamentales en lien avec les rapports entre l'État et le peuple. Certes, Occupy a été écrasé, mais de nouveaux·elles leaders et de nouvelles idées en ont émergé, et sont aujourd'hui en première ligne des manifestations #EndSars qui secouent actuellement le pays. C'est comme ça que fonctionne la contestation : elle progresse par à-coups suivis de revers, qui amènent les expert·es à déclarer hâtivement que le pouvoir populaire a échoué.



HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG (CC BY-SA 2.0)

Les activistes Linda Masarira (Zimbabwe), Teddy Mazina (Burundi) et Thiat (Sénégal) posent ensemble en soutien aux mouvements de protestation et de démocratie en Afrique, « Africa UPrising ».

Même lorsqu'un mouvement de protestation atteint son objectif premier, il faut s'attendre à ce qu'il connaisse un revers, comme on l'a vu en Égypte ou, plus récemment, au Soudan. Mais au lieu d'affirmer que le mouvement a échoué, il faut regarder ce qui se passe en coulisses, car c'est là que les militant-es sont actif-ves. Surtout, il faut chercher à comprendre en quoi chaque mouvement de protestation transforme les consciences de celles et ceux qui y participent, car c'est bien dans ces espaces bien souvent occultés que se prépare la prochaine vague d'énergie populaire, prête à déferler à nouveau lorsque les conditions seront réunies.

Qu'est-ce qui caractérise ces manifestations ?

Comment interagissent-elles avec les structures et institutions sociales extérieures, et/ou comment les influencent-elles ?

Comme nous l'avons écrit dans notre ouvrage de 2015, *Africa Uprising*, cette troisième vague de contestation africaine se distingue par la composition démographique des manifestant-es. Lors des deux vagues précédentes, le mouvement était porté par les élites politiques, ou par des groupes structurés de la société civile, comme les syndicats. Or, la vague de protestation en cours a ceci de particulier qu'on retrouve à sa tête un grand nombre de personnes marginalisées, ce que nous appelons la société politique. Bien entendu, cette population est la plus directement concernée par la répression d'État et la marginalisation, et c'est donc elle qui prend le plus de risques en participant au mouvement. Cependant, comme l'ont montré les cas soudanais et sud-africain, c'est aussi elle qui a le plus à y gagner, et qui apparaît aujourd'hui comme une authentique force révolutionnaire en Afrique. Malheureusement, ces personnes sont souvent dépourvues de structures d'organisation formelles, et ne veulent ou ne peuvent pas négocier avec des gouvernements qui ont l'habitude d'étouffer de tels mouvements par la violence. Le rapport de force est complètement déséquilibré. Toutefois, c'est justement l'ampleur de leur marginalisation qui fait de ces manifestant-es la plus grande menace pesant sur les élites africaines, incapables de leur accorder ne serait-ce que des miettes pour apaiser leur colère.

Ces mouvements se contentent-ils généralement d'être dans le rejet (du troisième mandat d'un-e président-e, d'un gouvernement militaire, etc.), ou proposent-ils des alternatives, des revendications, un cahier de doléances ?

On passe à côté de l'essentiel en se focalisant sur l'événement spécifique qui déclenche les manifestations. Oui, les gens battent le pavé pour protester contre les violences policières, l'inflation ou les malversations électorales, mais ce qui les pousse à occuper la rue pendant des semaines, voire des mois, c'est une désillusion générale vis-à-vis du système économique et politique à l'origine de ces dysfonctionnements particuliers. Peu importe que la plupart des Nigerian-es aient connu des violences policières ou non : ce qui compte, c'est qu'elles et ils fassent le lien entre la brutalité de la police et la crise globale de la gouvernance qui ébranle actuellement les nations africaines. En ce sens, il est beaucoup plus difficile d'élaborer un programme pour un monde post-révolutionnaire, comme le montre

aujourd'hui l'exemple du Soudan. Ce n'est pas une critique, mais un constat : le processus d'invention d'un autre avenir est toujours incertain, car il consiste à tirer les leçons des succès et des revers. Ce que j'observe, c'est que ces mouvements et bon nombre de militant-es n'ont cessé d'apprendre et de développer leurs capacités, afin d'être préparé-es à surmonter les défis qui les attendent.

Quand on écoute Thiat, chanteur sénégalais, par exemple, on sent qu'il est déçu de la politique électorale. En supposant que son point de vue soit largement partagé, comme c'est le cas en France, à quoi aspirent les manifestant-es? Les solutions qu'elles et ils proposent doivent-elles venir de l'intérieur de l'État ou d'en dehors?

Thiat est une figure de proue, car il a su exprimer une rage sourde à l'encontre du système actuel que bien des jeunes Sénégalais-es ressentaient, mais ne parvenaient pas à traduire en mots. Néanmoins, je pense que Thiat dirait qu'il n'est qu'un visage qui se fond dans une lutte globale, et que le seul moyen d'aller de l'avant est de bâtir un mouvement sur une large base, capable de rassembler toutes les forces qui animent la société sénégalaise pour construire un avenir différent. Au peuple sénégalais de décider s'il veut adopter une approche centrée sur l'État, ou s'il préfère conceptualiser d'autres formes de gouvernance active et participative. J'ai l'impression que le mouvement Y'en A Marre, que Thiat a contribué à créer, est justement en train d'œuvrer à la création de ce mouvement.

Ces mouvements prennent-ils aussi à partie des acteurs non étatiques (par exemple des multinationales, des groupes armés, etc.) qui menacent également les droits humains et les libertés fondamentales?

Pour la plupart, ces mouvements se sont concentrés sur la dimension la plus visible de leur oppression, à savoir le gouvernement. Toutefois, leur frustration vis-à-vis des acteurs non étatiques est palpable. Prenez la République démocratique du Congo par exemple : le mouvement LUCHA y fustige les multinationales étrangères, les groupes armés non étatiques, et même les forces onusiennes de maintien de la paix et les ONG étrangères. Pensons aussi au Soudan ou à la Tanzanie, où des communautés rurales contestent la vente de leurs terres à des investisseurs saoudien-nes ou asiatiques. On voit bien que les manifestant-es commencent à faire le lien entre la précarité du quotidien en Afrique et la place des économies africaines dans le capitalisme mondial.

Pourquoi la musique occupe-t-elle une place si importante dans les mouvements de contestation africains selon vous?

Là encore, la composition sociale de ces manifestations est très différente de celle des précédentes vagues, au premier plan desquelles se trouvaient les élites africaines. Des personnalités comme Kwame Nkrumah¹ allaient souvent chercher des idées

[1] NDT: Kwame Nkrumah est un homme d'État indépendantiste et panafricaniste qui dirigea le Ghana indépendant, d'abord comme Premier ministre de 1957 à 1960, puis en qualité de président de la République de 1960 à 1966.

en dehors de l'Afrique, et adoptaient par là-même le langage d'intellectuel·les et de leaders étranger·es pour défendre leur cause. Ce n'est pas très étonnant, car de nombreux·ses leaders nationalistes ont fait leurs études en Occident, et se sont approprié un discours libéral et une vision des droits humains qui reflétaient leur statut social. À l'inverse, les jeunes Africain·es à l'avant-garde de ces manifestations sont souvent issu·es des communautés les plus marginalisées, et la néolibéralisation des économies africaines qui se poursuit depuis 40 ans les a privé·es d'opportunités d'éducation. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'ils et elles soient attiré·es par des intellectuel·les « organiques », notamment des musicien·nes comme Thiat, Seun Kuti ou d'autres au Nigeria, qui sont en mesure d'exprimer des idées politiques complexes dans un langage accessible.

Selon vous, quels enseignements les militant·es occidentaux·ales pourraient tirer des mouvements africains de longue date et contemporains, confronté·es à un environnement sociopolitique fortement répressif (d'abord colonial puis post-colonial, et souvent dictatorial), et à des politiques d'austérité brutales ?

Ils et elles ont presque tout à en apprendre. L'Occident, y compris la gauche en Amérique du Nord et en Europe, est extrêmement étroit d'esprit et demeure empreint de ce racisme que l'on retrouve surtout à droite de l'échiquier politique. L'idée qu'ils et elles puissent apprendre quoi que ce soit des militant·es africain·es leur semble donc absurde. Au lieu de cela, et tandis que l'Occident sombre dans la déchéance en élisant des dirigeant·es tels que Donald Trump aux États-Unis ou Boris Johnson au Royaume-Uni, les militant·es occidentaux·ales persistent à vouloir envoyer des « expert·es de la démocratie » en Afrique, pour apprendre aux militant·es africain·es à démocratiser leur pays. Il faut remplacer cette condescendance par une solidarité fondée sur des rapports non hiérarchisés, en vue de créer un front commun contre toutes les formes d'oppression. Heureusement, il y a des exceptions. Je pense par exemple aux travaux du Project South et de la Southern Movement Assembly dans le sud des États-Unis, qui collabore avec un certain nombre de mouvements sociaux africains et a apporté son soutien au réseau Afrikki, lequel rassemble une cinquantaine de mouvements africains.

En ces temps de crise mondiale, ces actes de solidarité isolés mais transcontinentaux me donnent de l'espoir.

Combattre l'autoritarisme en Afrique : quels défis ?

BRITTE AMEGANVI et LAURENT DUARTE, *Tournons La Page*

Depuis les années 1990, avec la tenue de conférences nationales ayant conduit à la mise en place du multipartisme dans de nombreux pays africains, les organisations de la société civile (ONG de défense des droits ; organisations confessionnelles ; associations humanitaires ou syndicats...) sont devenues des actrices incontournables du jeu politique et social. Mais, cette place et leur capacité de participation politique sont combattues avec vigueur par des régimes autoritaires ou dictatoriaux. Face à cette situation, de nouveaux mouvements citoyens plus jeunes et informels s'allient à des organisations plus traditionnelles et se coalisent au niveau régional ou international pour faire entendre la voix des citoyen·nes. Alors que le recul démocratique est notable partout dans le monde et notamment en Afrique, ces nouveaux acteurs jouent un rôle majeur dans la lutte pour la démocratie, tout en agissant activement pour la mise en place concrète de politiques publiques capables de sortir leurs pays de la pauvreté et de la dépendance internationale. Comment les citoyen·nes peuvent-ils retrouver le goût de la participation à la vie collective et s'engager dans des contextes d'une telle violence et dans des dictatures parfois en place depuis plus de 50 ans ? C'est tout l'enjeu pour le mouvement *Tournons La Page* (TLP).

Un combat international pour la dignité et contre la fatalité

Tournons La Page est un mouvement citoyen transcontinental qui regroupe des membres de la société civile d’Afrique et d’Europe dans le but de promouvoir la démocratie sur le continent africain. Il est présent au Burundi, au Cameroun, au Congo-Brazzaville, en Côte d’Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Niger, en République Démocratique du Congo, au Tchad et au Togo, et regroupe pas moins de 240 organisations ou réseaux associatifs. On estime à près de 3000 le nombre de militant-es actif-ves au sein du réseau. Tournons La Page, comme d’autres mouvements citoyens, rêve d’une Afrique, mais plus largement d’un monde, où la démocratie (non pas seulement dans sa forme institutionnelle mais en tant qu’éthique citoyenne permanente) est effective pour tou-tes les citoyen-nés.

«Le multipartisme, et sous-entendu la démocratie, est un luxe pour l’Afrique», affirmait Jacques Chirac au début des années 1990. C’est à cette assertion condescendante et fataliste que s’opposent les militant-es pro-démocratie de Tournons La Page et de nombreuses autres plateformes. Il est question pour elles et eux de retrouver une fierté nationale et régionale et de combattre les rengaines habituelles qui enferment le continent entre un eldorado à explorer (l’Afrique émergente) et une terre damnée (l’Afrique des conflits permanents et de la misère). Les populations de nombreux pays d’Afrique se sentent prises en otage par le pouvoir en place. 90 % des Gabonais-es, des Togolais-es ou des Équato-guinéen-nés n’ont connu qu’une seule famille à la tête de l’État! Depuis 2015, de nombreux présidents en place, atteints par la limite d’âge ou de mandat, tentent de réformer la Constitution pour rester au pouvoir (Congo, Rwanda, Burundi, Togo, Guinée, Côte d’Ivoire...). Depuis 2000, 13 chefs d’État ont changé la constitution pour se maintenir au pouvoir et à chaque fois qu’ils commettent ces «coups d’État constitutionnels», ce sont des dizaines ou centaines de citoyen-nés qui meurent dans les manifestations qui s’y opposent. Ces coups de force ne sont pas qu’une formalité juridique; ils sont source d’instabilité et de violence. Ils enterrent aussi les espoirs de renouvellement de la classe politique que nombre de citoyen-nés appellent de leurs vœux. Une étude d’[Afrobarometer de 2015](#)¹, réalisée dans 30 pays, a révélé que la vaste majorité des Africain-es était en faveur d’une limite des mandats présidentiels à deux mandats. Et selon l’Africa Center for Strategic Studies, sur les 21 pays africains qui ont maintenu les limites de mandats dans leur constitution, les chefs d’État ne sont au pouvoir que depuis 4 ans, en moyenne. Par contre, le temps moyen au pouvoir pour les 10 dirigeants africains qui ont éludé la limitation de mandats est de 22 ans. La suppression de la limitation du nombre de mandats sape la confiance des populations, accroît la concentration du pouvoir entre les mains d’un chef d’État ou d’une poignée d’individus et réduit de ce fait l’espace politique. Généralement assise sur une armée muée en garde prétorienne, cette tendance entraîne finalement des risques accrus de tension, de violence politique et même de conflits civils.

[1] Disponible en ligne: afrobarometer.org/publications/ad30-african-publics-strongly-support-term-limits-resist-leaders-efforts-extend-their

La mission fondamentale de Tournons La Page est de contribuer à l'organisation et au développement de collectifs nationaux et régionaux dans le but de rassembler la plus large alliance possible pour s'opposer aux dictatures et prôner un modèle démocratique, devenu au fil des ans alternatif. En Europe, les partenaires ou organisations membres, notamment issus de la diaspora africaine, doivent s'organiser pour soutenir et donner de la visibilité aux initiatives africaines et contribuer à ce que nos dirigeant-es acceptent d'intégrer les droits humains et le respect de la démocratie au cœur de leur action internationale. Ainsi, tant au niveau africain qu'au niveau européen, il s'agit d'œuvrer en collectif à l'ouverture de l'espace démocratique et de contribuer à l'acceptation de la société civile engagée comme une actrice incontournable dans la formulation des politiques publiques.

L'action de TLP est conduite par la volonté de casser les piliers des pouvoirs autoritaires: le pouvoir politique (élections, institutions et responsables politiques), le pouvoir économique (corruption, népotisme, complicité internationale...) et le pouvoir répressif (armée, polices, services de renseignement, délation et autocensure). Cette approche globale du combat contre les dictatures repose sur tout l'arsenal d'actions non-violentes à disposition des militant-es: boycotts, manifestations, sit-in, actions de sensibilisation, actions judiciaires... Dénoncer la collusion entre dirigeant-es autoritaires et multinationales, qui se traduit par une évasion fiscale massive, c'est par exemple se porter partie civile dans une affaire impliquant Orano (ex-Areva) et des dirigeant-es politiques de premier plan au Niger ou attaquer la collusion dans le marché minier en Guinée. Refuser la répression, c'est saisir les commanditaires et responsables de violations des droits devant la justice nationale



PASCAL VAN (CC BY-SA 2.0)

Un manifestant togolais porte un t-shirt affirmant « En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats ». La lutte pour la limitation des mandats présidentiels est transversale à de nombreux pays subsahariens.

ou internationale. Se battre pour la transparence des élections et œuvrer à une possible alternance par les urnes passe par une mobilisation citoyenne multiforme tout au long du processus électoral. Celle-ci peut prendre la forme d'actions visant à obtenir une Commission électorale nationale équitable et vraiment indépendante ou à sensibiliser les citoyen·nes, et surtout les jeunes adultes, à s'inscrire sur les listes électorales. Le développement d'applications mobiles de décompte alternatif des votes ou un déploiement de tentes offrant une collation gratuite devant les bureaux de vote pour inciter les citoyen·nes à rester surveiller le décompte font également partie de cette palette d'actions citoyennes, souvent perçues comme hostiles par des autocrates qui se maintiennent au pouvoir grâce à la fraude électorale.

Un nouveau panafricanisme

Les expériences des mouvements sociaux au [Burkina Faso en 2015](#)², lors des [Printemps arabes](#)³ ou, plus récemment, en [Algérie](#)⁴ et au [Soudan](#)⁵, inspirent les membres de Tournons La Page. Quand ailleurs, face à des régimes autoritaires ou dictatoriaux en place depuis des décennies, les citoyen·nes tentent pacifiquement de faire entendre leurs voix et d'ouvrir la voie vers une transition démocratique, cela infuse dans le réseau. Les échanges s'animent, les expériences se partagent et sont analysées. Il n'y a pas de recette miracle, mais la multiplication des foyers de contestations pacifiques depuis quelques années sur le continent apporte un espoir certain aux militant·es qui, au quotidien, subissent la violence d'État sous toutes ses formes.

Face à cette violence, communément partagée par les membres des 10 pays d'action de Tournons La Page, la solidarité s'organise et grandit. Un nouveau panafricanisme se bâtit, soutenu par des organisations européennes désireuses de voir advenir une internationale de la démocratie sur le continent. Comme l'a écrit Amzat Boukari-Yabara⁶ dans son Histoire du panafricanisme, TLP incarne bien ce nouveau slogan panafricain : « Don't agonize, organize! ».

Cette structuration des organisations de la société civile est devenue un impératif. Et ce d'autant plus que les chefs d'État, eux, s'organisent pour tirer parti des organisations sous-régionales et régionales existantes que la jeunesse africaine militante considère désormais comme un syndicat de chefs d'État. Et cette jeunesse s'organise pour le faire savoir, lorsqu'elle fait observer, par exemple, que le protocole additionnel de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de

[2] Mathieu Olivier, « Coup d'État au Burkina Faso: tout savoir sur le jour où le général Diendéré a pris le pouvoir », *Jeune Afrique*, 17 septembre 2015. URL: <https://www.jeuneafrique.com/265387/politique/coup-detat-burkina-faso-savoir-jour-general-diendere-a-pris-pouvoir/>

[3] Amnesty international, « Le « Printemps arabe » cinq ans après ». URL: <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2016/01/arab-spring-five-years-on/>

[4] « Manifestations en Algérie: retrouvez le récit de la journée de mobilisation ». *Le Monde*, 1er mars 2019. URL: https://www.lemonde.fr/afrique/live/2019/03/01/algerie-la-journee-de-manifestations-en-direct_5430065_3212.html

[5] « Manifestations et arrestations au Soudan ». *Le Monde*, 29 décembre 2018. URL: https://www.lemonde.fr/international/article/2018/12/29/manifestations-et-arrestations-au-soudan_5403376_3210.html

[6] *Africa Unite*, [Amzat Boukari-Yabara](#), 2017. Voir: <https://www.cairn.info/afrika-unite--9782707196408.htm>

l'Ouest) sur la démocratie et la bonne gouvernance n'est dégainé que pour sanctionner les insurrections populaires appelées coups d'État civils ou coups d'État militaires. Pourtant, les membres du syndicat se congratulent chaleureusement lorsque l'un des leurs réussit un coup d'État constitutionnel et transforme l'essai par une victoire au 1er tour d'élections frauduleuses – technique désormais qualifiée de « coup KO ». Même au prix de dizaines de vie humaines dont nul ne se préoccupe, le président à vie finit ainsi de cadener la ceinture qui l'attache au pouvoir. Et pourtant, ces institutions régionales et sous-régionales ne volent jamais au secours des peuples lorsque sont foulés aux pieds les droits, ainsi que la démocratie et la bonne gouvernance, pourtant reconnus dans les textes comme conditions *sine qua non* de stabilité, de développement inclusif et d'intégration économique. Quant aux missions d'observation électorale de quelques dizaines d'observateur-rices, commanditées à grands frais par ces instances régionales ou sous-régionales, elles observent, et suivant la formule consacrée, affirment systématiquement en fin de mission que « quelques irrégularités mineures ont été observées çà et là mais ne sont pas de nature à remettre en cause la crédibilité du scrutin ».

L'idée d'une jonction des actions des différentes coalitions d'organisations africaines fait donc son chemin. La sévérité des sanctions infligées dans un premier temps au peuple malien avant que la CEDEAO ne fasse machine arrière, les coups d'État constitutionnels suivis de coups de force électoraux en Guinée et en Côte d'Ivoire ont fait prendre conscience de la nécessité d'œuvrer, collectivement, à la mise en place concrète et urgente d'une CEDEAO ou d'une Union Africaine des Peuples.

Querelle des anciens et nouveaux

Des acteur-rices aussi différent-es que des organisations d'Église, des syndicats, des rappers, des diasporas, se parlent (242 associations et mouvements adhérent à la campagne). Non sans difficultés parfois. La dimension générationnelle est particulièrement marquée dans le mouvement Tournons La Page et dans les organisations qui le composent. Certain-es des leaders, notamment en Afrique Centrale, sont plutôt en fin de carrière militante et font figure de précurseur-ses. D'autres, notamment en Afrique de l'Ouest et dans les Grands Lacs, ont moins de 40 ans, et représentent une nouvelle frange de la société civile. Sur le continent le plus jeune de la planète, dirigé par les présidents les plus âgés, une partie de la jeunesse, urbaine éduquée mais pas uniquement, s'affirme en tant qu'actrice politique en dehors des partis politiques qui sont perçus comme des espaces de clientélisme et d'enrichissement personnel. Comme le rappelle le sociologue Richard Banégas dans de nombreux ouvrages, notamment sur la Côte d'Ivoire, cette génération plus jeune se dit que c'est désormais son tour⁷.

Avec très peu de moyens mais une énergie débordante, ces militant-es plus jeunes multiplient les initiatives dans l'espace public. Leurs structures sont souvent plus

[7] Richard Banégas et Jean Merckaert « Mobilisations citoyennes, répression et contre-révolution en Afrique », *Revue Projet* 2016/2 (N° 351), pages 6 à 11.

fragiles sur le plan institutionnel (comptabilité, sources de financements, gouvernance) mais leurs actions plus innovantes et en adéquation avec les besoins des citoyen·nes les plus démun·es («les bas des en-bas»). Les ONG et les militant·es plus installé·es, ayant commencé leur combat pour la démocratie dans les années 1990 avec les conférences citoyennes, jouissent d'une pérennité plus grande et d'un accès plus facile aux leviers financiers et politiques internationaux. Ces deux types de structures sont extrêmement complémentaires, bien que parfois difficiles à concilier. Le Secrétariat international du mouvement et de la gouvernance partagée qui est mise en place dans TLP est justement là pour permettre cette complémentarité. En renforcement des membres et des collectifs, le Secrétariat international permet de combattre un tant soit peu les risques liés au manque de rétribution du militantisme ou aux difficultés à penser les stratégies à long terme, au-delà des pics de mobilisation que représentent les élections ou les contestations sociales.

Faire face à la répression

Le mouvement Tournons La Page est régulièrement réprimé pour ses actions de défense des droits et de promotion de la démocratie. En Guinée, au Niger, au Cameroun, au Tchad ou en RDC, des actions menées conduisent régulièrement les militant·es en prison. Par exemple, le coordinateur de TLP Niger, en trois ans et demi d'activisme, a connu trois fois la prison et passé 13 mois de sa vie en cellule. À chaque fois, son dossier était vide et il a été complètement relaxé. La solidarité entre les membres est la première des protections. Au niveau national, des collectifs d'avocat·es sont constitués et prêts à agir en justice à chaque atteinte aux droits des membres. Au niveau international, des groupes d'actions rapides existent pour chaque pays et permettent à TLP d'être rapidement soutenu par des ONG de poids telles qu'Amnesty International, la FIDH ou l'ACAT-France en cas de violations des droits des militant·es. Mais les pouvoirs publics africains usent de diverses formes de répression, toujours plus sophistiquées, [notamment dans le domaine du numérique](#)⁸. Ainsi au Togo, *Le Monde* et *The Guardian* ont révélé que des figures dissidentes connues, dont le coordinateur de TLP Togo, ont été [espionnées grâce au logiciel israélien, Pegasus](#)⁹. Au Togo toujours, la police a empêché trois ressortissants ouest-africains membres du mouvement de se rendre sur le territoire pour le lancement de TLP dans le pays, au motif qu'il s'agirait d'une organisation sans existence légale. Au-delà de la raison ubuesque brandie par le ministre de la sécurité nationale, cette décision est en complète violation du Protocole sur la libre circulation des personnes de la CEDEAO. Enfin, sous prétexte de l'insécurité liée au terrorisme, des manifestations organisées par TLP Niger ont été interdites à 24 reprises entre janvier 2018 et décembre 2019.

[8] Tournons la page, «Niger: Les libertés numériques mises à rudes épreuve», 18 juin 2020. URL: <https://www.ritimio.org/Niger-Les-libertes-numeriques-mises-a-rudes-epreuve>

[9] Joan Tilouine, «Comment le Togo a utilisé le logiciel israélien Pegasus pour espionner des religieux catholiques et des opposants», *Le Monde*, 03 août 2020. URL: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/03/au-togo-un-espion-dans-les-smartphones_6048023_3212.html



PASCAL VAN (CC BY-SA 2.0)

La diaspora togolaise à Paris manifeste contre le régime en place.

Les modes de répression utilisés par un dictateur peuvent être empruntés pour être utilisés dans un autre contexte. Ces dernières années, des lois restrictives sur le droit d'association, sur la cybercriminalité ou la lutte contre le terrorisme essaient partout en Afrique pour contraindre le travail des voix dissidentes. Les chefs d'État sont solidaires entre eux et captent des institutions régionales comme la CEDEAO qui pourtant disposent de textes parmi les plus propices à la démocratie dans le monde.

Le rétrécissement de l'espace civique pour cause de pandémie du Covid-19 est un phénomène universel consécutif aux mesures de distanciation sociale. Dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, bien que les conséquences de la pandémie aient été largement en deçà des catastrophes prévues, l'état d'urgence sanitaire a été le prétexte de restrictions de libertés : de manifestation, de réunion, d'information et de circulation. La crise sanitaire a ainsi été, pour plusieurs gouvernements, une aubaine pour faire taire les voix dissonantes, notamment en emprisonnant des activistes pro-démocratie.

Aujourd'hui plus que jamais, l'un des enjeux des militant-es pro-démocratie sur le terrain, d'abord pour se protéger puis pour faire vaciller le pilier sécuritaire des régimes en place, est d'obtenir qu'une partie des forces de l'ordre rallient leurs mots d'ordre et partagent leur frustration. C'est ce basculement difficile qui s'est opéré au Soudan récemment. Mais les dirigeant-es africain-es apprennent des erreurs des autres et mènent une répression féroce, conforté-es dans leurs actions par le silence de la communauté internationale. Obsédés par la lutte contre le terrorisme et la limitation des « flux migratoires », les gouvernants occidentaux sont prêts à soutenir tout autocrate perçu comme un allié face à ces problèmes.

Ouvrir le champ des possibles et libérer l'imagination créatrice

C'est à chaque peuple qu'il revient de définir sa trajectoire, suivant son histoire, sa culture et son imagination créatrice. C'est pour cela que le mouvement TLP laisse une grande autonomie à chaque coalition nationale pour produire sa vision politique et mener des actions en phase avec leur contexte. Mais quelques mesures pour ancrer une véritable alternance porteuse de démocratie sont partagées par le mouvement depuis sa création et confortées depuis :

1) La justice économique: obtenir la transparence sur le budget de l'État, les contrats avec les multinationales et les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles; lutter contre toute forme de népotisme, de clientélisme et de corruption. C'est le sens des actions engagées par certaines coalitions à la suite d'un long travail de documentation des violations des droits économiques et sociaux des populations, voire des droits fondamentaux des militaires au Niger, que ce soit dans l'affaire dite de l'uranium-gate ou dans celle des détournements des fonds alloués à la lutte contre le terrorisme. C'est aussi le cas, pour l'implication TLP-RDC dans le dossier de la spoliation brutale des citoyens de Mbobero dans le sud Kivu;

2) Faire respecter des normes républicaines: dans les nominations aux postes de commandement militaire et policier et dans les nominations des magistrats, indépendamment du pouvoir politique;

3) Protéger et élargir l'espace civique et démocratique: promouvoir et défendre la liberté d'opinion, de presse et de manifestation sans préalable autre que l'information de l'autorité administrative. Se protéger des lois liberticides qui réduisent à peau de chagrin la liberté d'association ou de réunion, même dans des lieux privés. Il s'agit à la fois de desserrer l'étau des pouvoirs centralisés et de mettre des acteur-rices des zones isolées en capacité de démultiplier les actions, ainsi que d'être présent au plus près des besoins de citoyen-nes. C'est pourquoi, depuis deux ans, un axe prioritaire consiste à développer le maillage territorial de TLP, à bâtir un maximum d'alliances nationales, régionales et internationales et à veiller au renforcement des compétences et capacités d'action des organisations membres;

4) Renforcer les contre-pouvoirs que sont les Commissions Électorales Indépendantes; les Cours Constitutionnelles ou les Institutions Nationales des Droits Humains. Cela implique de ne pas hésiter à introduire des recours faisant appel aux instruments internationaux ratifiés par les États, lorsque les voies nationales de plaidoyer, de dialogue puis de protestation ont été épuisées, sans succès. Certes, les actions menées par des organisations de la société civile de Côte d'Ivoire n'ont pu contraindre les autorités ivoiriennes à modifier la composition de la Commission électorale nationale conformément à la décision de la Cour de justice de l'Union Africaine. Mais des initiatives comme celle-ci feront certainement jurisprudence et contribueront à situer les responsabilités si la crise électorale venait à s'aggraver.

Face au recul démocratique international, une nouvelle solidarité entre les peuples ?

Dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le sentiment d'un retour à l'ère des partis uniques et des présidences à vie est prégnant. Après trois décennies au cours desquelles les autorités ont dû, sous la pression des associations locales et internationales, se soumettre à un contrôle citoyen de l'action publique dans le domaine des ressources minières notamment, les despotes africains pourraient se féliciter d'avoir définitivement repris la main. Mais nous vivons désormais dans un monde interconnecté et demain ne peut ressembler à hier. Par ailleurs, la plupart de ces pays sont déjà fragilisés par une menace terroriste dont ils font le lit, sans en avoir conscience, en privant la jeunesse de leur pays d'éducation et de perspective.

Certes, la pression du monde occidental en termes de conditionnalité de l'aide au développement s'est émoussée, face aux nouveaux challengers (Russie, Chine, Turquie...) qui grignotent de l'influence en Afrique subsaharienne et ne s'embarrassent pas des questions de démocratie, de droits humains et encore moins de protection de l'environnement. Mais prenons garde au feu qui couve sous la prétendue stabilité, au nom de laquelle ces dirigeants d'un autre âge se maintiennent en place.

L'Europe trahirait ses intérêts et ses valeurs à cautionner par son silence la perpétuation de régimes archaïques au sud du Sahara. Cet état de fait doit changer, par la mobilisation et la sensibilisation des citoyen-nés européen-nés. Une communauté de destin lie l'Afrique et l'Europe, c'est un fait. Mais, pour beaucoup, les agissements des dictatures dans ces pays relèvent de l'exotisme et n'auraient pas d'impact sur leurs vies quotidiennes. Aujourd'hui, le recul démocratique que vit aussi l'Europe pourrait peut-être ouvrir les yeux à ceux et celles qui pensent que la démocratie est un acquis, alors qu'elle est un combat perpétuel. Ce retournement de l'Histoire que nous vivons peut également être un électrochoc contre ceux et celles qui voudraient œuvrer à l'exportation d'un modèle politique, qui bien souvent fétichisent les élections et confondent alors représentation et démocratie.

Car *in fine*, en Afrique comme ailleurs, « pas de démocratie sans alternance », « pas de développement sans démocratie » et « pas de développement durable sans justice sociale » ; trois slogans qui résument à eux seuls l'évolution de l'action de Tournons la Page, en Afrique et ailleurs.

Un autre monde est-il encore possible ?

NICOLAS HAERINGER

Le Forum social mondial (FSM) vient de fêter son vingtième anniversaire. En effet, du 25 au 30 janvier 2001, près de 20 000 militant-es du monde entier prenaient part à la première édition de ce qui allait aussitôt s'imposer comme l'une des formes d'apparition et de sociabilité privilégiées de la dynamique altermondialiste.

Cette dernière est à peine plus ancienne : l'irruption médiatique des « alter » remonte à novembre 1999, à Seattle : des dizaines de milliers de manifestant-es, issu-es d'organisations aussi diverses que des ONG d'inspiration religieuse, des collectifs anarchistes rompus à la confrontation directe avec la police ou encore les « grands-mères en colère », parvenaient à bloquer le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en occupant le centre de la ville de Microsoft et Boeing. Quelques années plus tôt, le 1er janvier 1994, l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) s'était soulevée pour protester contre l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), coupant court au mythe de la fin de l'histoire.

En quelques années, du Chiapas à Porto Alegre, en passant par Seattle, Florence, Cancun ou encore Gênes, la dynamique altermondialiste parvenait à gripper l'agenda néolibéral. Deux décennies ont passé depuis : un laps de temps au final très court, pour un mouvement qui s'est construit autour de l'affirmation que l'histoire n'était pas finie et que des alternatives (et un autre monde) étaient non seulement nécessaires mais possibles.

L'horizon apparaissait alors dégagé et l'espoir était indéniablement de notre côté. La multiplication des rassemblements de masse, couplée à des formes renouvelées de mobilisations (le fameux « carnaval des résistances »), entretenait la flamme.

Le succès de la gauche dans les urnes, en Amérique latine, dessinait une perspective alternative à la guerre contre la terreur, menée par les États-Unis et soutenue par la plupart des États occidentaux. Non sans un certain lyrisme, nous nous laissions gagner par la certitude que nous pouvions changer durablement le cours des choses - et chaque succès (certains non négligeables, aussi temporaires soient-ils) nous renforçait dans notre conviction.

Las, cet espoir a fait long feu. Quoique ravivée par les mobilisations de 2011 («révolutions» dans les pays du Maghreb, du Machrek, du Proche et du Moyen-Orient; occupations des places par les Indignés puis par Occupy; Y'En à Marre au Sénégal; etc.), la flamme s'est peu à peu éteinte.

L'horizon s'est obscurci

20 ans plus tard, la donne a largement changé - la pandémie de Covid-19 n'en est que la manifestation la plus récente: l'édition des 20 ans du Forum social mondial (FSM) s'est tenue intégralement en ligne et a peiné à réunir plus de quelques dizaines de participant-es. Au-delà de l'incapacité de se réunir physiquement, de faire masse et d'incarner une pratique de la politique qui ne soit pas uniquement logocentrique, les discours ont eux-mêmes changé. L'horizon a basculé: nous ne nous organisons plus dans la perspective de l'émancipation, mais face à la catastrophe. La perte de biodiversité, l'augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes, et les doutes de plus en plus fondés sur l'impossibilité de contenir le réchauffement climatique à un niveau vivable confortent celles et ceux qui prophétisent un effondrement inéluctable.

Surtout, l'effondrement n'est pas une certitude, mais une mise en récit, parmi de nombreuses autres possibles, de chiffres et de données catastrophiques. La question est de savoir ce que nous voulons faire collectivement de cette histoire-là et de notre capacité à porter notre attention sur des signaux et des dynamiques contradictoires. Au demeurant, ce panorama mériterait d'être nuancé car les mobilisations contemporaines sont nombreuses et massives: des grèves pour le climat (plus de 7 millions de personnes dans les rues du monde entier en septembre 2019, soit à peu près autant que lors des manifestations mondiales contre la guerre d'Irak en février 2003) aux mobilisations en Algérie, au Chili, au Liban, à Hong Kong, en Catalogne, en passant par les Gilets jaunes, l'année 2019 et le début de 2020, jusqu'au confinement, étaient marqués par un renouveau de la contestation.

Pour dégager quelques perspectives, à partir des deux dernières décennies de luttes - du début du cycle alter aux mobilisations construites autour de «l'extinction» possible du vivant, il importe d'analyser ce qui a expliqué le succès massif et rapide de l'altermondialisme, pour mieux identifier ce qui a changé depuis - afin de dégager les embryons d'une «feuille de route» stratégique.

(Re)combinaisons

La dynamique altermondialiste a connu un essor rapide, quasi exponentiel, par la capacité de ses acteur·rices à combiner trois éléments différents : un cycle de mobilisations ; un travail théorique de profondeur ; des innovations formelles denses.

L’altermondialisme peut se définir, en première analyse, comme un cycle de mobilisations : des manifestations, des blocages, des occupations ou des grèves, construits autour de revendications souvent spécifiques, mais systématiquement connectés les uns aux autres. La sociabilité alter, autour des forums sociaux (mondiaux, bien sûr, mais aussi leur déclinaison régionale voire nationale, puis thématique) et des contre-sommets, permettait de créer du lien. Les déplacements massifs de militant·es, de Porto Alegre à Mumbai, de Nairobi à Manille, de Cancun à Gênes, ont été à l’époque critiqués, comme marquant l’émergence d’une « élite » de l’altermondialisme, qui parcourait le monde de forum social en contre-sommet, de contre-sommet en forum social. Mais ces déplacements permettaient de nourrir un sentiment d’appartenance, l’impression de faire partie d’un mouvement plus vaste, qui ne se limitait pas aux frontières nationales.

Ce cycle était adossé à des discours reconstituant les chaînes de causalité et de responsabilité, qui permettaient de dénoncer les injustices à l’heure de la mondialisation néolibérale : les Zapatistes faisaient la démonstration de l’impact d’un accord de libre échange sur la vie des communautés indiennes du Chiapas ; la Via Campesina montrait en quoi les subventions accordées à des grand·es agriculteur·rices de la Beauce dans le cadre de la politique agricole commune paupérisait une famille de paysan·nes au Mali ; Focus on the Global South prouvait que les accords commerciaux négociés dans le cadre de l’OMC affamaient les Philippines, malgré leur production vivrière abondante.

Tout cela était par ailleurs inséré dans un cycle dense d’innovations formelles - dont l’invention du FSM n’est que la manifestation la plus spectaculaire. Les alter ont expérimenté l’horizontalité et la prise de décision par consensus dans des cadres jusqu’alors inédits : des assemblées tenues en plusieurs langues, rassemblant des individus, des délégué·es d’organisation, des membres de collectifs refusant toute forme de délégation, etc. se réunissaient pendant de longues heures pour décider d’un calendrier des mobilisations à venir, s’accorder sur quelques mots d’ordre structurant, etc. Ces innovations n’étaient en outre pas limitées aux espaces logocentriques : la créativité était également tactique - notamment dans la manière dont des coalitions diverses pouvaient, suivant le principe de « diversité des tactiques », occuper la rue et pousser les dirigeant·es le plus puissant·es du monde à se réunir dans des lieux de plus en plus isolés et barricadés - incarnant ainsi le slogan « ils sont huit, nous sommes des milliards ».

Glissements

Les luttes et mobilisations alter étaient connectées les unes aux autres, au moyen d'un détour par des arènes internationales : la sociabilité et la solidarité altermondialistes étaient éminemment transnationales. L'altermondialisme produisait ainsi, malgré les intentions de ses acteur·rices, des formes déterritorialisées. De ce point de vue, les arènes alter n'étaient pas si différentes des arènes institutionnelles : il n'était pas rare que les militant·es, qui avaient l'opportunité de participer aux rassemblements internationaux, franchissent des océans pour participer à des discussions qui auraient été strictement identiques si elles s'étaient tenues ailleurs.

Les mobilisations plus récentes - qu'il s'agisse des «camps climats» (et de leurs suites, telles que les occupations de mines de charbon en Allemagne), les mobilisations de défense d'un territoire (à l'instar de la Zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes), mais aussi les mobilisations de 2011, procédaient d'une logique différente. L'ancrage territorial y était central et les discours abstraits, déterritorialisés, y portaient sans doute moins. La solidarité et la sociabilité qui se sont développées dans le cadre de ces luttes et à partir de ces territoires n'était pas tant transnationale que translocale.

Plus fortement ancrées, les mobilisations ont continué à s'accompagner d'un travail théorique de renouvellement des cadres d'énonciation et d'interprétation des injustices. Ainsi, les occupations des Indigné·es et d'Occupy ont-elles permis de mettre en évidence le rôle central de la dette dans la production des injustices. L'horizon altermondialiste était celui de la convergence des luttes : il s'agissait de construire une perspective commune avec toutes celles et ceux qui se réunissaient dans une même arène. Toutefois, partant de l'idée qu'il n'existe pas de hiérarchie entre les causes, cette approche n'était pas sans limite. Comme l'a pointé le sociologue portugais Boaventura de Sousa Santos, cette manière de procéder faisait peu de cas des «absences» : il s'agissait de construire du commun avec celles et ceux qui étaient présent·es. Un glissement s'est d'une certaine manière opéré, de la convergence des luttes vers l'intersectionnalité et la reconnaissance du rôle central des premier·es concerné·es. Bien sûr, l'altermondialisme avait mis au cœur de son projet les acteur·rices des pays du Sud et des groupes considérés longtemps comme secondaires dans la transformation sociale. Mais les mobilisations contemporaines procèdent à des allers-retours beaucoup plus constants entre des montées en généralité et des situations individuelles, qui doivent en théorie permettre d'éviter d'invisibiliser certaines luttes, certaines expériences et certains récits.

La dynamique alter était traversée par d'importantes tensions, notamment autour de la question de l'extractivisme (et plus généralement du productivisme). Certaines organisations, notamment syndicales, étaient convaincues qu'il fallait développer des industries, en particulier extractives, pour pouvoir financer des politiques de redistribution et parvenir au plein emploi, tandis que les mouvements paysans et autochtones étaient soucieux de promouvoir des alternatives au développement plutôt qu'un développement alternatif.

Les innovations formelles se sont poursuivies, en même temps qu'elles se sont approfondies. L'exploration du consensus était, par exemple, bien plus dense et plus intense sur les campements d'Occupy que dans les arènes altermondialistes. Surtout, la relocalisation des imaginaires et des luttes, en contre-point de la déterritorialisation altermondialiste, a permis de repositionner la préfiguration comme une des formes centrales de lutte¹. Les Forums sociaux étaient des arènes presque toutes entières dédiées à la prise de parole : si les 2 300 activités (ateliers, séminaires, etc.) organisées au cours des 5 journées du FSM 2005 s'étaient tenues l'une après l'autre, le dernier orateur du FSM 2005 aurait pris la parole 120 jours après que le premier orateur n'ait ouvert les débats. On parle bien sûr beaucoup à Ende Gelände (occupations de mines de charbon en Allemagne) ou dans des territoires en lutte, mais la politique n'y est pour autant pas que discours et l'expérimentation y joue un rôle central.

À bien des égards, les mobilisations récentes sur le climat se font sans grands discours. Les jeunes grévistes du climat en appellent souvent à écouter ou lire ce que d'autres ont déjà dit ou écrit, quoique la préfiguration soit largement absente du mouvement des grèves pour le climat.

Perspectives

Les événements catastrophiques s'enchaînent, sans que ne se vérifie une bonne fois pour toutes l'hypothèse de celles et ceux qui prônent (ou prônaient) un « catastrophisme éclairé », l'idée que l'inéluctabilité de la catastrophe finirait bien par nous pousser à agir. Selon eux, la catastrophe de trop finirait bien par arriver, ce moment où nous cesserions de prolonger le cours habituel des choses, pour engager collectivement une grande bifurcation. Pour autant, à mesure que le climat se dérègle, nous devons envisager qu'il n'y aura pas d'événement unificateur, qui permettrait de transcender les clivages et de nous rassembler toutes autour d'un même impératif éthique : faire tout ce que nous sommes en mesure de faire (et même plus) pour prévenir la catastrophe qui vient (ou, à défaut, en atténuer la portée).

Deux options sont dès lors possibles. La première est une impasse stratégique : il s'agit de considérer qu'au fond la démocratie n'est pas compatible avec l'action pour le climat et la biodiversité car les décisions qui s'imposent seraient par nature impopulaires. Quoique cette approche séduise de plus en plus de climatologues, d'expert-es, voire de militant-es, elle reviendrait à renoncer au moins temporairement à toute perspective émancipatrice et signifierait que l'on pourrait sacrifier les exigences de justice, d'égalité et de libertés au nom de la lutte contre le dérèglement climatique.

[1] La préfiguration, terme forgé notamment par l'historienne féministe Sheila Rowbotham, désigne les pratiques visant à expérimenter sans attendre ce à quoi ressemblerait la société que l'on appelle de ses vœux - non par souci d'exemplarité, mais comme stratégie de construction du changement. Comme l'explique David Graeber, il s'agit de « créer un ordre social qui pourrait exister en dehors des structures coercitives ou oppressives », permettant à chacun-e « de faire l'expérience immédiate de la liberté ».

La seconde approche, ancrée dans l'organisation collective, impliquerait de prolonger (et recomposer) ce qui a fait le succès de la dynamique altermondialiste, puis des mobilisations «translocales». Elle reviendrait à articuler la construction d'un cycle de luttes, le renouvellement des cadres d'interprétation et les innovations formelles autour des deux pôles actuellement structurant dans les mobilisations pour la justice climatique: la résistance et la préfiguration.

Les mobilisations pour la justice climatique partent de la nécessité de bloquer la destruction du monde (ce que Naomi Klein appelle *blockadia*). L'Accord de Paris implique, pour peu qu'on le prenne au sérieux, de ne plus construire aucune infrastructure fossile et d'accélérer la fermeture des infrastructures existantes. Les mobilisations récentes ont la plupart pour cible un projet spécifique: l'extension d'un aéroport ou d'une mine de charbon, la construction d'un nouvel oléoduc, etc. que les militant-es vont bloquer, au moins temporairement, afin d'enrayer le cours habituel des choses. Mais le blocage que ces militant-es déploient ne se joue pas uniquement en faisant usage de leurs corps. Les campagnes de désinvestissement (appelant individus et institutions à cesser d'investir dans les combustibles fossiles) ont pour but d'organiser un vaste mouvement visant à cesser de coopérer à ses activités destructrices. En dehors de quelques campagnes de boycott, l'altermondialisme a eu peu recours à ces tactiques de non-coopération, préférant des formes plus classiques de confrontation et de contestation.

L'anthropologue David Graeber expliquait que le principe de l'action directe, c'est de «s'obstiner à agir, comme si nous étions déjà libres». Il rappelle ainsi l'importance de la préfiguration comme forme de lutte et de résistance: s'organiser sans systématiquement se tourner vers l'État, comme l'institution devant mettre en œuvre le changement auquel on aspire (ce qui se passe inévitablement dès lors que l'on formule des revendications). Couplée à l'impératif du soin, la préfiguration dessine une alternative directe à l'imaginaire de l'effondrement: là où les discours sur le collapse s'inscrivent dans un imaginaire du futur proche, le soin et la préfiguration s'inscrivent dans l'urgence du présent – et s'ancrent dans le refus de sacrifier ce que Corinne Morel Darleux nomme la «dignité du présent» au nom de victoires de plus en plus incertaines.

C'est ici que les militant-es contemporain-es peuvent s'inspirer du souffle qui animait l'altermondialisme. Face à la catastrophe, la tentation est en effet grande de déprécier les alternatives; les longues listes de pratiques de relocalisation, d'échange non-marchand, de reprise en main de la production et de la consommation, nous apparaissent alors trop souvent comme la marque de notre faiblesse. Des inventaires, des propositions et des expériences juxtaposées les unes aux autres comme autant de gouttes d'eau vaines face à un incendie gigantesque: nous ne serions pas à la hauteur de l'enjeu.

Nous pourrions pourtant nous départir de cette réaction, admettre que c'est l'imaginaire de l'effondrement qui produit ce genre de réactions. Il y a 20 ans, au faite de la vague alter, ces « catalogues » étaient largement perçus comme le marqueur d'une dynamique contraire: les alternatives se multipliaient, foisonnaient et leur diversité était leur force, porteuse de l'espoir qu'elles ne pourraient être récupérées toutes, contrôlées, enrayées, mais qu'elles dessinaient les contours d'une politique d'égalité par le bas. Face à la catastrophe et à la multiplication des urgences, peut-être devrions-nous faire plus attention à ces signaux contraires, qui ne vont pas tous dans le sens de l'effondrement, mais sont autant de marqueurs de la vitalité des pratiques alternatives, de la multiplication des manières de faire communauté et de prendre soin de soi, des autres, des humain-es comme des non-humain-es; d'autant plus que la stratégie à suivre pourrait bien être de relier et d'articuler différents fronts, plutôt que de se centrer sur un combat précis.

Endetté·es de tous les pays, unissez-vous

ASTRA TAYLOR

En 2008, tandis que Lehman Brothers s'effondrait et que le marché hypothécaire entamait sa dégringolade, on m'a appelée pour m'informer que j'étais en situation de défaut de paiement sur mon prêt étudiant. Ce que me disait l'agent de recouvrement des dettes me paraissait illogique : je n'avais pas d'argent, donc l'établissement de crédit augmentait le montant principal de ma dette de 19 %. Le solde de mon crédit a explosé, et avec lui mes versements mensuels, si bien que j'étais encore plus fauchée qu'avant. Ma cote de crédit a chuté, aggravant un peu plus mes difficultés financières.

Quelques années plus tard, en participant à *Occupy Wall Street*, j'ai pu constater que mon cas était loin d'être isolé. La plupart des personnes présentes étaient aussi dans le rouge. Durant les premières semaines du mouvement, toutes les discussions avec les autres manifestant·es tournaient autour de prêts étudiants impossibles à rembourser, de frais médicaux qui s'accumulaient, de logements saisis par des banques que l'État avait renflouées, et de communautés entières en faillite et contraintes de subir des mesures d'austérité, les personnes racisées figurant parmi les plus touchées. Des millions d'États-unien·es se sont retrouvé·es à la rue et sans emploi, dans l'impossibilité de fonder une famille ou perdant tout espoir de partir un jour à la retraite, tandis que les banquier·es engrangeaient des primes juteuses. Nous étions plusieurs à nous dire qu'il serait peut-être utile que nous nous organisions pour combattre ces dettes.

Nos efforts se sont concrétisés en avril 2012 lorsque l'*Occupy Student Debt Campaign* (OSDC) a organisé une manifestation pour commémorer le « 1T Day » (c'est-à-dire le jour où la dette étudiante a atteint le billion de dollars) et pour exiger l'annulation totale de la dette et la gratuité des frais d'inscription à l'université. Quelques mois plus tard, l'OSDC fusionnait avec *Strike Debt*, une initiative décentralisée visant essentiellement l'enseignement public. *Strike Debt* organisait des assemblées d'endetté-es, lors desquelles des gens qui ne se connaissaient pas se réunissaient et partageaient leur vécu. Ces personnes ont également participé à la rédaction d'un livret intitulé *Debt Resisters' Operations Manual* (« Mode d'emploi à l'usage des résistant-es à la dette »), lequel associe des conseils financiers pratiques à une critique globale de notre système économique. Un peu plus d'un an après le lancement d'Occupy, nous lançons le *Rolling Jubilee*, un projet de financement participatif qui a permis d'effacer plus de 30 millions de dollars de dettes diverses (frais médicaux, frais d'inscription à l'université, prêts sur salaire et dettes liées à la justice pénale) pour plusieurs milliers d'anonymes. Nous avons imité les sociétés de recouvrement en achetant des portefeuilles de dette sur les marchés douteux de la dette secondaire à des prix dérisoires mais, au lieu de les recouvrer, nous les avons effacées, en informant les concerné-es par courrier qu'ils et elles étaient libéré-es de leurs obligations, sans conditions. En 2014, nous avons officiellement lancé le *Debt Collective*, un syndicat d'endetté-es.

Au fil des ans, nous avons peu à peu développé une analyse commune de la façon dont la dette joue un rôle central dans notre économie, et en quoi elle peut être utilisée comme une forme de pouvoir. Nous avons réalisé que la dette fait le lien entre l'individuel et le structurel, entre le personnel et le politique, et qu'elle nous rattache toutes et tous à un vaste ensemble de circonstances financières et politiques, fruit de siècles d'exploitation capitaliste, colonialiste et raciste et d'accumulation de richesses. Nous avons alors cherché de nouvelles méthodes créatives d'organisation; plus précisément, nous avons transformé nos endettements individuels en une force collective, afin de remodeler ce contexte politico-financier. Comme l'avait si bien dit Marx, il ne suffit pas d'interpréter le monde, il faut le transformer.

À l'instar du mouvement ouvrier, nous estimons que les endetté-es, regroupé-es au sein d'un syndicat, peuvent influencer concrètement les circonstances qui les rassemblent. Ces deux formes d'organisation visent des objectifs différents mais complémentaires: tandis que les syndicats ouvriers ciblent les sites de production, les syndicats d'endetté-es se concentrent sur la circulation, autrement dit sur les flux d'argent et de capitaux et sur celles et ceux qui en bénéficient. Le syndicalisme cible l'employeur-se, en exigeant par exemple de meilleurs salaires et prestations. De leur côté, les organisations d'endetté-es ciblent les créancier-es (bien souvent l'État, à l'ère du néolibéralisme). Les organisations d'endetté-es combattent les contrats financiers abusifs et réclament l'universalisation de biens publics, tels que la santé, l'éducation, le logement et la retraite, afin que nul-le ne soit contraint-e de s'endetter pour en bénéficier. Ces biens publics et leur mise à disposition doivent

être structurés de manière à briser les inégalités sociales de longue date qui perdurent jusqu'à aujourd'hui. *Le Debt Collective* estime que les biens publics et les services sociaux doivent non seulement être universels, mais aussi *rectificateurs*.

À l'inverse du syndicalisme ouvrier, les organisations d'endetté-es partent avec un avantage: elles n'ont pas eu à subir plusieurs décennies de guerre des classes visant à les saper. Ainsi, aux États-Unis, depuis l'adoption en 1947 de la Loi sur les relations entre patronat et syndicats (ou Loi Taft-Hartley), bon nombre de stratégies d'organisation syndicale en apparence sensées sont tout bonnement illégales. La guerre menée contre les syndicats contribue à expliquer le très faible pourcentage de syndicalisation (environ 6% du secteur privé et 30% du secteur public). Les activités principales des organisations d'endetté-es n'ont pas été réglementées ou restreintes aussi ouvertement, ce qui leur laisse une marge de manœuvre pour tenter des choses. Ces organisations pourraient aussi rassembler des millions de personnes qui n'avaient jamais eu la possibilité de rejoindre un syndicat traditionnel pour réclamer plus de justice économique.

Tout comme les créancier-es, les employeur-ses exercent un pouvoir énorme sur la vie des gens. Dans biens des pays, notamment ceux où les politiques néolibérales sont la norme depuis les années 1980, nous sommes contraint-es de financer par la dette notre santé, notre éducation, notre logement et même notre propre incarcération. Les endetté-es ne pouvant rembourser leur dette sont puni-es moyennant de lourdes amendes, des taux d'intérêt élevés, des refus de prêt et une baisse de leur cote de crédit; certain-es sombrent dans la pauvreté, incapables de s'acquitter de leurs factures. La force publique est souvent employée pour faire exécuter les contrats financiers au moyen de décisions de justice, d'ordonnances de saisie-arrêt voire de peines d'emprisonnement. Nous ne conseillons pas le suicide financier, mais préconisons des campagnes de résistance coordonnées et stratégiques. Le défaut de paiement individuel n'équivaut pas à une grève de la dette. Comme pour toute campagne syndicale, le succès n'est pas garanti. Les patron-nes exercent des représailles contre les employé-es; on peut s'attendre à ce que les créancier-res en fassent de même contre les endetté-es qui osent les défier. Mais le risque en vaut la peine, car la situation actuelle n'est pas supportable. Bien que de nombreuses personnes âgées soient elles aussi lourdement endettées, la nouvelle génération est la première en cent ans dont les perspectives économiques sont pires que pour leurs parents, en partie à cause du poids de la dette. Ainsi, aux États-Unis, la dette étudiante dépasse à présent 1,7 billion de dollars. Mais voyons le positif: 1,7 billion de dollars, c'est autant d'argent à mobiliser dans la lutte en faveur d'un nouveau système économique.

Si nous, endetté-es, ne nous organisons pas, nous sombrerons inéluctablement dans un gouffre financier. En pleine pandémie, certaines sociétés de prêt sur salaire facturent des taux d'intérêt de près de 800% sur les emprunts à court terme, et s'enrichissent ainsi sur le dos de celles et ceux dont l'emprunt est le seul moyen

de financer leur logement ou leur subsistance. En l'absence d'un filet de sécurité fonctionnel, le chômage de masse accentue l'endettement de masse, et accroît ainsi un peu plus la répartition déjà fortement inégale des richesses en touchant particulièrement, on s'en serait douté, les minorités racisées. De leur côté, les créancier·res exercent une influence grandissante. Lorsque la Bourse vacillait, l'administration Trump a chargé Black Rock, le plus gros gestionnaire d'actifs au monde, de piloter un fonds fédéral de plusieurs billions de dollars destiné à racheter la dette des entreprises. Or, dans le même temps, les dizaines de millions de personnes ayant perdu leur emploi étaient sommées de continuer, mois après mois, à rembourser les banques et à payer leurs factures.

Nous sommes face à une situation inédite, mais nous ne sommes pas impuissant·es. Ces dix dernières années, des idées de gauche jadis marginales se sont normalisées. La gratuité de l'enseignement supérieur, l'accès à la santé pour tou·tes, un New Deal vert, la cessation du financement de la police et son abolition ou encore l'annulation de la dette sont désormais en vogue, grâce à la pression exer-



© JOSH YODER

Le 4 janvier 2021, des manifestant·es appellent à l'annulation des dettes étudiantes à Philadelphie, en Pennsylvanie.

cée par la base. Jamais je n’oublierai combien, en 2012, la presse généraliste se moquait des organisateur-rices du 1T Day qui réclamaient l’annulation de la dette des étudiant-es et la gratuité des frais d’université. «Ils et elles veulent que toute la dette étudiante du pays soit effacée. Qu’on efface 1 billion de dollars. Et tant qu’à faire, si le gouvernement veut bien se donner la peine, ils et elles aimeraient bien que dorénavant, il leur paye aussi leurs études» déclarait sur un ton méprisant Chadwick Matlin, de l’agence Reuters. «Qu’est-il advenu de cette proposition? Presque tout le monde s’en moque.» L’émission *All Things Considered* sur la station de radio NPR a également couvert le mouvement, en affirmant que «la plupart des expert-es s’accordent à dire qu’il est peu probable que le gouvernement efface un jour la dette des étudiant-es.» Eh bien, ces pseudo-expert-es avaient tort. Ces cinq dernières années, les membres du *Debt Collective* sont parvenu-es à obliger le gouvernement à annuler plus d’un milliard de dollars de prêts étudiants et ont propulsé la dette étudiante au cœur de l’élection présidentielle de 2020.

La morale de cette histoire, c’est que nous devons continuer de nous organiser, car si nous ne faisons rien, la crise de la dette continuera de s’aggraver dans les années à venir. L’endettement personnel s’élève désormais à 14 billions de dollars: du jamais vu. Les enjeux sont d’autant plus grands que le taux de chômage est élevé et que le filet de sécurité sociale a été réduit à néant. L’un des slogans du mouvement Occupy était «*Banks got bailed out, we got sold out*»: on a renfloué les banques, on nous a liquidé-es. Ce slogan est toujours d’actualité en 2020, à ceci près que, cette fois, les banques ne sont pas les seules à avoir été renflouées quand le Covid-19 a ravagé l’économie. Les croisiéristes, l’hôtellerie, le secteur des énergies fossiles, les abattoirs, les sociétés d’investissement privé et d’autres encore ont fait la queue pour réclamer de l’argent public, tandis que les gens ordinaires ont été laissés pour compte.

Plus que jamais, un mouvement organisé rassemblant des endetté-es militant-es est nécessaire. Le capitalisme a tendance à nous isoler et à nous diviser, c’est pourquoi il nous a fallu du temps pour trouver la meilleure manière de nous organiser par-delà les barrières physiques et sociales. Cette idée d’un syndicat des endetté-es est pleine de promesses. Il est rare que des endetté-es devant de l’argent aux mêmes personnes vivent au même endroit. Contrairement aux travailleur-ses, les endetté-es ne travaillent pas dans une même usine ou un même bureau, mais ils et elles n’en sont pas moins connecté-es, contraint-es par les mêmes créancier-es et par un système économique qui les oblige à s’endetter pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Une campagne coordonnée de renégociation et de refus de la dette peut mobiliser des personnes vivant aux deux extrémités du pays, d’une ville, voire aux antipodes l’une de l’autre.

Au moment où j’écris ces lignes, plusieurs crises se superposent: une crise de la santé publique se conjugue à une crise économique, intensifiant et révélant par là-même des inégalités raciales enracinées de longue date, soulevant ainsi une

déferlante mondiale contre les violences policières et la suprématie blanche. À présent que des millions de personnes en plus se retrouvent au chômage et que des services sociaux vitaux sont supprimés, une certitude s'impose : bon nombre de foyers dont, de façon disproportionnée, ceux de personnes racisées, se verront contraints de s'endetter lourdement pour survivre à l'année prochaine. Certes, leur quotidien était déjà difficile avant que le Covid-19 ne sape l'économie, mais la situation actuelle est intenable. Le capitalisme raciste est une pandémie qui dure depuis des siècles. Nous ne pouvons nous permettre de rester les bras croisés.

Comment mieux décrire l'époque que nous vivons qu'avec les mots « crise » et « apocalyptique » ? Le premier est dérivé du grec ancien et désigne un point d'inflexion dans une maladie : la mort ou la guérison, deux possibilités diamétralement opposées. La racine du terme « apocalypse » signifie « révéler » ou « dévoiler ». S'il y a bien un enseignement à tirer de cette situation apocalyptique, c'est que pour réellement guérir et survivre à cette crise, il va nous falloir bien plus qu'un simple vaccin. Il va nous falloir bien plus qu'une annulation ou même une abolition de la dette pour guérir de nos maux, quand bien même il s'agirait d'un bon début. Il nous faut transformer notre économie et notre société de fond en comble, afin d'épargner à des millions de personnes de vivre dans une détresse physique et financière perpétuelle.

Cet article est la traduction de la préface de l'ouvrage du Debt Collect intitulé Can't Pay Won't Pay. The case for economic disobedience and debt cancelation («Peux pas payer, Payerai pas. Un argumentaire pour la désobéissance économique et l'annulation de la dette»), paru en 2020 chez Haymarket Books, Chicago.

Le municipalisme peut-il refonder et revitaliser le processus démocratique ?

ELISABETH DAU, Mouvement Utopia & CommonsPolis
et CHARLOTTE MARCHANDISE, Maire adjointe à Rennes
et candidate citoyenne à l'élection présidentielle en 2017
(LaPrimaire.org)

Le municipalisme serait-il porteur d'une nouvelle façon de faire de la politique et représenterait-il un antidote face aux tentations politiques des extrêmes ? Recréant du commun et redonnant à chacune, à chacun sa place dans la fabrique du futur, il lutte contre la fragmentation de la société. Il redonne confiance et pouvoir d'agir aux habitant-es autour d'une éthique politique et d'une radicalité démocratique.

La rencontre des Villes Sans Peur («*Fearless Cities*» ; juin 2017) a été initiée par la plateforme citoyenne *Barcelona en Comú*, sortie victorieuse des élections municipales espagnoles de 2015. Cette année-là, la mouvance municipaliste a déferlé dans toute la péninsule ibérique, avec ses «mairies rebelles» de Madrid à La Corogne, en passant par Saragosse ou Saint-Jacques de Compostelle¹. Si le municipalisme s'inscrit dans une histoire plus longue, initiée dès la Grèce antique, ponctuée de nombreux moments clés – notamment la Commune de Paris – la dernière décennie marque un tournant majeur, tant elle est liée au contexte social, économique et également culturel et international.

Une décennie pivot

À partir de 2007 et de l'explosion de la bulle spéculative liée aux *subprimes*, des crises internationales, nationales et locales se sont combinées. La crise financière, celle des politiques d'austérité, de la question migratoire, des scandales liés à la corruption, de la restriction des espaces démocratiques, de l'urgence climatique

[1] *L'Atlas del Cambio* («Atlas du changement») est un projet collaboratif qui cartographie les villes municipalistes espagnoles et analyse leurs politiques publiques (participation, écologie urbaine, communs, droit à la ville, etc.).

et des inégalités croissantes ont touché les populations dans leurs quotidiens. Confirmant l'éloignement toujours plus grand des habitant-es vis-à-vis des centres de décision, elles ont confirmé une asymétrie du pouvoir, entre une large majorité de «perdant-es» et une infime minorité de «gagnant-es».

À partir de 2010, se sont succédées mobilisations, révoltes et révolutions telles que les Printemps arabes, Les Indignés du 15-M (15 mai 2011), *Occupy Wall Street* à New York, Nuit Debout, Notre-Dame-des-Landes ou plus récemment les Gilets Jaunes scandant des slogans tels que *We are the 99 %* («Nous sommes les 99 %»), «Dégage», ¡Democracia Real Ya! («La vraie démocratie maintenant!») ou «Indignez-vous». Ces luttes contre les impasses du système politique et financier internationalisé se sont progressivement relocalisées autour des places (Place Tahrir, la Kasba, Puerta del Sol, Place de la République), lieux symboliques de nos cités. Les habitant-es de ces quartiers, de ces villages et de ces villes ont été touché-es par les expulsions liées à la spéculation immobilière (Barcelone, Belgrade), par la pollution de l'air (Pologne), par des services publics défaillants (Jackson, Mississippi, États-Unis) ou leur disparition (Buckfastleigh au Royaume-Uni), par la privatisation de l'énergie (eau, électricité) rendue plus chère ou de piètre qualité (Grenoble, Paris, Bruxelles, Milan, Hambourg), par la crise des déchets (Naples, Valparaíso), par l'incapacité à accueillir dignement des réfugié-es (Riace en Italie, Valence en Espagne, New-York), par les discriminations quotidiennes et l'arrivée au pouvoir de partis nationalistes ou d'extrême droite (Brésil, États-Unis, Italie, France, Autriche) ou par l'impunité face à la corruption (Europe, Balkans, Brésil). Les victimes de telles politiques et pratiques ont été si nombreuses que les habitant-es ont rejoint les militant-es, s'appropriant en quelque sorte ce que Gandhi déclarait : «Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi». Car si ces crises questionnent le rôle de l'État dans sa capacité à gérer de telles urgences, elles montrent aussi la capacité des habitant-es à reprendre leur vie en main quand la situation politique devient insupportable.

En 2011, lors des manifestations du 15-M en Espagne, [Joan Subirats a affirmé](#) qu'«un nouvel agenda politique émerge, lié à l'avenir des jeunes, au quotidien, à l'idée que faire attention aux autres fait partie de la politique»². Ces étincelles et cette convergence des luttes ont révélé une capacité créatrice de la société, à même de reconstruire d'autres modalités d'écoute, de coopération, de gouvernance, en somme à bâtir d'autres visions. Ces mouvements ont représenté le vivier de l'émergence du municipalisme comme alternative politique. L'expression des demandes de changement radical ont abouti ici et là à l'auto-organisation de personnes au niveau local pour former un terreau de mobilisation, de résistance, de solidarité et de propositions. Les manifestations ont contribué à transformer l'espace public en espace politique. Des candidatures collectives ont émergé pour «gagner les villes» tout comme les villages. Les plus de 600 listes participatives et citoyennes

[2] Joan Subirats, professeur à l'Université autonome de Barcelone et membre de Barcelona en Comú, dans «Podemos et Barcelona en Comú: les citoyen-nes prennent le pouvoir?», *Médiapart*, 10 février 2017.

candidates aux élections municipales en France (2020), majoritairement issues de la ruralité et des petites ou moyennes villes aux côtés d'autres, plus grandes, telles que Poitiers, Grenoble, Toulouse, etc. en témoignent. Après avoir occupé les places, les habitant-es ont aussi occupé les institutions. Les pratiques des municipalités du changement, telles qu'elles ont émergé entre 2015 et 2019 en Espagne, mais aussi dans d'autres villes d'Europe et dans le monde, ont constitué un véritable «laboratoire» qui a démontré que si les luttes sont locales, la convergence est internationale.

[...] Ces villes et ces villages incarnent un processus d'émancipation, depuis les individus, en passant par les collectifs, jusqu'aux institutions. Elles questionnent le pouvoir, montrant que celui-ci n'est ni dans la citadelle des mairies, ni dans la notabilité des élu-es. Le pouvoir repose dès lors sur une tension fertile entre une société civile organisée, capable de se constituer en communauté politique, et une institution capable de régulation, refondée dans une démarche ascendante. Entre habitant-es et institutions se reconstruisent des espaces d'intermédiation, avec les assemblées de quartier ou les plateformes citoyennes, prenant appui sur une éthique politique renouvelée. Dans ces espaces, la conflictualité est reconnue comme élément intrinsèque et positif d'une démocratie radicale.

Le processus autant que le résultat : la qualité démocratique

Pour radicaliser la démocratie, les initiatives municipalistes ont logiquement débuté leur processus de confluence par la définition collective de leur éthique politique. Les abus et les usages dévoyés du pouvoir ainsi que l'impunité des élu-es, du niveau local au plus haut niveau des États, figurent parmi les principales luttes du municipalisme. Les piliers de ce nouveau contrat social et politique sont constitués de nouvelles règles dans la relation entre les habitant-es et leurs représentant-es. À travers des chartes et des «codes éthiques» (Barcelone, Valence, La Corogne), les habitant-es ont posé les bases de nouvelles exigences : plafonnement du montant des indemnités des élu-es, transparence des agendas de travail, encadrement du conflit d'intérêt pendant et après le mandat électif, indépendance vis-à-vis du financement des banques, etc. Cette éthique vise à mettre fin aux privilèges et à l'élitisme des élu-es, et participe de la reconstruction de la confiance. Elle instaure un principe actif de coresponsabilité entre élu-es et habitant-es, et emporte plus largement une réflexion tant sur la vivacité du contrôle citoyen dans nos sociétés que sur le rôle et le statut des élu-es.

Cette éthique politique équilibre les forces, afin que tout pouvoir puisse trouver son contre-pouvoir. «Gouverner en obéissant», intitulé du code éthique de la plateforme citoyenne de *Barcelona en Comú*, repris de la devise zapatiste («*Mandar obedeciendo*»), est évocateur de cette recherche au sein du courant municipaliste. Le municipalisme se présente comme un projet politique qui rebat les cartes des formes d'organisation et de pouvoir actuelles basées sur la verticalité, la hiérarchie, la centralisation ou encore le patriarcat. Il induit une autre conception de la posture et du rôle des dirigeant-es, pour tendre vers des leaders coopératif-ves dont on

reconnaît les qualités (aisance relationnelle ou discursive, charisme) tout en les mettant au service du collectif, sans s’arroger le monopole d’une vision politique, ni celui de la décision. Cette position résiste pourtant difficilement aux formes de gouvernement au sein des institutions qui isolent les élu-es, les conduisent à décider seul-es et rapidement, mettent à mal ces processus d’élaboration collective. Cette démarche se distingue des partis politiques traditionnels «en ne se limitant pas à la performance politique»³ et en s’orientant davantage vers la cohérence et l’impact de l’action dans le quotidien des populations. Le processus compte autant que le résultat.

La féminisation de la politique demeure la colonne vertébrale de ce mouvement. Au-delà de la mise en pratique de la parité dans la prise de parole ou la représentation politique, de la reconnaissance de l’expertise d’usage des femmes et de politiques publiques dédiées, de façon plus subtile et plus globale, la féminisation de la politique induit un changement culturel profond, voire une «décolonisation des esprits»⁴. Il s’agit de changer les pratiques en s’assurant qu’elles soient plus coopératives ou redistributives, en introduisant plus d’écoute, en acceptant les erreurs, en partageant mieux les charges et les responsabilités. L’expérience municipaliste au Rojava (Syrie) en est une illustration singulière dans un contexte de conflit armé, où les femmes ont de fortes responsabilités de commandement au sein de cette province kurde. La parité, la féminisation de la politique et la non-discrimination demeurent des valeurs centrales de leur organisation politique inspirée du confédéralisme démocratique⁵. Elle met à l’agenda et promeut d’autres façons de faire, de sorte que les changements qui étaient jusqu’alors cantonnés à l’espace de vie individuel passent désormais dans l’espace politique en commun. Hommes et femmes sont ainsi co-responsables de cette transformation sociale et culturelle plus profonde. Cette préoccupation pour la qualité des processus et des relations au sein du municipalisme renvoie à cette notion tout aussi centrale du «prendre soin», le *care* anglophone ou le *cuidado* hispanophone. [...] Le changement se fait dans les attitudes autant que dans les mentalités, les formes d’organisation ou les institutions.

De nouvelles façons de faire de la politique : la radicalité démocratique

La radicalité démocratique est à entendre ici, étymologiquement, comme l’invitation à retrouver la racine, l’essence de la démocratie. Elle s’oppose à l’idée de l’extrémisme ou du dogmatisme. Revisitant une démocratie représentative à bout de souffle, elle y introduit plus de démocratie directe et délibérative. Elle réaffirme que

[3] *Municipalismo, autogobierno y contrapoder* (MAC 3) 12-15 octobre 2017, Compte rendu commun Mouvement Utopia-CommonsPolis-Institut de recherche et débat sur la gouvernance, décembre 2017, Paris.

[4] Angela María Osorio Méndez (Asilo - Naples, Italie), *Feminisation of politics: equality is much more than quota*, *Fearless Cities* de Belgrade (Serbie), 7-9 juin 2019.

[5] Le confédéralisme démocratique a été théorisé par Abdullah Öcalan (Parti des travailleurs du Kurdistan) après avoir été fortement inspiré par la pensée du municipalisme libertaire de Murray Bookchin avec lequel il a échangé pendant de nombreuses années.

la démocratie suppose un apprentissage continu et que l'échelon local constitue une base propice à l'exercice d'une citoyenneté active pour passer du «je» au «nous».

Remettre les habitant-es au cœur de la décision repose sur un jeu de double tension entre l'extérieur et l'intérieur de l'institution municipale. Ces mouvements municipalistes montrent que le pouvoir politique ne se trouve pas seulement dans les murs des institutions mais aussi dans les interstices entre les champs social, politique et institutionnel, et l'articulation entre ces derniers. Il se situe au point de rencontre entre la société et sa capacité à exercer une tension constructive sur les responsables institutionnel-les et politiques. Il dépend également, en retour, de la capacité de ces dernier-es à réguler et traduire cela en politiques publiques. La vitalité de la démocratie ne repose pas seulement sur les qualités des élu-es, mais tout autant sur la capacité d'initiative citoyenne, la vitalité des contre-pouvoirs, la densité du milieu associatif, la qualité de l'enseignement, la solidarité, le pluralisme, la confiance et la paix sociale. Aujourd'hui, les sociétés semblent avoir un temps d'avance sur les institutions. L'auto-organisation qu'elles revendiquent au sein du courant municipaliste prouve combien elles sont capables de s'auto-saisir de l'intérêt général, de créer, de formuler de nouvelles hypothèses, de coopérer, d'expérimenter, de mettre en place des solutions, y compris dans l'urgence. Les exemples en témoignent, à travers les réponses construites face aux expulsions hypothécaires, au délit de solidarité ou à la préservation de communs urbains. Dans ce «jardin démocratique» germe la force d'un pouvoir politique en commun. Le municipalisme renouvelle les formes et les façons de faire de la politique «en ayant un pied dans l'institution et des milliers en dehors» (Ada Colau, mairesse de Barcelone). [...] Le renouvellement des espaces d'intermédiation démocratique est ainsi essentiel pour permettre cette articulation positive.

Le rôle traditionnel des partis politiques, des syndicats, des associations n'a pas été épargné par cette crise profonde de la représentation. Progressivement distancés de leurs bases sociales, de leurs réalités et urgences, ils n'ont plus su les relayer dans l'institutionnel, de sorte que ces demandes sociales n'ont jamais été traduites en réponses et politiques publiques. Le municipalisme propose à cet endroit un renouvellement des «corps intermédiaires» et des formes d'organisation politique. Pour ce faire, les plateformes citoyennes ont été créées, telles celles de *Barcelona en Comú*, *Ahora Madrid*, *Marea Atlántica* en Espagne, *Zagreb je NAŠ*⁶ en Croatie, *Ne da(vi)mo Beograd*⁷ en Serbie, *Cambiamo Messina Dal Basso* en Italie, *Richmond Progressive Alliance* (Californie), *People's Assembly* (Jackson, Mississippi) aux États-Unis, etc. Elles sont les lieux de l'information, de la rencontre des idées et des points de vue, de la construction du réseau et de la «confluence». Elles permettent de gérer la conflictualité sociale et celle des débats. Reconnaisant que le désaccord peut être une vertu de la démocratie, et même un signe positif de sa vitalité, de nouvelles méthodologies de dialogues et d'intelligence collective se

[6] *Zagreb je NAŠ* («Zagreb NOUS appartient!»).

[7] *Ne da(vi)mo Beograd* («Ne laissez pas Belgrade tomber/se noyer»).

mettent en place, permettant de passer de positions multiples voire antagonistes, à la formulation de visions partagées. Ces plateformes construisent également la confluence politique en laissant tomber les étiquettes politiques pour construire un projet commun sur le territoire. Cela n'est d'ailleurs pas sans difficulté tant ces nouvelles formes de faire la politique se heurtent aux logiques traditionnelles des appareils politiques, à l'éclatement des forces radicales de gauche et à la montée de l'extrême droite. Par la suite, elles deviennent le lieu de l'explication des réalités locales et de la complexité de l'action publique, du débat et de la transparence de l'exercice du pouvoir politique.

À ces espaces d'intermédiation s'ajoute le déploiement d'énormes efforts et moyens (humains, technologiques, financiers, temporels) pour permettre ces va-et-vient fertiles. La démocratie et nos futurs méritent et nécessitent de telles ressources. L'ouverture de nombreux espaces-temps de co-construction démocratique a vocation à impliquer un public plus large. L'enjeu est de dépasser les 15 % à 20 % de participation de personnes de la ville, du quartier. Il s'agit aussi d'aller chercher la participation des femmes, des travailleur·ses, des invisibles ou encore des jeunes. À ce titre, cette culture démocratique se doit d'inclure et d'apprendre d'une génération qui se mobilise de plus en plus pour son futur, comme en témoignent les manifestations des jeunes pour le climat. En termes d'outillage, le renfort du numérique (technologies civiques ouvertes) permet d'expérimenter l'utilisation d'outils collaboratifs, avec l'exemple des plateformes Decidim. Ainsi, la crédibilité de ces mouvements implique de «laisser toutes les portes ouvertes», de diversifier les supports de communication (papier, numérique, en présentiel, médias et réseaux sociaux), d'adapter les horaires des réunions (en soirée, les week-ends) et de permettre la garde des enfants lors de ces temps. Cela ne s'improvise ni ne se décrète. Des formations sont essentielles pour mettre en place des méthodologies d'intelligence collective et de gouvernance partagée, et permettre que l'animation des temps de réunion soit au service d'une prise de parole et d'une contribution de tou·tes à la réflexion et à la décision, moins majoritaire et plus qualitative ou consentie.

La décision n'est plus le début mais l'aboutissement d'un processus collectif, documenté, débattu et arbitré qui amène à une montée en compétences conjointe des habitant·es, élu·es et agents publics territoriaux. La gouvernance participative et collégiale du village français de Saillans est inspirante à ce titre. Elle met en place un pouvoir partagé entre des élu·es qui, par exemple, «se répartissent entre eux leurs compétences et indemnités de fonction, travaillent en binôme, associent les habitants à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre de projets». [...] Les habitant·es ont donc une place permanente dans la vie démocratique au-delà du temps de l'élection. Ils et elles sont à la source de l'identification des besoins, des priorités d'action et jouent un rôle fondamental dans la maturation des processus décisionnels. Cela s'accompagne de pédagogie pour permettre la lisibilité de l'action publique, des choix, des outils, des temporalités, des compétences, des limites aussi de l'échelon municipal.

La qualité de l'exercice du pouvoir politique dépend donc de la qualité de tout l'écosystème démocratique, y compris hors de l'institution. Lors du récent *Fearless Cities* à Belgrade⁸, Mauro Pinto (Massa Critica, Naples) invitait à ce qu'«aujourd'hui le problème ne soit plus seulement de perdre (ou de gagner) les élections», mais de travailler au «comment»: comment mieux connecter les mouvements sociaux avec les institutions locales, comment ne pas perdre de l'énergie, comment lutter contre le populisme, comment trouver un espace dans la stratégie politique générale, comment rendre «désirable» le projet municipaliste. Comment, également, trouver la capacité de renouveler les structures et les pratiques de l'administration municipale.

De nouvelles institutions pour gérer en commun

Un changement à l'intérieur de l'institution est-il encore possible? Comment se préparer à gouverner en s'appuyant sur une administration à la culture parfois inverse à celle promue par le municipalisme?

Lors du *Fearless Cities* de 2017, les témoignages des personnes qui ont été élues à la suite de candidatures municipalistes ont souligné tout d'abord le «choc» de cette découverte du fonctionnement institutionnel et administratif des mairies. Ces nouveaux politiques ont des trajectoires de vie bien différentes de celles des politicien·nes professionnel·les. Comment passer de l'activisme à la gestion publique pour celles et ceux qui n'appartiennent pas forcément à une élite politique, intellectuelle ou économique, familière des rouages du pouvoir ou de la complexité de l'action publique? Cette «inexpérience institutionnelle» requiert un temps d'adaptation qui peut prendre de longs mois voire plusieurs années, laissant dans les mains des agents publics territoriaux une grande partie de la conduite de l'action publique. Ces nouveaux·elles élu·es ont besoin de la comprendre et d'y trouver leur place. Cela soulève un enjeu de formation et d'accompagnement des nouveaux·elles et des futur·es élu·es, afin d'anticiper ces étapes. Il s'agit d'un véritable parcours, d'une immersion dans un monde administratif qui est souvent pétri d'une longue tradition hiérarchique et de verticalité, qui a traversé l'histoire des pays et qui est à la fois gage de continuité du service public comme d'inertie profonde. Ce rapport à l'administration a été un enjeu très important pour les nouveaux édiles municipalistes. Perçue par certains comme un «monstre» aux carcans inextricables, l'administration a pu représenter un ennemi de l'intérieur, avec lequel il a fallu malgré tout œuvrer pendant la mandature.

[...] «Il y a besoin de créer de nouvelles formes d'institutions pour gérer en commun, des institutions au service des gens» déclarait Mercé Amich Vidal (Celrà) lors des débats du *Fearless Cities* de 2017. Passer à une culture de travail de l'administration plus coopérative ou encore remettre l'intérêt général et l'universalité des services publics au cœur des fonctionnements administratifs comptèrent parmi d'autres

[8] Belgrade *Fearless Cities*, 7-8-9 juin 2019.



© EMPODERA & ALMEDIO CONSULTORES.

Rencontre de *Fearless Cities* à Barcelone en juin 2017.

constats partagés par les municipalités espagnoles lors du Muncilab⁹ en 2018. [...] Face à ce vent de démocratie locale et radicale qui souffle sur les territoires, l'adaptation du cadre légal des collectivités locales est devenue une urgence pour permettre la résilience des structures administratives face à des enjeux sociaux, démocratiques et écologiques inégaux.

Un mouvement international et trans-local mis au défi de la normativité

Ces enjeux de normativité renvoient également à des enjeux de compétences et d'échelles de décision. Le municipalisme prend sa source dans la proximité du niveau local, mais il n'est pas un mouvement localiste. Il se construit à partir des petites entités que sont les villages, de zones plus urbaines que sont les villes, tout en renvoyant résolument à nos interdépendances avec d'autres villes, d'autres pays, d'autres réalités dans le monde. Le municipalisme se dresse contre l'impasse actuelle des États-nations et les représentations matérielles et symboliques de la culture des frontières. Il reconstruit de nouvelles identités collectives, locales et translocales. La pensée du municipalisme libertaire renvoie à son organisation au sein d'un système de confédéralisme démocratique qui reconnaît le besoin de mettre en réseau et d'articuler différents échelons locaux. Les combats à l'œuvre au niveau local le sont tout autant en résistance à des problématiques locales qu'en réponse à des désordres plus globalisés.

«David contre Goliath» est une référence qui a été souvent employée pour évoquer les [décisions locales prises par des villes](#) telles que Amsterdam, Barcelone, Berlin,

[9] Muncilab, 26-27 octobre 2018, Barcelone.

Bordeaux, Bruxelles, Cracovie, Munich, Paris, Valence et Vienne¹⁰ qui voient leurs centres-villes soumis à la spéculation immobilière pour alimenter un tourisme de masse et à la gentrification expulsant les habitant·es vers les périphéries. Le combat de ces dix villes engagées à l'encontre de la société Airbnb en est une très bonne illustration. Il montre leur ténacité à légiférer localement, en l'absence pour l'instant de réglementations nationales et européennes protectrices, pour réaffirmer le droit au logement, à la ville, à l'habiter et pas seulement à la consommer. [...] Ces luttes contre les excès de certaines puissances économiques et leurs injustices se retrouvent dans d'autres combats municipaux, comme à Grenoble face à l'affichage publicitaire, ou encore celui mené par la plateforme *Ne da(vi)mo Beograd* en Serbie face au titanesque projet commercial Waterfront ou encore dans toutes les tentatives de remunicipalisation des énergies. L'initiative «Municipalize Europe» a réuni à l'automne 2018 des représentant·es de plateformes municipalistes d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas et de France pour porter à l'échelle européenne des propositions et lutter contre les directives européennes ou les législations nationales contraires.

En 2019, avec leur «Pacte des villes libres», les maires de Bratislava, Budapest, Prague et Varsovie s'inscrivent dans ce même élan de résistance et d'alliance trans-locale en réaction à leurs démocraties piétinées. Dénonçant ouvertement les dérives populistes, le détournement des fonds européens et l'inaction de leurs gouvernements, ces villes s'allient autour d'engagements forts en termes de lutte contre les crises climatiques, de logement ou d'inégalités et réaffirment leurs valeurs communes de dignité humaine, de démocratie, de durabilité, d'État de droit et de justice sociale.

Il faut aussi mentionner le courage de tous les habitant·es et élu·es qui ont œuvré à l'hospitalité des réfugié·es depuis les côtes méditerranéennes, les villages d'Italie, les montagnes des Alpes, l'accueil de l'*Aquarius* à Valence en Espagne (juin 2019). Là aussi, ce sont les villes et les villages, des municipalités qui sortent de leurs compétences pour outrepasser les politiques migratoires et trouver des réponses dignes et humaines face à l'urgence humanitaire et à l'impasse politique, nationale et européenne. Cette lutte est internationale à travers les réseaux de villes accueillantes (Villes Refuges, Villes sans peur, ANVITA¹¹).

Le réseau des Villes sans peur structure un mouvement municipaliste international et trans-local, avec 7 rencontres organisées à travers le monde (Barcelone, New York City, Varsovie, Bruxelles, Valparaíso, Naples, Belgrade). Elles réunissent à chaque fois plusieurs centaines de personnes, de pays différents au sein d'une même sous-région mise à l'honneur. Elles dynamisent une situation locale, permettent d'établir de nouvelles relations au local, au régional mais aussi à l'international

[10] "Ten cities ask EU for help to fight Airbnb expansion", *The Guardian*, 20 juin 2019. https://amp.theguardian.com/cities/2019/jun/20/ten-cities-ask-eu-for-help-to-fight-airbnb-expansion?_twitter_impression=true

[11] ANVITA: Association nationale des villes et territoires accueillants.

avec l'attention portée à la présentation d'expériences plus lointaines dès que cela est possible. Ces espaces de débat permettent d'échanger sur les stratégies, les expériences, les analyses, mais ils offrent aussi de partager les doutes, les questionnements et les espoirs, en articulant proximité et globalité.

Ces exemples témoignent de la création de nouveaux réseaux de villes et d'alliances qui se structurent à des échelles supra-locales, pour œuvrer à « plus et mieux » de démocratie radicale ainsi qu'à une meilleure qualité de vie pour les habitant-es.

Un autre horizon

Ces luttes nous rappellent que ces changements profonds sont des combats de long terme. Ces nouvelles façons de faire sont au service d'une autre vision politique, ouvrant un nouvel horizon. Le municipalisme est un projet de transformation sociale et politique qui repose sur l'émancipation des individus, des communautés et des institutions.

Le municipalisme se construit autour de luttes et de valeurs qui traduisent une vision politique, tels que l'accès aux droits pour tou-ttes, la préservation et l'accès aux communs, le droit à la ville et au logement, l'égalité des genres, la dignité et l'hospitalité, la coopération, la justice sociale, le pluralisme, l'éthique, la solidarité, l'écologie sociale. L'espace public devient espace commun, et sa repolitisation est la source de nouvelles victoires. La plus importante est de permettre aux habitant-es de croire en leur capacité à agir pour leurs vies, pour leurs destins individuels et collectifs. Lors du récent *Fearless Cities* de Belgrade, Iva Ivšić confiait que l'un des résultats du travail de la plateforme Zagreb je NAŠ était « d'avoir ouvert un espace aux gens afin qu'ils puissent réaliser qu'ils avaient une autre option ».

Prendre conscience qu'une alternative politique est possible et retrouver confiance en la capacité à contribuer à « un futur que nous méritons », comme le dit très bien Debbie Bookchin, est la transformation sociale et la conquête politique la plus décisive de l'ère politique, économique, écologique et démocratique dans laquelle nous nous trouvons. Ce changement profond des imaginaires refonde la racine de notre vivre-ensemble, et à travers une vision partagée, renforce notre capacité à répondre collectivement et politiquement aux enjeux contemporains¹².

Cet article un extrait réadapté de la préface du **Guide du municipalisme. Pour une ville citoyenne, apaisée et ouverte**, Editions Charles Léopold Mayer. <https://www2.eclm.fr/livre/guide-du-municipalisme/>

[12] [Un pied dans l'institution et des milliers en dehors: le municipalisme comme force politique trans-européenne en consolidation](#), retours sur la rencontre *Fearless Cities* de Belgrade (Serbie), Elisabeth Dau, juin 2019.

LISTE DES AUTEUR·RICES

1. **Astra Taylor** est autrice et co-fondatrice du *Debt Collective*, un syndicat d'endetté-es.
2. Ingénieur et économiste, **Gustave Massiah** est un militant altermondialiste de longue date, membre du Conseil scientifique de ATTAC-France et membre du Conseil international du Forum social mondial.
3. **Mathilde Dupré** est co-directrice de l'Institut Veblen, spécialiste des questions commerciales, de justice fiscale et de régulation des entreprises multinationales.
4. **Xavier Ricard Lanata** est ethnologue, philosophe et écrivain. Il est membre du Comité de Rédaction et co-fondateur de la revue *Terrestres. Revue des idées, des livres et des écologies*, et l'auteur d'ouvrages comme *La tropicalisation du monde* (2019) ou encore *Blanche est la Terre* (2017).
5. **Adoración Guamán** est professeure titulaire de droit du travail à l'Université de Valencia. Son travail se centre sur l'analyse de la précarisation sociale du travail, les effets de l'UE et des traités de libre échange sur les droits sociaux, ainsi que les mécanismes de protection sociale. **Guillermo Murcia López** est doctorant en droit du travail à l'Université de Valencia.
6. **Renaud Fossard** est responsable du programme Spim (Système publicitaire et influence des multinationales), qui croise les analyses de la société civile et des universitaires sur les activités de communication des grandes entreprises. Il est l'auteur du rapport *Big Corpo. Encadrer la pub et l'influence des multinationales: un impératif écologique et démocratique*, publié en juin 2020. Plus d'info: sp-im.org
7. **Jean-Baptiste Jobard** est coordinateur du Collectif des associations citoyennes (CAC), créé en 2010 pour lutter contre la marchandisation des associations et leur réduction au rôle d'exécutantes de politiques publiques. Cette structure regroupe des militant·es de différents domaines (culture, social, environnement, sport, solidarité internationale, etc.) soucieux de construire une société plus soutenable, participative et solidaire.
8. **William I. Robinson** est enseignant en sociologie, en affaires internationales et en études latino-américaines à l'université de Californie, à Santa Barbara. Son dernier ouvrage s'intitule *Into the Tempest: Essays on the New Global Capitalism* (Haymarket).
9. **Caroline Weill** est militante féministe et associative, et coordinatrice de ce numéro de la collection Passerelle.
10. **Vanessa Codaccioni** est maîtresse de conférences en science politique à l'Université Paris VIII. Son travail porte, entre autres, sur la sociologie de la répression et de l'appareil d'État, les procès politiques, les législations et justice d'exceptions.
11. **Mathieu Rigouste** fait de la recherche indépendante en sciences sociales depuis les luttes.
12. **Ghislain Poissonnier** est magistrat français. Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, il a travaillé comme juriste au Kosovo, en Palestine, en Afghanistan, en Thaïlande, en République démocratique du Congo, en Guinée et en Côte d'Ivoire.
13. **Michelle Foley** est coordinatrice du Memorial Project à Front Line Defenders, une organisation internationale qui vise à protéger les défenseur·ses des droits humains qui font face à des risques importants dans leurs activités non-violentes de promotion des droits.
14. **Ricardo Gebrim** est un avocat brésilien à la tête de l'organisation politique Consulta Popular.
15. Titulaire d'un master de Culture et Organisation de la Vrije Universiteit d'Amsterdam, **Suzanne Kruyt** vit et travaille en Bolivie depuis 2005. Elle est engagée pour les droits des peuples autochtones, de l'environnement et du territoire, et a publié des articles dans divers médias sur les droits autochtones en Bolivie et au Pérou. Elle travaille actuellement comme consultante dans un programme destiné à la transformation des conflits socio-environnementaux dans les terres dites «basses» de Bolivie.

LISTE DES AUTEUR·RICES

16. Présidente du FAI associatif French Data Network (FDN) [fdn.fr] et du GULL Parinux [parinux.org] qui héberge les CHATONS Bastet [bastet.parinux.org]. **Khrys** publie une revue de web tous les lundis sur le Framablog [framablog.org]. Son site: <https://khrys.eu.org/>
17. **Privacy International** est une organisation anglaise qui cherche à protéger la démocratie, défendre la dignité et exiger que les institutions qui brisent la confiance du public rendent des comptes.
18. **Andrew Crosby** est un universitaire militant et journaliste indépendant qui vit sur le territoire algonquin non cédé, dans la région de la capitale nationale de l'État canadien. Crosby a publié de nombreux articles sur la justice sociale, la solidarité et la répression pour divers médias, ainsi que des publications académiques dans les revues *Security Dialogue*, *Social Justice*, *Geoforum*, *Canadian Public Administration*, et *Critical Studies on Terrorism*. Il est le co-auteur de *Policing Indigenous Movements: Dissent and the Security State* (2018, Fernwood Publishing).
19. **Oriane Piquer-Louis** est présidente de la Fédération des FDN, fournisseurs d'accès à Internet associatifs. Depuis 2015, elle anime un groupe de travail sur la régulation des télécoms à la Fédération des FDN, dont elle est présidente depuis 2017.
20. **Antonio Delfini** est sociologue au CLERSE (UMR 8019), et coordinateur de l'Observatoire des libertés associatives. **Julien Talpin** est chargé de recherche au CNRS, CERAPS, Université de Lille, et co-directeur du GIS Démocratie et Participation. **Adrien Roux** est directeur de l'Institut Alinsky. Ils écrivent pour **L.A. Coalition** (<https://www.lacoalition.fr/>), une plateforme d'associations qui se sont réunies pour proposer des stratégies de riposte contre les répressions subies par le secteur associatif.
21. **La Peste** est un collectif chilien qui cherche à contribuer à la discussion permanente dans les pratiques anarchistes, ainsi que de partager de nouvelles idées et expériences qui permettent de renforcer la communication et la solidarité depuis l'anarchie par et avec la révolution sociale. Leur site: www.lapeste.org
22. Autrice, traductrice et journaliste, **Juliette Rousseau** travaille sur les mouvements sociaux et les pratiques d'organisation politique liées aux enjeux de libération.
23. **Gwenola Ricordeau** est professeure assistante en justice criminelle, California State University, Chico et chercheure associée au Centre Lillois d'Études et de Recherches Sociologiques et Économiques, I-site Université Lille Nord Europe (ULNE). **Joël Charbit** est sociologue, chercheur associé au CLERSE, I-site Université Lille Nord Europe (ULNE). **Shaïm Morisse** est politiste au CESDIP, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) – Université Paris-Saclay.
24. **Zachariah Mampilly** est président du département d'études internationales (*Marxe Endowed Chair of International Affairs*) à l'Université de la ville de New York. Il est co-auteur de *Africa Uprising: Popular Protest and Political Change* avec Adam Branch.
25. **Laurent Duarte** est le coordinateur international du mouvement Tournons La Page depuis 2016 (au sein du Secours Catholique) et a pour rôle d'apporter un appui technique et un relais international aux 250 organisations membres du réseau. **Brigitte Ameganvi** est engagée, depuis plusieurs décennies, dans des organisations de la diaspora africaine actives sur les problématiques des droits humains, de démocratie et de développement inclusif.
26. **Nicolas Haeringer** est porte-parole de l'ONG 350.org France et auteur de « Zéro Fossile: désinvestir du charbon, du gaz et du pétrole pour sauver le climat. »
27. **Elisabeth Dau** dirige les recherches du programme « Municipalisme, Territoires et Transitions » auprès du Mouvement Utopia (Coopérative citoyenne d'éducation populaire) et de CommonsPolis (Think et do tank espagnol). Experte en gouvernance démocratique, elle est diplômée en droit et administration publique. **Charlotte Marchandise** est maire adjointe à Rennes et candidate citoyenne à l'élection présidentielle en 2017 (LaPrimaire.org).

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

DARDOT Pierre, LAVAL Christian (2016)

*Ce cauchemar qui n'en finit pas.
Comment le néolibéralisme défait la démocratie*
Paris: La Découverte – 252 p.

CHAMAYOU Grégoire (2018)

*La société ingouvernable.
Une généalogie du libéralisme autoritaires*
Paris: La Fabrique éditions – 326 p.

**DABÈNE Olivier, GEISSER Vincent,
MASSARDIER Gilles (2008)**

*Autoritarismes démocratiques
et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*
Paris: La Découverte – 336 p.

DUPUIS-DERI Francis (2013)

*Démocratie, histoire politique d'un mot
aux États-Unis et en France*
Montréal: Lux – 456 p.

TEMELKURAN Ece (2020)

*Comment conduire un pays à sa perte:
Du populisme à la dictature [How to lose a country]*
Paris: Gallimard – 288 p.

WILLIAM I. ROBINSON (2020)

The Global Police State
Londres: Pluto Press – 208 p.

UGO PALHETA (2018)

*La possibilité du fascisme.
France, la trajectoire du désastre*
Paris: La Découverte – 276 p.

TUFECKI Zynep (2017)

*Twitter & les gaz lacrymogènes.
Forces et fragilités de la contestation connectée*
CF éditions, traduit de l'anglais et consultable
en ligne: <https://cfeditions.com/lacrymo/res-sources/zeynep-tufekci-SPECIMEN.pdf>

RIGOUSTE Mathieu (2012)

*La domination policière.
Une violence institutionnelle*
Paris: La Fabrique éditions – 260 p.

TRAORE Assa,

DE LAGASNERIE Geoffroy (2020)

Le combat Adama
Paris: Le livre de poche – 256 p.

CODACCIONI Vanessa (2015)

*Justice d'exception. L'État face aux crimes
politiques et terroristes*
Paris: CNRS Éditions – 320 p.

CROSBY Andrew, MONAGHAN Jeffrey (2018)

*Policing Indigenous Movements.
Dissent and the Security State*
Fernwood Publishing – 192 p.

SMITH Keith (2009)

*Liberalism, Surveillance, and Resistance:
Indigenous Communities in Western Canada,
1877–1927* Athabasca University Press, 334 p.

COMACK Elizabeth (2012)

*Racialized Policing: Aboriginal
People's Encounters with the Police*
Halifax and Winnipeg: Fernwood Publishing, 242 p.

GRAYBILL Andrew (2007)

*Policing the Great Plains: Rangers, Mounties,
and the North American Frontier, 1875–1910*
Lincoln: University of Nebraska Press, 293 p.

LINDEN Sidney B. (2007)

Report of the Ipperwash Inquiry
Toronto: Ipperwash Inquiry.

MAMPILLY Zachariah,

BRANCH Adam (2015)
*Africa Uprising: Popular Protest
and Political Change*
African Arguments – 251 p.

LYON David (2018)

*The culture of surveillance:
watching as a way of life*
Cambridge: Polity Press, 172 p.

MARX, Gary T. (2016)

*Windows into the Soul: Surveillance
and Society in an Age of High Technology*
Chicago: University of Chicago, 326 p.

MASUTTI Christophe (2020)

*Affaires privées. Aux sources
du capitalisme de surveillance*
C et F éditions – 473 p.

Guide d'autodéfense numérique

Éditions Tahin Party, 2014.

<https://guide.boum.org/>

GARLAND David (2001)

*The culture of control. Crime and Social Order
in Contemporary Society*
Oxford University Press – 300 p.

BOERSMA Kees, VAN BRAKEL Rosamunde, FONIO Chiara, et WAGENAAR Pieter (2014)
Histories of State Surveillance in Europe and Beyond
 Routledge – 238 p.

TREGUER Félix (2019)
L'utopie déçue. Une contre-histoire d'Internet XV^e-XXI^e siècle
 Paris: Fayard – 350 p.

GRAEBER David, DOUCET Alice (2014)
Comme si nous étions déjà libres
 Montréal: Lux – 270 p.

RAPPORTS

Associations attaquées : un guide et des témoignages pour faire face et riposter
LA Coalition, 2020
<https://www.lacoalition.fr/Associations-attaquees-un-guide-et-des-temoignages-pour-faire-face-et-riposter>

Shrinking space' ou le 'Rétrécissement de l'espace démocratique'
TransNational Institute (TNI), 2017
https://www.tni.org/files/publication-downloads/le_retrécissement_de_lespace_democratique.pdf

En Afrique comme ailleurs : pas de démocratie sans alternance !
Tournons la page, 2015
<https://www.secoures-catholique.org/sites/scinter-net/files/publications/rapport-tournons-la-page1.pdf>

Écologie, démocratie et système monétaire
Institut Veblen, 2015
https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/ecologie_democratie_monnaie.pdf

Big Corpo. Encadrer la pub et l'influence des multinationales : un impératif écologique et démocratique
SPIM – Systèmes Publicitaires et Influence des Multinationales, 2020
https://sp-im.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport-Spim-complet_220pg_mai2020.pdf

Corporate Surveillance in Everyday Life. How Companies Collect, Combine, Analyze, Trade, and Use Personal Data on Billions
Christl Wolfie, 2017
https://crackedlabs.org/dl/CrackedLabs_Christl_CorporateSurveillance.pdf

In the National Interest? Criminalization of Land Defenders in the Americas.
Moore, Jen, Roch Tassé, Chris Jones, and Esperanza Moreno.
Ottawa: MiningWatch Canada and International Civil Liberties Monitoring Group, 2015.
https://iclmg.ca/wp-content/uploads/2015/09/IntheNationalInterest_Summary_ENG.pdf

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Fichage: la French Connection
Revue Z, revue itinérante d'enquête et de critique sociale
http://www.zite.fr/wp-content/uploads/2018/10/Z11_AFF_Carto_Web.pdf

Ceci n'est pas une bavure
Revue Z, revue itinérante d'enquête et de critique sociale
http://www.zite.fr/wp-content/uploads/2016/01/Brochure_Z8_Police.pdf

La folle volonté de tout contrôler. Les fichiers d'identification administrative, de police, de justice et de renseignement : utilisation des données et procédures pour leur suppression
Caisse de Solidarité de Lyon
<https://rebellyon.info/IMG/pdf/fichiers-de-police-justice-renseignement-v2-courte-2020.pdf>

Les armements du maintien de l'ordre. Mieux les connaître, s'en prémunir...
Collectif Désarmons-les!
https://www.desarmons.net/wp-content/uploads/2015/05/Brochure_avril2016.pdf

Face à la police, Face à la justice. Guide d'autodéfense juridique
Collectif CADECOL, Élie Escondida e Dante Timélos
https://infokiosques.net/IMG/pdf/2016-01_Guide_Cadecol.pdf

«Guide du manifestant arrêté»
Syndicat de la Magistrature
http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/sm_-_guide_du_manifestant_arrete_-_edition_2019-2.pdf

Matériaux à diffuser pour les manifestant-es
RAJcoll
<https://rajcollective.noblogs.org/materiaux-a-diffuser/>

SITOGRAPHIE

DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Front Line Defenders

<https://www.frontlinedefenders.org/>

Global Witness

<https://www.globalwitness.org/fr/>

Human Rights Watch

<https://www.hrw.org/>

Freedom House.

Expanding freedom and democracy

<https://freedomhouse.org/>

Amnesty International France

<https://www.amnesty.fr/>

Ligue des Droits de l'Homme

<https://www.ldh-france.org/>

On ne se taira pas, pour la liberté d'expression

<https://onnesetairapas.org/>

Reporters sans frontières

<https://rsf.org/>

L.A. Coalition.

Promotion et défense
des libertés associatives

<https://www.lacoalition.fr/>

Collectif des Associations Citoyennes : non à la remise en cause des libertés associatives!

<http://www.associations-citoyennes.net/>

Défenseur des droits

<https://defenseurdesdroits.fr/>

Boycott, Désinvestissement, Sanction

<https://www.bdsfrance.org/>

Tournons La Page

<https://www.secours-catholique.org/actualites/tournons-la-page>

SURVEILLANCE & NUMÉRIQUE

SSN (Surveillance Studies Network)

<https://www.surveillance-studies.net/>

Privacy International

<https://privacyinternational.org/>

La Quadrature du Net

<https://www.laquadrature.net/>

Technopolice

<https://technopolice.fr/>

Autodéfense contre la surveillance :
astuces, outils et guides pratiques
pour des communications en ligne
plus sécurisées (un projet de la Fondation
Frontière Électronique)

<https://ssd.eff.org/fr>

Tactical Tech (autodéfense numérique)

<https://tacticaltech.org/projects/>

Exodus Privacy (analyse les problèmes
de vie privée dans les applications Android)

<https://exodus-privacy.eu.org/fr/>

Guide de protection numérique

<https://wiki.nothing2hide.org/doku.php?id=protectionnumerique:start>

French Data Network

<https://www.fdn.fr/>

AUTODÉFENSE

RAJcoll,
Réseau d'Autodéfense Juridique collective
<https://rajcollective.noblogs.org/>

Défense collective
<https://defensecollective.noblogs.org/>

Syndicat de la Magistrature
<http://www.syndicat-magistrature.org/>

Syndicat des Avocats de France
<http://lesaf.org/ressources/>

**Réseau « mutu » de sites d'infos
alternatifs locaux**
<https://reseaumutu.info/>

Désarmons-le
<https://desarmons.net/>

Justice et Vérité pour Mawda
<https://www.justicepournawda.be/>

**Observatoire des libertés
et des pratiques policières**
<https://www.ldh-france.org/observatoires-des-pratiques-policieres-agir-pour-la-defense-des-libertes-publiques/>

#8toAbolition
<https://www.8toabolition.com>

DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE & AUTRES

**Traité contraignant sur les multinationales
et les droits humains**
<https://bindingtreaty.org/>

Debt Collective
<https://debtcollective.org/>

Institut Veblen
<https://www.veblen-institute.org/>

**Système Publicitaire
et Influence des Multinationales**
<https://sp-im.org/>

Collectif 3 A – Alternative A l'Austérité
https://www.collectif3a.org/paged_2/

**Collectif national unitaire stop CETA
Mercosur**
<https://www.collectifstoptafta.org/>

Transparency International France
<https://transparency-france.org/>

**Anticor, contre la corruption et pour
l'éthique en politique**
<https://www.anticor.org/>

Progressive International
<https://progressive.international/>

Democracy in Europe Movement (DiEM25)
<https://diem25.org/>

Fearless Cities
<http://fearlesscities.com/>

La Commune est à nous!
<https://la-commune-est-a-nous.commonspolis.org/>

FILMOGRAPHIE

A Thousand Cuts. Documentaire de Ramona Diaz, 2020, 99 min.

Nulle part l'érosion mondiale de la démocratie, alimentée par les campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux, n'est plus évidente que sous le régime autoritaire du président philippin Rodrigo Duterte. La journaliste Maria Ressa met en avant la liberté de la presse – sa liberté – en première ligne de défense de la vérité et de la démocratie.

Place à la révolution. Documentaire de Galadio Kiswendsida Parfait Kabore, 2017, 84 min. «Tuez Sankara, des milliers de Sankara naîtront», avait prophétisé le visionnaire, révolutionnaire et intègre président Thomas Sankara du Burkina Faso, peu de temps avant son assassinat en 1987. Fin 2014, après des années de lutte contre 27 ans de règne, le peuple burkinabé renverse l'Assemblée nationale et oblige son président Blaise Compaoré à démissionner. Cette «deuxième révolution» du pays fut largement menée par le mouvement pacifiste «Le Balai Citoyen», fondé en 2013 par deux musiciens engagés revendiquant l'héritage de Sankara, le rasta Sam'k Lejah et le rappeur Smokey. Caméra au poing, Parfait Kaboré nous entraîne dans cette épopée populaire et artistique inédite qui révèle l'espoir du changement, à la conquête de la liberté.

Boy Saloum. La Révolte des Y'en a Marre. Documentaire d'Audrey Gallet, 2013, 74 min.

Thiat et Kilifeu sont parmi les rappeurs les plus populaires du Sénégal, ils forment le groupe Keurgui. Denise, informaticienne, est branchée sur les réseaux sociaux. Fadel est journaliste d'investigation. Dans la banlieue de Dakar, en 2011, cette petite poignée de jeunes gens crée le mouvement «Y'en a marre». Ils ne savent pas qu'ils vont bientôt rejoindre la grande Histoire en prenant la tête de la contestation sociale contre le régime. Ils deviennent, en quelques mois, les porte-parole d'une jeunesse africaine étouffée par le chômage et les petits boulots sans avenir, soumise au diktat d'une économie mondialisée, privée de systèmes éducatifs et de santé digne de ce nom : une jeunesse qui rêve d'embarquer sur des rafiot de fortune dans l'espoir d'une vie meilleure.

Je suis le Peuple. Documentaire d'Anna Roussillon, 2016, 111 min.

«La révolution ? T'as qu'à la regarder à la télé!», lance Farraj à Anna quand les premières manifestations éclatent en Égypte en janvier 2011. Alors qu'un grand chant révolutionnaire s'élève de la place Tahrir, à 700 km de là, au village de la Jezira, rien ne semble bouger. C'est par la lucarne de sa télévision que, Farraj va suivre les bouleversements qui secouent son pays. Pendant trois ans, un dialogue complice se dessine entre la réalisatrice et ce paysan égyptien : lui, pioche sur l'épaule, elle, caméra à la main. Leurs échanges témoignent du ballotement des consciences et des espoirs de changement : un cheminement politique lent, profond et plein de promesses...

Un seul héros : le peuple. Documentaire de Mathieu Rigouste, 2020, 81 min.

7 années d'enquête pour réaliser un site, un film documentaire et un livre sur les soulèvements populaires de décembre 1960 en Algérie et la mise en échec de la contre-insurrection par les Damnés de la Terre elles et eux-mêmes.

Un pays qui se tient sage. Documentaire de David Dufresnes, 2020, 86 min.

Alors que s'accroissent la colère et le mécontentement devant les injustices sociales, de nombreuses manifestations citoyennes sont l'objet d'une répression de plus en plus violente. «Un pays qui se tient sage» invite des citoyens à approfondir, interroger et confronter leurs points de vue sur l'ordre social et la légitimité de l'usage de la violence par l'État.

À nos corps défendant. Documentaire de IanB, 2019, 90 min.

Ce film ne raconte pas une histoire. Il se veut une approche sensible et radicale des violences psychologiques et physiques infligées aux habitant-es des quartiers populaires par la police. Les récits prennent place dans la France des vingt dernières années, celle de l'après Sarkozy, et sont rapportés par les premier-e-s concerné-e-s : pas de sociologue, pas d'historien, pas de journalistes ni de storytelling. Juste la parole de celles et ceux qu'on voudrait voir silencieux-ses : Wassil Kraïker et ses parents Zohra et Abdelaziz, des jeunes d'Argenteuil, Amine Mansouri et son père Moustapha, Ali Alexis et son épouse, Ramata Dieng et Farid El Yamni...

LES DERNIERS NUMÉROS DE LA COLLECTION PASSERELLE

- N°21/2020:** *Low tech: face au tout-numérique, se réappropriier la technologie*
- N°20/2020:** *Villes contre Multinationales*
(Co-édition par ENCO, disponible en français, anglais et espagnol)
- N°19/2019:** *(Dé)passer la frontière*
(Disponible en français et en anglais)
- N°18/2018:** *Eau, Bien Commun. Climat, territoire, démocratie*
(Co-édition par Olivier Petitjean – Observatoire des Multinationales, disponible en français et en anglais)
- N°17/2017:** *Féminismes! Maillons forts du changement social*
(Disponible en français et en espagnol)
- N°16/2017:** *La vigilance sociétale en droit français*
(Co-édition par Sherpa, disponible en français)
- N°15/2016:** *De quoi le droit à la ville est-il le nom?*
(Co-édition par HIC, disponible en français, anglais et espagnol)
- N°14/2016:** *Multinationales: les batailles de l'information*
(Co-édition par l'Observatoire des multinationales, disponible en français et en anglais)
- N°13/2015:** *Climat: choisir ou subir la transition?*
(Disponible en français, anglais et espagnol)
- N°12/2015:** *La Prochaine Révolution en Afrique du Nord: la lutte pour la justice climatique*
(Co-édition par Platform London et Environmental Justice North Africa, disponible en français et en arabe, en version papier)
- N°11/2014:** *Pour une information et un Internet libres, Journaliste indépendants, médias associatifs et hacktivistes s'engagent*
(Disponible en français, anglais et espagnol)
- N°10/2014:** *La terre est à nous! Pour la fonction sociale du foncier, Résistances et Alternatives*
(Co-édition par l'Aitec, disponible en français, anglais et espagnol)
- N°9/2013:** *Paysages de l'après-pétrole?*
(Co-édition par La Compagnie du Paysage)
- N°8/2012:** *L'efficacité énergétique à travers le monde, sur le chemin de la transition*
(Co-édition par Global Chance)
- N°7/2012:** *Le Logement en Europe, Délogeons la crise!*
(Co-édition par l'Aitec, disponible en français et en anglais)
- N°6/2012:** *Les biens communs, modèles de gestion des ressources naturelles*
(Version actualisée, disponible en anglais et portugais)
- N°5/2011:** *Le pouvoir des entreprises transnationales*

**ritimo**

21^{es} rue Voltaire, 75011 Paris

Tél : +33 (0)1 44 64 74 16

www.ritimo.org

www.coredem.info

Paris, mars 2021

Réalisation et coordination

Caroline Weill (ritimo)

Comité éditorial

Frank Barat, **Erika Campelo** (No Vox – L.A. Coalition), **Emmanuel Charles** (RTM Draguignan, membre de **ritimo**), **Laurent Duarte** (Tourmons La Page), **Mathilde Dupré** (Institut Veblen), **Christophe Masutti** (Framasoft), **Danielle Moreau** (CDTM72, membre de **ritimo**), **Bernard Salamand** et **Caroline Weill** (**ritimo**)

Relectures

Emmanuel Charles, Line Delestrée, Virginie Duval, Danielle Eldin, Jihane Habachi, Danielle Moreau, Nathalie Samuel, Marie Youakim

Conception graphique

Guillaume Seyral

Mise en page

Marie Touzet-Barboux

Impression

Corlet – 01 49 26 03 95

Droits de reproduction

La reproduction et/ou la traduction dans d'autres langues de cette publication sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer **ritimo**. Tous les articles de la collection Passerelle sont en ligne sur le site de la Coredem sous licence Creative Commons : CC BY NC ND (www.creativecommons.org)

Illustrations

Sauf mention contraire, toutes les illustrations de cette publication sont des images sous licence Creative Commons issues du site flickr : www.flickr.com/creativecommons

Le constat paraît assez unanime : depuis plusieurs dizaines d'années, les luttes et les solidarités sont en posture de résistance plus que de progression ou de conquête de nouveaux droits. Partout, la démocratie paraît reculer, être en danger, et ne pas tenir ses promesses d'égalité politique et de garantie des libertés. Au contraire, les gouvernements autoritaires, conservateurs, ou d'extrême-droite se multiplient ; pendant ce temps, celles et ceux qui se battent pour un monde plus juste subissent de plus en plus la violence de l'appareil répressif des États. Comment comprendre cette recrudescence de la répression et ce rétrécissement des espaces d'expression démocratique ? Et que faire face à cette situation ?

Dans un premier temps, ce numéro de la collection Passerelle interroge le rapport entre intérêts privés et pouvoir politique, et examine dans quelle mesure ce lien éclaire la violence exacerbée contre les mouvements sociaux. Bilan de la crise de 2008, tournant austéritaire, relations « incestueuses » entre États et multinationales... Les revendications pour plus de justice sociale, qui se sont multipliées notamment en 2019, exigent que l'on pense de façon conjointe les questions économiques et politiques, les évolutions du capitalisme tardif et celles des démocraties libérales au XXI^e siècle.

Dans un deuxième temps, l'analyse des formes que prend la répression, depuis la généalogie des violences policières jusqu'à la criminalisation judiciaire des mouvements en passant par les coups d'État parlementaires, permet de mieux appréhender les mécanismes qui verrouillent les espaces démocratiques. La surveillance et les formes de collaboration entre géants du numérique et États, notamment, est un sujet qu'il est essentiel de mieux comprendre.

Enfin, cette publication propose d'explorer les (nouveaux) modes de résistance et de lutte qui émergent dans ce contexte, asphyxiant à bien des égards. Autodéfense physique, numérique ou juridique, abolition de la police, syndicat d'endetté-es, municipalisme pour reconstruire la démocratie par le bas... Autant de pratiques, d'initiatives, d'horizons politiques, de revendications, d'expérimentations qui sont source d'espoir et d'inspiration. Pour rouvrir des espaces démocratiques, pour reprendre l'offensive, pour récupérer des marges de manœuvre dans la construction du monde auquel nous aspirons...

Ritimo

L'association **ritimo** - réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et pour un monde plus juste et plus durable - anime la Coredem et édite la collection Passerelle. Son travail éditorial contribue à rendre une information plurielle et critique accessible aux publics, en privilégiant les sources associatives, alternatives et indépendantes.



La collection Passerelle
est réalisée avec l'appui de
la Fondation
Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme.